

l'argent. Comme l'avocat était présent, je me suis mis en bonne posture, & je lui ai mis sur le dos, l'impossibilité dans laquelle je me trouvais de proposer un règlement quelconque. En effet, on devait me fournir tous les chiffres dans l'espace de deux jours, & ni lui, ni le curateur n'ont pu me fournir les chiffres. On a voulu essayer à jeter le blâme sur M. Couillard, mais je leur ai fait comprendre que l'Abbé Couillard n'avait plus rien à faire & que C'était à ces messieurs à agir.

Tout s'est terminé là. D'une manière courtoise l'avocat leur a fait comprendre que l'Abbé Couillard était riche & que les biens de M. Couillard devaient payer les pots cassés. Je n'ai rien répondu. Dans l'après-midi, voyant l'opinion, j'avais amené M. Couillard à Victoriaville & lui avait fait faire une cession volontaire de ses biens, entre les mains d'un curateur de Québec du nom de La Rue. Je crois que j'ai agi sagement. [...] Tous les jugements seront exécutés, samedi, mais bredouille, tout est en sûreté. Ils en seront quitte pour leurs frais. Ils en veulent à l'Abbé Couillard & au gérant de la Banque. Nous ne pourrions pas éviter l'interrogatoire [...].

J'en suis rendu là. Quand cet interrogatoire se fera, j'aurai un bon avocat pour le protéger mais ça nous aidera. Je crois que la meilleur politique à suivre maintenant, c'est de les laisser battre entre eux, leur faire constater que B. Couillard doit tout ce qu'il a [...]. Après tout cela on pourra transiger. Maintenant le plus tôt Barthélemy partira, le mieux. [sic] [...] Dans le cas où il serait nommé Curé, je lui ai dit de demander à son curateur une liste des choses qu'il pourrait apporter sans s'exposer à être arrêté [...].⁶⁵⁰

Le même jour, il adresse aussi un rapport de sa mission à Mgr LaRocque où il expose sensiblement les

mêmes explications. Parlant de l'abbé Couillard, il ajoute: "[...] Ces malheurs vont le faire réfléchir. Il est certainement très bon prêtre, car, malgré tous ces abus de confiance, dans le maniement de l'argent, on n'entend pas une seule remarque sur sa réputation. Le résultat de l'enquête qu'on fera sur cette affaire en questionnant l'Abbé Couillard & le gérant de la banque, sera probablement le suivant: Malhonnêteté & actes criminels exécutés dans la bonne foi [...]."⁶⁵¹

Parallèlement à cette affaire, la vie quotidienne continue. Le 11 septembre, Joseph Proulx est nommé vice-président temporaire de la commission scolaire alors qu'Amédée Trottier est nommé commissaire puis président, pour remplacer l'abbé Couillard qui a remis sa démission. L'inspecteur Turcotte a aussi visité les écoles et, après avoir rappelé qu'il manque une carte du Canada, une mappemonde et un globe terrestre à l'école numéro 2, il spécifie que les nouveaux commissaires doivent prêter serment avant d'entrer en fonction. À cette époque, la taxe scolaire est fixée à .80¢ par \$100.00 d'évaluation.⁶⁵²

Le 12 septembre, après avoir fixé le taux de la taxe foncière à \$2.00 par \$100.00 d'évaluation, le conseil amende le règlement numéro 12 qui oblige dorénavant les propriétaires à entretenir leurs chemins. Seules les routes resteront sous le contrôle municipal. L'échelle salariale fait aussi l'objet de discussions. On en vient à décider que le taux horaire sera de .50¢ pour un homme avec deux chevaux et \$3.50 par jour pour un homme et un cheval. Les conseillers se penchent aussi sur la réglementation de la vitesse des véhicules automobiles qu'ils limitent à huit milles à l'heure dans le village. Trois affiches seront installées à cet effet. Enfin, on charge Willy Charest de maintenir l'ordre dans les limites de la municipalité. On lui fournira des menottes dont

il pourra se servir en cas de nécessité.⁶⁵³

Le 19 septembre, le curé Couillard est à Québec pour l'assemblée des créanciers prévue pour le lendemain. La faillite de la Coopérative piétine.⁶⁵⁴ Le 20, le curé Hébert prévient Mgr LaRocque que le curé Couillard recevra une lettre des avocats Walsh & Poisson pour réclamer le paiement de billets de la Fabrique. Il se dit convaincu que ces billets sont illégaux, mais que si la Fabrique est attaquée, elle devra se défendre. Puis, il demande d'être nommé desservant de Notre-Dame-de-Ham afin de pouvoir y faire tenir des assemblées.⁶⁵⁵

Deux jours plus tard, il annonce à Mgr Lefebvre: "[...] Je vous avoue que j'en ai assez. J'ai écrit à Barthélémy, lui disant de donner sa démission le plus tôt possible. [...] J'ai aussi écrit au Marguillier. S'il reçoit une action, je lui dit de faire Annoncer une assemblée pour le 2 octobre, pour choisir un avocat & se défendre. [...] Je ne crois pas que les actions sortent Avant huit jours [...]."⁶⁵⁶

L'influence du curé Hébert se



A.-L.-P. Roy.

650. Arch. de SHERBR., "Lettre de J.E. Hébert à Mgr P.J.A. Lefebvre, 10 septembre 1921", op. cit., dossier Correspondance.

651. Id., "Lettre de J.E. Hébert à Mgr Paul LaRocque, 10 septembre 1921", op. cit., dossier Correspondance

652. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 11 septembre 1921, vol. I, 1899-1930, p. 301

653. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 12 septembre 1921, vol. 3, p. 96-98.

654. Arch. de SHERBR., "Lettre de Barthélemy Couillard à Mgr P.J.A. Lefebvre, 19 septembre 1921", op. cit., dossier 3, "Correspondance".

655. Id., "Lettre de J.E. Hébert à Mgr Paul LaRocque, 20 septembre 1921", op. cit., dossier 3, "Correspondance".

656. Id., "Lettre de J.E. Hébert à Mgr P.J.A. Lefebvre, 23 septembre 1921", op. cit., dossier 3, "Correspondance".

fait sentir rapidement puisque le 24, le curé Couillard démissionne et demande à son évêque de lui accorder un repos.⁶⁵⁷ Trois jours plus tard, le curé Hébert avise Mgr LaRocque que le 2 octobre la Fabrique choisira un avocat pour défendre ses intérêts et qu'il part le jour même pour Québec afin de tenter de convaincre un avocat d'ajourner sa poursuite.⁶⁵⁸ Simultanément, Mgr LaRocque accorde à l'abbé Couillard le congé demandé pour une durée indéfinie.⁶⁵⁹ Toujours le 27 septembre, l'évêque demande à l'abbé Alphonse Roy d'accepter la cure de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham. "[...] Si vous acceptez, il suffira que vous vous rendiez à Notre-Dame de Lourdes pour le deuxième et même le troisième dimanche d'octobre, si cela vous accommodait mieux [...]."⁶⁶⁰

En attendant, les urgences demeurent sous la responsabilité du curé Hébert qui devient desservant en titre de la paroisse. Il écrit: "[...] J'arrive de Québec. Les liquidateurs et les avocats deviennent plus polis. Pour la première fois, ils m'ont offert de fumer un cigare. Ils n'avaient vu qu'un côté de la médaille & aujourd'hui, ils voient tous les côtés. L'interrogatoire de l'Abbé Couillard se fera. L'avocat St Laurent, de Québec, l'accompagnera. L'un des porteurs de billets poursuivra la Fabrique, mais ils avouent qu'il n'est presque pas possible de gagner. Ils espèrent, par ce fait, en arriver à un compromis. Je me rendrai à Notre-Dame de Ham pour dimanche matin. J'y tiendrai les deux assemblées voulues, afin que nous ne soyons pas pris par surprise [...]."⁶⁶¹

Entre temps, l'abbé Alphonse

Roy⁶⁶² accepte de prendre en charge la cure de Notre-Dame. Mgr LaRocque lui répond qu'il n'a qu'à se présenter à Notre-Dame pour le dimanche 23 octobre.⁶⁶³

Le 2 octobre, après la grand'messe, le curé Hébert fait tenir une assemblée de paroisse dans l'église, car la sacristie est trop petite pour contenir la foule. La Fabrique est alors autorisée par les paroissiens, à recourir aux services d'un avocat pour se défendre. Tout de suite après, les marguilliers choisissent Moïse O'Bready, avocat de Sherbrooke, comme procureur.⁶⁶⁴ Ce soir-là, le curé Hébert rédige un compte-rendu de la journée et une copie des résolutions afin que Mgr LaRocque les approuvent. Il ajoute: "[...] M. l'Abbé Couillard partira demain pour Sherbrooke-Est [...]. Il n'y aura donc personne à Notre-Dame pour dimanche prochain. Le curé nouveau pourrait peut-être acheter de moi une partie du ménage de l'Abbé Couillard & en fournir le moyen de le tirer de la mauvaise affaire des Prévoyants du Canada. La Fabrique ne paraît pas disposée à faire l'acquisition du ménage, dans les circonstances, l'état financier est trop douteux [...]."⁶⁶⁵

Le 5, Mgr Lefebvre fait parvenir au curé Hébert une copie de la lettre qu'il vient d'écrire aux avocats Walsh & Poisson dans laquelle il leur explique que l'évêque ne souhaite pas de procédures criminelles contre l'abbé Couillard; il a rencontré une créancière qui semble disposée à accorder un délai, malgré les pressions de son entourage.⁶⁶⁶ Dès le lendemain, le curé Hébert répond: "[...] Je crois que c'est un des plus beaux cas

que nous ayons. [Elle] ne raconte pas la fin de son histoire. Elle a échangé ses documents de Fabrique & de téléphone qui lui donneraient droit de poursuivre au criminel, contre une hypothèque sur une propriété de l'Abbé Couillard. Or l'hypothèque n'a été enregistrée que 30 jours avant la faillite et [elle] redevient créancière ordinaire, comme les autres. [...] J'envoie le document à l'avocat St Laurent avec les explications. [...] Je vous avoue, c'est le plus beau cas! Si celui-là ne passe pas, les autres ne passeront certainement pas [...]."⁶⁶⁷

Le 11, il écrit: "[...] Je crois que l'interrogatoire devant la Cour va Commencer jeudi ou vendredi. J'irai assister pour voir Ce qui va s'y passer. Pauvre M. Couillard, [...] On l'accuse maintenant d'avoir volé la moitié de son ménage & l'avoir expédié, dans la nuit, ici et là. On le somme d'avoir à retourner toutes ces choses [...]."⁶⁶⁸

Le 12, un créancier de la Coopérative Agricole, écrit à Mgr Chalifoux, afin d'exposer sa situation: "je vous écris un mot pour vous demandé une chose qui me coute beaucoup L'an dernier j'ai vendu deux cochons au Cercle Agricole c'est Mrs Couillard le curé de Notre Dame de Ham qui les a achete pour eux je leur ai fournie les Enregistrements voulue le cercle a donné l'argent a Mrs Couillard leurs Curé et il ne me l'a pas donné il m'a donné sont billet et il ne l'a jamais peyer et moi Mon Seigneur j'ai une nombreuse famille j'ai dix enfants et j'ai bien besoin de mon due si votre générosité se se [sic] rendait à mon désir je vous en serait très reconnaissant le billet est de \$28.50 je sait que

657. Arch. de SHERBR., "Lettre de Barthélemy Couillard à Mgr Paul LaRocque, 24 septembre 1921", op. cit., dossier 3, "Correspondance".

658. Id., "Lettre de J.E. Hébert à Mgr Paul LaRocque, 27 septembre 1921", op. cit., dossier 3, "Correspondance".

659. Id., "Lettre de Mgr Paul LaRocque à B. Couillard, 27 septembre 1921", op. cit., dossier Correspondance.

660. Id., "Lettre de Mgr Paul LaRocque à l'abbé Alp. Roy, Val Racine, 27 septembre 1921", op. cit., dossier Correspondance.

661. Id., "Lettre de J.E. Hébert à Mgr Paul LaRocque, 28 septembre 1921", op. cit., dossier Correspondance.

662. Rey, Alphonse-Marie. Né à Saint-Georges-de-Windsor le 14 juin 1878, d'Édouard Roy et de Marie-Anne-Réparade Rouillard; études au Séminaire Saint-Charles; ordonné par Mgr Paul LaRocque le 2 mars 1913 à la chapelle du Séminaire; vicaire à Sainte-Praxède de Bromptonville (1913-1916) et à Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke (1916-1917); vicaire à Saint-Pierre de La Patrie (1917), à Saint-Janvier de Weedon (1917-1919) et à Saints-Anges de Ham-Nord (1919-1920); curé de Saint-Léon de Val-Racine (1920-1921) et desservant de Saint-Ambroise de Milan (1920-1921); curé de Notre-Dame-de-Ham (1921-1924), de Saint-Julien de Wolfe (1924-1926) et de Saint-Gabriel de Stratford (1926-1942); au repos à Saint-Gérard-de-Wolfe (1942-1944); gardien du cimetière Saint-Michel de Sherbrooke (1944-1967); retiré à Sherbrooke (1967) et au Pavillon Mgr. Racine de Sherbrooke (1968) décédé à l'hôpital d'Youville de Sherbrooke le 8 janvier 1977; inhumé au cimetière de Saint-Georges-de-Windsor. Arch. de SHERBR., Obituaire du clergé.

663. Arch. de SHERBR., "Lettre de Mgr Paul LaRocque à l'abbé Alp. Roy, Val Racine, 1er octobre 1921", op. cit., dossier Correspondance.

664. Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 2 octobre 1921, p. 132-135. Une note a été ajoutée sur le document: "Vu et approuvé ce 5 octobre 1921 Paul, Ev. de Sherbrooke".

665. Arch. de SHERBR., "Lettre de J.E. Hébert à Mgr Paul LaRocque, 2 octobre 1921", op. cit., dossier 3, "Correspondance".

666. Id., "Lettre de P.J.A. Lefebvre à MM Walsh & Poisson, 5 octobre 1921", op. cit., dossier Correspondance.

667. Id., "Lettre de J.E. Hébert à Mgr P.J.A. Lefebvre, 6 octobre 1921", op. cit., dossier Correspondance.

668. Id., "Lettre de J.E. Hébert à P.J.A. Lefebvre, 11 octobre 1921", op. cit., dossier Correspondance.

si Mrs le Curé Couillard avait été capable de me payer il l'aurait bien fait mais il n'a pas été capable de rencontré si vous êtes assez bon de payer ce billet je vous le retournerai et je peu aussi vous l'envoyer avant si vous le désirez je suit votre très humble Serviteur.⁶⁶⁹

Le 21, le curé Hébert informe Mgr Lefebvre de la gravité de la situation: "Tout espoir de règlement s'est évanoui. Ce règlement pourrait être attaqué, aujourd'hui que tout est connu. Les irrégularités & à la banque & dans les livres de l'Abbé, pourraient compromettre l'honneur de celui qui ferait le règlement, [...] Il y a des résolutions qui nomment l'emprunteur et l'emprunt a été fait d'une autre personne. Lequel est le bon? M. O'Bready décidera, puis on pourra faire une reddition de comptes que l'on fera approuver par la paroisse, par les marguilliers & par Sa Grandeur. Le curé paiera ensuite les intérêts sur ces montants. La Fabrique sera certainement poursuivie. Aujourd'hui on ne pourra plus fixer de délai & faire attendre. Il faudra marcher. [...] Lamarre me disait qu'il n'avait jamais vu de mélange pareil dans toute sa pratique. Toutesfois, l'Abbé Couillard ne devra pas s'absenter d'ici quelque temps [...]."⁶⁷⁰

Les marguilliers ont aussi le devoir d'assurer la continuité de la Fabrique. Le 30, ils décident d'offrir un salaire de \$1.00 par dimanche, fête d'obligation, jeudi et samedi saints ainsi que le jour de la commémoration des morts et le mercredi des cendres, à Eugénie Comtois, pour jouer de l'orgue à l'église.⁶⁷¹

Le 6 novembre, le conseil municipal s'occupe d'une affaire qui, de nos jours, relèverait des services sociaux. On décide "que tous ceux qui logeront ou garderont [...] appelé le sourd, seront responsables des suites et mêmes des

obligations que pourra encourir la municipalité s'il vient qu'a venir dans l'indigence."⁶⁷²

Le même jour, l'abbé Couillard écrit: "[...] Je suis encore à Sherbrooke-Est et j'y serai encore combien de temps: j'ai trouvé un poste à Lewiston; mais il me faut attendre [...] Une fameuse chance que j'ai amené avec moi mon personnel qui me fait vivre dans le moment. Mes souffrances morales sont angoissantes.... Je ne me décourage pas cependant [...]."⁶⁷³ Entre le 5 et le 25 novembre, l'affaire Couillard jouit d'une accalmie. Le curé Hébert en donne l'explication: "[...] Dans l'affaire de Barthélémy, on n'est pas beaucoup plus avancé. Le liquidateur veut voir partout, avant d'en arriver à un règlement & il nous tient. Toutesfois, il ne pourra pas tenir bien longtemps, maintenant, il va falloir marcher. J'ai rendu Barthélémy malade. Imaginez qu'il a emporté la moitié de mon ménage. Je l'ai sommé d'avoir à me le retourner. Sous les coups de la menace, il est tombé malade, mais sa vieille servante m'a demandé si je lui vendrais. Je lui ai fait un prix, au comptant. si elle accepte, nous serons bons de ce côté, & notre garantie sera annulée. Je ne puis pas le laisser faire. Je vous avoue, Monseigneur, que je n'ai jamais vu rien d'aussi mêlé. On Commence à retracer un Chèque, on le suit un Certain temps, & quand on se croit solide, on le perd de vue. [...] Il n'y a pas moyen de faire de preuves. Le liquidateur m'écrivait, le 5 novembre 1921, les lignes suivantes: [...] Il y aura certainement une espèce de compromis à faire pour que la faillite de la Société Coopérative renonce aux droits qu'elle peut avoir dans la bâtisse du magasin construite sur le terrain de la Fabrique et dans la bâtisse de l'A.C.J.C.. D'après les livres de la Société il est évident que la société a payé beaucoup de salaires et a fourni beaucoup de matériaux pour ces constructions. [...] Ces gens

là fouillent depuis tout près de 3 mois & n'ont rien trouvé de neuf. Les dépenses actuelles s'élèvent à \$5000. Il veut avoir le reste des recettes. [...] Je lui dis simplement: renoncez à vos droits prétendus ou réels sur l'A.C.J.C. & le magasin & je retirerai la réclamation de l'Abbé Couillard. Je ne sais pas encore ce qu'il fera. Le jour où j'aurai une réponse définitive, je ferai des arrangements avec la banque & les gens, puis on réglera l'affaire de la Fabrique [...]."⁶⁷⁴

Le 9, Mgr Lefebvre répond au créancier de la Coopérative: "Monseigneur Chalifoux est malade depuis bientôt trois ans. On s'attend à sa mort d'un jour à l'autre; il n'est donc pas en état de comprendre, encore moins de faire droit à votre réclamation. Il ne vous reste qu'un recours contre Monsieur Couillard."⁶⁷⁵

Le 25, le curé Hébert entrevoit un peu d'espoir: "[...] J'ai fini l'arrangement pour le ménage. [...] Je crois que la question des faux billets à la banque est pratiquement réglée. Ma dernière entrevue a avancé les choses. [...] Le risque à prendre dans cette affaire est d'environ \$5000. C'est à dire qu'à l'expiration des neuf mois, si je n'ai pas fini mes Collections, il me faudra faire une avance d'argent, mais je resterai avec des valeurs pour le montant d'argent avancé. Cette transaction nous débarrasse de tous les faux billets & nous ouvre le chemin pour arriver à régler l'affaire de la Fabrique. [...] Le plus dur est fait. Le liquidateur, la banque & les avocats en sont venus à une entente, de sorte que nous aurons moins de difficulté avec les gens [...]."⁶⁷⁶

Le curé Hébert informe Mgr Lefebvre du projet qu'il entend suivre afin de sortir de l'impasse. Le 30 novembre, il écrit: "Nous avons 80 actionnaires qui ont souscrit \$250. chacun. Tous des noms d'hommes responsables. C'est

669. Arch. de SHERBR., "Lettre de [...] à Mgr Chalifoux, 12 octobre 1921", op. cit., dossier Correspondance.

670. Id., "Lettre de J.E. Hébert à Mgr P.J.A. Lefebvre, 21 octobre 1921", op. cit., dossier 3, "Correspondance".

671. Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 30 octobre 1921, document collé sur les pages 138-139.

672. Mun. N. D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 6 novembre 1921, vol. 3, p. 103.

673. Arch. de SHERBR., "Lettre de Barthélémy Couillard à Mgr P.J.A. Lefebvre, 6 novembre 1921", op. cit., dossier 3, "Correspondance".

674. Id., "Lettre de J.E. Hébert à Mgr P.J.A. Lefebvre, [après le 5 novembre] 1921", op. cit., dossier Correspondance.

675. Id., "Lettre de P.J.A. Lefebvre à Charles Boulet, 9 novembre 1921", op. cit., dossier Correspondance.

676. Id., "Lettre de J.E. Hébert à Mgr P.J.A. Lefebvre, 25 novembre 1921", op. cit., dossier Correspondance.

\$20,000 qui tombe dans notre affaire, nous aurons tous les autres. Ce n'est certes pas fini, nous aurons bien des misères à vaincre, mais ça viendra à finir. [...] Barthélémy pourra partir. [...] Nous avons besoin de 6 mois de paix, avant de finir [...].⁶⁷⁷

Le 31, un citoyen de Saint-Adrien, fait parvenir à Mgr LaRocque ses récriminations envers le curé Couillard. Son plaidoyer est long, car il en profite pour étaler tous ses malheurs, sans compter l'affaire du curé: “[...] je suis pris à la gorge et il faut se débattre nous sommes condamnés à payez deux cents cinquante piastres pour une dette qu'on ne doit pas la dette que Mr Couillard a fait avec ses employées il ne veut pas avouées que c'est de sa faute même ces ses [sic] employez c'est lui qui était le premier en tête [...] j'avais acheté presque tous mes moulés à la coopérative je leur devais près des trois cents piastres voyant que j'avais pas d'argent à leur donnés alors le billet commençais à craindre contre moi à tous les mois il faulais être sur le chemin pour renouveler ce billet à la force j'ai venu à les payés tout dernièrement les interêts montait vite et je me suis trouvé réduis à achetés le lard et la graisse et dans ses années je me suis endettés [...] par ici les celui qui sont en banqueroute il emporte pas tou ce qu'il ont dans leurs maisons que leur lit et leur butain de corps il y à une partis du ménage qui était billez au nom des employez mais il se charoyez bien gros de ménage comme les musique et bien autre meuble quand on n'est pas capables de payez nos dettes on n'a pas besoin de ses choses par plaisirs à la maisons [...] Dieu à pas dit de faire des palais avec les Eglise lui il était dans une pauvre étable et il nous a dit de gagnez notre pain à la sueur de notre front n'ont pas dans les livres à pas suer et toujours nous chargez cher pour tous les besoins de la religion [...] J'espère que vous allez payez cette dette

pour votre serviteur moi j'ai trop d'intérêt à paye les miennes je veux pas que les autres les paye [...].⁶⁷⁸

Le 11 décembre, Mgr LaRocque fait parvenir une lettre de référence à l'abbé Couillard: “[...] Je puis et suis heureux de lui rendre le témoignage que, soit comme vicaire, soit comme curé, il a toujours manifesté un grand zèle pour le bien des âmes et que ses moeurs ont toujours été irréprochables. Pour des motifs purement personnels qui m'ont paru raisonnables, il m'a prié de lui permettre d'aller aider, dans le saint ministère, un prêtre de ses amis actuellement malade, le Rev. M Désilets ou de rendre tout autre service que Monseigneur l'Evêque de Portland pourrait lui demander pour les canadiens-français de son diocèse. Je puis affirmer, en toute sincérité et loyauté, que l'abbé J. B. Couillard, qui me dit jouir actuellement d'une bonne santé, donnera pleine satisfaction à l'Evêque qui voudra bien l'accueillir dans son diocèse et lui donner la juridiction dont il aura besoin pour se rendre utile [...].⁶⁷⁹

Le lendemain, après avoir signalé qu'il est impensable que l'évêque rembourse tout le monde, Mgr Lefebvre lui répond: “[...] Il est vrai que la faillite vous fait perdre \$250.00, mais, d'un autre côté, vous avez bénéficié de la Coopérative, depuis 1914, d'un montant s'élevant à plus de \$250.00. Que le bon Dieu vous bénisse, et qu'il vous donne le courage de supporter cette nouvelle épreuve avec profit pour vous et pour votre famille.⁶⁸⁰

Le jour de Noël, les paroissiens élisent Alexandre Dussault comme marguillier pour remplacer Joseph Laliberté, et, aux élections municipales du 11 janvier 1922, Auguste Côté et Joseph Provençal sont réélus conseillers municipaux et Alex Dusseault est élu pour remplacer Hormisdas Leblanc.

Le 4 mars, le curé Hébert écrit à Mgr LaRocque pour faire le point sur l'affaire Couillard. “Il n'est rien arrivé de bien extraordinaire. J'ai toujours demandé de l'argent pour pouvoir marcher. Pour la banque, il fallait des garanties. Pour le reste, il faut ou des garanties ou de l'argent. Vous ne semblez pas réaliser, Monseigneur, qu'aujourd'hui tout l'actif de l'Abbé Couillard est entre les mains du Syndic autorisé & que pour en tirer profit, si la chose est possible, il faut le racheter. Si les affaires étaient prospères, si tout se vendait bien, on pourrait autoriser la vente et elle rapporterait pour payer une partie des créanciers; mais, c'est tout le contraire, la dépression des affaires est telle que la vente ne rapportera presque rien & nous resterons avec les dettes. [...] Quant à la situation elle reste toujours la même, \$60000 de déficit à combler. [...] Dans 2 ou 3 semaines, je pourrai dire à peu près le montant d'argent nécessaire, & ce que nous en retirerions avec le temps. [...] D'ici au 1er septembre, Monseigneur devra gagner ses gens ou bien les procès continueront. Or pour gagner les gens, il n'y a qu'un moyen, il faut les payer. [...].⁶⁸¹

Le surlendemain, il explique le plan qu'il vient d'échafauder qui consisterait à acheter tous les biens du curé Couillard, ce qui rembourserait quelques créanciers, et entreposer le tout en attendant que se termine la crise économique pour les revendre par la suite.⁶⁸²

Cette même journée, le conseil municipal entame les démarches pour obtenir une subvention qui permettrait de reconstruire le pont du rang 2.⁶⁸³ Puis, la question de la route nationale fait de nouveau l'objet de discussions lors de l'assemblée du conseil municipal du 6 avril. On convient de demander aux deux palliers de gouvernement de voir à paver cette route en vertu des politiques

677. Arch. de SHERBR., “Lettre de J.E. Hébert à P.J.A. Lefebvre, 30 novembre 1921”, op. cit., dossier Correspondance.

678. Id., “Lettre de [...] à Mgr Paul LaRocque, 31 novembre 1921”, op. cit., dossier Correspondance.

679. Id., “Lettre de recommandation de Mgr Paul LaRocque au sujet de J.-B. Couillard, 11 décembre 1921”, op. cit., dossier Correspondance.

680. Id., “Lettre de P.J.A. Lefebvre à Napoléon Morin, 12 décembre 1921”, op. cit., dossier Correspondance.

681. Id., “Lettre de J.E. Hébert à Mgr Paul LaRocque, 4 mars 1922”, op. cit., dossier Correspondance.

682. Id., “Lettre de J.E. Hébert à Mgr Paul LaRocque, 6 mars 1922”, op. cit., dossier Correspondance.

683. *Mss. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 6 mars 1922*, vol. 3, p. 111.

de “bons chemins”.⁶⁸⁴ Au début de mai, on décide de confectionner un chemin permanent dans le rang 1 et la route du rang 11 de Wolfestown.⁶⁸⁵

Le 21, la Fabrique accepte d’acquérir la salle de l’A.C.J.C. pour en faire une salle paroissiale, avec son ameublement ainsi que la grotte et le terrain, le tout pour une valeur de \$6,500.00. De plus, la Fabrique reconnaît 10 créanciers pour un total de \$15,060.00. De nouveaux billets seront émis afin de légaliser le tout.⁶⁸⁶ On termine l’assemblée en votant un salaire de \$15.00 qu’on accorde au curé Roy pour ses services de bedeau et de sacristain.

Au début de juin, le conseil municipal adopte le règlement numéro 16 qui remet la responsabilité au propriétaire d’enclorre et d’entretenir la clôture des propriétés qui longent la route venant de Saint-Paul, sur le lot numéro 20.⁶⁸⁷ Le mois suivant, la municipalité se charge de la responsabilité de l’entretien des chemins de terre. On étudie aussi la question de la construction du pont du rang 2. Enfin, on accepte la démission du conseiller Aimé Plante qu’on remplace par Arthur Boissonneault.⁶⁸⁸

Le 10 juillet 1922, Oliva Côté et Amédée Trottier sont élus commissaires d’école.⁶⁸⁹ Quelques jours plus tard, l’inspecteur Turcotte conseille de faire reconstruire l’école numéro 2.⁶⁹⁰

Deux semaines plus tard, les marguilliers se réunissent pour nommer un nouvel exécutif dans le but de réorganiser le Cercle paroissial autrefois connu sous le nom du Cercle Saint-Pierre de l’A.C.J.C.. Amédée Trottier devient président de l’organisme, Louis Hudon

vice-président et Henri Goulet secrétaire.⁶⁹¹

Mais l’affaire Couillard n’est toujours pas terminée. Le curé Hébert écrit à Mgr LaRocque le 27: “Je n’ai pas donné signe de vie depuis quelque temps, c’est qu’il est toujours difficile de faire rapport dans une affaire aussi mêlée. Nous allons passer à travers, j’en suis sûr. Dans une semaine ou deux il ne restera plus que les cas difficiles, et l’affaire de la banque, tout le reste sera réglé. [...] aujourd’hui les hommes d’affaires regrettent de n’avoir pas accepté .25 sous puisqu’ils n’en auront que 15 à 16.

taire, Joseph Proulx.⁶⁹²

Au début de septembre, le conseil municipal décide d’améliorer l’apparence du pont du rang 1 et de le recouvrir en bardeau sur lequel on appliquera une couche de chaux.⁶⁹³ Les travaux de la grande route doivent commencer le 11 et se terminer pour le 21. On prie le gouvernement de prendre une décision au sujet de la finition: gravelle, macadam, bitume, béton ou autre. En attendant, Camille Payeur s’occupera de “la pesée de la gravelle” et Pierre Toupin achètera une balance à cet effet.⁶⁹⁴



Pont du rang 1, barrage en bois, moulin à scie à gauche et boutique d’Amédée Trottier à droite. À l’arrière-plan, le pillier du pont en usage avant 1900.

[...].⁶⁹⁵

Le 30 juillet, après avoir choisi Amédée Trottier comme président de la commission scolaire, les commissaires acceptent de remettre l’emplacement de l’ancienne école numéro 2 à son proprié-

Le 2 octobre, le conseil municipal décide d’exproprier les parties de terrains nécessaires à la construction de la route nationale, entre autre une lisière de terre dans les terrains de Willy Fortier dans le lot numéro 20A du rang 1 pour le

684. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 6 avril 1922, vol. 3, p. 113-115.

685. *Id.*, 1er mai 1922, vol. 3, p. 116.

686. Arch. de SHERBR., “Extrait du cahier des délibérations de la Fabrique, 21 mai 1922”, *op. cit.*, dossier 5, “Délibérations”. Sur le document, on peut lire “Vu et approuvé le 6 juin 1922 Paul év. de Sherbrooke”. Voir aussi: Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 21 mai 1922, p. 139-140.

687. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 5 juin 1922, vol. 3, p. 119-121.

688. *Id.*, 3 juillet 1922, vol. 3, p. 123-124.

689. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 10 juillet 1922, vol. 1, 1899-1930, p. 301-303.

690. *Id.*, 14 juillet 1922, vol. 1, 1899-1930, p. 303.

691. Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 23 juillet 1922, p. 143.

692. Arch. de SHERBR., “Lettre de J.E. Hébert à Mgr Paul LaRocque, 27 juillet 1922”, *op. cit.*, dossier Correspondance, archives XVIII.

693. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 30 juillet 1922, vol. 1, 1899-1930, p. 304.

694. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 9 septembre 1922, vol. 3, p. 126.

695. *Id.*, 21 septembre 1922, vol. 3, p. 126-129.

prix de \$109.00, d'Arthim Gagné dans le lot numéro 21 du rang 1 pour \$50.00 et aussi de Joseph Provancal dans le lot numéro 21 du rang 2 pour \$400.00.⁶⁹⁶

À la fin du mois, le curé Hébert tente de faire de nouveau le point sur l'affaire du curé Couillard: "[...] L'affaire de la Fabrique est réglée, d'une manière complète. J'ai payé 100 sous dans la piastre à tous les porteurs de billets de la Fabrique. J'ai payé tous les comptes courants tous les arrérages d'intérêts, moins une couple à régler. Le tout a couté [...] \$14372.86 Ce compte ne variera pas beaucoup d'ici à la fin [...]" Après avoir détaillé toutes les dépenses qu'il a effectuées, dont l'achat des affaires personnelles du curé Couillard au prix de \$10,300.52 ce qui représente 50% de la valeur, il ajoute: "[...] Si les temps redeviennent bons, vous aurez des propriétés pour couvrir vos avances [...]"⁶⁹⁷

Le 6 novembre, au conseil municipal, on discute des travaux à entreprendre l'an prochain et on décide qu'il sera fait du chemin permanent sur les lots numéros 4 et 5 du rang 10 et dans la grande ligne de Wolfestown.⁶⁹⁸ Au début de décembre, on verse la somme de \$25.00 à Willy Charest pour une année de service comme officier de la paix.⁶⁹⁹

Le 31 décembre, la reddition des comptes de la Fabrique indique des revenus de \$4,029.93 et des dépenses de \$3896.80; ce qui laisse un profit de \$133.13. Cependant, si on rapporte la dette de \$15,060.00 dont elle s'est chargée en mai dernier, de laquelle on soustrait un remboursement de \$600.00, il reste encore \$14,460.00.⁷⁰⁰

Le 10 janvier 1923, Amédée Trottier et Arthur Boissonneault sont réélus conseillers municipaux tandis que Théophile Lavigne est élu par acclamation. Quant à Pierre Toupin, cultivateur-industriel, il est déclaré réélu, aussi par acclamation, au poste de maire.⁷⁰¹ Lors de l'assemblée du 3 avril, les inspecteurs de voirie sont nommés selon les arrondissements; ainsi, l'arrondissement numéro 1 sera sous la responsabilité d'Alfred Langlois, le numéro 2 de Xavier Giguère, le numéro 3 de Joseph Fortier, le numéro 4 d'Émery Luneau, le numéro 5 d'Eddy Morasse, le numéro 6 de Willy Charest et le numéro 7 de Joseph Martineau.⁷⁰²

Une séance spéciale du conseil municipal est convoquée pour le 23 avril, afin de presser le ministre de la Voirie d'ordonner le parachèvement de la grande route qui demeure gravelée pour l'instant.⁷⁰³

Le 5 juin, le conseil donne suite à une requête de Pierre Bélair qui demande le détournement de la côte chez Willy Fortier dans le rang 1. Le temps d'aller visiter les lieux, et lundi prochain on évaluera le coût du projet. À ce moment-là, on demande une subvention pour améliorer la côte chez Joseph Fortier, sur les lots numéros 23 et 24 du rang 1. On ajoute à la demande, un montant à appliquer au détournement de celle qui se trouve chez M. Guillemette et celle chez Zéphirin Gagner, sur le lot numéro 22 dans le même rang. Finalement, on accorde la somme de \$60.00 à Arthur Toupin pour son expropriation, et on lui cède le vieux chemin de front qui devient sa propriété.⁷⁰⁴

Au début de juillet 1923, Joseph

Proulx est élu commissaire d'école.⁷⁰⁵ Peu après, l'inspecteur Turcotte remarque qu'il manque une mappemonde, un globe terrestre et un dictionnaire à l'école numéro 2. De plus, il souligne: "On sexpose a perdre les subventions de l'Etat en engageant une institutrice non diplomée sans en avoir l'autorisation du Surintendant [...]"⁷⁰⁶

Le 6 août, le conseil municipal dédommage Willy Fortier en lui accordant une partie du vieux chemin et la somme de \$75.00 pour son expropriation. De plus, comme les travaux commenceront le 13 août, Joseph Fortier est nommé contremaitre et Pierre Toupin surveillant "et teneur du temps" avec mandat de rédiger un rapport. Quant à la route nationale, on prévoit commencer les travaux le 20.⁷⁰⁷

Entre temps, les marguilliers se réunissent le 12 août, afin de décider la réparation des fondations de l'église qui menacent de s'écrouler. Les travaux évalués à environ \$300.00 seront effectués sous la surveillance du curé Roy.⁷⁰⁸

Le 26 août, les commissaires d'école acceptent que l'épouse d'Oliva Côté tienne une classe dans sa maison. On lui offre la somme de \$100.00 pour son travail d'institutrice.⁷⁰⁹

Au début de septembre, le conseil municipal demande une subvention pour améliorer la "Côte Apique" dans le rang Saint-Philippe, sur le lot numéro 26 du rang 1.⁷¹⁰

Le 7, à l'Hôpital Général Saint-Vincent-de-Paul de Sherbrooke, décède

⁶⁹⁶ Mm. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 2 octobre 1922, vol. 3, p. 131-132.

⁶⁹⁷ Arch. de SHERBR., "Lettre de J.E. Hébert à Mgr Paul LaRocque, 29 octobre 1922", op. cit., dossier Correspondance.

⁶⁹⁸ Mm. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 6 novembre 1922, vol. 3, p. 133-134.

⁶⁹⁹ *Id.*, 4 décembre 1922, vol. 3, p. 137.

⁷⁰⁰ Par. N.-D.-L.-H., *[Registre des délibérations de la Fabrique]*, 31 décembre 1922, p. 145-146.

⁷⁰¹ Mm. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 10 janvier 1923, vol. 3, p. 137-138.

⁷⁰² *Id.*, 3 avril 1923, vol. 3, p. 142.

⁷⁰³ *Id.*, 23 avril 1923, vol. 3, p. 143-144.

⁷⁰⁴ *Id.*, 11 juin 1923, vol. 3, p. 151-152.

⁷⁰⁵ C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 9 juillet 1923, vol. 1, 1899-1930, p. 305.

⁷⁰⁶ *Id.*, 25 juillet 1923, vol. 1, 1899-1930, p. 306.

⁷⁰⁷ Mm. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 6 août 1923, vol. 3, p. 156-157.

⁷⁰⁸ Par. N.-D.-L.-H., *[Registre des délibérations de la Fabrique]*, 12 août 1923, p. 144-145. On peut lire aussi cette note ajoutée: "Vu et approuvé le 17 septembre 1923 P.J.A. Lefebvre, V.G."

⁷⁰⁹ C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 26 août 1923, vol. 1, 1899-1930, p. 307.

⁷¹⁰ Mm. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 4 septembre 1923, vol. 3, p. 159-160.

l'abbé Couillard, à l'âge de 49 ans.⁷¹¹ Comme les funérailles ont lieu le 11 à Saint-Eugène-de-l'Islet, le curé Roy se fait un devoir d'y assister.⁷¹² La semaine suivante, il convoque une assemblée des marguilliers pour discuter de l'investissement de \$300.00 pour la réparation des fondations de l'église qui devient de plus en plus urgente.⁷¹³

Au milieu du mois de novembre, les commissaires d'école nomment Joseph Provençal pour remplacer Joseph Proulx qui vient de remettre sa démission. À cette époque, l'inspecteur Turcotte fait parvenir aux commissaires la mappemonde et le globe terrestre qui manquent à l'une des écoles.⁷¹⁴

Le 30 décembre, Théophile Lavigne et Amédée Trottier sont élus marguilliers par acclamation. Le lendemain, la reddition des comptes indique que les recettes s'élèvent à \$10,038.65 et les dépenses à \$10,324.38, ce qui laisse un déficit de \$285.73. De plus, il faut tenir compte de la dette qui s'élève à \$14,360.00.⁷¹⁵ Toutefois, le 5 janvier 1924, l'évêque permet au curé Roy d'imposer un prélevé de \$7,000.00 sur les propriétaires afin de la diminuer.⁷¹⁶

Le 9 janvier 1924, les élections municipales se présentent de façon inhabituelle: aucune proposition de candidats n'est soumise à l'électorat. Omer Trottier convoque une nouvelle assemblée des contribuables pour le 21. À ce moment-là, Auguste Côté, Alex Dusseault et Joseph Provençal sont élus par acclamation. Au début de février, après avoir payé la somme de \$25.00 à Willy Charest pour son travail d'officier



Vue du village vers 1924.

de police, on décide de se passer de ses services.⁷¹⁷ En mars, on décide de construire un remblai de 300 pieds de long et 3 pieds de haut sur le lot numéro 26 du rang 1.⁷¹⁸

Le 23 mars, les marguilliers discutent de la dette ainsi que des moyens à prendre pour l'éponger le plus rapidement possible. Finalement, on autorise le curé Roy et la Fabrique à appliquer la suggestion de l'évêque. Ainsi, pour les dix prochaines années, les paroissiens seront tenus de participer à la répartition.⁷¹⁹ On refait les comptes afin de connaître l'état exact de l'administration paroissiale. Les recettes s'élèvent à \$10,038.65 et les dépenses à \$10,324.38, ce qui laisse un déficit de \$285.73. La dette s'élève encore à \$14,360.00.⁷²⁰

Vers la même époque, le curé Hébert annonce au procureur du diocèse, que la sentence est finalement sortie. Au lieu de \$38,000.00 comme c'était prévu,

le curé Hébert est condamné pour une somme de \$31,000.00 que la Banque d'Hochelaga peut désormais lui réclamer. Il raconte à l'abbé Pilette qu'il a écrit à la Banque: "[...] Je suis incapable de payer ce montant [...]"⁷²¹

Et le 1er avril, il écrit à Mgr Lefebvre: "[...] 1o Oui le temps est arrivé d'autoriser la répartition demandée. Du moment que les gens veulent la répartition à l'unanimité, donnez leur la permission de s'adresser aux Commissaires Civils. Je ne leur ai pas encore donné le contrat de la salle publique, mais je suis en mesure de le leur donner. Il me fallait faire l'acquisition des parts détenues par [...] & je les ai maintenant. 2o La liste des billets est parfaitement authentique. La dette est bien de \$14360. portant intérêt. Toute l'affaire de la Fabrique de Notre-Dame est nettoyée [...]"⁷²² Ce à quoi Mgr Lefebvre répond: "[...] Dans mon humble opinion, tu ferais mieux de te faire payer sans délai, la somme qui t'est

711. Séminaire de SHERB., *Annuaire du Séminaire de Sherbrooke*, c. 1924, p. 738.

712. Arch. de SHERBR., "Lettre de Alphonse-M. Roy à Mgr P.J.A. Lefebvre, 14 septembre 1923", op. cit., dossier 5, "Délibérations".

713. Arch. de SHERBR., "Extrait de résolution de la Fabrique de Notre-Dame-de-Ham, 14 septembre 1923", op. cit., dossier 5, "Délibérations".

714. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, [novembre?] 1923, vol. 1, p. 308.

715. Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 31 décembre 1923, p. 147-148.

716. Arch. de SHERBR., "Lettre de P.J.A. Lefebvre, v.g. à Alphonse M. Roy, 5 janvier 1924", op. cit., dossier Correspondance.

717. Mus. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 21 janvier 1924, vol. 3, p. 166-167.

718. Id., 3 mars 1924, vol. 3, p. 169.

719. Arch. de SHERBR., "Extrait du cahier des délibérations de la Fabrique, 23 mars 1924", op. cit., dossier 5, "Délibérations". On peut lire une note ajoutée sur le document: "Vu et approuvé le 4 avril 1924 P.J.A. Lefebvre, V.G.". Voir aussi: Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 23 mars 1924, p. 149-152.

720. Id., "Extrait du cahier des délibérations de la Fabrique, 23 mars 1924", op. cit., dossier 5, "Délibérations". Sur le document, on peut lire une note ajoutée: "Vu et approuvé le 4 avril 1924 P.J.A. Lefebvre, V. g. Vraie copie 23 mars 1924". Voir aussi: Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 23 mars 1924, p. 149-152. Aussi "Lettre de J.E. Hébert à P.J.A. Lefebvre, [non datée; probablement: mars 1924]", op. cit., dossier Correspondance.

721. Id., "Lettre de J.E. Hébert à M. Pilette, [non datée]", op. cit., dossier 3, "Correspondance".

722. Id., "Lettre de J.E. Hébert à P.J.A. Lefebvre, 1er avril 1924", op. cit., dossier Correspondance. Le curé Hébert ajoute ce post-scriptum: "La Fabrique me devra bien \$204, mais je ne les paierai pas avec cela J.E.H."

dûe par la fabrique de Notre-Dame-de-Ham [...].⁷²³

Au début de mai, le conseil municipal demande de nouveau au ministre de la Voirie d'achever le chemin central "[...] si le département se trouve dans l'impossibilité de le finir cette été nous vous demandons au moins la somme de \$1,500. nous soit accordé enfin de mettre nos détournement de côte passable."⁷²⁴ On demande aussi \$400.00 au ministre de la Colonisation pour réparer la route de la grande ligne entre Notre-Dame et Saint-Paul dans le rang 11.

À la fin juin, l'inspecteur Turcotte avise les commissaires de réparer les portes des cabinets d'une école et aussi, de ne pas engager d'institutrices non diplômées sans l'autorisation du Surintendant.⁷²⁵ Le 14 juillet 1924, Joseph Laliberté et Théophile Lavigne sont réélus commissaires d'école par acclamation.

Le conseil municipal décide de rentabiliser la balance dont il s'est équipé en chargeant .20¢ pour chaque utilisation de cet appareil. Ce montant est divisé entre Louis Hudon, le "peseur", qui reçoit le quart du montant, le reste allant à la municipalité.⁷²⁶

Entre temps, le curé Hébert est toujours aux prises avec les détracteurs de l'abbé Couillard, ce qui ne l'impressionne pas outre mesure: "[...] je ne vois pas d'objection de donner à ces messieurs de la Banque d'Hochelaga, la permission de prendre des procédures contre moi. Je ne crains rien. Voici les faits: 1o J'ai offert d'acheter le compte de banque de la Coopérative, à la condition expresse que

la Banque me céderait tous ses droits. A ma grande surprise, la Banque a refusé cette offre [...]. Alors a commencé la correspondance & les entrevues [...].⁷²⁷ Il a alors prévenu l'institution financière qu'elle finira probablement par encaisser un montant moindre que ce qu'il leur a déjà offert; "[...] Avec l'offre faite, la banque aura reçu \$30200. sur un chiffre total d'environ \$40000. d'argent vraiment avancé [...]."⁷²⁸

À cette époque, certains paroissiens manquent un peu de discrétion pendant les offices religieux; le curé Roy s'en plaint à l'assemblée des marguilliers du 10 août où on nomme Napoléon Roy comme constable chargé de "faire observer le bon ordre dans l'église et ses alentours et sur tout le terrain et propriété de la Fabrique [...]."⁷²⁹ En même temps, selon la rumeur, le curé Roy serait déplacé sous peu. Les paroissiens s'indignent de cette nouvelle et décident de prendre les grands moyens pour garder leur curé. Une supplique circule jusqu'au 2 septembre où elle est expédiée à l'évêque. On y relate les malheureux événements de l'époque du curé Couillard, qu'on a de la peine à oublier et l'excellence du travail du curé Roy qui semble parvenu à mettre de l'ordre même dans la moralité publique en amenant plusieurs jeunes à abandonner l'usage de la boisson. "[...] La supplique que nous vous adressons, Monseigneur n'est pas du désir de quelques citoyens seulement, mais du désir de tous vos diocésains, de la paroisse de Notre-Dame et les signatures vont vous en donner une preuve. Espérant, [...] que vous nous accorderez un plus long séjour de Mr. l'abbé Roy au milieu de nous, [...]."⁷³⁰ Le vibrant témoignage est endossé par cent sept sig-

natures.

Cependant, le 23 août, Calixte Champagne était déjà nommé curé de Notre-Dame.⁷³¹

Le 24 septembre, l'évêque auxiliaire Alphonse-Osias se présente à Notre-Dame-de-Ham pour y effectuer une visite pastorale. Après avoir procédé à l'inspection habituelle des lieux et de l'administration, il approuve les comptes de la Fabrique. Le lendemain, il confirme 25 garçons et 26 filles qu'il enrôle dans les "Petits Chevaliers de la Tempérance". Il note: "[...] Nous tenons à féliciter M. le curé du bon travail accompli depuis son arrivée en cette paroisse le 23 octobre 1921. La comptabilité est irréprochable, les registres bien tenus, la propreté supplée à la richesse de l'établissement religieux. La dette de la Fabrique a été diminuée de six cents piastres sous la sage administration de M. le curé actuel."⁷³²



J.-L.-E.-C. Champagne

723. Arch. de SHERBR., "Lettre de P.J.A. Lefebvre à J.E. Hébert, 5 avril 1924", op. cit., dossier Correspondance.

724. Mun. N.-D.-H., [Registre des délibérations du conseil [...] 5 mai 1924, vol. 3, p. 171.

725. C.S. de VINCEN., [Registre des délibérations des commissaires [...] 28 juin 1924, vol. 1, p. 309.

726. Mun. N.-D.-H., [Registre des délibérations du conseil [...] 4 août 1924, vol. 3, p. 175.

727. Arch. de SHERBR., "Lettre de J.E. Hébert à Mgr Paul LaRocque, 8 août 1924", op. cit., dossier Correspondance.

728. *Id.*, "Lettre de J.E. Hébert à Mgr Paul LaRocque, 8 août 1924", op. cit., dossier Correspondance.

729. Par. N.-D.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 10 août 1924, p. 154.

730. Arch. de SHERBR., "Requête des habitants de Notre-Dame-de-Ham à Mgr Paul LaRocque, 2 septembre 1924", op. cit., dossier 9-a "Requêtes".

731. Champagne, Joseph-Louis-Fuchariste-Calixte. Né à Saint-Pie-de-Guire (Yamaska) le 4 décembre 1888, de Célestin Champagne et d'Auriste (ou Aurise) Fortin; études au Séminaire de Néphtal, au Grand Séminaire de Montréal et au Séminaire Saint-Charles; ordonné par Mgr Paul LaRocque le 9 juillet 1916 à l'église de Disraeli; vicaire à Saint-Pierre-de-Brimptonville (1916-1918), à Saint-Edmond-de-Coaticook (1918-1919), à Saint-Aimé-d'Asbestos (1919-1921) et à Sainte-Bibiane-de-Béthmann (1921); curé de Saint-Léon-de-Val-Rouais (1921-1924) et de Notre-Dame-de-Ham (1924-1927); au repos chez les Pères Montfortains (1927-1928); vicaire à Saint-Joseph-de-Valcourt (1928); curé de Saint-Théophile-de-Racine (1928-1936); desservant, puis curé de Saint-Pierre-de-La-Patrie (1936-1944); décédé subitement le 3 février 1944; inhumé au cimetière d'Asbestos. Arch. de SHERBR., *Omnibus du clergé*.

732. Par. N.-D.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 25 septembre 1923, p. 136.

Puis, il ordonne qu'on porte les assurances à \$25,000.00.

Le même soir, le maire Pierre Toupin convoque une assemblée spéciale du conseil municipal pour délibérer sur la soumission de la compagnie The Kenedy Construction Co. et celle de Hudon & Toupin de Notre-Dame, pour la finition de la grande route. Les deux soumissions étant équivalentes, on préfère encourager les gens de la place. La séance se termine par l'acceptation du projet de continuation du trottoir qui sera fait en gravier à partir de chez Misaël Côté jusque chez Amanda Côté du côté nord-ouest.⁷³³

Le 28 septembre, la Fabrique procède à une reddition de comptes pour la période écoulée depuis le 1er janvier jusqu'au 28 septembre. On constate que les revenus sont de \$2,385.63, les dépenses de \$2,319.34, ce qui laisse un déficit de \$66.29 [sic]. À cela il faut ajouter la dette qui se chiffre à ce moment-là à \$14,400.00.⁷³⁴

À la même époque, l'inspecteur Turcotte fait son inspection habituelle, et le 6 octobre, il réitère la demande de réparation des portes des cabinets de l'école numéro 2.⁷³⁵

Le 6 octobre, le conseil adopte le règlement numéro 20 qui décrète l'obligation de la vaccination de tout le monde contre la variole et ce, dans les 48 heures après sa promulgation à moins d'une preuve de vaccination datant de moins de sept ans. Une amende de \$5.00 est prévue pour les contrevenants plus \$1.00 par jour. On amende ensuite la résolution concernant la confection du trottoir qu'on souhaite construire en ciment plutôt qu'en gravier.⁷³⁶ Le 3 novembre, la

confection du trottoir au coût de \$417.30, est terminée. On s'adresse maintenant au député Lemieux afin d'obtenir l'aide nécessaire pour la construction d'un pont pour enjamber la rivière Morasse sur la grande route.⁷³⁷

Le Jour de l'An 1925, Hormidas Leblanc est élu marguillier. À ce moment-là, on constate que les revenus depuis le 1er octobre dernier sont de \$1,641.17 et les dépenses de \$1,464.98; ce qui laisse un surplus de \$176.19. Quant à la dette, elle s'élève maintenant à \$14,500.00.⁷³⁸

Peu après, le conseil municipal projette de détourner la côte sur le lot numéro 17 du rang 1 et demande des octrois de \$1,000.00 pour y parvenir.⁷³⁹ Le 14, Pierre Toupin est réélu maire et Amédée Trottier, Sinaï Sévigny et Théophile Lavigne conseillers. Il s'écoule près de deux mois avant la prochaine assemblée du conseil, où on demande au ministre de la Voirie, un octroi de \$300.00 pour améliorer le chemin permanent dans le rang 1, sur les lots numéros 21 et 22.⁷⁴⁰

Au début d'avril, le conseil municipal décide l'achat d'une machine à chemins. Puis, on fait pression auprès du ministre des Travaux Publics afin d'obtenir son accord sur la construction du pont du rang 2. Deux mois plus tard, on demande un octroi de \$1,000.00 au ministre de la Colonisation pour ce projet et on s'offre à s'occuper de la construction. Par ailleurs, il est question de graveler la partie du rang 1 reliant la grande route et le chemin Saint-Philippe, sur les lots numéros 21 et 22.

À la fin de juin, le conseil municipal adopte le règlement numéro

21 concernant le gravelage qui sera effectué sur une distance de 1,170 pieds. En juillet, la municipalité s'équipe de deux "pelles à chevaux".⁷⁴¹ Après quoi, on discute du prolongement et des réparations du trottoir à partir de chez L.-S. Hudon jusque chez Misaël Côté, à l'emplacement de l'ancienne boulangerie.

Comme le ministère de la Colonisation répond qu'il ne peut accorder l'aide que l'année prochaine pour la construction du pont du rang 2, on décide de le construire en béton et d'avancer les \$4,000.00 nécessaires.⁷⁴²

Le 13 juillet 1925, Oliva Côté et Amédée Trottier sont réélus commissaires, par acclamation. Peu après, Théophile Lavigne est élu président de la commission scolaire et Omer Trottier est nommé secrétaire avec un salaire annuel de \$75.00. Au début d'août, ils dressent la liste des volumes qu'ils approuvent, soient: Lecture Mon premier livre, Exercices orthographique Robert, Arithmétique, Géographie et Histoire du Canada des Frères des Écoles Chrétiennes, Histoire Sainte des soeurs de la Congrégation Notre-Dame, [Histoire] Cours Supérieur des Frères Mariste, et le Catéchisme du diocèse. L'inspecteur est formel; il ne faut pas utiliser d'autres manuels.⁷⁴³

À la fin de septembre, les marguilliers décident de faire refaire la clôture du cimetière et de remplacer le trottoir de bois en face du presbytère et de l'église par un nouveau construit en ciment.⁷⁴⁴

À la même époque, vu la difficulté de trouver une institutrice qui accepte d'enseigner à l'école numéro 3, l'inspecteur Turcotte incite les commis-

736. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 25 septembre 1924, vol. 3, p. 179.*

737. *Par. N.-E.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 28 septembre 1924, p. 154-155.*

738. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 6 octobre 1924, vol. 1, p. 310.*

739. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 6 octobre 1924, vol. 3, p. 183.*

740. *Id., 3 novembre 1924, vol. 3, p. 185.*

741. *Par. N.-E.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 1er janvier 1925, p. 157-158.*

742. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 5 janvier 1925, vol. 3, p. 187-188.*

743. *Id., 2 mars 1925, vol. 3, p. 191.*

744. *Id., 3 juillet 1925, vol. 3, p. 200.*

745. *Id., 3 juillet 1925, vol. 3, p. 201.*

746. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 9 août 1925, vol. 1, p. 316.*

747. *Par. N.-E.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 20 septembre 1925, p. 158-159.*

saires à lui offrir un salaire plus élevé.⁷⁴⁵

Sur la scène municipale, on songe à fermer un chemin qui ne sert presque plus, et qui relie le détournement de côte jusqu'au cordon du rang 3 dans la route du rang 2, sur le lot numéro 21. On accepte de céder ce vieux chemin à Joseph Provençal.⁷⁴⁶ Au début de novembre, on autorise Hormisdas Leblanc à faire préparer le bois en vue de la construction du pont chez Georges Ramsay et celui près de chez Pierre Toupin.⁷⁴⁷

Le 10 janvier 1926, la reddition de comptes de la Fabrique montre que les recettes s'élèvent à \$5,812.03 et les dépenses à \$5,431.92, ce qui laisse un surplus de \$380.11. La dette a été diminuée à \$12,800.00. Le même jour, Pierre Toupin est élu marguillier.⁷⁴⁸

Trois jours plus tard, Willy Charest, Auguste Côté et Joseph Provençal sont élus conseillers municipaux par acclamation. Peu après, Sinaï Sévigny donne sa démission et Pierre Bélair est nommé pour le remplacer. À cette dernière assemblée, on lance un appel d'offre pour la construction d'un pont en fer et béton sur la rivière Morasse, dans la grande route.⁷⁴⁹ De plus, on demande une subvention de \$1,000.00 pour détourner la côte sur le lot numéro 17 du rang 1.⁷⁵⁰ Puis, on discute de l'électrification des rues. Il est décidé de payer à M. Trottier la somme de \$1.60 par mois pour trois lumières électriques situées l'une chez Philippe Filteau, la seconde au coin chez Eugène Roy et la dernière au bout du pont.⁷⁵¹

Au début de mars, le conseil décide de soumissionner lui-même la somme de \$4,500.00 pour la construction du pont. Les soumissions devaient être

ouvertes le 31 mars, mais on les analyse le 6 avril. L.-A. Olivier de Plessisville demande \$5,200.00 et Albert Beauchaine d'Arthabaskaville \$4,190.00. On finit par adopter celle de la municipalité.⁷⁵²

En avril, le conseil municipal et la commission scolaire décident de tenir leurs réunions dans le haut de l'école du village.⁷⁵³

Pour une raison qui demeure obscure, les commissaires prennent la décision d'exclure l'école numéro 4 de son administration et de sa responsabilité. Les contribuables concernés devront s'organiser avec leur régisseur à qui on remettra le produit des taxes scolaires de l'arrondissement.⁷⁵⁴

Au début de mai, le conseil municipal accepte de construire le pont pour le prix de \$4,190.00 à la condition que le département accorde des octrois pour 65% de la valeur du projet. On attendra la réponse du ministère des Travaux Publics.⁷⁵⁵ On étudie aussi une demande présentée par Napoléon Roy

concernant la fermeture des commerces "[...] du dernier cou de la cloche a neuf heures et quart le dimanche matin enfin de donner le temps au monde de ce rande à l'église pour le commencement de la Messe. advenant que cette resolution ne soit pas respecte le conseil municipale prendra toute mesure nécessaire pour la fermeture des magasin au comptoir le dimanche et que avis en soit donné à toute interessé."⁷⁵⁶

Entre temps, les commissaires d'école investissent \$150.00 pour faire peindre l'école du village et remplacer les vitres manquantes. Quant l'inspecteur Turcotte effectue sa tournée des écoles, il n'a qu'une directive à donner: le secrétaire est tenu de fournir un cautionnement afin que la commission scolaire puisse obtenir des subventions. À la fin de juillet 1926, Joseph Provençal est réélu commissaire par acclamation. C'est le premier à se soumettre à un rite qui devient obligatoire, c'est-à-dire qu'il doit prêter un serment d'office consistant à jurer de remplir les devoirs de cette charge au meilleur de sa connaissance,



En voiture sur la rue principale, devant la maison de Louis Hudon.

745. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 30 septembre 1925, vol. 1, p. 317.

746. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 5 octobre 1925, vol. 3, p. 204.

747. *Id.*, 3 novembre 1925, vol. 3, p. 206.

748. Par. N.-D.-L.-H., [*Registre des délibérations de la Fabrique*], 10 janvier 1926, p. 159-160.

749. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 1er février 1926, vol. 3, p. 210.

750. *Id.*, 1er février 1926, vol. 3, p. 210.

751. *Id.*, 1er février 1926, vol. 3, p. 211.

752. *Id.*, 6 avril 1926, vol. 3, p. 214-216.

753. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 25 avril 1926, vol. 1, p. 318.

754. *Id.*, 25 avril 1926, vol. 1, p. 318-319.

755. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 3 mai 1926, vol. 3, p. 217.

756. *Id.*, 3 mai 1926, vol. 3, p. 217-218.

avec honnêteté et fidélité.⁷⁵⁷

La question de l'école numéro 4 revient sur la table au début d'août. La commission scolaire en reprend le contrôle administratif et la ferme pour un an. Puis, on alloue \$50.00 par enfant de cet arrondissement pour leur fournir des services éducatifs. D'ailleurs, le moment est aussi venu d'engager le personnel enseignant à qui on offre un salaire de



L'école numéro 1, 1re école du village



Mgr U.-O. Gagnon

\$525.00 comprenant l'entretien de l'école. Ce salaire sera versé à l'institutrice de l'école numéro 1 à la condition que les enfants des arrondissements numéros 2 et 4 y soient regroupés.⁷⁵⁸

Le 6 septembre, le pont de la route nationale est terminé, sauf les gardes et les remblais.⁷⁵⁹

Peu après, les commissaires d'école, décident de réparer le haut de l'école du village pour en faire deux classes séparées et des appartements pour loger les enfants qui seront contraints d'y rester certains soirs d'hiver. On y transfère les enfants de l'arrondissement numéro 2 pour un temps indéfini.⁷⁶⁰

À la mi-septembre, Mgr Gagnon arrive à Notre-Dame pour effectuer sa visite pastorale. Le lendemain, il note qu'il a confirmé 23 garçons et 28 filles qu'on enrôle dans les Petits Chevaliers de la Tempérance. Après avoir approuvé l'administration des années 1923, 1924 et 1925. Il ajoute: "[...] Nous avons constaté que notre ordonnance de 1923, au sujet de l'assurance, n'a pas été exécutée [...]".⁷⁶¹ Il en profite pour renouveler l'ordre de porter les assurances à \$25,000.00 pour l'ensemble des bâtiments religieux.

Au début d'octobre, l'inspecteur Turcotte indique aux commissaires qu'il faut faire le grand ménage des écoles et installer un thermomètre dans les écoles numéros 1 et 3.⁷⁶²

Un mois plus tard, le conseil municipal avise le ministre des Travaux Publics que la construction du pont sur la rivière Morasse est terminée. On demande qu'un ingénieur vienne recevoir les travaux.⁷⁶³

À la fin de novembre, le curé Hébert écrit à Mgr Gagnon pour lui signaler que la Banque a obtenu un juge-

ment contre la paroisse pour un montant de \$20,000.00. La réputation que le curé Hébert s'est faite dans cette affaire rend les négociations difficiles. Plus personne ne veut faire affaire avec lui. Aussi, il suggère que l'abbé Pilette prenne la relève.⁷⁶⁴

Peu après, le conseil municipal accepte le pont de la rivière Morasse tel que construit et sengage à l'entretenir en bon ordre et libre de péage. Puis, on demande un octroi de \$700.00 pour détourner la côte sur le lot numéro 17 du rang 1. En attendant, on a reçu une requête pour demander l'organisation d'un référendum afin de trancher la question de l'entretien des chemins de front, car il semble que plusieurs contribuables seraient d'avis que cette responsabilité revienne à chacun plutôt qu'à l'ensemble de la population. On suggère que la valeur des votes soit proportionnelle à l'évaluation municipale.⁷⁶⁵ On doit passer cette proposition au vote. Théophile Lavigne et Joseph Provencal votent en faveur du référendum tandis que Willy Charest et Pierre Bélair s'y opposent.

Au début de janvier 1927, la machine à chemins se fait vieille et il faut la réparer. On décide alors de la prêter à Pierre Toupin qui travaille à la construction d'un chemin à Ham-Nord, à la condition qu'il défraye la moitié des radoubs.⁷⁶⁶

Pendant ce temps, l'affaire Couillard n'est toujours pas terminée. Le 4 janvier, l'avocat Jules Poisson, d'Arthabaska, s'en prend directement à l'évêque: "Les anciens membres de La Société Coopérative Agricole de Notre-Dame de Ham viennent de recevoir des avocats de la Banque Canadienne Nationale une mise en demeure de payer le montant du jugement rendu contre eux [...] Ils font une dernière fois appel à Votre Grandeur pour que l'engagement

757. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 25 juillet 1926, vol. 1, p. 312.

758. *Id.*, 8 août 1926, vol. 1, p. 323.

759. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 6 septembre 1926, vol. 3, p. 224.

760. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 12 septembre 1926, vol. 1, p. 326.

761. Par. N.-D.-L.-H., (*Registre des délibérations de la Fabrique*), 16 septembre 1926, p. 162.

762. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 9 octobre 1926, vol. 1, p. 327.

763. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 8 novembre 1926, vol. 3, p. 228.

764. Arch. de SHERBR., "Lettre de J.E. Hébert à Mgr A.O. Gagnon, 29 novembre 1926", *op. cit.*, dossier *Correspondance*.

765. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 6 décembre 1926, vol. 3, p. 231.

766. *Id.*, 3 janvier 1927, vol. 3, p. 233.

qu'ils ont prix [sic] avec M. le chanoine Hébert soit respecté. Il est maintenant avéré que M. Hébert était le représentant officiel de l'Evêque de Sherbrooke, de sorte que, selon l'opinion de docteurs en droit canonique consultés à ce sujet, il est impossible [sic] à la Corporation Episcopale de se dérober et de laisser porter à M. Hébert seul le poids de cette responsabilité. Mes clients sont tous de bons croyans, [sic] mais ils veulent que justice leur soit rendue. Et je suis forcé de vous dire qu'ils sont décidés à user des moyens légaux pour assurer le respect des obligations contractées en leur faveur. [...].⁷⁶⁷

Le même jour, les avocats Perrault & Girouard qui agissent au nom de la Banque Canadienne Nationale, réclament la somme de \$25,260.81 pour le remboursement du capital et des frais. Ils adressent leur demande à Pierre Toupin. "[...] Nous avons reçu instruction de vous demander le paiement immédiat de cette somme. Vous savez que cette affaire traîne depuis des années et la banque veut en finir. Nous regrettons de vous dire que la banque insiste pour l'exécution de son jugement à défaut de paiement [...]."⁷⁶⁸

Pourtant, lors de l'assemblée des marguilliers du 9 janvier, rien ne transparait de ces manoeuvres judiciaires. La Fabrique contate que, pour l'année 1926, les revenus ont été de \$3,194.33 et les dépenses de \$3,316.45, ce qui laisse un déficit de \$122.12. Quant aux billets d'emprunt qu'elle doit rembourser, la somme s'élève à \$12,000.00.⁷⁶⁹

Le 11 janvier, Mgr Gagnon, peu impressionné par les paperasses juridiques, répond à l'avocat Jules Poisson: "[...] Malgré tout le respect que je veux bien avoir pour l'opinion des canonistes qui se seraient prononcés sur la question, je ne reconnais pas la responsabilité de la corporation épiscopale C.R. du diocèse de Sherbrooke en cette

matière; conséquemment je garde mon opinion, déjà exprimée, que je n'ai pas le droit de sacrifier l'argent de la dite corporation pour faire plaisir à la banque ni à d'autre."⁷⁷⁰

Le mandat de Pierre Toupin à la mairie, se termine le 13 janvier 1927.



Mme Noella Boyer, épouse de M. Yvan Bigras.



M. Yvan Bigras, vétérinaire, établi à Notre-Dame-de-Ham de 1925 à 1937, pour desservir la région.



Maison du vétérinaire Yvan Bigras vers 1926, située en face de l'église actuelle.

767. Arch. de SHERBR., "Lettre de Jules Poisson à Mgr Gagnon, 4 janvier 1927", op. cit., dossier Correspondance.

768. Id., "Lettre de Perrault & Girouard à Pierre Toupin, 4 janvier 1927", op. cit., dossier Correspondance.

769. Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 9 janvier 1927, p. 163-164.

770. Arch. de SHERBR., "Lettre de Mgr A. Gagnon à Jules Poisson, 11 janvier 1927", op. cit., dossier Correspondance.

Omer Goulet - 1927 (13 janvier) - 1927 (12 août)



Omer Goulet

Lors des élections municipales du 12 janvier 1927, il y a plus de nominations que de postes vacants. Des élections sont alors ordonnées pour le lendemain. Mais le 13, quelques candidats remettent leur démission et il ne reste que Pierre Bélair, André Côté et Eddy Morasse qui sont déclarés réélus par acclamation et Omer Goulet est élu au poste de maire.

Quatre jours plus tard, Joseph Provençal est élu marguillier, sans opposition.

Le 6 décembre 1926, le conseil municipal avait donné un avis à la population afin qu'elle se prononce le 25 janvier 1927, sur le fait que les propriétaires

endossent l'entière responsabilité de l'entretien des chemins d'hiver. Le jour dit, les votes sont compilés selon la valeur de l'évaluation; ainsi, 35 votes sont exprimés en faveur de l'amendement ce qui équivaut à \$34,650.00 et 33 contre, pour une valeur de \$45,958.00, ce qui laisse une majorité de \$11,38.00 contre l'amendement.⁷⁷¹

Le 30 janvier, les commissaires d'école allouent à l'institutrice Anna Côté, la somme de \$25.00 par enfant de l'arrondissement numéro quatre.⁷⁷²

Le 11 mars 1927, le juge Lemay, de la cour du magistrat du district de Saint-François, annule la dernière élection municipale. Le 30 on reprend la

mise en nomination pour les charges de maire et de conseillers. Cette fois, le président d'élection proclame élus les conseillers André Côté, Willy Fortier et Pierre Bélair, ainsi que le maire Omer Goulet.⁷⁷³

Deux semaine plus tard, le conseil municipal vend la vieille machine à chemins qu'on offre d'abord à Pierre Toupin pour la somme de \$25.00. Puis, après avoir accepté la démission du conseiller Joseph Provençal, qu'on remplace par Eddy Morasse, on demande une subvention de \$1,000.00 pour améliorer le chemin de terre sur les lots numéros 24 et 25 du rang 1. Enfin, on décide qu'à l'avenir, les comptes présentés au conseil devront être assermentés.⁷⁷⁴

Le 16 mai, c'est par acclamation que le médecin-chirurgien de Weedon-Centre, Joseph-Pierre-Cyrénus Lemieux, est réélu député provincial du comté de Wolfe pour la troisième fois.⁷⁷⁵

À la fin du mois, l'inspecteur Turcotte réitère sa demande aux commissaires d'organiser une deuxième classe dans l'école numéro 1.⁷⁷⁶

Au début de juin, le conseil municipal nomme Henri Poirier membre du bureau d'hygiène pour remplacer L.-S. Hudon.

Le 12, les marguilliers autorisent le curé à faire recouvrir en bardeaux un pan de la couverture de l'église, réparer l'autre pan et repeindre l'extérieur de l'église. Enfin, on lui permet de faire refaire le trottoir qui relie l'église au chemin, en ciment.⁷⁷⁷

Au début de juillet 1927, Théophile Lavigne est réélu commissaire d'école ainsi qu'Hormisdas Leblanc qui remplacera Joseph Laliberté.

771. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 25 janvier 1927, vol. 3, p. 235-236.

772. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 30 janvier 1927, vol. 1, p. 328.

773. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 30 mars 1927, vol. 3, p. 236-237.

774. *Id.*, 11 avril 1927, vol. 3, p. 240-242.

775. *Gouv. du Q., Rapport sur la dix-septième élection [...]*, p. 12.

776. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 25 mai 1927, vol. 1, p. 329.

777. Par. N.-D., *Registre des délibérations de la Fabrique*, 12 juin 1927, p. 166.

Le 4, le conseil municipal adopte le règlement numéro 22 qui décrète l'ouverture d'un chemin dans la grande ligne de Notre-Dame jusqu'aux limites de Chester-Ouest, en suivant le lot numéro 22 du rang 1, et la fermeture de celui qui suit le lot numéro 28. Ce dernier sera

donné aux propriétaires concernés.⁷⁷⁸

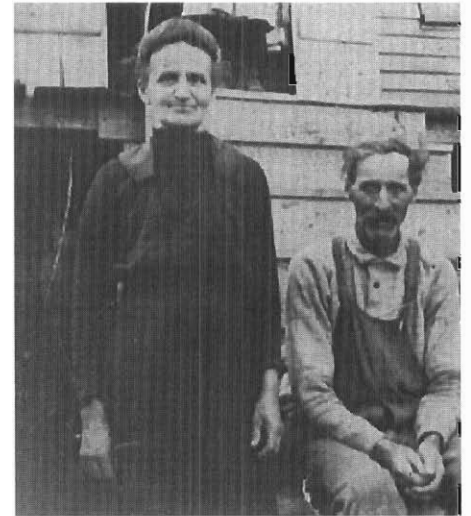
Peu après, Théophile Lavigne est élu président de la commission scolaire pour l'année 1927-1928. Après quoi, les commissaires votent un montant de \$75.00 par enfant de l'arrondisse-

ment numéro 4 afin de leur venir en aide.⁷⁷⁹

Le 11 juillet, le conseil municipal prévoit tenir une séance spéciale le 17 août pour établir un règlement concernant l'aqueduc notamment en prévision des incendies. Mais le 12, le cours des événements est brutalement interrompu par le décès du maire Omer Goulet.⁷⁸⁰



Cette tente érigée derrière le magasin Goulet, permettait aux draveurs des rivières Nicolet et Morasse de s'y restaurer.



Albanie Lallier et son époux Philippe Côté.



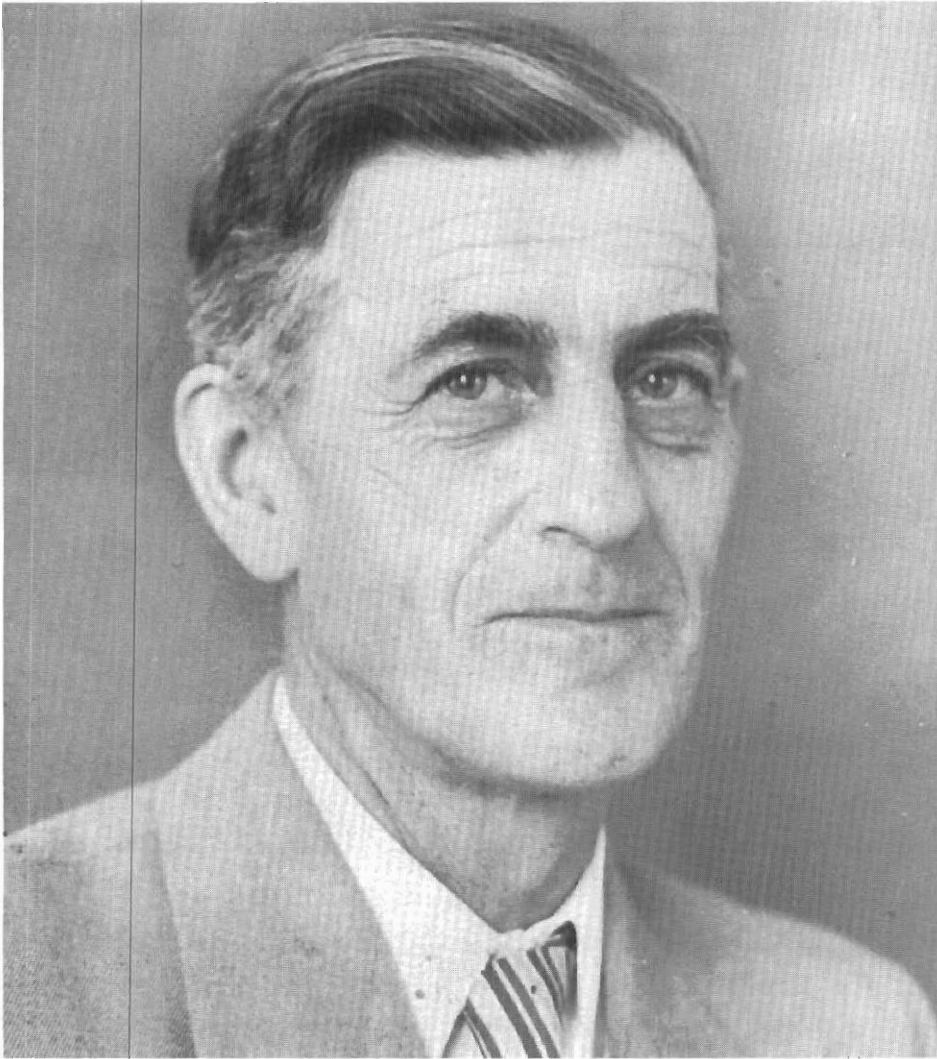
Vue du village vers 1927.

778. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil* [...], 4 juillet 1927, vol. 3, p. 246-247.

779. C. S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires* [...], 10 juillet 1927, vol. I, p. 333.

780. Omer Goulet, marchand, époux de Marie-Reine O'Bready, décède le 12 août 1927 et ses funérailles ont lieu le 15. Par. NOTRE-DAME-DE-LOURDES, [*Registres civils et religieux*], vol. II, p. 135, S-8.

Auguste Côté - 1927 (22 août) - 1933 (16 janvier)



Auguste Côté

Le 17 août, le conseil municipal se réunit en assemblée spéciale afin d'assurer la succession d'Omer Goulet à la mairie. Mais avant de régler cette question, on accorde trois mois à Philippe Fecteau pour établir un système d'eau avec borne fontaine pour lutter contre les incendies faute de quoi on accordera ce pouvoir à quiconque acceptera ces conditions. Quant à la succession politique d'Omer Goulet, elle est remise à une assemblée spéciale qui se tiendra le 22 alors qu'Auguste Côté est nommé maire. Peu après, Alfred Poisson

devient conseiller pour le remplacer.

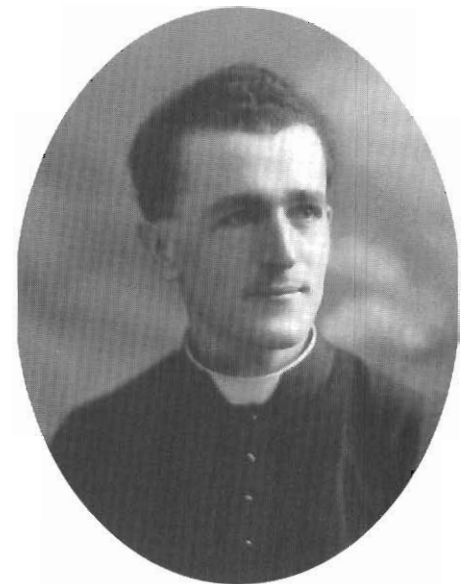
À la fin d'août, les commissaires d'école fixent la taxe scolaire à \$1.00 par cent dollars d'évaluation et on décide que l'argent retiré des assurances lors de l'incendie de l'école numéro 2 sera réparti entre les contribuables de façon proportionnelle à leur évaluation.⁷⁸¹ Cependant, la résolution est amendée le 18 septembre pour tenir compte des taxes non payées dans ce partage. La seconde résolution de cette assemblée révèle que Bernard Boucher est propriétaire de l'emplace-

ment d'une ancienne boulangerie, puisqu'on discute de son évaluation, suite à un incendie.⁷⁸² À la fin de septembre, les commissaires font venir un médecin pour vacciner les enfants.

Au début d'octobre, le conseil municipal prend en charge l'administration des biens d'un citoyen qui ne semble plus en mesure de s'en occuper lui-même. Joseph Provençal accepte ce travail gratuitement. Enfin, on fixe la taxe municipale à \$2.30 par cent dollars d'évaluation.⁷⁸³

À cette époque, l'inspecteur Turcotte recommande aux commissaires de faire refaire la couverture de l'école numéro 1.⁷⁸⁴

Au début de novembre, le curé Champagne remet sa démission comme curé de Notre-Dame-de-Ham. Il écrit à Mgr Gagnon qu'il entrera en communauté une semaine ou deux après son départ. L'évêque accepte et nomme Eugène Pépin pour le remplacer; ce dernier arrive à Notre-Dame dimanche le 20 novembre.⁷⁸⁵



Eugène Pépin

781. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 28 août 1927, vol. 1, p. 334.

782. *Id.*, 18 septembre 1927, vol. 1, p. 336.

783. *Mun. N.-D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil [...]*, 3 octobre 1927, vol. 3, p. 257-258.

784. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 3 novembre 1927, vol. 1, p. 336.

785. Pépin, Joseph-Eugène-Onésiphore. Né le 11 décembre 1894 à Saint-Marcel-de-Richelieu, d'Adrien Pépin et de Marie Bergeron; il étudia au Séminaire de Saint-Hyacinthe, au Séminaire de Nicolet, au Grand Séminaire de Montréal, au Séminaire d'Hayleybury, à l'Université d'Ottawa et au Séminaire Saint-Charles; ordonné par Mgr Paul LaRocque le 20 mars 1920 à la chapelle de l'évêché de Sherbrooke; vicaire à Sainte-Bibiane de Richmond (1920), à Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke (1921-1924) et à Berlin, N. H. (1924-1927); curé de Notre-Dame-de-Ham (1927-1940); aumônier de la maison mère des Filles de la Charité du Sacré-Coeur à Sherbrooke (1941-1943); retiré (1943); décédé le 10 novembre 1951 à Sherbrooke; inhumé à Saint-Aimé-sur-Richelieu. Arch. de SHERBR., *Annuaire Diocésain*, 1954, p. 43. Aussi, Arch. de SHERBR., *Obituaire du clergé*, p. 88.

Le 2 janvier 1928, le conseil municipal doit régler le problème de l'équipement pour l'entretien des chemins qui ne suffit plus à la tâche. On décide de faire faire deux charrues et un rouleau par Omer Trottier pour la somme de \$90.00. Puis, on demande au ministre de la Colonisation, une subvention de \$500.00 pour améliorer le chemin dans le rang 10 de Wolfestown sur les lots numéros 1 et 2, et une autre de \$1,000.00 représentant 50% du coût de travaux de chemins.⁷⁸⁶

Le 11, Eddy Morasse, Alfred Poisson et Willy Charest sont réélus conseillers municipaux.

Peu après, les marguilliers examinent l'état financier de la paroisse. Le rapport ne couvre que la période écoulée depuis l'arrivée du nouveau curé Pépin, soit depuis le 20 novembre 1927. Les recettes s'élèvent à \$878.51, les dépenses à \$761.50, ce qui laisse un profit de \$117.01. Quant à la dette, on compte encore neuf débiteurs qui attendent le remboursement de leurs prêts dont la somme s'élève à \$12,100.00. Lors de la même assemblée, Arsène Duchesne est élu marguillier.⁷⁸⁷

Au début de mars, le conseil municipal accepte de payer la somme de \$15.62 au gouvernement, pour le Service des Hôpitaux d'Aliénés, et voir à se faire rembourser par la personne intéressée.⁷⁸⁸ Un mois plus tard, on accepte la démission du conseiller Willy Fortier. Puis, on se penche sur un nouveau cas de misère auquel il faut apporter une solution. Le conseil, averti qu'une citoyenne "[...] souffrand boucou du necessaire presque pas a menger (souvant) seul sent feu et pas boucou habillé Contaten (auxci) que cette perconne est attin de maladie mental et qu'il aurais besoin d'un plus grand

soin [...]"⁷⁸⁹ avisera ses parents proches de voir à améliorer cette situation faute de quoi le conseil y remédiera.

À la mi-juin, les marguilliers décident de réparer la galerie du presbytère et le monument paroissial, de construire un trottoir de ciment à partir de la façade du presbytère jusqu'au trottoir de la rue, et de construire un escalier en ciment en avant de l'église.⁷⁹⁰

Peu après, le fromager Albert Giguère est élu commissaire d'école tandis qu'Oliva Côté est réélu à son poste. Albert Giguère est assermenté le 15, alors que Théophile Lavigne est nommé président de la commission scolaire et que Joseph Provençal démissionne.

Entre temps, Joseph Sévigny est nommé conseiller municipal pour remplacer Willy Fortier qui a démissionné. Puis, on discute de nouveau du cas de [...] qui souffre de surdité. Il est décidé de lui accorder la somme de \$40.00 pour subvenir à ses besoins.

Le 15 juillet, les commissaires décident d'engager eux-mêmes les institutrices selon leur arrondissement. C'est à ce moment-là qu'Esther Faucher débute dans l'enseignement.⁷⁹¹ À la même époque, l'inspecteur Turcotte avise les commissaires qu'il faut demander au Surintendant l'autorisation d'engager une institutrice non diplômée, même pour finir une année commencée.⁷⁹² Deux semaines plus tard, Eddy Morasse est nommé commissaire pour remplacer Joseph Provençal.

Le 4 septembre, le conseil municipal demande une subvention au ministre de la Colonisation, pour détourner le Chemin Saint-Philippe sur le lot numéro 27 du rang 2. On se déclare

prêt à commencer les travaux sous peu. La semaine suivante, on décide de confectionner un trottoir en gravier qui partira de chez madame veuve Louis Hudon jusqu'à chez Xavier Giguère. Enfin, on remet au gouvernement le soin d'entretenir le chemin gravelé terminé cette semaine, sur les lots numéros 24 et 25 du rang 1. Au début d'octobre, le conseil adopte le règlement numéro 22 qui établit la taxe municipale à \$2.30 par cent dollars d'évaluation.⁷⁹³

À la même époque, l'inspecteur Turcotte recommande aux commissaires de construire l'école numéro 3 pour qu'elle ouvre ses portes le 1er septembre 1929. De plus, il faudra faire un vestibule pour la première classe de l'école numéro 1, et installer un thermomètre dans les écoles numéros 1 et 3.⁷⁹⁴ Lors de l'assemblée du 14 octobre, il est décidé que l'ameublement de l'arrondissement numéro 2, qu'on a transporté dans l'école numéro 1, sera remis à sa place sur demande. De plus, le haut de l'école numéro 1 sera séparé et on se procurera une fournaise de manière à chauffer toute la bâtisse.⁷⁹⁵

À cette époque, le guide de route du Club Automobile de Québec explique aux touristes que le trajet Mégantic-Sainte-Angèle-de-Laval représente une distance de 117 milles et que cette route est en gravier avec plusieurs sections de chemin de terre.⁷⁹⁶

Le 5 novembre, la démission du conseiller Willy Charest cause un problème car Joseph Sévigny est d'accord pour accepter cette démission alors que Pierre Bélair, André Côté, Eddy Morasse refusent. Le conseil rejette donc cette démission à la majorité, alléguant que ses raisons ne sont pas valables. Ensuite, on cherche à compléter l'équipement d'en-

786. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 2 janvier 1928, vol. 3, p. 262-264.

787. Par. N.-D.-L.-H., [*Registre des délibérations de la Fabrique*], 15 janvier 1928, p. 167-169.

788. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 5 mars 1928, vol. 3, p. 267-268.

789. *Id.*, 4 juin 1928, vol. 3, p. 271-272.

790. Par. N.-D.-L.-H., [*Registre des délibérations de la Fabrique*], 17 juin 1928, p. 169-170. Le document porte la note suivante: "Vu et approuvé le 22 août 1928 J.E.M. Vincent, V.G."

791. Hélène RUEL, "Les pionniers de l'éducation en fête au Musée Laurier Un autre bon point pour l'AQAA", in *L'Union*, mardi 4 novembre 1980, p. C-16.

792. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, [non daté; texte inscrit entre le 15 et le 29 juillet] 1928, vol. 1, p. 342.

793. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 1er octobre 1928, vol. 3, p. 282-283.

794. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 11 octobre 1928, vol. 1, p. 345.

795. *Id.*, 14 octobre 1928, vol. 1, p. 346.

796. J.-E. RENAUD, *Guide de route du Club Automobile de Québec*, 1928, p. 177-178.

retien des chemins en faisant faire un rouleau à neige par Omer Trottier au prix de \$40.00.⁷⁹⁷

Une résolution adoptée par les commissaires d'école le 2 décembre, donne une idée des prix et de la vie quotidienne dans les écoles de rang. Ils votent le remboursement de \$2.50 pour l'achat de bois pour renchausser une école, \$11.80 pour vitres, balais et ouvrage à l'école numéro 3, .75¢ pour un crucifix, .90¢ pour un thermomètre, .15¢ pour avoir monté les tableaux anti-alcooliques, .50¢ pour un cadenas, etc.. Les commissaires sont aussi saisis de deux requêtes en provenance du rang 2 pour demander la révision de cet arrondissement.

Lors de l'assemblée du conseil municipal du 3 décembre, on accepte la démission de Willy Charest qu'on remplace la semaine suivante par Hormisdas Leblanc.⁷⁹⁸ Peu après, on décide que les sièges de chaque conseiller seront désignés par le numéro correspondant à l'arrondissement qu'il représente. Ainsi, Auguste Côté, même s'il est maire, représente l'arrondissement numéro 1, Eddy Morasse, Alfred Poisson, Hormidas Leblanc, Pierre Bélair, André Côté et Joseph Sévigny respectivement les numéros 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

Le 23, la commission scolaire aussi réaménage son fonctionnement. Désormais, chaque régisseur verra à fournir un état des dépenses pour son arrondissement, une fois en janvier et une seconde fois à la fin des classes. Par la même occasion, on avisera le personnel enseignant de ne plus effectuer d'achats au nom de la corporation scolaire.⁷⁹⁹ Ensuite, on discute des deux requêtes concernant la révision de l'arrondissement numéro 3 et on en suspend de nouveau l'étude.

Entre temps, Hormisdas Leblanc

remet sa démission comme conseiller. Le 7 janvier 1929, le conseil décide de suspendre l'acceptation de cette démission jusqu'à la prochaine assemblée. Les mises en nomination pour les charges municipales ont lieu le 9, à la salle Sainte-Cécile. À ce moment-là, André Côté, Joseph Sévigny et Henri Poirier sont déclarés réélus conseillers. Quant au poste de maire, il se présente plus d'un candidat. Le président d'élections ordonne alors une votation qui se tiendra le lendemain. Même si elle a laissé peu de traces, cette élection a bel et bien eu lieu, mais on ignore le nom de la ou des personnes qui ont pu se présenter contre Auguste Côté qui est finalement réélu.

À la fin de janvier, le marguillier Pierre Toupin procède à sa reddition des comptes de la Fabrique. Les recettes s'élèvent à \$4,216.25 et les dépenses à \$4,212.40, ce qui laisse un surplus de \$3.85 à la Fabrique. La paroisse doit encore la somme de \$11,200.00 répartie entre huit créanciers.⁸⁰⁰ Lors de la même assemblée, se pose un problème de succession causé par le départ en cours de terme, de Joseph Provençal. Comme Pierre Toupin doit quitter aussi, puisqu'il est le marguillier sortant de charge, Arsène Duchesne demeure seul en poste. On règle la question en déclarant Arsène Duchesne premier marguillier pour un an, après quoi, il sortira de charge, et on élit Agénor Provençal second marguillier avec un terme de deux ans et Xavier Giguère pour un terme de trois ans, et tout rentre dans l'ordre.

Pendant ce temps, les commissaires d'école se penchent sur les deux requêtes concernant la révision de l'arrondissement numéro 2. Il est alors convenu que les lots 15 à 26 et une partie des lots numéros 27 et 28 du rang 2 formeront l'arrondissement numéro 2 et que les lots numéros 17 et 18 du rang 1 en seront détachés pour faire partie de

l'arrondissement numéro 1, comme c'était le cas en 1916.⁸⁰¹

Au conseil municipal, au début de février, on discute du cas d'Hormisdas Leblanc qui déclare alors qu'il consentirait à demeurer à son poste de conseiller à la condition que le conseil accepte sa démission comme évaluateur. Sa proposition est acceptée. Puis, on demande au ministère de la Voirie une subvention au montant de \$500.00 qui représente la moitié du coût à investir pour améliorer le chemin sur les lots numéros 21, 22 et 23 du rang 1, et une de \$600.00 au ministère de la Colonisation, pour détourner le chemin appelé Côte à Poisson dans le rang 2, sur le Chemin Saint-Philippe. En désespoir de cause, on fait même appel au curé Pépin afin qu'il intercède auprès de l'évêché pour obtenir un octroi qu'on appliquerait à l'abaissement de la côte sur le lot numéro 16 du rang 1.⁸⁰²

Le 4 mars, le conseil avise la population qu'un règlement concernant la votation sera adopté lors de la prochaine assemblée. Il s'agit de soumettre les élections à venir au vote secret. On prend aussi connaissance d'une lettre du sous-secrétaire de la Province, auquel on répond qu'il n'est pas question de se rendre reponsable du coût de la pension de [...] qui vient d'être admis à l'Hôpital de la Femmerais en donnant comme raison qu'il n'y a eu aucune entente avec ses parents et qu'il est nouvellement arrivé à Notre-Dame. Enfin, on prie le ministre de la Voirie de voir à faire entretenir une longueur de 0.52 mille qui a été gravelé dans le rang 1.⁸⁰³

Le 6 mai, le conseil municipal adopte le règlement numéro 23 concernant les pratiques de votation. À partir de six mois après sa promulgation, les élections du maire et des conseillers se feront au vote secret. Puis, on amorce une réflexion à propos du travail le

797. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 5 novembre 1928, vol. 3, p. 284-286.*

798. *Id., 11 décembre 1928, vol. 3, p. 288-289.*

799. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 23 décembre 1928, vol. 1, p. 350.*

800. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 20 janvier 1929, p. 170-172. Sur le document, on peut lire: "Comptes de 1928 Vérifiés et corrigés ce 17 juin 1929 [J.E.M. Vincent, V.G., Vérificateur diocésain]."*

801. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 3 février 1929, vol. 1, p. 353-354.*

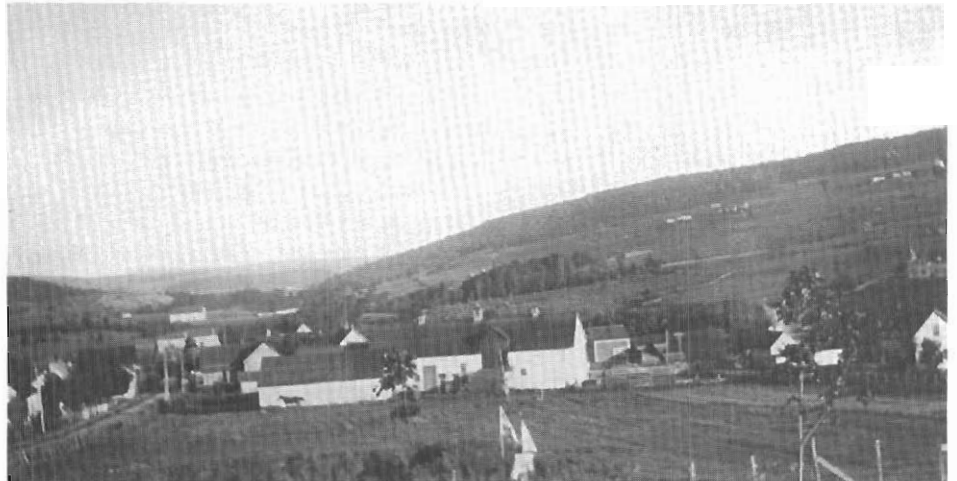
802. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 4 février 1929, vol. 3, p. 296-300.*

803. *Id., 4 mars 1929, vol. 3, p. 304.*

dimanche. On dresse alors la liste des principaux arguments et on expose la conclusion à laquelle on parvient: le travail du dimanche est devenu habituel et se répand, il désorganise la famille et l'ordre social, il est défendu par l'Église et les lois civiles, il faut donc enrayer cette pratique rapidement. Convaincu que cette responsabilité incombe au gouvernement provincial, on lui demande de faire observer la loi.⁸⁰⁴

Lors de l'assemblée des commissaires d'école du début de juin, on décide de ne plus faire appel à des évaluateurs spécialement nommés par la commission scolaire et d'utiliser plutôt les services des évaluateurs municipaux aux fins de taxation scolaire.⁸⁰⁵

Le 4 juin, le conseil vote qu'on verse à Auguste Côté la somme de \$40.00 pour l'entretien de [...]. Puis, afin de protéger les améliorations effectuées dans les chemins, on interdit à tout véhicule lourd de circuler dans les chemins gravelés les jours de pluie, sous peine d'une amende de \$10.00 à chaque infraction; le règlement sera affiché au bout du rang 1 chez Norbert Sévigny et à la grande ligne sur Chemin Saint-Philippe.⁸⁰⁶



La rue de l'église vers 1920.

À la même époque, l'inspecteur d'école Turcotte rappelle aux commissaires ses recommandations à propos de la construction de l'école numéro 3. Entre temps, Auguste Côté se fait le porte-parole des parents d'enfants d'âge scolaire de l'arrondissement numéro 2 en déposant devant les commissaires d'école, une requête pour demander d'y construire une école. Le projet reçoit l'assentiment de la commission scolaire. Par ailleurs, l'école numéro 3 aurait besoin de réparations suffisamment sérieuses pour amener les commissaires, pressés par l'inspecteur, à songer à construire une

nouvelle bâtisse. On achemine alors une demande pour recevoir des plans.⁸⁰⁷

Le 24 juin, étant donné qu'Arthur Toupin offre à la municipalité de lui vendre du gravier pour le prix de .10¢ la verge cube tant qu'elle en aura besoin, le conseil municipal décide d'allouer la somme de \$25.00 pour l'achat du droit de passage pour faire un chemin de 15 à 20 pieds de largeur partant du chemin rang 1 longeant la ligne entre Armand et Arthur Toupin "Jusqu'au dit pite de gravier".⁸⁰⁸

Au début de juillet, les commissaires d'école chargent Omer Trottier de faire un devis suivant le plan du Département de l'Instruction publique et d'évaluer le coût de la reconstruction de l'école numéro 3. Puis, à propos de la requête de l'arrondissement numéro 2 demandant la construction d'une école dans cet arrondissement, comme Philippe Proulx offre un terrain gratuitement, on amorce le processus qui mènera à l'aboutissement de ce projet.⁸⁰⁹

Le 8 juillet 1929, Eddy Morasse est réélu commissaire d'école. Il est assermenté lors de l'assemblée du 21, alors qu'on convient que la classe soit faite dans la vieille école numéro 3 cette



La rue de l'église vers 1920.

804. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 6 mai 1929, vol. 3, p. 309-310.*

805. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 2 juin 1929, vol. 1, p. 355.*

806. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 4 juin 1929, vol. 3, p. 313.*

807. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 16 juin 1929, vol. 1, p. 357.*

808. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 24 juin 1929, vol. 3, p. 315.*

809. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 7 juillet 1929, vol. 1, p. 359.*



Partie du village vers 1920. Maison d'Amédée Trottier au bas de la côte. (photo prise de l'église).



Randonnées d'avion. (On reconnaît le vétérinaire Bigras près de l'hélice, entre les deux dames).

année, en lui faisant les réparations nécessaires. La construction d'une école neuve est remise à l'an prochain. Le 11 août, Théophile Lavigne est réélu président de la commission scolaire et on accepte la démission d'Omer Trottier au poste de secrétaire. On le remplace par Bertrand Trottier dont on fixe le salaire annuel à \$75.00. Le nouveau secrétaire est immédiatement assermenté devant le juge de paix Omer Trottier.⁸¹⁰

Le 27 août, les commissaires décident la construction d'une école dans l'arrondissement numéro 2 et on lance un appel d'offre. Les soumissions seront ouvertes après le 1er septembre. On signera un contrat avec Philippe Proulx pour l'achat d'un emplacement d'une grandeur de 160' x 100', situé au coin de la route nationale et du rang 2, au prix de \$5.00.⁸¹¹

Le 3 septembre, le conseil municipal délibère de nouveau à propos de l'entretien de [...] et on décide de le faire accepter à l'Hospice du Sacré-Coeur de Sherbrooke selon les prescriptions de la loi de l'assistance publique. En plus, le conseil s'engage à verser les \$4.00 par mois exigés pour son entretien, à quoi on ajoute .40¢ par semaine.⁸¹²

Entre temps, l'inspecteur Turcotte effectue une tournée des écoles de Notre-Dame. Le 10 septembre, il écrit "No 3. Vous avez perdu une bonne institutrice pour cette école. Veuillez reconstruire au plus tôt; le No 3 est plus urgent que le No 2."⁸¹³ Au début d'octobre, on adopte une mesure d'hygiène; l'école numéro 3 sera lavée et désinfectée comme le demande le Docteur Faille.⁸¹⁴

Le dimanche, 13 octobre, parmi les soumissions reçues de Xavier Giguère, Alcide Garneau et Omer Trottier concernant la construction de l'école numéro 2, les commissaires optent pour cette dernière au montant de \$890.00. La commission scolaire s'oblige à payer \$500.00 au 1er mai 1930 et, la balance du montant quand elle sera acceptée. Puis, on demande des soumissions pour la construction de l'école numéro 3.⁸¹⁵

Le 14 novembre, après avoir accepté la démission du conseiller Hormidas Leblanc on le remplace par Auguste Sévigny. Mais il semble que ce dernier ait refusé le poste car c'est John Ramsay qui finit par le remplacer. Puis le conseil prend connaissance d'une lettre du secrétaire de la Province à propos de l'hospitalisation de [...] sur laquelle on doit prendre une décision. Comme cette personne est partie de Notre-Dame depuis huit ans, on ne se reconnaît pas de responsabilités dans ce cas.⁸¹⁶

810. C.S. de VICTO., "Assermentation de Bertrand Trottier comme secrétaire-trésorier de la commission scolaire de Notre-Dame-de-Ham", in *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 11 août 1929, vol. 1, document épinglé à la page 363. Omer Trottier est aussi à ce moment-là, secrétaire municipal.

811. *Id.*, 27 août 1929, vol. 1, p. 367-368.

812. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 3 septembre 1929, vol. 3, p. 320-321.

813. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 10 septembre 1929, vol. 1, p. 368.

814. *Id.*, 6 octobre 1929, vol. 1, p. 371.

815. *Id.*, 13 octobre 1929, vol. 1, p. 373-374.

816. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 14 novembre 1929, vol. 3, p. 326. La lettre du secrétaire de la Province porte le numéro 11-17896.

À cette époque, le ministère québécois de la Voirie et des Mines publie un guide touristique. Quand cet ouvrage aborde la présentation de l'itinéraire Victoriaville-Woburn via la route 34, on indique que la population de Notre-Dame s'élève à 457 habitants. "La paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham, [...] est une municipalité essentiellement agricole, où la grande culture et l'industrie laitière sont très florissantes et constituent les principales occupations de la population."⁸¹⁷

Le 19, on accepte la démission d'Hormisdas Leblanc comme commissaire d'école. Puis, on décide que les fonds de la commission scolaire seront déposés à la Banque Provinciale locale qui vient d'ouvrir ses portes. Ensuite, on ouvre les soumissions concernant la construction de l'école numéro 3. La commission scolaire accepte la soumission d'Alcide Garneau au montant de \$3,995.00 et s'engage à verser la somme de \$500.00 dès que le solage sera fait et le bois rendu sur place, et \$500. quand l'intérieur sera fini selon les plans et devis officiels. La classe devra être terminée le 15 juin 1930 afin d'être acceptée le premier juillet.⁸¹⁸

Le 2 décembre, à l'instar de la commission scolaire, le conseil municipal décide lui aussi de déposer les fonds de la municipalité à la Banque Provinciale de Notre-Dame.⁸¹⁹ Le 7 janvier 1930, on demande au ministre de la Colonisation via le député Lemieux, les octrois nécessaires pour détourner le Chemin Saint-Philippe sur les lots numéros 26 et 27 du rang 2 et réparer la côte du rang 1 sur le lot numéro 16. On demande aussi un montant de \$750.00 à 50% pour améliorer le chemin du rang 1 sur les lots numéros 26 et 27 et la rue de "La Salle"

sur le lot numéro 20. Le lendemain, Eddy Morasse est élu par acclamation conseiller municipal au siège numéro 1, Alfred Poisson au siège numéro 2 et Auguste Sévigny au siège numéro 3.

Le 21, les commissaires d'école autorisent John Ramsay à engager une institutrice au prix de \$30.00 par mois si elle n'est pas diplômée et si elle est diplômée \$32.50 par mois.

À la fin de janvier 1930, le marguillier Arsène Duchesne procède à la reddition des comptes qui indique des recettes de \$4,943.48 et des dépenses de \$4,968.30, ce qui laisse un déficit de \$24.82. La paroisse compte encore huit débiteurs à qui elle doit la somme de \$10,750.00. Après l'élection de Louis Paquette est comme marguillier, on discute l'achat d'un instrument de musique pour remplacer "notre orgue malade". Finalement, on laisse au curé le soin de trouver un orgue convenant à la fois au culte et aux finances de la paroisse.⁸²⁰

Peu après, le conseil municipal demande au ministre de la Voirie de faire entretenir les nouveaux chemins améliorés, soit 1,04 milles dans le chemin du rang 1 et 0,15 milles sur la rue Notre-Dame, qu'on a gravelé.⁸²¹

À cette époque, une campagne de sensibilisation à la nature est mise de l'avant par le gouvernement provincial. Aussi, le 16 mars, la commission scolaire prend la décision de faire venir des arbres du ministère des Terres et Forêts pour les écoles numéros 1 et 2, qui recevront chacune deux arbres.⁸²²

La commission scolaire décide de vendre à l'enchère l'école numéro 3 le 29 avril. L'acheteur devra nettoyer et

niveler le terrain. L'école doit être enlevée afin de ne pas nuire à la construction de la nouvelle.⁸²³

Au début de mai, le conseil décide de continuer le trottoir du village en ciment entre chez Adrien Toupin et Albert Giguère.

De leur côté, les marguilliers décident de réparer les dépendances, de faire le terrassement devant le presbytère, d'assainir la cave de l'église et de réparer ou remplacer sa fournaise, d'installer un paratonnerre au presbytère etc., le tout sous la surveillance du curé Pépin.⁸²⁴ Peu après cette assemblée, c'est la catastrophe. Le curé Pépin note les détails: "Le onze mai, mil neuf cent trente, à une heure de l'après-midi, on découvrait du feu dans la région de la sacristie. Immédiatement l'alarme est sonnée, les extincteurs chimiques commencent leur travail; malgré le dévouement des pompiers improvisés, on ne put sauver l'église et la sacristie de la conflagration, et à trois heures et vingt minutes, il ne restait plus de l'église et de la sacristie qu'un brasier se nourrissant de voûte et de murs effondrés. Le vestiaire avec ses riches ornements fut entièrement détruit également. Les Sainte Espèces purent cependant être sauvées par le curé."⁸²⁵

La nouvelle se répand. Le 22, L'Union des Cantons de l'Est publie: "Plusieurs de nos concitoyens sont allés visiter les ruines de l'église incendiée de Notre-Dame de Ham, dimanche dernier. Cette église, vieille de 25 ans, environ, a été incendiée dimanche, le 11 mai courant, dans l'après-midi. Le feu aurait eu son origine dans une armoire où on plaçait l'encensoir. C'était après les vêpres, et l'encensoir y ayant été déposé avec des charbons non éteints, aurait

817. Q. [Ministère de la Voirie et des Mines], *Sur les routes de Québec, Guide du touriste*, 1929, p. 696.

818. C.S. de VICTO. *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 19 novembre 1929, vol. 1, p. 378-379.

819. *Mun. N.-D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil [...]*, 2 décembre 1929, vol. 3, p. 330.

820. *Par. N.-D.-L.-H.*, [Registre des délibérations de la Fabrique], 26 janvier 1930, p. 174-176. Note ajoutée sur le document: "Comptes de 1929, vérifiés, et, après de légères corrections laissés exacts ce 23 juillet 1930] E.M. Vincent. V.G., Vérificateur diocésain."

821. *Mun. N.-D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil [...]*, 3 février 1930, vol. 3, p. 337.

822. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 16 mars 1930, vol. 1, p. 383.

823. *Id.*, 20 avril 1930, vol. 1, p. 385.

824. *Par. N.-D.-L.-H.*, [Registre des délibérations de la Fabrique], 11 mai 1930, p. 177. On peut lire une note ajoutée: "Nous approuvons 1o les travaux de réparation à la remise, 2o les travaux de terrassement devant le presbytère; 3o l'achat et l'installation d'un paratonnerre pour le presbytère. Sherbrooke ce 19 mai 1930. J. E. M. Vincent V.G."

825. *Id.*, p. 178.



Incendie de l'église, 11 mai 1930.



Incendie de l'église, 11 mai 1930.



On sauve tout ce que l'on peut.



Incendie de l'église : chute du clocher.

communiqué le feu à des vêtements, en quelques instants, toute la bâtisse était la proie des flammes. La plupart des paroissiens du village étaient partis pour des promenades de l'après-midi, et il ne restait que 20 personnes, environ, étrangers, et quelques paroissiens, qui ont fait de grands efforts pour sauver ce temple, mais inutilement. C'est une perte complète, y compris les ornements. Les statues ont été épargnées, grâce à l'énergie et au sang froid de quelques paroissiens [...].”

Après avoir évalué les dégâts à plus de \$25,000.00, l'auteur continue: “[...] Les paroissiens de Notre-Dame sont encore chanceux d'avoir la bâtisse de l'ancien curé, M. l'abbé Couillard, qui servira pour les offices divins, et qui est quasi assez grande pour quelque temps. Nous espérons que les paroissiens des alentours verront à secourir autant que possible nos bons amis de Notre-Dame. Il y a une grotte de Notre-Dame de Lourdes. Ce serait une excellente occasion pour organiser des pèlerinages qu'avait proposés feu l'abbé Couillard, et

qui rapporteront de beaux bénéfices. [...] Jeudi de cette semaine, les jeunes filles de Victoriaville vont donner une séance dramatique au profit de l'église. Nous espérons que plusieurs s'y rendront. Nous recommandons à nos amis de se porter généreusement au secours des paroissiens de Notre-Dame de Ham. Cette paroisse compte en tout, ce qu'on nous rapporte, environ cent feux, dont environ soixante propriétaires. C'est dire que les sacrifices seront durs à supporter. [...] Rendons-nous donc à Notre-Dame de Ham pour y déposer notre humble charité, suivant nos moyens, et aidons à ces héroïques paroissiens qui, en si petit nombre, n'ont pas craint de se construire un temple, [...]”⁸²⁶

La Fabrique convoque une assemblée d'urgence à la salle de l'A.C.J.C. devenue chapelle temporaire. On autorise alors le curé Pépin à faire faire les travaux absolument nécessaires pour la convertir en chapelle et à acheter les objets nécessaires au culte. La Fabrique ajoute aux dons recueillis, la somme de \$500.00 pour ces travaux.⁸²⁷

A la fin de mai, la commission scolaire autorise le commissaire Albert Giguère à engager les institutrices pour des salaires ne dépassant pas \$335.00 pour l'école numéro 3, \$275.00 pour l'école numéro 2 et \$300.00 pour l'école numéro 1. De plus, on décide de faire finir le haut de l'école numéro 2, par Omer Trottier, pour un montant de \$300.00⁸²⁸

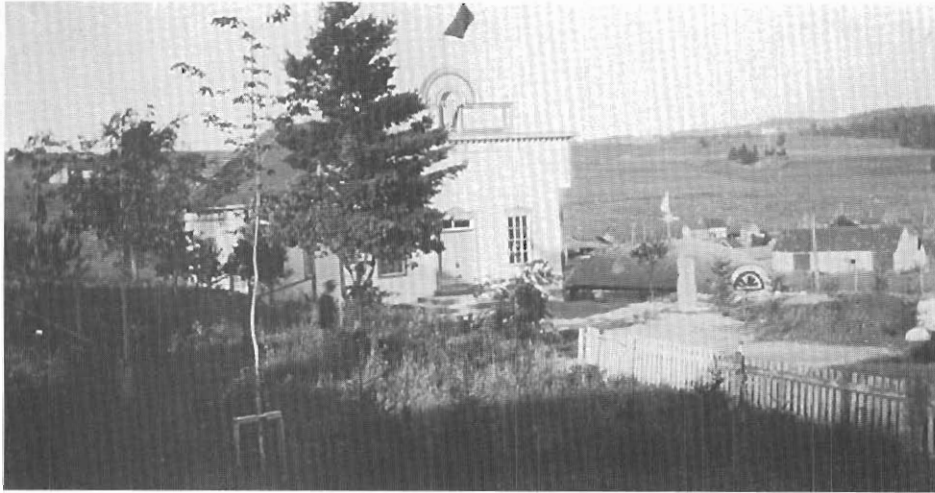
Le 2 juin, le conseil accepte d'accorder à Henri Proulx le permis qu'il demande pour faire l'abattage des bêtes dans le village, à la condition qu'il fournisse un certificat du bureau d'hygiène et qu'il se conforme aux lois prévues pour cette industrie.

La question de l'entretien de [...] revient sur le tapis. Le conseil décide de s'appropriier son ameublement afin d'en gérer l'utilisation. Enfin, le conseil révisé le rôle d'évaluation en supprimant seize

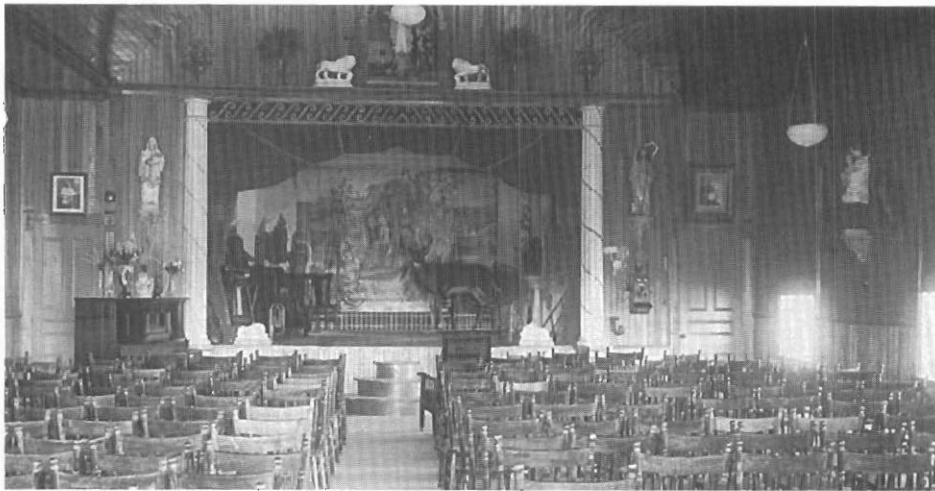
826. Un ami, *L'Union des Cantons de l'Est*, 64e année, numéro 24, jeudi, 22 mai 1930, p. 7, col. 1-2.

827. Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], [?] mai 1930, p. 178-179.

828. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 21 [ou 29] mai 1930, vol. 1, p. 388-390



Salle paroissiale. [extérieur], auparavant salle de l'A.C.J.C.



Intérieur de la salle paroissiale



Intérieur du sous-sol de la salle paroissiale.

propriétaires et en ajoutant quinze nouveaux noms.⁸²⁹

Le 19 juin l'évêque arrive à Notre-Dame-de-Ham pour effectuer sa visite pastorale. Il procède à la confirmation de 32 garçons et 27 filles. Puis, il écrit: "Nous sympathisons avec M. le curé et les paroissiens pour le malheur qui a frappé la paroisse lorsque l'incendie a rasé l'église et la sacristie ainsi que le vestiaire qui était complet [...]"⁸³⁰

Le 7 juillet 1930, André Côté est élu et John Ramsay réélu commissaires d'école. Ils sont assermentés lors de l'assemblée du 13 juillet. Comme il faut déblayer le terrain, on avise Willy Charest d'enlever la vieille école numéro 3 pour le premier août.⁸³¹

Le 28, les Canadiens doivent se rendre aux urnes. Dans le comté de Richmond et Wolfe, on dénombre alors 19,391 électeurs inscrits sur la liste électorale et 16,998 personnes (87,7%) se rendent aux urnes. Nous assistons alors à un virage politique important puisque la population accorde la victoire au conservateur Joseph-François Laflèche dans une proportion de 53,1% (9,025 voix). Pour sa part, le libéral Walter-George Mitchell, qui succède à E.-W. Tobin, reçoit l'assentiment de 46,3% des voteurs (7,870 voix)⁸³². Les électeurs mettent ainsi fin à un règne libéral de trente-quatre ans, c'est-à-dire depuis l'élection de 1896. À Notre-Dame-de-Ham, 221 électeurs sont inscrits sur la liste électorale. Cependant, 196 (88,7%) se déplacent pour aller voter. Le vote local reflète celui de l'ensemble du comté puisque le candidat Mitchell recueille 87 voix (44,4%) et le candidat Laflèche 109 (55,6%).⁸³³

Le 21 août, les commissaires sont d'accord pour engager deux institutrices à l'école numéro 1 à cause du nombre élevé d'enfants.⁸³⁴

829. *Mém. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 2 juin 1930, vol. 3, p. 346-348-349.*

830. *Ibid.*, 20 juin 1930, p. 179-180.

831. *Id.*, 13 juillet 1930, vol. II, 1930-1947, p. 8.

832. Pierre DROUILLY, *op. cit.*

833. *Gouv. du CAN., Dix-septième élection [...], p. 253-254*

834. *C.S. de VINCENNES, Registre des délibérations des commissaires [...], 21 août 1930, vol. II, 1930-1947, p. 8.*

Des élections provinciales ont lieu le 24 août 1931. Dans le comté, l'événement ne laisse pas indifférent car le taux de participation est de 85%. Le libéral Cyrénus Lemieux l'emporte avec 1,907 voix (57,1%) contre son adversaire le conservateur Louis-Damien Després qui en recueille 1,435 (42,9%). À Notre-Dame-de-Ham, l'élection attire 83,3% (105) des 126 électeurs inscrits sur la liste électorale. On accorde 58 voix (55,2%) à Lemieux et 47 (44,8%) à Després.⁸⁵⁶ C'est donc une quatrième victoire pour le député Lemieux.

Le 8 septembre, le conseil accepte le nouveau pont qui sera libre de péage. Puis, on décide de commencer les travaux à 50% dans le chemin du rang 1, sur les lots numéros 19, 20 et 27. Le salaire des journaliers sera de \$1.50 par jour pour un homme seul et \$3.00 pour un homme et deux chevaux; quant au contremaître et au surveillant, ils recevront \$2.00.⁸⁵⁷

Le 3 novembre, les commissaires d'école réengagent Bertrand Trottier comme secrétaire, au salaire de \$60.00 par an.

Au début de novembre, le conseil municipal discute des moyens à prendre afin de garder les routes ouvertes durant l'hiver notamment la route nationale. On demandera au ministre de la Voirie d'y voir. Puis, on projette de reconstruire le pont sur la rivière morasse dans le rang 1 sur le lot numéro 28 l'été prochain. On le construira en ciment. On demande au ministre des Travaux Publics d'envoyer un ingénieur immédiatement pour examiner ce projet.⁸⁵⁸

En décembre, le conseil commande un nouveau rouleau à neige à

Omer Trottier, au coût de \$30.00, pour l'utiliser dans l'arrondissement numéro 2.⁸⁵⁹

Le 20, les commissaires demandent au secrétaire de la Province, Athanase David, l'octroi le plus élevé possible pour la reconstruction des écoles numéros 1, 2 et 3; on insiste sur le petit nombre de contribuables qui composent cette paroisse, l'extrême pauvreté qui y règne, l'obligation de construire une école il y a un an et l'incendie de l'église et du village.⁸⁶⁰

Le 13 janvier 1932, Amédée Trottier, Théophile Lavigne et Willy Therrien sont élus conseillers municipaux, respectivement aux sièges numéros 1, 2 et 3. Le 1er février, Omer Trottier est réengagé comme secrétaire-trésorier alors qu'on demande \$1,000.00 au ministère de la Colonisation pour des travaux de chemins à faire sur les lots numéros 20 et 26 du rang 1, et le même montant au ministère de la Voirie pour améliorer le rang 1 sur les lots 20 et 26. Après quoi on amorce une réflexion à propos de la misère qui règne chez certaines familles à cause du chômage. Afin de leur venir en aide, on décide de demander au Comité du Chômage de la province de Québec qu'il accorde du secours direct "pour ces souffreteux".⁸⁶¹ Enfin, on demande une aide technique et financière au ministère des Travaux Publics, pour aider la Société d'Aqueduc locale à organiser un système de protection contre les incendies.

Au début de février, le marguillier Xavier Giguère effectue sa reddition des comptes qui révèle que les recettes de la paroisse ont été de \$2,959.85 et les dépenses de \$2,948.57, ce qui laisse un déficit de \$42.57. Il reste toujours deux créanciers à qui la paroisse doit encore la

somme de \$1,200.00. Puis, on choisit Omer Trottier pour remplacer le troisième marguillier.⁸⁶²

Un mois plus tard, le conseil prie le ministère de la Voirie d'entretenir les chemins améliorés, soit 0,07 mille dans le rang Nord et 0,2 mille dans le rang Sud. Puis, Théophile Lavigne étant devenu conseiller, on le remplace par Désiré Langlois au poste d'inspecteur agraire. Par ailleurs, Maurice Bernard succède à Amédée Trottier comme évaluateur puisque ce dernier a été élu conseiller. La séance se termine par l'examen du cas d'une femme que quelques uns croient maltraitée. On confie au curé Pépin d'enquêter sur le sujet; on lui adjoint Pierre Toupin et Henri Goulet.⁸⁶³

En attendant, l'avis donné par le conseil municipal concernant la fermeture des magasins le dimanche et les fêtes d'obligation ne semble pas respecté plus qu'il ne le faut. Aussi, le 4 avril, on avise les marchands de respecter le règlement numéro 13 sous peine d'amande. À ce moment-là, le curé Pépin présente son rapport à propos de l'enquête dont on l'a chargé. Il conclue que le cas semble être une fausse alerte et il n'y a pas nécessité d'intervenir.⁸⁶⁴

À cette époque, le règlement numéro 13 continue de faire jaser. Lors de l'assemblée du conseil municipal du 2 mai, le conseil décide d'en exempter les restaurants et les garages. Mais ce changement ne plaît pas à tous et on soumet la question au vote. Malgré la dissidence de Willy Therrien, l'amendement est adopté à la majorité. Par ailleurs, depuis la fin des travaux, on ne se sert plus de la balance; aussi, le conseil autorise Willy Charest à l'utiliser pour

856. *Gouv. du Q., Rapport sur la dix-huitième élection [...] 1931*, p. 82.

857. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...] 8 septembre 1931*, vol. 3, p. 406-408.

858. *Id.*, 5 novembre 1931, vol. 3, p. 415-416.

859. *Id.*, 7 décembre 1931, vol. 3, p. 419.

860. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...] 20 décembre 1931*, vol. II, p. 60-62.

861. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...] 1er février 1932*, vol. 3, p. 420-427.

862. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 7 février 1932*, p. 184-186. On peut aussi lire une note ajoutée: "Comptes de 1931 vérifiés et, Après une légère correction, laissés enacts le 16 septembre 1932. Comptes très bien tenus, avec pièces justificatives au complet. J.E.M. Vincent, V.G."

863. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...] 7 mars 1932*, vol. 3, p. 428-430.

864. *Id.*, 4 avril 1932, vol. 3, p. 432-433.

on; en quelques instants la maison à deux étages devenait un énorme faisceau de flammes qui bientôt se communique aux maisons voisines, poussé par un vent d'une extrême violence. Le feu s'attaqua aux maisons de la rue principale des deux côtés à la fois et successivement dix maisons et dépendances furent atteintes et rasées en quelques heures. Pendant ce temps les villageois s'organisaient de leur mieux pour se défendre contre la furie des flammes, que le vent actionnait de plus en plus; ils demandèrent du secours de l'extérieur; mais les bancs de neige ramassé par les rafales du vent paralysaient les communications. En désespoir de cause ils firent la chaîne, pendant qu'un groupe opérait le déménagement des articles de valeur dans les maisons directement menacées. Rapidement, le feu gagnait de l'emprise sur eux et finalement on crut que tout le village allait y passer. Fort heureusement, il se produisit une accalmie de la tempête et les pompiers volontaires en profitèrent pour lancer un suprême effort; l'incendie venait de parvenir à la maison de Mlles Côté, mais il diminuait d'intensité et l'effort des pompiers eut le bon résultat d'éteindre les flammes qui s'attaquaient faiblement à la maison. Ce fut la fin de la conflagration. Les volontaires organisèrent bonne garde auprès des ruines fumantes des autres maisons, toute la nuit, surveillant un retour des flammes; ils furent assez heureux de dominer complètement l'élément destructeur.

[...] Les maisons détruites sont les suivantes: L'école du village, celles de MM. Louis Tardif, Joseph Sévigny, Amédée Sévigny, Médéric Binette, Pierre Morin, J. W. Smith, Xavier Giguère et Wilfrid Pépin. Avec ces maisons, le feu a rasé quelques hangars et petits garages ou dépendances. Les sinistrés évaluent leurs pertes, nous annonce-t-on, entre \$20,000 à \$25,000 de dommages, dont un petit nombre couvertes par des assurances [...]. Les communications téléphoniques et télégraphiques ont été interrompues au

cours de l'incendie, car les flammes avaient coupé les principaux fils reliant le village avec l'extérieur. La lueur des flammes avait attiré les gens des villages voisins, qui se portèrent de leur mieux au secours des sinistrés; ils vinrent armés de chaudières pour maintenir une longue chaîne d'eau jusqu'aux maisons attaquées par les flammes.⁸⁴³



Le magasin Dosthie, épargné de justesse lors de l'incendie du village de 1931.

Quatre jours plus tard, les commissaires étudient l'offre de Médéric Binette qui propose le haut de sa maison pour l'organisation d'une classe temporaire. Puis, on décide plutôt de louer la "salle Sainte-Cécile, dans le haut de l'école du village"[sic]. Ensuite, on autorise le secrétaire à acheter les livres et le matériel nécessaire à cet aménagement de fortune. Aussi, on demande au Département de l'Instruction publique des plans pour une école de deux classes au rez-de-chaussée, et aussi d'autres plans en vue de la construction possible d'un couvent. Ces plans devront prévoir une clientèle de cinquante élèves.⁸⁴⁴ Lors de l'assemblée des commissaires du 29 mars, après avoir refusé la démission du président Albert Giguère, on discute à nouveau de l'offre de Médéric Binette qui est finalement adoptée comme solution plutôt que l'utilisation de la "salle Sainte-Cécile".⁸⁴⁵

Au début d'avril, le conseil municipal reçoit une somme de \$100.00 accordée par la municipalité du Comté de Wolfe, au comité de secours aux sinistrés qui verra à la répartir selon les besoins. Puis, le Comité de Chômage informe le conseil que les travaux doivent commencer avant le quinze avril. On avise le Comité que ceci cause un problème à

cause du gel et de la neige qu'on trouve encore dans les chemins à cette date. En attendant, on lance un appel d'offre pour la construction du pont de la rivière Morasse.⁸⁴⁶

Lors de l'incendie de l'école, les institutrices Rose Bélaïr et Évelina Boucher ont perdu des vêtements pour lesquels elles réclament un dédommagement à la commission scolaire qui refuse la demande. Le 22 avril, on débat de nouveau de cette question et les commissaires maintiennent leur position.

Pour la nouvelle école, la commission scolaire choisit le plan numéro 187 qu'on modifie. Ainsi, la classe nord-ouest aura 20' x 28', celle au sud-est 21' x 20', le passage central sera de 9' de large et la cheminée sera située au fond du passage du côté nord-ouest. L'école aura donc des dimensions de 24' au sud-est et

843. *L'Union des Cantons de l'Est*, 65e année, numéro 14, jeudi, 12 mars 1931, p. 7, col. 6-7.

844. *C.S. de VICTO. Registre des délibérations des commissaires [...]*, 12 mars 1931, vol. II, p. 23-24.

845. *Id.*, 29 mars 1931, vol. II, p. 26-27.

846. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 7 avril 1931, vol. 3, p. 379-381.

34⁷ au nord-ouest. Une fournaise sera installée dans la cave, des "Water closet" seront aussi disponibles et on ne fera pas de clocher sur le toit.⁸⁴⁷

Le 4 mai, concernant la construction du pont, le conseil municipal procède à l'ouverture des soumissions d'Albert Beauchêne au montant de \$4,475.00, de Poudrier et Goulet de \$3,743.50, de Pierre Toupin et d'Armand Trottier de \$6,500.00 et de George Lennon de \$3,996.45. Elles seront transmises à l'ingénieur en chef du Département des Travaux publics. Puis, le conseil adopte le règlement numéro 27, pour empêcher toute circulation par cette route qu'on ferme entre le chemin du rang 1 et le rang 2 pendant le temps des travaux du pont. On installera des affiches à chaque bout de ce chemin. Entre temps, on reçoit un avis de la Direction du Comité de Secour Contre le Chômage qui accorde une extension de temps pour reporter le début des travaux au 18 mai.⁸⁴⁸

Le 9, la commission scolaire décide de reconstruire l'école située au village. Entre temps, l'inspecteur Turcotte incite les commissaires à tourner les pupitres de l'école numéro 3 du côté de la porte d'entrée afin que les élèves n'aient pas les fenêtres devant eux.⁸⁴⁹

Le 18, le conseil adopte le règlement numéro 29 qui l'autorise à effectuer de nouveaux emprunts dans le but de mener à terme le projet du pont pour lequel on demande des octrois au ministère des Travaux Publics. Puis, le conseil étudie une requête de certains contribuables qui demandent un service d'eau plus satisfaisant que celui de Philippe Fecteau.

Pendant ce temps, les commissaires acceptent les devis de la nouvelle école, préparés par Omer Trottier, qu'on

soumettra à l'approbation du Département de l'Instruction publique. En attendant, Eddy Morasse croit qu'il serait plus économique que la commission scolaire achète la maison d'Omer Trottier pour la transformer et l'adapter aux exigences des plans et devis plutôt que de construire avec des matériaux neufs. Les commissaires évaluent l'économie à \$600.00-\$700.00, cette maison étant achetée au prix de \$3,950. Enfin, on décide l'achat du matériel nécessaire dont des bancs pour cinquante-quatre places; ce mobilier devra être livré pour le 15 août 1931.⁸⁵⁰

Au début de juin, le conseil accorde le contrat de construction du pont à George Lennon. Puis, on décide de prolonger le trottoir jusque chez Henri Goulet. Enfin, le conseil décide de mettre fin à l'entente expirée en 1925 qui prévalait entre la municipalité et la famille Filteau à propos du système d'aqueduc. On lui fait savoir "[...] que depuis notre corporation a toléré que vous continuez à utiliser certains chemins de notre municipalité pour votre système d'aqueduc, mais qu'il est devenu d'intérêt public de mettre fin à cette tolérance. [...]"⁸⁵¹ Ainsi, l'entente prendra fin dans un mois. Le ton de la municipalité est ferme: "[...] elle vous met en demeure d'enlever des chemins les tuyaux etc., vous appartenant, et qu'à défaut par vous d'y voir dans le dit délai, notre corporation procédera contre vous pour vous forcer à cesser d'user illégalement ses chemins et pour vous forcer à enlever ou faire enlever à vos frais les tuyaux se trouvant actuellement dans les chemins [...]"⁸⁵²

Du côté de la commission scolaire, on décide que l'école numéro 1 sera construite suivant les plans et devis approuvés par le Département de l'Instruction publique. Les soumissions pour cette construction d'école seront ouvertes dans huit jours, alors qu'on

accepte celle d'Omer Trottier au montant de \$3,975.00. Au moment de l'acceptation de la bâtisse par les commissaires, on empruntera le montant nécessaire pour payer le contracteur.⁸⁵³

La circulation automobile augmente à un point tel qu'on finit par demander au ministère de la Voirie de faire élargir les courbes dans le village. On lui demande aussi un montant de \$700.00 pour investir dans des travaux de chemins sur les lots numéros 19, 20 et 27 du rang 1 alors que la municipalité se chargera de la moitié de la facture. Puis on accepte de défrayer la somme de \$46.95 pour le maintien de [...] à l'Hospice du Sacré-Coeur de Sherbrooke.

À la même époque, une nouvelle Compagnie d'Aqueduc se fonde à Notre-Dame-de-Ham. C'est au nom de cette dernière qu'Henri Goulet demande au conseil une exemption de taxe et l'exclusivité de l'exploitation de l'aqueduc.⁸⁵⁴

Le 6 juillet 1931, le fromagier Albert Giguère et Oliva Côté sont réélus commissaires d'école et le 19, Albert Giguère est nommé président de la commission scolaire.

À cette époque, le conseil municipal refuse de payer un compte présenté par le secrétaire provincial, concernant l'hospitalisation de deux personnes. Par ailleurs, les travaux de construction du nouveau pont viennent de se terminer; au lieu d'emprunter, on essaiera plutôt de suggérer au député Lemieux de transmettre immédiatement les octrois accordés pour les travaux du rang 1 sur le lot numéro 26 qu'on pourrait utiliser immédiatement. Après quoi, le conseil municipal rejette la demande d'exemption de taxes et d'exclusivité présentée par la nouvelle Compagnie d'Aqueduc.⁸⁵⁵

847. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 28 avril 1931, vol. II, p. 33-34. On retrouve en marge du document: "N.O. 28 et S.E. 52 pi."

848. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 4 mai 1931, vol. 3, p. 383-391.

849. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 9 mai 1931, vol. II, p. 35-36.

850. *Id.*, 31 mai 1931, vol. II, p. 38.

851. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 1er juin 1931, vol. 3, p. 397-398.

852. *Ibid.*

853. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 16 juin 1931, vol. II, p. 42-44.

854. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 6 juillet 1931, vol. 3, p. 400-401.

855. *Id.*, 3 août 1931, vol. 3, p. 402-405.

Au début de septembre, l'inspecteur d'école Turcotte recommande aux commissaires de faire vider et désinfecter les cabinets, d'installer des cartes du Canada, de la province de Québec et de l'Amérique du Nord dans l'école numéro 2, un tableau dans l'école numéro 3 et un thermomètre dans les écoles numéros 2 et 3. Le 28, on décide l'achat de tableaux antialcooliques pour l'école numéro 2. Puis, on acquitte quelques comptes courants dont \$6.00 à Amanda Côté pour la location de la salle Sainte-Cécile, pour les douze assemblées qu'on y a tenues.⁸³⁵

Au début de novembre, dans le but de diminuer le chômage, le conseil décide la construction d'un pont sur la rivière Morasse sur le Chemin Saint-Philippe. Puis, on discute à nouveau du cas de [...] et on décide de vendre son mobilier à l'enchère qui aura lieu le 10.⁸³⁶ Ce jour-là, le conseil municipal tient une séance spéciale expressément pour délibérer sur les moyens à prendre pour soulager les chômeurs "qui est du Nombre assez Considerable a leur actuel dans Notre Municipalité [...]"⁸³⁷ On décide alors de reconstruire le pont de la rivière Morasse dans le Chemin Saint-Philippe, au printemps prochain. On utilisera du fer et du ciment. La municipalité assumera 20% du coût du projet évalué à environ \$7,000.00.

Peu après, les marguilliers décident d'installer des bancs dans la chapelle. Cette dépense est évaluée à \$200.00.⁸³⁸

Au début de décembre, le conseil municipal demande au ministre de la Colonisation une subvention de \$800.00 pour abaisser la côte et élargir le chemin sur les lots numéros 16 et 17 du rang 1. On en adresse une autre au ministère des



Omer Trottier devant son planeur.

Travaux Publics afin d'obtenir les octrois nécessaires pour contruire le pont sur la rivière Morasse, pour lequel on le prie de fournir les services d'un ingénieur qui en fera les devis. Quant au travail pour les chômeurs frappés par la crise économique, le conseil accepte l'offre de \$2,000.00 faite par le Comité du Chômage pour des travaux publics, mais on est d'avis que c'est trop peu et qu'avec ce montant, il est impossible de songer à la construction du pont. On abandonne donc le projet et on appliquera cette somme à des travaux de chemins, dans le rang 1, sur les lots 26 et 27 qui seront gravelés, ainsi qu'à l'élargissement du chemin sur les lots 19 et 20 et de la route du chemin du rang 2, sur le lot numéro 26. L'assemblée se termine sur une discussion au sujet d[...] dont la vente des biens a rapporté la somme de \$20.30. On lui demandera s'il désire recevoir cette somme ou s'il préfère qu'on lui paye des messes.⁸³⁹

Le 11 janvier 1931, le marguillier Agénor Provençal, dépose le bilan de la Fabrique qui indique que les recettes ont

été de \$13,490.58 et les dépenses de \$13,509.44, ce qui laisse un déficit de \$18.86. Quant à l'emprunt, il reste encore deux débiteurs à qui la Fabrique doit \$1,900.00. Lors de la même assemblée, Eddy Morasse est choisi comme marguillier.⁸⁴⁰

Les élections municipales ont lieu le 14. Henri Poirier, Oliva Côté et Arthème Gagné sont élus respectivement aux sièges numéros 4, 5 et 6 alors qu'Auguste Côté est réélu maire. Tous sont assermentés immédiatement, puis, on engage Omer Trottier comme secrétaire-trésorier avec un salaire annuel de \$200.00. Par la suite, on discute d'une demande de plusieurs contribuables pour obtenir l'installation d'un aqueduc avec citerne pour la prévention des incendies.

À la fin du mois, les commissaires d'école décident de construire une chambre à l'école numéro 3 afin que l'institutrice soit plus à la main pour le chauffage de la classe durant la nuit. On avisera aussi le régisseur de cette école de visser les bancs au plancher.⁸⁴¹

Une assemblée spéciale du conseil municipal a lieu le 7 février car on vient d'apprendre que le "refuge du Comité du Chômage" accepte, en vertu de la loi d'aide au chômage, d'accorder une subvention de l'ordre de 80% du coût des travaux qui seront exécutés. On consent alors à payer les 20% manquants. Ensuite, on prie le ministre de la Voirie de faire entretenir le bout de chemin amélioré dans le rang 1 Nord.⁸⁴²

Au début de mars, rien ne laisse prévoir la catastrophe qui se prépare. Dimanche, le 8, un incendie se déclare à l'école du village. "[...] L'incendie prit origine dans la cave de l'école, par un défaut du système de chauffage, nous dit-

835. *Id.*, 28 septembre 1930, vol. II, p. 13.

836. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 3 novembre 1930, vol. 3, p. 356-357.

837. *Id.*, 10 novembre 1930, vol. 3, p. 358-359.

838. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique]*, 16 novembre 1930, p. 180.

839. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 1er décembre 1930, vol. 3, p. 361-363.

840. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique]*, 11 janvier 1931, p. 181-183. Note ajoutée sur le document: "N.B. Comptes de 1930 vérifiés et trouvés exacts ce 27 juillet 1931. Comptes très bien tenus, et pièces justificatives au complet. Je suis très content de la comptabilité de Monsieur le curé pour 1931[1]."

841. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...]*, 29 janvier 1931, vol. II, p. 19.

842. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 7 février 1931, vol. 3, p. 374-375.

son service personnel à la condition qu'il s'engage à défrayer le coût de son transport et des frais de vérification.

Entre temps, le gouvernement du Québec demande aux municipalités de faire leur part afin de venir en aide à l'Université de Montréal, ce qui soulève l'indignation du conseil municipal qui se déclare opposé à l'imposition de toute taxe quelconque pour payer les dettes actuellement contractées par cette institution.⁸⁶⁵

À la fin de mai, l'inspecteur Turcotte signale aux commissaires que "[...] La somme dépensée pour livres de recompense canadien, doit égaler au moins 50% de la somme totale employée pour livres de recompense [...]."⁸⁶⁶

Le gouvernement du Québec a contacté toutes ses commissions scolaires afin de leur adresser la même demande qu'aux municipalités, à propos de l'Université de Montréal. Le 29 mai, les commissaires font écho aux conseillers municipaux en s'opposant à l'imposition de cette taxe. Puis, on adresse une demande d'octroi au secrétaire provincial, pour l'école numéro 1 construite au cours du mois d'août 1931.⁸⁶⁷

Au début de juin, un nouveau cas d'assistance publique se présente au conseil qui se charge de payer la somme de .05¢ par jour en autant que la personne s'engage à le rembourser. On offre les mêmes conditions à un autre citoyen qui réclame une assistance semblable pour son garçon gravement malade. La situation devient critique au point qu'on propose un avis de motion pour l'adoption d'un règlement visant à dégager la municipalité de la responsabilité concernant toutes les personnes qui seront indi-

gentes et qui habitent depuis le premier mai dans la municipalité ou qui viendront s'y établir à l'avenir. Par ailleurs, on pressera le député Lemieux d'intervenir auprès du ministre de la Voirie afin qu'il rende les octrois promis lors de la construction du chemin gravelé l'an dernier et ceux promis pour la construction du pont sur la rivière Morasse, construit à la même époque.⁸⁶⁸

Entre temps, les commissaires visitent les écoles et rédigent un court rapport, dans lequel ils se déclarent très satisfaits des examens dans toutes les divisions. Puis, on décide que les salaires offerts aux institutrices pour l'année 1932-33 ne dépasseront pas \$175.00.⁸⁶⁹

Au début de juillet 1932, Théophile Lavigne et Eddy Morasse étant proposés pour un poste de commissaire, il faut recourir à une élection. Eddy Morasse reçoit quatre voix et Théophile Lavigne cinq. Vers deux heures de l'après-midi Auguste Côté retire sa proposition laissant par le fait même Théophile Lavigne seul candidat qui est déclaré élu pour un terme de trois ans. Le 11, Albert Giguère est élu président de la commission scolaire.

Entre temps, le conseil municipal adopte le règlement numéro 31 qui dégage la municipalité de toute responsabilité envers les personnes qui résident à Notre-Dame seulement depuis le 1er mai 1932 ou qui viendront y demeurer dans l'avenir et qui voudront se faire déclarer indigentes.⁸⁷⁰

À cette époque, Médéric Binette, est en chômage et décide de se prévaloir de l'offre de subvention offerte par le gouvernement pour l'établissement de colons sur de nouvelles terres. Le 1er

août, la municipalité débourse la somme de \$200.00 pour l'aider à s'établir sur des terres de Colonisation. Puis, on discute d'un nouveau cas d'assistance publique.⁸⁷¹

Le 12 octobre, les enseignantes Jeannette et Irène Breault adressent à la commission scolaire une réclamation de salaire au montant de \$60.00. On leur répond qu'on ne croit pas leur devoir ce montant, et que la proposition qui autorisait Albert Giguère à engager les institutrices n'ayant pas été approuvée par les commissaires est considérée comme invalide. La séance se termine par l'annexion à l'arrondissement numéro 3 d'une partie de terrain possédée par Louis Paquet sur le lot 26 dans le rang 2.⁸⁷²

À la même époque, l'inspecteur Turcotte avise les commissaires qu'il faudrait les cartes de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie dans l'école numéro 1 et que le vérificateur des comptes doit être autorisé par la commission Municipale ou un comptable licencié.⁸⁷³ Lors de l'assemblée du 4 décembre, après avoir lu la sommation envoyée par l'institutrice Jeannette Breault, Théophile Lavigne et André Côté sont nommés pour aller prendre un arrangement avec elle au sujet de sa réclamation.⁸⁷⁴ Le lendemain, on continue à délibérer de ce qui est convenu d'appeler le "cas" de Jeannette Breault qui semble vouloir tourner au vinaigre, car cette dernière refuse l'offre d'un montant de \$130.00 en plus des frais d'avocats. La commission scolaire se dispose donc à laisser les procédures se poursuivre devant les tribunaux et on retient les services de l'avocat Garceau de Drummondville comme procureur.⁸⁷⁵ Le 8 décembre, après avoir lu le règlement en date du 6, on présente une nouvelle offre de \$225.00 plus les

865. *Id.*, 2 mai 1932, vol. 3, p. 434-437.

866. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 29 mai 1932, vol. II, p. 63.

867. *Id.*, p. 64-66.

868. *Mun. N.-D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil [...]*, 6 juin 1932, vol. 3, p. 440-441.

869. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 27 juin 1932, vol. II, p. 67-70.

870. *Mun. N.-D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil [...]*, 4 juillet 1932, vol. 3, p. 445-446.

871. *Id.*, 1er août 1932, vol. 3, p. 449-450.

872. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 18 octobre 1932, vol. II, p. 81-82.

873. *Id.*, (entre le 18 octobre et le 27 novembre) 1932, vol. II, p. 83.

874. *Id.*, 4 décembre 1932, vol. II, p. 85-86.

875. *Id.*, 5 décembre 1932, vol. II, p. 86-87.

frais d'avocats aux soeurs Jeannette et Irène Breault.⁸⁷⁶

Le 1er janvier 1933, Louis Paquette procède à la reddition des comptes de la Fabrique. L'année dernière, les revenus ont été de \$1,757.38 et les dépenses de \$1,817.18, d'où un déficit de \$59.80. La paroisse n'a plus qu'un seul débiteur, soit l'épouse de Philippe Filteau, à qui elle doit encore la somme de \$650.00. Enfin, à la même assemblée, John Ramsay est nommé pour remplacer le marguillier sortant de charge.⁸⁷⁷

La dernière assemblée du conseil municipal présidée par Auguste Côté date du 9 janvier. À cette occasion, le conseil décide de rembourser le billet qu'il a endossé à George Lennon au montant de \$2,700.00 plus les intérêts de \$58.13, ainsi que celui d'Egésippe Paris au montant de \$400.00 plus les intérêts, pour couvrir les frais de construction du pont.

Les élections municipales ont lieu le 11 janvier 1933. Pierre Bélair, André Côté et Wilbrod Smith sont élus conseillers aux sièges numéros 4, 5 et 6. Toutefois, le poste de maire, il est brigué par Pierre Toupin et Auguste Côté. Le président d'élection, Omer Trottier, écrit: "[...] ayant obtenu plus que le nombre de candidat pour la charge de Maire Je proclame qu'ils y auras votation pour la charge de Maire le seize de Janvier mil neuf cent trente-trois."⁸⁷⁸



Les employés de Willie Charest : 1- Willie Charest, 2- Willie à Ludger Charest, 3- Roland Charest, 4- Rosaire L'Heureux, 5- Médard Charest, 6- J- Omer Nault, 7- Thomas Ramsay, 8- Majoric Sévigny, 9- "Pit" Morissette, 10- Alphonse Sévigny, 11- Lionel, 12- Paul et 13- Yvon Charest.



Moulin à scie de Willie Charest entre 1906 et 1939 sur le rang 1 Nord.

876. *Id.*, 8 décembre 1932, vol. II, p. 90.

877. *Par. N.-D.-L.-H.*, [Registre des délibérations de la Fabrique], 1er janvier 1933, p. 187-189.

878. *Mun. N.-D.-H.*, Registre des délibérations du conseil [...], 11 janvier 1933, vol. 3, p. 468-472.

Pierre Toupin - 1933 (16 janvier) - 1937 (13 janvier)



Pierre Toupin

Le 16 janvier 1933, Pierre Toupin est élu maire à la majorité des voix. Au début de février, le conseil réengage Omer Trottier comme secrétaire-trésorier de la municipalité, avec un salaire de \$150.00, payable à chaque mois.

En mars, le conseil municipal amende le règlement numéro 12 adopté le 6 novembre 1916. À l'avenir, les chemins appelés "routes", seront entretenus par les propriétaires, sauf celle chez Johnny Ramsay et la demie route de la grande ligne, ainsi que les cordons du rang 1 (les lots numéros 20 à 26) qui

relèveront d'un inspecteur qui leur chargera les frais. Enfin, les ponts de plus de douze pieds entre les quais seront à la charge de l'ensemble des contribuables.⁸⁷⁹ L'amendement adopté à la majorité est annulé le 1er mai. Ce jour-là, le conseil décrète que les salaires offerts aux journaliers seront de .10¢ l'heure pour un homme seul, .15¢ pour un homme avec un cheval et de .20¢ pour un homme et deux chevaux.⁸⁸⁰

À la fin du mois, les marguilliers décident de faire peindre la salle paroissiale, repeindre et réparer les cheminées et la couverture du presbytère et de la

salle paroissiale. Le 2 juillet, on ajoute la peinture du presbytère au projet.⁸⁸¹

Entre temps, le conseil municipal étudie les moyens d'entretenir les chemins de terre "avec moins de coutance possible". On décide alors que l'inspecteur général emploie d'abord les propriétaires qu'on paiera jusqu'à concurrence de \$2.00 par \$1,000.00 d'évaluation.⁸⁸²

À la fin de juin, les commissaires acceptent de transférer les fonds de la commission scolaire à la succursale de la Banque Provinciale du Canada à Victoriaville.⁸⁸³ Peu après, Omer Trottier est élu commissaire et John Ramsay réélu. Le 10, Albert Giguère est choisi comme président de la commission scolaire. À ce moment-là, la taxe scolaire est fixée à \$1.05 par \$100.00, plus une taxe spéciale de .30¢ par \$100.00 prélevée sur les arrondissements numéros 1, 2 et 3, pour payer l'intérêt et amortir le coût de la construction des écoles. Les gens qui paieront leurs taxes dans un délai de 20 jours bénéficieront d'une réduction de 5%. Après cette date, un intérêt de 6%



Construction du barrage en ciment, vers 1933.

879. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 6 mars 1933, vol. 3, p. 180-181.

880. *Id.*, 1er mai 1933, vol. 3, p. 485.

881. *Par. N.-D.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique]*, 2 juillet 1933, p. 189-190. [On peut lire aussi: "Vu et approuvé ce 25 août 1933, J.E.M. Vincent, V.G.".]

882. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 12 juin 1933, vol. 3, p. 486-487.

883. *C.S. de V.M.T.O., Registre des délibérations des commissaires [...]*, 25 juin 1933, vol. II, p. 101-102.

sera chargé sur les comptes en souffrance. Puis, Bertrand Trottier est engagé comme secrétaire-trésorier, avec un salaire de \$60. par année. Après quoi on décide qu'il sera alloué \$40.00 à l'arrondissement numéro 4 qui semble plus pauvre que les autres. Enfin, on convient de payer les institutrices \$150.00 par année; leur engagement sera fait par chacun des commissaires concernés.⁸⁸⁴

Entre temps, le conseil municipal accepte de payer le compte de \$80.01 pour l'hospitalisation des indigents.⁸⁸⁵

Le 27 juillet 1933, on fonde la Caisse Populaire de Notre-Dame-de-Ham.

Au début d'août, le conseil municipal demande au ministre de la Voirie un octroi de \$600.00 pour continuer l'amélioration de la partie du rang 1 sur le lot numéro 20 appelée "Côte Sud" qui relie Notre-Dame à Saint-Adrien. Puis, on étudie un projet de règlement qui accorderait à Amédée Trottier l'exclusivité de la production et de la vente de l'électricité pour une période de vingt-cinq ans.⁸⁸⁶

À cette époque, les commissaires demandent au député Lapointe de faire pression auprès du gouvernement afin d'obtenir les octrois les plus élevés possibles pour la construction de l'école numéro 2 et aussi pour rappeler que les octrois concernant l'école numéro 1 dont la construction est terminée depuis deux ans, ne sont toujours pas arrivés.⁸⁸⁷ Le 17, on décide de distribuer la somme de \$152.00, qu'a rapporté la vente de la vieille école numéro 3, entre les propriétaires de l'arrondissement.⁸⁸⁸

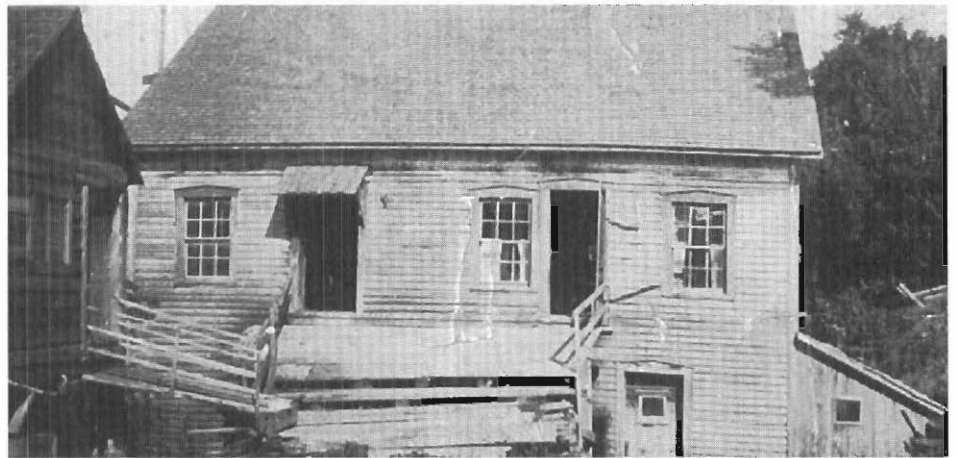
Le 5 septembre, le conseil municipal discute beaucoup de l'organisation d'un système électrique dans la municipalité. Toutefois, l'adoption d'un règlement sur cette question est remise au

2 octobre.⁸⁸⁹

Durant l'année 1933, il y a des élections provinciales partielles dans Wolfe. Le libéral Thomas Lapointe est alors élu député du comté de Wolfe, succédant au libéral Cyrénus Lemieux qui occupe le poste depuis douze ans.

Le 16 septembre, le conseil municipal tient une séance spéciale pour décider que les \$600.00 qu'il vient de recevoir du ministère de la Voirie seront utilisés dans le rang 1, sur le lot numéro 20. Les travaux commenceront dès après-demain. Les journaliers, qui seront choisis parmi les propriétaires, pourront

travailler en proportion de leur évaluation et devront verser la moitié de ce salaire à la municipalité. Quant au gravier, André Côté offre \$10.00 à la municipalité pour qu'elle oblige le contracteur à s'approvisionner chez lui, au coût de .10¢ la verge cube.⁸⁹⁰ Le 2 octobre, les conseillers ne sont pas encore prêts à prendre une décision à propos du monopole de l'électricité à accorder à Amédée Trottier. On en discute encore puis, on renvoie la décision au 6 novembre. En attendant, on adopte le règlement numéro 33 qui fixe la taxe municipale \$1.25 par cent dollars d'évaluation. Puis, on demande au ministre de la Voirie, un octroi de \$400.00 pour con-



Moulin à farine d'Amédée Trottier, en 1926.



Moulin d'Amédée Trottier. Le bâtiment sera détruit par le feu, en 1939.

884. *Id.*, 10 juillet 1933, vol. II, p. 106-109.

885. *Mun. N.-D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil* [...], 3 juillet 1933, vol. 3, p. 489.

886. *Mun. N.-D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil* [...], 7 août 1933, vol. 3, p. 491-493.

887. *C.S. de VICTORIAVILLE*, *Registre des délibérations des commissaires* [...], 8 août 1933, vol. II, p. 111.

888. *Id.*, 17 août 1933, vol. II, p. 113.

889. *Mun. N.-D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil* [...], 5 septembre 1933, vol. 3, p. 495.

890. *C.S. de VICTO.*, *Registre des délibérations des commissaires* [...], 16 septembre 1933, vol. 4, 1933-1942, p. 2-3.

tinuer les travaux jusqu'au cordon entre les rangs I et 2 dans la route entre les lots numéros 18 et 19. Ensuite, le ministre des Travaux Publics offre à la municipalité une subvention de \$1,000.00 pour l'organisation d'un système de protection contre les incendies.⁸⁹¹

Et effectivement, le 9 octobre, après avoir accepté un compte du département des Travaux Publics à propos du retour à la terre de Médéric Binette, et avoir réfléchi sur les charges qui retombent sur la municipalité au sujet de l'organisation d'un système de protection contre les incendies, on décide d'accepter l'offre du ministre des Travaux Publics. Par la même occasion, on accorde à la Société d'Aqueduc locale l'exclusivité de la gérance de l'eau à la condition qu'elle s'engage à ne pas exiger plus de \$6.00 pour l'abonnement et aussi d'amener l'eau jusqu'au moulin d'Amédée Trottier, situé près du pont.⁸⁹²

À cette époque, le commissaire d'école Théophile Lavigne propose les montants payés pour les assurances, soit \$22.25 pour l'école numéro 3 et \$16.20 pour l'école numéro 2, soient répartis entre les propriétaires des arrondissements respectifs.⁸⁹³ Pour sa part, l'inspecteur Turcotte signale aux commissaires qu'il manque encore quelques cartes géographiques dans les écoles.

Entre temps, le 11 octobre, le conseil municipal accepte de signer un contrat avec la Compagnie d'Aqueduc de Notre-Dame-de-Ham. Le mois suivant, on discute à nouveau du monopole de l'électricité et on finit par adopter le règlement numéro 34 qui accorde ce privilège d'exclusivité pour une période de vingt-cinq ans. De son côté, Amédée Trottier s'engage à fournir un voltage suffisamment élevé pour "une bonne lumière jusque onze heures du soir" et de

fournir l'électricité à ceux qui, étant situé sur le parcours du réseau, en feront la demande. Il ne sera pas tenu responsable des dommages causés par les variations du pouvoir d'eau, mais il devra vendre ses droits à une compagnie qui offrirait de fournir une plus grande capacité.⁸⁹⁴

En décembre, les conseillers décident de remettre la subvention de \$500.00 accordée par le département des Travaux Publics à la Compagnie d'Aqueduc. Après quoi, on est d'avis de transférer les fonds de la municipalité à la Caisse Populaire locale qui vient d'ouvrir ses portes.⁸⁹⁵

Le 31 décembre, le bilan de l'année indique 36 baptêmes, 6 mariages et 4 sépultures. C'est la troisième et dernière fois que l'accroissement naturel dépasse 30 personnes avec un bilan démographique positif de 32 personnes.

Au Jour de l'An 1934, Eddy Morasse procède à la reddition des

comptes de la Fabrique qui indique que les recettes ont été de \$1,387.38 et les dépenses de \$1,338.06, laissant un surplus de \$49.32. La dette est demeurée la même, soit \$650.00 dus à l'épouse de Philippe Filteau. Lors de la même assemblée, Auguste Côté est élu marguillier.⁸⁹⁶

Le 10 janvier, Xavier Giguère, Théophile Lavigne et Auguste Sévigny sont élus conseillers aux sièges numéros 1, 2 et 3, et au début de février, Omer Trottier est de nouveau engagé comme secrétaire-trésorier, avec un traitement annuel de \$150.00. Le conseil demande une subvention de \$400.00 au ministre de la Colonisation pour redresser le chemin du rang 1 sur les lots numéros 26 et 27, et de \$500.00 au ministre de la Voirie afin de continuer les travaux de chemin du rang 1, sur les lots numéros 18 et 19. La séance se termine par un avis à la population qu'à la prochaine assemblée, on adoptera un règlement pour obliger tout vendeur de viande à faire inspecter leur marchandise avant la vente.⁸⁹⁷ En effet, le 5 mars, le règlement numéro 35 dont le



Les foins chez Arthur Grenier. Les boeufs sont menés par Louis Mercier. On retrouve sur la charge de foin: Lorraine Charest, Laura Mercier, Aurèle Charest et Lionel Charest.

891. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 2 octobre 1933, vol. 4, p. 4-7.

892. *Id.*, 9 octobre 1933, vol. 4, p. 7-8.

893. *Commission Scolaire de VICTORIAVILLE, Registre des délibérations des commissaires [...]*, 8 octobre 1933, vol. II, p. 117.

894. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 6 novembre 1933, vol. 4, p. 12-13-14-15.

895. *Id.*, 4 décembre 1933, vol. 4, p. 19.

896. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique]*, 1er janvier 1934, p. 191-193. On peut lire aussi cette note: Les comptes de 1933 ont été vérifiés ce 11 septembre 1934 et trouvés exacts. Les livres sont très bien tenus; les reçus sont au complet. Lucien L'Heureux, père Vérificateur diocésain."

897. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 5 février 1934, vol. 4, p. 26-27.

but est de prévenir la tuberculose et toutes autres maladies contagieuses qui pourraient se transmettre par la viande de consommation humaine, est adopté. Une amende n'excédant pas \$5.00 est prévue pour chaque offense.⁸⁹⁸

À la même époque, le conseil municipal est saisi d'une requête demandant le changement d'une route sur le lot numéro 19 du rang 1 reliant le rang 2 pour une route qui traverserait le lot numéro 18 [?] pour rejoindre le rang 10. La question est suspendue jusqu'à la prochaine assemblée. Puis, on fixe le taux horaire qui sera offert aux journaliers pour effectuer l'entretien des chemins de terre pour l'été qui approche. Enfin, une vente à l'enchère du terrain d'Edouard Guillemette aura lieu le 15 mai prochain et on délègue Pierre Bélair pour y représenter les intérêts de la municipalité.⁸⁹⁹

En juin, le conseil municipal étudie la requête déposée lors de la dernière réunion. Après quelques délibérations, on la rejette alléguant n'y voir aucun avantage pour la municipalité. Puis, on accepte de payer au Trésorier Provincial le compte de \$50.10 de l'Hospice du Sacré-Coeur de Sherbrooke, pour le maintien de [...].⁹⁰⁰

Le 12 juin Mgr Gagnon s'amène pour effectuer une visite pastorale. Il confirme 45 garçons et 48 filles, puis vérifie l'administration de la Fabrique pour les années 1930 et 1931 et il écrit: "[...] Nous faisons des vœux pour que la condition économique s'améliore dans la paroisse et permette dans un avenir pas trop éloigné de reconstruire l'église. La situation actuelle est pénible pour les paroissiens et particulièrement pour le

curé. Il faut nécessairement deux messes parce que la chapelle temporaire ne peut contenir la population [...]."⁹⁰¹

Le 16 juillet 1934, le président de la commission scolaire Oliva Côté propose qu'Omer Trottier soit élu président à sa place.⁹⁰² Puis, les commissaires décident que les salaires des institutrices ne seront pas plus élevés que \$150.00 comprenant le ménage et l'allumage du poêle et de la fournaise. Ensuite, on accordera une réduction de 5% aux contribuables qui paieront leurs taxes dans les vingt jours suivant leur avis. Par contre, on imposera un intérêt de 6% à ceux qui dépasseront cette limite. Enfin, on imposera une rétribution mensuelle de .25¢ par enfant fréquentant l'école; cette mesure ne concerne que les trois premiers enfants d'une même famille, les autres en seront exemptés.⁹⁰³

Au mois d'août, le conseil présente une demande de subvention au ministère de la Voirie afin de graveler le rang 3 de Saint-Adrien-de-Ham, que plusieurs empruntent pour se rendre à Ham-Nord.⁹⁰⁴

À l'école numéro 3, on commence à manquer de place. Aussi, au début de septembre, les commissaires achètent une partie de terrain de John Ramsay afin d'agrandir celui acheté en 1930. Puis, on décide de transférer ses fonds à la Caisse Populaire de Notre-Dame où on loue un coffre-fort pour y déposer les archives.⁹⁰⁵

À cette époque, le conseil municipal décide que les fonds qui proviendront du ministère de la Colonisation seront investis sur le lot numéro 27 du rang 1 et les lots numéros

18 et 19 du rang 2.⁹⁰⁶ Le 1er octobre, on annule cette dernière partie de la résolution.⁹⁰⁷

Le 3 décembre, le conseil doit encore demander au député Lapointe de faire pression auprès du ministère de la Colonisation, afin qu'il fasse parvenir les octrois promis pour les travaux d'octobre dernier. Puis, le conseil est saisi d'un cas de misère qu'il ne peut laisser dans l'ombre. Un père pauvre et malade semble un peu trop négligé par son fils. On décide de s'occuper du cas et de le loger dans un hospice. On avisera le fils que les biens appartenant à lui et à son père risquent d'être confisqués s'il ne s'occupe pas de cette affaire.⁹⁰⁸

À ce moment-là, la commission scolaire éprouve de sérieuses difficultés à collecter les taxes et décide d'utiliser les grands moyens qui consistent à mettre en vente cinq propriétés. Mais, après réflexion, on annule ces procédures contre trois de ces propriétaires.⁹⁰⁹

Le 9 janvier 1935, Pierre Toupin est réélu maire tandis qu'André Côté, Pierre Bélair et Wilbrod Smith deviennent conseillers pour les arrondissements numéros 4, 5 et 6.

Quatre jours plus tard, le marguillier Omer Trottier dépose le bilan administratif de la Fabrique et on constate que les recettes ont été de \$1,510.54 et les dépenses de \$1,488.70. Il reste donc un surplus de \$21.84. Quant à la dette, elle s'élève à \$400.00. Afin de diminuer celle-ci, il y a quelques années, on avait obtenu de l'évêque la permission d'imposer une répartition. Or, à cause de la crise économique qui persiste, la Fabrique avait décidé de reporter à l'an-

898. C.S. de VICTO, *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 5 mars 1934, vol. 4, p. 28-29.

899. *Id.*, 7 mai 1934, vol. 4, p. 32-34.

900. *Id.*, 5 juin 1934, vol. 4, p. 35-38.

901. *Par. N.-D.-L.-H.*, [*Registre des délibérations de la Fabrique*], 13 juin 1934, p. 194.

902. C.S. de VICTO, *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 16 juillet 1934, vol. II, p. 131. Il semble que cette proposition n'ait pas eu de suites puisque Oliva Côté demeure président.

903. *Id.*, p. 131-133.

904. *Mun. N.-D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil [...]*, 6 août 1934, vol. 4, p. 39-40.

905. C.S. de VICTO, *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 2 septembre 1934, vol. II, p. 137.

906. *Mun. N.-D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil [...]*, 4 septembre 1934, vol. 4, p. 42-43.

907. *Id.*, 1er octobre 1934, vol. 4, p. 44-45.

908. *Id.*, 3 décembre 1934, vol. 4, p. 50.

909. C.S. de VICTO, *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 9 décembre 1934, vol. II, p. 140.

née suivante le paiement de cette répartition. On fait de même encore cette année.⁹¹⁰ À la même assemblée, Oliva Côté est élu marguillier.

Le 17, les conseillers constatent qu'il devient urgent de reconstruire le pont qui enjambe la rivière Morasse sur le lot numéro 28 du rang 1. Lors de l'assemblée du conseil municipal du 4 février, l'engagement du secrétaire est au coeur des discussions qui se terminent par le réengagement d'Omer Trottier pour le salaire de \$50.00. Si Wilbrod Smith se montre en faveur de cette proposition, Omer Trottier accepte mal une baisse de salaire et propose à son tour que le salaire demeure à \$150.00 plus \$8.00 pour la location du local pour les assemblées.⁹¹¹ Aucun secondaire n'appuyant cette proposition, aucun accord ne semble possible. On convoque alors une assemblée spéciale pour l'après-midi et on prendra soin d'en avvertir le conseiller Auguste Sévigny qui est absent. Nous ignorons la suite des débats, le secrétaire ayant omis d'inscrire les détails de cette assemblée. Mais il semble bien qu'Omer Trottier ait remis sa démission puisque le 11 février, on propose l'engagement d'Albert Giguère. Toutefois, ce choix n'est pas au goût de tout le monde puisque Maurice Bernard se montre dissident. Mais ce dernier devra conjuguer avec la nouvelle réalité, puisqu'Albert Giguère est nommé à la majorité, avec un salaire de annuel de \$125.00; il devra louer la salle d'Omer Trottier au prix de \$8.00 pour l'année.⁹¹²

Ensuite, le conseil demande \$1,000.00 au ministère de la Voirie, pour combler 50% du coût des travaux à effectuer dans la route des rangs 1 et 2 sur les lots numéros 27 et 28 du rang 1 et \$500.00 au ministère de la Colonisation, pour faire les travaux sur le lot numéro

27 du rang 1. De plus, on demande au ministère de la Voirie d'accepter les travaux effectués en 1934 sur les lots numéros 26 et 27 du rang 1 et de faire parvenir les octrois au plus tôt.⁹¹³

Le 4 mars, la question du secrétaire municipal refait surface car Albert Giguère quitte la paroisse. Théophile Lavigne propose la nomination d'Auguste Côté, et un salaire annuel de \$125.00, mais Pierre Bélair propose plutôt la candidature de Bertrand Trottier, et un salaire de \$115.00. On doit donc passer la question au vote. Or, on est très partagé; Théophile Lavigne, André Côté et Maurice Bernard sont en faveur de la première motion, Pierre Bélair, Auguste Sévigny et Wilbrod Smith pour la seconde. Le Maire doit donc trancher la question et il le fait en appuyant la candidature de Bertrand Trottier. La séance se termine sur la demande au ministre de la Voirie de faire entretenir les 2,414 pieds de chemin gravelé dans la partie Sud du rang 1 et les 1,008 pieds dans la partie Nord.⁹¹⁴

À cette époque, la commission scolaire décide de rappeler au député Lapointe la promesse verbale de l'ex-député Lemieux de faire pression sur le secrétaire provincial pour obtenir l'octroi le plus élevé possible pour couvrir la dette de \$200.00 sur l'école numéro 2. On tentera aussi de le sensibiliser à celle de \$1,683.14 qui repose sur les épaules des contribuables des arrondissements numéros 1 et 3.⁹¹⁵

Au début de mai, pour la première fois la commission scolaire décide de défrayer .25¢ par enfant lors de la journée de l'examen pour l'obtention du certificat d'étude de sixième année alors qu'on nomme Rose-Anna Côté comme surveillante de cet examen.⁹¹⁶

Entre temps, certains citoyens du village déposent une requête au conseil municipal à l'effet d'installer une lumière sur la rue principale. Le 4 juin, le conseil considère cette demande et décide d'en faire installer une entre chez J.-O. Dosthie et Oscar Côté, et une autre entre J.-O. Dosthie et le presbytère, au coût de \$8.00 par année pour chaque lampe.⁹¹⁷

Au début de juin, la commission scolaire engage les soeurs Anastasie et Florina Piché pour enseigner à l'école numéro 1, au salaire maximum de \$150.00 chacune.⁹¹⁸

Le 25, le conseil municipal tient une assemblée spéciale afin d'accepter le redressement de la courbe Fortier et Ayotte dans le village. Mais la résolution n'est pas adoptée car Pierre Bélair, Maurice Bernard, André Côté, Auguste Sévigny et Pierre Toupin s'y opposent. Peu après, on approuve le projet d'établissement d'une Unité Sanitaire dans le comté de Wolfe. Puis, la question du redressement de la courbe Fortier et Ayotte refait surface. Après l'approbation de ce projet, on décide que le surplus budgétaire sera appliqué au redressement de six courbes sur une distance de six milles dans le Chemin Saint-Philippe.⁹¹⁹ Cette résolution est adoptée à la majorité malgré l'opposition de J. W. Smith, Théophile Lavigne et Maurice Bernard. Cette question retient de nouveau l'attention des conseillers réunis en assemblée spéciale le 11 juillet. Après discussion, on conclut qu'un nouveau chemin à travers le village le déparerait et que le parachevement du Chemin Saint-Philippe comporte beaucoup d'avantage; on décide donc que les courbes Fortier et Ayotte soient simplement élargies et que l'argent accordé pour faire un chemin à travers le village soit utilisé sur le Chemin Saint-Philippe. Encore une fois,

910. *Par. N.-D.-H.*, [Registre des délibérations de la Fabrique], 13 janvier 1935, p. 196-197. On peut lire: "N.B. Les comptes de 1934 ont été examinés par le sous-aiguillon le 24 sept. 1935. Deux corrections ont été faites au livre de Caisse au 24 sept. 1935. A part cela les comptes sont exacts. Les reçus sont au complet. Lucien L'Heureux ptre, Vérificateur diocésain."

911. *Max. N.-D.-H.*, [Registre des délibérations du conseil [...]], 4 février 1935, vol. 4, p. 58-59.

912. *Id.*, 11 février 1935, vol. 4, p. 60.

913. *Id.*, 11 février 1935, vol. 4, p. 61.

914. *Id.*, 4 mars 1935, vol. 4, p. 64-65.

915. *C.S. de VICTO.*, [Registre des délibérations des commissaires [...]], 10 mars 1935, vol. II, p. 144.

916. *Id.*, 5 mai 1935, vol. II, p. 146.

917. *Mun. N.-D.-H.*, [Registre des délibérations du conseil [...]], 4 juin 1935, vol. 4, p. 73.

918. *C.S. de VICTO.*, [Registre des délibérations des commissaires [...]], 9 juin 1935, vol. II, p. 148.

919. *Mun. N.-D.-H.*, [Registre des délibérations du conseil [...]], 2 juillet 1935, vol. 4, p. 78.

Théophile Lavigne et J.-W. Smith votent contre la résolution qui est adoptée à la majorité. On termine l'assemblée par une discussion à propos du pont du rang 1 sur le lot numéro 28 qu'on décide de réparer.⁹²⁰

Entre temps, le 8 juillet 1935, Moïse Côté, est élu commissaire d'école. Norbert Sévigny et Oliva Côté sont aussi élus le lendemain. Une semaine plus tard, Oliva Côté est nommé président de la commission scolaire et Bertrand Trottier réengagé comme secrétaire, avec un salaire de \$60.00 par année. De plus, on l'autorise à percevoir 0.25¢ pour chaque compte d'arrérages de taxe. Après quoi on engage Adéline Dancause pour enseigner à l'école numéro 3.⁹²¹

Au mois d'août, le conseil municipal lance un appel d'offre pour obtenir des soumissions pour la construction d'un pont en béton et en fer sur la rivière Morasse, dans le rang 1, sur le lot numéro 28. Elles seront ouvertes le 24 août. Ceci fait suite à l'annonce du ministère des Travaux Publics, d'un octroi couvrant entre 60% et 75% du coût des travaux.⁹²² Le 26, le conseil municipal transmet les soumissions au ministère des Travaux Publics en lui demandant de lui accorder le contrat pour le prix de \$3,200.00.⁹²³

Au début de septembre, les commissaires autorisent Moïse Côté à creuser un puit à l'école numéro 2. "Ce puit sera profond de trois pieds au dessous du niveau de la rivière Moras en temps sec, [...] L'endroit pour placer ce puit sera choisi par M le commissaire Moïse Côté. Le tout devra être bien fait, c'est-à-dire que le dessus du puit sera cadré avec de grosses logs de cèdre et bien recouvert avec logs de cinq à six po. de diamètre, ces logs seront en cèdre et de

bon bois. Le dessus du puit aura un cadre en bois de trois pieds carré par deux pi. de haut le tout bien fait avec couverture. Le dit puit aura en outre un treuil avec une manivelle de manière de sortir l'eau du puit avec facilité. Le treuil sera muni d'une bonne chaîne et d'un bon "snap" pour tenir une chaudière d'eau; la chaîne sera assez longue pour tirer l'eau du fond du puit. Le treuil aura encore un chapeau en planche de 7 @ 8 po de large; fait de manière à ce que treuil soit à l'abrit des intemperies."⁹²⁴

Le 3 septembre, rien ne va plus dans le projet de construction du pont. Le conseil a reçu une lettre du ministère des Travaux Publics datée du 29 août et dont on ignore la teneur, mais le projet est reporté à l'an prochain. Il semble qu'il s'agisse d'une question d'argent puisqu'on demande au député Lapointe d'accorder des octrois plus importants et qu'on demande une somme de \$500.00 au ministère de la Colonisation. En attendant des nouvelles, le conseil empruntera une somme de \$900.00 à un taux d'intérêt de 4% par année, afin de rembourser Octave Poisson qui réclame son prêt à la municipalité. Puis, une affaire d'assistance publique retient l'attention des conseillers. Le 2 juillet, le conseil réclame de l'épouse de [...], la somme de \$22.00 que la municipalité a déboursée afin de payer les frais de séjour de son époux à la clinique Roy-Rousseau. Or, comme elle ne s'est pas conformé à l'exigence du conseil de le rembourser dans les quinze jours suivants, on lui donne un second et dernier avis.⁹²⁵

Le 18, les commissaires informent les intéressés qu'à l'avenir le bois de chauffage pour l'usage de l'école numéro 3 sera acheté à l'enchère, la vieille méthode de fournir chacun sa corde de bois sera abolie.⁹²⁶

Le lendemain, le conseil municipal se réunit en assemblée spéciale afin de répondre à une demande de la Shawinigan Water & Power d'installer des lignes électriques dans la municipalité. Le conseil n'a aucune objection au projet, à la condition que la Compagnie s'entende avec Amédée Trottier qui a déjà acquis certains droits de fournir de l'électricité, le 6 novembre 1933.⁹²⁷

Après avoir visité les écoles, l'inspecteur Turcotte signale qu'il faudra faire le ménage de l'école numéro 2 et qu'il manque encore des cartes géographiques dans les écoles. Il ajoute: "[...] Le traitement de vos institutrices est déjà très bas à \$150. mais je ne saurais m'expliquer pourquoi l'on donne \$25. de moins à une institutrice de 25 ans d'expérience, décorée de l'ordre du mérite scolaire et qui a réussi à monter à 88% la promotion de ses élèves quand cette promotion ne dépasse pas 49% dans vos autres écoles. Veuillez donc me faire savoir au plus tôt pourquoi vous ne donnez pas à Mlle Rose A. Coté un traitement au moins égal à celui de ses compagnes."⁹²⁸

Aux élections fédérales du 14 octobre 1935, pour la première fois, quatre candidats se présentent dans le comté de Richmond et Wolfe qui comprend alors 18,258 électeurs. De ce nombre, 14,946 (81,9%) vont voter. Le dépouillement des bulletins de vote confirme la victoire de James-Patrick Mullins du Parti libéral qui récolte 6,278 voix (42%). Le conservateur Joseph-François Lafleche, son plus proche adversaire et député défait, reçoit l'appui de 5,034 personnes (33,7%). Le libéral indépendant avec Marcel Bédard se classe au troisième rang avec 2,533 voix (16,9%) et Phidime Brodeur parti de la reconstruction doit se contenter de

920. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 11 juillet 1935, vol. 4, p. 79-80.*

921. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 15 juillet 1935, vol. II, p. 151.*

922. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 5 août 1935, vol. 4, p. 82-83.*

923. *Id., 26 août 1935, vol. 4, p. 86.*

924. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 1er septembre 1935, vol. II, p. 157.*

925. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 3 septembre 1935, vol. 4, p. 88-89.*

926. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 18 septembre 1935, vol. II, p. 159.*

927. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 19 septembre 1935, vol. 4, p. 90.*

928. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 9 octobre 1935, vol. II, p. 160.*

950 voix (6,4%).⁹²⁹ Quant au vote local, la liste électorale de Notre-Dame-de-Ham comporte 219 noms. De ce nombre, 171 (78%) se rendent exprimer leur opinion. Marcel Bédard recueille 3 voix (1,8%), Phidime Brodeur 10 (5,8%), François-Joseph Laflèche 44 (25,7%) et James Patrick Mullins 107 (62,6%).⁹³⁰

Un mois plus tard, le conseil demande au département des Travaux Publics, qu'il accorde une somme de \$500.00 à la Société d'Aqueduc de Notre-Dame afin d'améliorer le système de protection contre les incendies. Le 13, on décide d'investir \$2,000.00 dans les courbes Ayotte et Fortier du village. Même si J.-W. Smith vote contre, la résolution est adoptée à la majorité.⁹³¹

Le 7 novembre, sur la scène nationale, l'alliance entre Maurice Le Noblet Duplessis (chef des conservateurs) et Camilien Houde (fondateur de l'Action libérale nationale) qui consiste à faire front commun contre le gouvernement libéral de Louis-Alexandre Taschereau force ce dernier à provoquer des élections qui se tiennent le 25 novembre 1935. Les électeurs doivent donc de nouveau se rendre aux urnes. Dans le comté de Wolfe, Thomas-Hercule Lapointe⁹³² défend les couleurs du Parti libéral. Ce dernier affronte Henri Vachon de l'Action libérale nationale. L'élection suscite beaucoup d'intérêt; le taux de participation atteint 91,3% dans le comté. Le candidat libéral remporte une victoire relativement mince avec 2,023 voix (51,9%) contre 1,876 (48,1%) pour le candidat de l'Action libérale nationale. À Notre-Dame-de-Ham, le taux de participation est de 92,5%. Le partage des voix met en évidence la

préférence pour Thomas-Hercule Lapointe à qui on accorde 63% (63 voix) des votes contre 37% (37 voix) en faveur de son adversaire.⁹³³

Peu après, le conseil municipal demande au ministère de la Colonisation, de refaire le cadastre de la municipalité, "[...] et bien entendu que tout ce travail n'en coûte rien à notre municipalité."⁹³⁴

À l'assemblée des commissaires d'école du 8 décembre, on répond aux interrogations de l'inspecteur: "[...] La commission scolaire avait fixé le traitement de l'Institutrice de l'école No 2 à \$125.00 et, si Melle Rose Anna Coté n'avait pas consenti à faire la classe dans cette maison à ce prix, une autre institutrice était prête à accepter cette classe. Melle Rose Anna Coté étant ancienne institutrice de cette arrondissement a eu la préférence et a accepté ce salaire."⁹³⁵ Rose-Anna Coté avait adressé une demande aux commissaires, les priant de lui remettre la moitié de l'octroi accordé par le Département de l'Instruction publique parce qu'elle enseigne au niveau de la sixième année. Ce à quoi Moïse Coté propose "que cette demande lui soit accordée pour l'année 1935-36, si le Dep. de l'Inst public juge bon de nous en accorder."⁹³⁶ Ensuite, on accepte d'acheter un emplacement sur le terrain de Philippe Proulx afin d'y creuser un puit où l'institutrice de l'école numéro 2 sera tenue de puiser l'eau.

Durant la journée du 7 janvier 1936, le conseil reçoit une requête demandant d'abolir le règlement passé entre la municipalité et Amédée Trottier concernant l'électrification de la municipalité. L'étude de cette requête est

reportée à la prochaine assemblée, car les élections municipales ont lieu le lendemain. À ce moment-là, Pierre Ayotte, Moïse Côté et Auguste Sévigny sont élus conseillers aux sièges numéros 1, 2 et 3.

Cinq jours plus tard, John Ramsay rend compte de l'administration de la Fabrique. Il appert que les recettes ont été de \$1,752.52 et les dépenses de \$1,745.35; ce qui laisse un surplus de \$7.17. La dette n'est plus que de \$150.00. On profite aussi de cette assemblée pour désigner Auguste Sévigny comme nouveau marguillier.⁹³⁷

Le 3 février, les conseillers spéculent sur les arrangements à faire concernant le décès éventuel de [...]. On avise les religieuses de l'Hospice du Sacré-Coeur de Sherbrooke, d'inhumer son corps à Sherbrooke lorsqu'il mourra et on payera la somme de dix piastres pour la chambre mortuaire et les frais du culte. Un nouveau cas d'assistance publique se présente lorsque le conseil reçoit une lettre du secrétaire provincial demandant à la municipalité de prendre la responsabilité financière des soins à accorder à [...] qui demande son admission définitive à l'Hôpital Saint-Michel-Archange. Mais le conseil refuse de s'engager dans cette affaire.⁹³⁸

On discute à nouveau de l'entente liant la municipalité et Amédée Trottier au sujet de l'électrification. Puis, on décide qu'à la prochaine assemblée, on abolira le règlement numéro 34. Ensuite, c'est le cas de [...] qui retient l'attention du conseil. Calixte Ayotte est hospitalisé à l'Hôpital Saint-Vincent-de-Paul et comme la municipalité défraye le coût de ses soins, on autorise le secrétaire

929. Pierre BROUILLY, op. cit., p. 245.

930. Gouv. du CAN., Dix-huitième élection générale [...], p. 298-299.

931. Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 14 novembre 1935, vol. 4, p. 98.

932. Thomas Lapointe, fils de Joseph Lapointe, cultivateur, et de Céline Morin, est né à Ham-Nord le 2 novembre 1876. Il étudia à l'école Saint-Charles à Garthby et au séminaire Saint-Charles-Borromée à Sherbrooke. Cultivateur, il est aussi gérant du département du bois à la Brompton Pulp and Paper à Garthby de 1896 jusqu'à son décès. Propriétaire d'un moulin à Disraeli et commerçant de bois dans les comtés de Wolfe et Frontenac. Il est membre des Chevaliers de Colomb. Maire de Disraeli du 14 mai 1929 au 6 août 1934, il est élu député libéral dans Wolfe à l'élection partielle du 14 novembre 1933, réélu en 1935, défait en 1936, réélu en 1939 et défait en 1944. Il décède à Disraeli le 28 août 1945, âgé de 68 ans et 9 mois. Il est inhumé le 31 août 1945.

933. Gouv. du Q., Rapport sur les élections générales [...], p. 91.

934. Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 2 décembre 1935, vol. 4, p. 101.

935. C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 8 décembre 1935, vol. II, p. 161.

936. Id., p. 162-163.

937. Par. N.-D.-E.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 12 janvier 1936, p. 199-201.

938. Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 3 février 1936, vol. 4, p. 107-108.

à faire le nécessaire pour obtenir le remboursement de ces frais.⁹³⁹

À cette époque, le curé Pépin procède à l'érection d'un chemin de croix dans la salle paroissiale.⁹⁴⁰

Au début de mars, le conseil municipal demande au ministère de la Voirie d'entretenir le chemin du rang 1 Nord gravelé sur une distance de 548 pieds et le chemin du rang 1 Sud gravelé sur une distance de 2,148 pieds. Puis, on demande une subvention de \$1,000.00 au ministère de la Voirie pour continuer l'amélioration des chemins sur le lot numéro 28 du rang 1 Nord et 18 du rang 1 Sud. On demande aussi un octroi de \$500.00 au ministère de la Colonisation. L'assemblée se termine par l'annulation du règlement numéro 34, qui met un terme à l'entente avec Amédée Trottier concernant l'électricité.⁹⁴¹

Le 22, comme à chaque année, on procède au congédiement des institutrices: Anastasie Piché et Florence Piché, qui enseignent à l'école numéro 1, Marthe M. Grenier, de l'école numéro 3 et Rose-Anna Côté, de l'école numéro 2.⁹⁴²

Peu après, le conseil municipal prête à [...] l'argent nécessaire pour l'aider à conduire sa mère à l'hôpital. Après quoi on débat d'une nouvelle demande d'assistance publique alors que [...] demande de l'aide pour sa fille malade. Par ailleurs, le pont du village n'est toujours ni réparé ni reconstruit. On recourt alors aux moyens d'urgence: placarder deux affiches portant l'inscrip-

tion "Pont dangereux à vos risques" à chaque bout du pont. En attendant mieux, on autorise Amédée Trottier à le redresser et à le renforcer sous forme d'arche.⁹⁴³

Lors d'une assemblée de Fabrique qui se tient le 3 mai, les marguilliers autorisent le curé à se procurer peinture, tapisserie et prélat pour le presbytère. Pour ce faire, on alloue environ \$60.00-\$75.00.⁹⁴⁴

Le 1er juin, le conseil municipal accepte plusieurs comptes dont celui présenté par le secrétaire provincial pour service d'assistance publique concernant [...], soit 184 jours à .15¢ = \$27.60 Ce montant couvre la période du mois de juillet au 31 décembre 1935.⁹⁴⁵

Le 6 juillet 1936, Emile Toupin et Henri Poirier sont élus commissaires d'école. Peu après, Émile Toupin devient président de la commission scolaire, et Bertrand Trottier réengagé comme secrétaire, avec un salaire de \$75.00 par année.

Entre temps, le conseil municipal décide de sensibiliser le député Lapointe pour qu'il joue de ses influences auprès du secrétaire de la province, afin d'annuler le compte au Service des hopitaux d'Aliénés que les conseillers prétendent ne pas devoir.⁹⁴⁶

Sur le plan national, c'est la rupture entre Lomer Gouin et Maurice Duplessis qui s'accusent mutuellement de ne pas avoir respecté l'entente qui les liait. La querelle précipite la tenue d'une élection qui se tient le 17 août 1936.

Dans le comté de Wolfe, l'enthousiasme pour cette élection frise l'euphorie puisque le taux de participation atteint 94,5%. Le libéral Thomas-Hercule Lapointe reçoit 1,870 voix (46.2%) mais il doit s'incliner devant son adversaire de l'union nationale Henri Vachon⁹⁴⁷ qui récolte 2,176 voix (53,7%). Il n'en va pas ainsi à Notre-Dame-de-Ham où le taux de participation est de 94,4%. Le dépouillement du scrutin indique que Henri Vachon obtient l'assentiment de 47 voteurs (46.1%) et Thomas-Hercule Lapointe 55 (53,9%).⁹⁴⁸ Le 26 août, Maurice Le Noblet Duplessis prête le serment qui fait de lui le premier ministre de la province de Québec. Ainsi se termine le règne libéral qui dure depuis quarante ans.

Le 6 septembre a lieu une importante réunion des paroissiens qui discutent du projet de construction d'une nouvelle église qu'on envisage pour le printemps prochain. Tous sont d'accord sur ce projet qui favorise la piété et les relations sociales. Le curé Pépin le soumettra donc à l'évêque sous forme de requête appuyée par les signatures des trois marguilliers du banc et celles des francs tenanciers de la paroisse. Selon les prévisions, cette dépense ne devrait pas excéder \$13,000.00. Sur le document, on peut lire: "La requête comporte soixante-dix-sept noms de francs-tenanciers. Il y a dix abstentions dont quatre propriétaires en dehors de la paroisse, trois qui n'étaient pas présents et trois refus."⁹⁴⁹

Deux jours plus tard, le conseil municipal demande au député Vachon, d'obtenir de l'aide pour la confection d'un cadastre pour les lots numéros 20 et

939. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 3 février 1936, vol. 4, p. 108-109.

940. Par. N.-D.-L.-H., [*Registre des délibérations de la Fabrique*], 8 février 1936, p. 201-202. Le texte de ce décret d'érection est rédigé en latin.

941. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 2 mars 1936, vol. 4, p. 111-112.

942. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 22 mars 1936, vol. II, p. 164-165.

943. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 6 avril 1936, vol. 4, p. 115.

944. Par. N.-D.-L.-H., [*Registre des délibérations de la Fabrique*], 3 mai 1936, p. 203.

945. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 1er juin 1936, vol. 4, p. 119.

946. *Id.*, 6 juillet 1936, vol. 4, p. 120.

947. Henri Vachon, fils de Pierre Vachon, cultivateur, et d'Agnès Gosselin, naît à Garthby, près de Disraeli, le 28 octobre 1893. Il fait ses études à l'école de rang. Cultivateur de profession, il est aussi secrétaire et agent de la buanderie locale, président de l'Union catholique des cultivateurs (UCC) en 1930, membre des Chevaliers de Colomb et du Club Renaissance, échevin au conseil municipal du village de Garthby en 1938, et marguillier de la paroisse Saint-Charles-Borromée-de-Garthby de 1946 à 1949. Candidat de l'Action libérale nationale défait dans Wolfe en 1935, il est élu député de l'Union nationale dans la même circonscription en 1936 dont il devient whip adjoint de 1936 à 1939. Défait en 1939, il est réélu en 1944 et en 1948. De nouveau défait en 1952, il est réélu en 1956. Il devient Whip de l'Union nationale de 1945 à 1952 et de 1956 à 1960. Il ne se présente pas aux élections de 1960. Il décède à Loretteville le 12 juillet 1970, âgé de 76 ans et 9 mois. Son corps est inhumé dans le cimetière de Garthby le 15 juillet. Le 30 octobre 1916, il avait épousé Marie-Anna Grégoire, fille de Cléophas Grégoire, employé de chemin de fer, et d'Emilia Binette. Dictionnaire des parlementaires du Québec 1792-1992, p. 761.

948. Gouv. du Q., *Rapport sur les élections générales [...]*, p. 95.

949. Par. N.-D.-L.-H., [*Registre des délibérations de la Fabrique*], 6 septembre 1936, p. 203-206. On retrouve une copie manuscrite de ce document aux archives de l'Arch. de SHERBR., "Eugène Pépin, curé, à Mgr. Gagnon, Requête: pour la construction d'une église en 1937, 6 septembre 1936", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Correspondance, chemise 9-a, doc. 1-36 # 1.

21 du rang 1, sur lesquels tout le village est construit. La séance se termine par un avis de motion concernant l'électrification du village. Lors de la prochaine assemblée, on décidera de la part de responsabilité de la municipalité dans ce projet, ainsi que des clauses du contrat à signer avec la Compagnie The Shawinigan Water & Power Co.⁹⁵⁰

Au début d'octobre, les marguilliers se réunissent "pour prendre une décision définitive vis à vis la question des versements 1932, 1933, 1934, 1935, soit les quatre derniers versements de la repartition 1924-1935 quant on avait suspendu le paiement par suite de la crise financière qui affecte si cruellement la paroisse. Vu le consentement de Monseigneur le Grand Vicaire du diocèse, consulté à ce sujet, les paiements suspendus sont rayés de la liste des charges des francs-tenanciers de la paroisse, et l'on n'exigera aucun paiement, ni partiel ni complet d'aucun des versements suspendus. Le même jour on décide de s'abonner à l'électricité pour cinq ans afin d'éclairer le terrain de la Fabrique."⁹⁵¹

À la même époque, le conseil municipal compte installer une lumière à cinquante pieds du côté sud du pont, une du côté de Saint-Paul-de-Chester, une aux environs de l'épouse d'Alphonse Paris, une du côté de Ham Nord, entre chez Pierre Ayotte et chez Adélar Roy et une sur la rue de la Fabrique. De son côté, la Shawinigan Water & Power s'engage à défrayer les coûts d'installation et se porte garante des dommages qui pourraient être causés lors de ces travaux. On convient que le prix pour l'éclairage des rues est de \$15.00 par année par lampe de 100 watts, payable mensuellement. Le contrat, d'une durée de cinq ans, commence le 1er novembre 1936 et s'achève le 1er novembre 1941. La municipalité s'engage à acquérir huit lampes de rues placées à un maximum de 375 pieds l'une

de l'autre. Le coût total de l'éclairage municipal sera défrayé 50% (\$60.00) par la municipalité, 12,5% (\$15.00) par la Fabrique et 37,5% (\$40.00) par les propriétaires qui se trouvent dans la partie éclairée.⁹⁵²

Les électeurs seront convoqués pour émettre leur opinion sur ce projet, le 27 octobre prochain entre 9 heures et 18 heures.

Cette séance se termine par une demande d'octrois de \$1,000.00 au ministère de la Voirie pour confectionner des chemins permanents sur les lots numéros 18, 19 et 27 du rang 1.

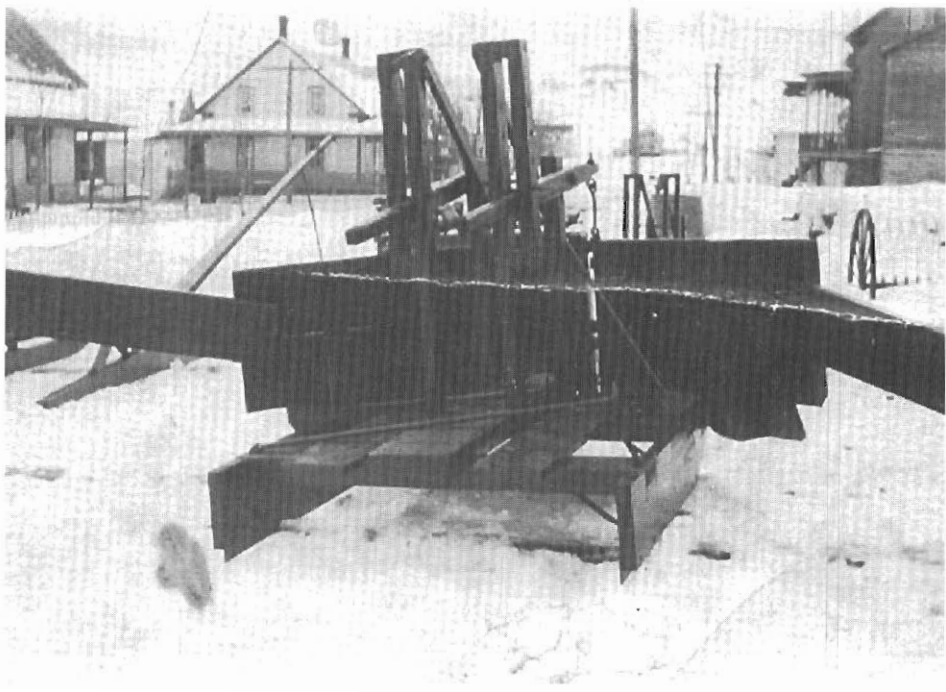
Le 3 novembre, le conseil municipal établit le bilan du référendum du 27 octobre qui confirme l'adoption du règlement numéro 37.⁹⁵³

Le 4 janvier 1937, le conseil municipal accepte d'assumer le coût de plusieurs cas d'assistance publique. Puis,

on décide de délaisser le cas [...] puisque ce dernier retirera sa pension de vieillesse l'été prochain. Pour sa part, la Compagnie Shawinigan Water & Power demande au conseil municipal de localiser les lampadaires qu'il espère voir installer dans le village. On répond qu'on laisse l'entière décision à la Compagnie.

Le 10, Auguste Côté procède à la reddition des comptes de la Fabrique. L'année dernière, les recettes ont été de \$1,711.96 et les dépenses de \$1,502.99, ce qui laisse un surplus de \$208.97. Et enfin, on peut inscrire à l'item "dette de la Fabrique: "000.00."⁹⁵⁴

C'est là-dessus que le 13 janvier, se termine le mandat de Pierre Toupin au poste de maire.



Gratte pour ouvrir les chemins l'hiver.

950. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 8 septembre 1936, vol. 4, p. 123-124.

951. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique]*, 4 octobre 1936, p. 207-208.

952. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 5 octobre 1936, vol. 4, p. 126-133.

953. *Id.*, 3 novembre 1936, vol. 4, p. 135-136.

954. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique]*, 10 janvier 1937, p. 208-210. On peut lire la note suivante: "N.B. Les comptes de 1936 ont été examinés ce 13 octobre 1937 et trouvés exacts. Les reçus sont au complet. Lucien L'Heureux prie. Vérificateur diocésain".



Alfred Roy (Freddy) était camionneur, on le voit ici avec un camion bien rempli.

Amédée Trottier - 1937 (13 janvier) - 1941 (8 janvier)



Amédée Trottier

Lors des élections municipales du 13 janvier 1937, Amédée Trottier⁹⁵⁵ est élu maire, tandis qu'André Côté et Pierre Bélair deviennent respectivement conseillers pour les sièges numéros 5 et 4. Quant au siège numéro 6, il faudra procéder par voie d'élection puisqu'Alfred Poisson et Maurice Bernard s'y présentent. Les élections ont lieu le 18 alors qu'il se présente 95 votants. On compte 47 voix en faveur de Maurice Bernard, et 44 en faveur d'Alfred Poisson, 4 bulletins ayant été rejetés. Maurice Bernard est donc élu au siège numéro 6. Peu après, Bertrand Trottier est réintégré comme secrétaire



Maison et boutique de forge de Noël Pellerin.

municipal, au prix de \$115.00.⁹⁵⁶

À la fin de février, le conseil municipal accepte la démission de Maurice Bernard qu'on remplace par Omer Trottier. Par ailleurs, Anthime Gagné devient conseiller au siège numéro 5. En mars, le conseil demande \$1,000.00 au ministère de la Voirie "[...] pour continuer de chemin permanent dans la route allant au rang 2 sur les lots numéros 18 et 19 et sur les lots 27 et 28 dans le rang 1."⁹⁵⁷

Le 4 avril, les commissaires d'école congédient les institutrices: Laurette Langlois, de l'école numéro 4, Laurette Gagné et Simone Fréchette, de l'école numéro 1, Marthe-Marie Grenier, de l'école numéro 2 et Mariette Lavigne, de l'école numéro 3.⁹⁵⁸

Le lendemain, une question d'ordre international retient l'attention du conseil. En Occident, les actualités présentent le développement du communisme en Russie, comme le pire des fléaux. Après avoir énuméré une longue liste d'arguments, le conseil municipal prie les deux palliers de gouvernement de légiférer afin de contrer le danger.⁹⁵⁹

Le 3 mai, le conseil municipal est appelé à délibérer sur un autre cas

955. Amédée Trottier est assermenté le 15 janvier.

956. Mun. M.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 1er février 1937, vol. 4, p. 148.

957. *Id.*, 1er mars 1937, vol. 4, p. 153-154.

958. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 4 avril 1937, vol. II, p. 180.

959. Mun. M.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 5 avril 1937, vol. 4, p. 157-158.

d'assistance publique. On autorise un père à faire hospitaliser son garçon aux frais de la municipalité.⁹⁶⁰ Ensuite, on établit les salaires horaires que la municipalité offrira pour l'entretien des chemins d'été. Un homme seul recevra .15¢, un homme et deux chevaux soit pour la pelle à chevaux ou soit pour la machine à chemins, recevra .30¢.⁹⁶¹

Au début de juin, le conseil municipal doit réagir devant une lettre des avocats Bouffard & Stein datée du 2 avril, concernant l'approbation du règlement numéro 37, à propos de l'éclairage des rues. Il semble qu'il y ait quelque chose qui ne soit pas en règle. Aussi, le conseil demande au ministère des Affaires Municipales de faire approuver ce règlement par le Lieutenant Gouverneur en Conseil.⁹⁶²

À la fin du mois, les commissaires d'école discutent la demande d'Ernest Champoux de détacher deux lots de l'arrondissement numéro 2 de Notre-Dame-de-Ham, afin de les annexer à un arrondissement en formation dans Saint-Adrien-de-Ham.⁹⁶³

Le 5 juillet 1937, le conseil municipal examine la question de la route 34. Compte-tenu du développement du tourisme, on demande au gouvernement de bien vouloir "s'aboucher" avec le gouvernement américain pour que cette route soit déclarée d'intérêt international, et qu'elle soit parachevée avec un pavage permanent sur toute sa longueur.⁹⁶⁴

Le même jour, J.-W. Smith est élu commissaire d'école. Peu après, Émile Toupin accède à la présidence de la commission scolaire, et Bertrand Trottier est réengagé comme secrétaire au salaire annuel de \$75.00.⁹⁶⁵

Le 2 août, le secrétaire provincial

réclame le remboursement des factures pour assistance à l'indigence. À ce propos, un citoyen réclame de l'aide financière à la municipalité afin de soutenir les soins médicaux pour sa mère, le conseil décide de rembourser la note, mais il en exigera le remboursement.

Le 20, après avoir réfléchi sur le rapport du Département de l'Instruction publique, les commissaires d'école considèrent qu'il est avantageux de payer les institutrices \$300.00 par année en autant que notre commission scolaire bénéficie de l'octroi promis. Comme on vient tout juste de voter leur salaire annuel à \$150.00, cette directive double les salaires des institutrices, sauf pour celle de l'école numéro 4, considérée comme école indépendante.⁹⁶⁶

Ensuite, on fixe la taxe scolaire à .50¢ par cent dollars d'évaluation. Il faut cependant ajouter une taxe spéciale de .60¢ sur l'arrondissement numéro 1, de .30¢ sur les arrondissements numéros 2 et 4, et de .50¢ sur l'arrondissement numéro 3. De plus, les parents de l'arrondissement numéro 2 devront encore déboursier une rétribution mensuelle de .25¢ pour chacun des trois premiers, les autres n'auront rien à payer. Quant aux locataires, les frais mensuels seront de .50¢ par enfant.

Le 7 septembre, le conseil municipal trouve urgent que les travaux de confection de chemins permanents se poursuivent durant l'automne. On demande \$500.00 au ministre de la Voirie, pour continuer le chemin dans la route allant au rang 2 sur les lots numéros 18 et 19 et dans le rang 1 sur le lot numéro 27, cette somme d'argent, qui représentant 50% du coût des travaux, sera répartie à part égale.⁹⁶⁷

Le 27 septembre, les commis-

saires amendent la résolution qui fixait la taxe scolaire à .50¢ par \$100.00 d'évaluation qui est porté à \$1.00. De son côté, le 4 octobre, le conseil municipal fixe le taux de la taxe foncière à \$1.35 par \$100.00 d'évaluation.

Le 19 octobre, l'inspecteur d'école A. Beudet remplace J.-M. Turcote et réitère les mêmes demandes que l'année dernière, soit un thermomètre et un globe terrestre à l'école numéro 1 et les cartes géographiques partout. À la même époque, les commissaires prennent connaissance du rapport du docteur J.-A. Deschesnes, inspecteur d'hygiène et on décide de les faire observer immédiatement. Pour l'école numéro 3, il faudra refaire la ventilation sans délai, fournir du bran de scie pour le balayage et une chaudière robinet, faire le nettoyage des cabinets et poser une porte à la fosse aux déchets.⁹⁶⁸

En novembre, le conseil municipal refuse la responsabilité d'un cas d'assistance publique, après quoi le conseil de Ham-Nord, avise celui de Notre-Dame que si on exige des garanties pour [...] au cas où la pension de vieillesse ne serait plus payée, Ham-Nord exigera les mêmes garanties pour [...]. En d'autres termes, il semble bien que le second, ayant demeuré à Notre-Dame-de-Ham, soit déménagé à Ham-Nord et vice-versa pour le premier. La question de fond est de savoir pour combien de temps une municipalité est-elle responsable de l'assistance publique après le départ d'un citoyen. Omer Trottier ne trébuche pas dans les nuances et propose de répondre "[...] que Si [...] a choisi Ham Nord comme lieu de son Domicile, la municipalité de Ham Nord sera responsable à l'avenir de sa pension et de son entretien et, si cette dernière ne veut pas être responsable qu'elle le renvoie à son lieu de départ."⁹⁶⁹ Sur le même thème, M.

960. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 3 mai 1937, vol. 4, p. 160.*

961. *Id., 3 mai 1937, vol. 4, p. 160.*

962. *Id., 7 juin 1937, vol. 4, p. 161.*

963. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 30 juin 1937, vol. II, p. 184.*

964. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 5 juillet 1937, vol. 4, p. 166-167.*

965. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 19 juillet 1937, vol. II, p. 188.*

966. *Id., 6 septembre 1937, vol. II, p. 192.*

967. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 7 septembre 1937, vol. 4, p. 170-171.*

968. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 21 octobre 1937, vol. II, p. 195.*

969. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 3 novembre 1937, vol. 4, p. 177-178.*

[...], récemment arrivé à Notre-Dame-de-Ham, réclame une aide financière. Le conseil le réfère au règlement numéro 31 qui “[...] lui apprendra que notre conseil n’est pas responsable des indigents venant vivre dans notre municipalité.”⁹⁷⁰

Par ailleurs, H. Leroux a déposé au conseil, une demande de permis pour la construction d’un abattoir sur le lot numéro 21 du rang 1, ce que le conseil accepte à la condition de construire cet abattoir à un minimum de 70 pieds de sa maison privée. Puis, la discussion se porte sur la nécessité de reconstruire le pont de la rivière Morasse, sur le lot 28 du rang 1 ainsi que sur les réparations urgentes à effectuer sur celui de la rivière Nicolet, sur le lot 20 du rang 1. On demande au député Vachon de faire venir un ingénieur pour examiner la situation et d’obtenir un octroi en provenance du ministère de la Colonisation, vu l’urgence des travaux.⁹⁷¹

Le 6 décembre, l’Hôpital Saint-Vincent-de-Paul réclame de nouveau le recouvrement des frais pour les soins dispensés à [...]. On répond qu’on n’a rien à faire à ce sujet, car cette personne ne demeure plus dans la localité.⁹⁷²

Le 31, les marguilliers approuvent l’installation de paratonnerres sur la salle paroissiale et sur le presbytère telle qu’exigée par la compagnie d’Assurance Mutuelle des Fabriques. Le curé Pépin a jugé bon d’en faire poser un aussi sur la remise.⁹⁷³

Le 9 janvier 1938, Oliva Côté procède à sa reddition de comptes de la Fabrique. L’administration révèle que, durant l’année dernière, les recettes ont été de \$1847.79, et les dépenses de \$1576.01, ce qui laisse un surplus de \$271.78. Il reste encore à percevoir des arrérages au montant de \$493.65 sur la

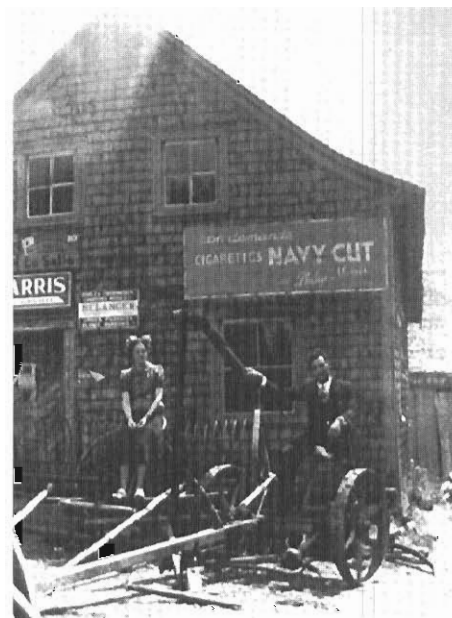
répartition en vue de la construction de la nouvelle église. Certains retards remontent aussi loin que 1925! Par ailleurs, tous les édifices religieux ainsi que le mobilier, sont assurés pour une valeur de \$10,145.00. L’assemblée se termine par la nomination d’Arthème Gagné comme marguillier du banc.⁹⁷⁴

Trois jours plus tard J.-O. Dosthie, Moïse Côté et Henri Poirier sont élus conseillers aux sièges numéros 1, 2 et 3. Comme l’ingénieur du gouvernement a inspecté les deux ponts à réparer, le conseil achètera à l’enchère, 500 pieds de bois de pruche, 3” d’épaisseur, en longueur de 16’ et autant en longueur de 14’, et autant en épinette. Puis, on demande \$1,000.00 au ministère de la Voirie pour continuer les chemins permanents dans le rang 1 sur le lot numéro 28 et dans le rang 2 sur le lot numéro 18, laquelle somme représente 50% du coût du travail. On demande aussi le même montant pour continuer à graveler le chemin permanent de Saint-Adrien qui débouche à la route.

Le 7 mars, le conseil municipal étudie la question du déplacement de la “lampe de rue” que la Shawinigan Water & Power a fait enlever en face de chez Joseph Lacharité et qui se trouve maintenant au coin chez Noël Pellerin. Si Henri Poirier propose que cette question soit étudiée plus tard, Omer Trottier trouve urgent de la régler au plus tôt et propose qu’on laisse les choses telles qu’elles sont afin que l’éclairage serve à la côte et à l’entrée du pont.⁹⁷⁵ Cette question suscite de vives discussions et il faut la soumettre au vote. Henri Poirier, Pierre Bélair et J.-O. Dosthie votent en faveur de la proposition d’Henri Poirier, tandis qu’Omer Trottier, Moïse Côté et Arthème Gagné votent plutôt en faveur de celle d’Omer Trottier. Le maire doit donc user de son droit de vote afin de

départager le vote et penche du côté d’Omer Trottier. C’est donc à la majorité que sa résolution est adoptée.

Le 10 avril, les commissaires d’école nomment Noël Pellerin pour remplacer J.-W. Smith, qui a remis sa démission. Puis, on procède au congédiement des institutrices Esther et Noémie Boucher de l’école numéro 1, Marthe-Marie Grenier de l’école numéro 2, Juliette Laurendeau de l’école numéro 3 et Bériza Devin de l’école numéro 4.⁹⁷⁶



Marthe Marchand et Moïse Charest devant la forge de Noël Pellerin.

Au début de mai, le conseil prie le ministère de la Voirie d’entretenir le chemin amélioré du rang 1 Sud où on a procédé au gravelage d’une longueur de 1,282 pieds.

Le 15, les marguilliers tiennent une assemblée de Fabrique afin d’offrir la somme de \$140.00 pour que le curé Pépin se procure les objets nécessaires au culte.⁹⁷⁷

970. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 3 novembre 1937, vol. 4, p. 178.*

971. *Id.*, p. 178, 179.

972. *Id.*, 6 décembre 1937, vol. 4, p. 181.

973. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 31 décembre 1937, p. 210-211.*

974. *Id.*, 9 janvier 1938, p. 212-214.

975. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 7 mars 1938, vol. 4, p. 192.*

976. *C.S. de VINCÉO, Registre des délibérations des commissaires [...], 10 avril 1938, vol. II, p. 198-199.*

977. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 15 mai 1938, p. 214.*

Au début de juin 1938, le conseil municipal demande qu'un ingénieur vienne faire le tracé du chemin sur le lot numéro 27 du rang 1 et le lot numéro 18 du rang 2.⁹⁷⁸

Le 7, Mgr Philippe Desranleau, évêque coadjuteur de Sherbrooke, arrive à Notre-Dame-de-Ham pour effectuer une visite pastorale. Il confirme 47 garçons et 37 filles. Puis, il approuve les comptes de la Fabrique pour les années 1932 à 1936 inclusivement. Le lendemain, il procède à l'érection de la Confrérie du Très-Saint-Sacrement. "Nous voulons que MM. les Curés de la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, dans leur zèle à promouvoir la dévotion de leurs fidèles envers l'Auguste Sacrement de l'Eucharistie, se fassent un pieux devoir de favoriser la pratique de la communion fréquente et de la visite au Très Saint Sacrement".⁹⁷⁹

Entre le 12 et le 16 juin, l'inspecteur d'école A. Beaudet écrit: "J'ai l'honneur de vous faire mon premier rapport concernant les écoles de votre municipalité. [...] Vos institutrices m'ont semblé avoir rempli leurs devoirs et les règlements scolaires ont été observés. A l'école #3 la peinture aurait besoin d'être rafraîchie. Je remercie Mr. le Curé et M. le commissaire qui m'ont accompagné dans ma visite à deux de vos écoles [...]."⁹⁸⁰

Le 3 juillet 1938, pour la première fois, une femme s'introduit dans l'administration scolaire; du moins, officiellement. En effet, Rose Trottier, prête son serment d'office; "[...] ayant été dument nommée assistant secrétaire, fais serment que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en Aide."⁹⁸¹ Le lendemain,

elle est autorisée à remplacer le secrétaire Bertrand Trottier. Ce jour-là c'est Rose Trottier qui joue le rôle de présidente d'élection. À cette occasion, Auguste Côté est élu comme commissaire d'école pour remplacer Moïse Côté, sortant de charge. La semaine suivante, Noël Pellerin est élu président de la commission scolaire, et Bertrand Trottier est engagé comme secrétaire au salaire de \$75.00.

Dans son rapport, l'inspecteur régional L.-O. Pagé vante le travail de tous les inspecteurs locaux auprès des commissions scolaires afin de les inciter à profiter des offres du gouvernement et à payer un traitement minimum de \$300.00 à leurs institutrices. Cette campagne est un succès puisque sur les 162 écoles sous la juridiction de l'inspecteur général Pagé, il n'y en a que cinq (5) qui se montrent rébarbatives sur cette question et Notre-Dame-de-Ham n'est pas du nombre.⁹⁸²

Le 18 juillet, le conseil municipal est réuni en assemblée spéciale afin de discuter de la reconstruction du pont sur la rivière Morasse, sur le lot numéro 27 dans le premier rang pour lequel le ministère de la Colonisation accorde la somme de \$1,200.00. Peu après, on réajuste le rôle d'évaluation. Ainsi, celle de l'Aqueduc Notre-Dame passe de \$1,500.00 à \$500.00 alors que celle de la Shawinigan Water & Power passe de \$960.00 à \$1280.00. Pour sa part, la Compagnie de Téléphone devient non imposable ainsi que les terrains de la voirie. Enfin, toutes les autres évaluations imposables sont diminuées de 8%. De plus, on ne tiendra plus compte des sous et on arrondira le chiffre au dollar pour les comptes de taxes.⁹⁸³

Au mois d'août, les commis-

saires d'école s'accordent pour que, désormais, on se base sur l'évaluation municipale pour fixer le taux de la taxe scolaire, et non plus sur une évaluation différente, sauf pour les lots situés dans Saint-Adrien-de-Ham et ceux de Saint-Paul-de-Chester et qui sont compris dans la municipalité scolaire de Notre-Dame-de-Ham.⁹⁸⁴

Le 4 septembre, les paroissiens sont réunis en assemblée afin de décider si on veut toujours reconstruire l'église, et si oui, à quel endroit. À l'issue des discussions, il y a unanimité moins une voix et on décide de reconstruire sur le même site.⁹⁸⁵

Deux jours plus tard, suite à la lecture d'une lettre du Commissariat des Incendies de la province de Québec, le conseil avise le secrétaire et le président de la Compagnie d'Aqueduc qu'il est très important que la brigade des incendies fasse des exercices de feu régulièrement, au moins une fois par mois durant l'été.⁹⁸⁶

Le 13, les commissaires décident qu'à l'avenir les assemblées se tiendront dans le haut de l'école numéro 1.

Au début de novembre, le conseil doit s'occuper des plaintes reçues concernant le dépotoir municipal situé derrière le terrain d'Armand Leclerc. À la prochaine séance, on délibérera sur l'achat d'un nouveau terrain; en attendant, on mettra une affiche: "Défence de jeter des déchets dans la dompe chez M. Pierre Toupin".⁹⁸⁷

Le 8, l'inspecteur Beaudet rédige son rapport concernant les écoles de Notre-Dame-de-Ham. "Les 3 écoles sous contrôle dans votre municipalité sont très bien organisées. Le classement me semble bien fait, les institutrices font usage

978. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], [5?] juin 1938, vol. 4, p. 201-202.*

979. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 8 juin 1938, p. 215-216.*

980. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], [entre le 12 et le 16 juin?] 1938, vol. II, p. 204.*

981. *Id., 3 juillet 1938, vol. II, p. 207.*

982. *Gouv. du Q., Rapport du Surintendant de l'Instruction publique [...], p. 80.*

983. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 1er août 1938, vol. 4, p. 209-210.*

984. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 16 août 1938, vol. II, p. 212-213.*

985. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 4 septembre 1938, p. 216-217.*

986. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 6 septembre 1938, vol. 4, p. 212.*

987. *Id., 7 novembre 1938, vol. 4, p. 217-218.*

d'un tableau de l'emploi du temps en rapport avec le nouveau programme et les livres de classe en usage dans vos sont [sic] autorisés. C'est vous dire que j'augure une année de progrès. [...] Je vous prie M.M. les commissaires, de me fournir les bulletins mensuels pour les élèves de chacune de vos écoles. C'est un excellent moyen de contrôle pour les parents. Il manque un guide pour l'enseignement de l'agriculture, 1ère et deuxième partie, aux écoles No 1 et 3. À la réunion des Commissaires que j'avais demandée au Secrétaire de convoquer, vous étiez peu nombreux. Les remarques et les recommandations que j'ai faites lors de la réunion vous seront sans doute transmises par le secrétaire et le commissaire présents et seront prises en sérieuse considération [...].⁹⁸⁸

Le 11 janvier 1939, Pierre Ayotte est réélu par acclamation, au siège numéro 6. Par contre, Pierre Bélair et Théophile Lavigne se présentent au siège numéro 4 alors qu'André Côté et Auguste Sévigny briguent les suffrages pour le numéro 5. Le président d'élection déclare qu'il y aura votation lundi, le 16 prochain, à la salle Omer Trottier. Ce jour-là, tout le monde est nerveux. Bertrand Trottier doit jurer solennellement que "[...] c'est par oubli et mégarde que j'ai n'ai pas apposé mes initiales sur un Bulletin, lequel je reconnais comme ayant été fourni par moi dans le cours de la votation, et que j'ai trouvé dans la boîte du scrutin. Ainsi que Dieu me soit en aide [...]."⁹⁸⁹ À l'issue de l'élection, Théophile Lavigne est élu conseiller au siège numéro 4 avec 13 voix de majorité. Au siège numéro 5, André Côté ayant recueilli 57 votes contre 53 pour Auguste Sévigny, il est donc élu avec 4 voix de majorité.

Entre temps, Norbert Sévigny est élu marguillier, après quoi l'assemblée délibère afin d'entamer les démarches pour la construction de l'église, au coût approximatif de \$15,000.00.⁹⁹⁰ Au début de février, Mgr Desranleau, évêque-coadjuteur de Sherbrooke, nommé officiellement Léonidas Adam, curé de Ham-Nord, pour vérifier la requête des paroissiens de Notre-Dame.⁹⁹¹

À la même époque, le conseil demande au ministère de la Colonisation, une somme suffisante pour couvrir les frais de réparation du pont du rang 1, sur le lot numéro 20, dont le coût est estimé par l'ingénieur Beaudet, à \$900.00. On demande une somme supplémentaire de \$1,000.00 pour réparer deux "mauvaises côtes", l'une sur le lot numéro 25 du rang 1, l'autre sur le lot numéro 16 du rang 2. Une troisième demande de \$1,000.00 est adressée au ministère de la Voirie, ce qui représente 50% du coût des travaux pour continuer les chemins permanents sur le lot numéro 16 du rang 2 et sur le lot numéro 1 (?) du rang 11.⁹⁹²

Le même jour, l'abbé Adam annonce une assemblée de paroisse pour le 23 février à 10 heures afin de vérifier si le projet de construction de l'église est du désir de tous.⁹⁹³ Ce jour-là, il constate que la requête est véritablement signée par 76 paroissiens.⁹⁹⁴

Le 23 février, l'inspecteur Beaudet, écrit: "M.M les Commissaires qui m'ont accompagné dans ma visite aux écoles de votre municipalité ont pu constater que les résultats généraux sont bons. [...] j'ai constaté que l'enseignement donné à l'école No 1 a donné de meilleurs résultats cette année que l'an dernier, et j'ai lieu d'espérer que vos insti-

tutrices conserveront les méthodes et les procédés d'enseignement jusqu'à la fin de l'année. Il manque chez les petits à l'école No 1 un boulier compteur et 1 globe terrestre à l'école No 3, la porte d'entrée aurait besoin d'être réparée, il faudrait une poignée. La fausse porte de cette même école aurait aussi besoin d'être travaillée."⁹⁹⁵

Au début d'avril, le conseil municipal est saisi d'une demande d'Armand Béland qui souhaite obtenir un permis pour établir un service de taxi. On ne s'oppose pas à ce projet, mais on tient à ce qu'il se procure une assurance pour les voyageurs.

Le 5 mai, Mgr Philippe Desranleau autorise la construction de l'église. "[...] La dite église y compris la dite sacristie-vestiaire aura environ cent onze pieds de longueur, quarante-six pieds de largeur et dix-huit pieds de hauteur au dessous des poutres, le tout en bois [...]."⁹⁹⁶

La semaine suivante, le marguillier Pierre Bélair décède.⁹⁹⁷ Le 27, on le remplace par John Ramsay. Puis on étudie de la question d'un échange ou d'une vente de terrain entre la Fabrique et Alfred Grenier pour ériger la nouvelle église. On autorise le curé Pépin et les marguilliers à entreprendre ces démarches.⁹⁹⁸

En juin, le conseil municipal délibère aussi sur la question du site d'enfouissement des déchets. André Côté et Théophile Lavigne sont autorisés à trouver un terrain qui servira de dépotoir municipal. L'assemblée se termine par la nomination de Xavier Giguère comme officier de paix.⁹⁹⁹

988. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 8 novembre 1938, vol. II, p. 219-220.

989. *Mun. N.-D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil [...]*, 16 janvier 1939, vol. 4, p. 231.

990. *Par. N.-D.-L.-H.*, [*Registre des délibérations de la Fabrique*], 15 janvier 1939, p. 218.

991. *Arch. de SHERBR.*, "Députation en vérification de requête Re: Construction d'une nouvelle église, 2 février 1939", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Correspondance, chemise 7, doc. XIX C72, A.58/H.b.1 (2).

992. *Mun. N.-D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil [...]*, 6 février 1939, vol. 4, p. 237-238.

993. *Arch. de SHERBR.*, "Avis de commission spéciale pour vérification de requête, 6 février 1939", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Correspondance, chemise 7, des. XIX C72, J 36-3.

994. *Id.*, "Procès-verbal: Vérification de requête pour construction de nouvelle église, 23 février 1939", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Correspondance, chemise 7, doc. XIX.A.58/H.b.1 (2). On peut aussi lire le post-scriptum suivant: "L'assemblée était unanime à demander le changement du site de la future église."

995. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 23 février 1939, vol. II, p. 225.

996. *Arch. de SHERBR.*, "Décret permettant la construction d'une nouvelle église, 5 mai 1939", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Correspondance, chemise 7, doc. XIX.A.58/H.b.1 (2).

997. Pierre Bélair, décédé le 12 mai 1939, à l'âge de 62 ans, est inhumé le 15. Il est l'époux de Melvina Sévigny. *Par. N.-D.-L.-H.*, *Registres civils et religieux*, vol. 2, p. 350, S-4.

998. *Par. N.-D.-L.-H.*, [*Registre des délibérations de la Fabrique*], 27 mai 1939, p. 219-220.

999. *Mun. N.-D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil [...]*, 6 juin 1939, vol. 4, p. 246-247.

Le 11 juin, les paroissiens sont à nouveau réunis pour délibérer sur le site du presbytère et la construction d'un hangar à bois et d'un garage. La discussion tient compte des frais encourus par l'eau courante, les égouts, une clôture, etc. On donne carte blanche aux marguilliers pour faire exécuter les travaux.¹⁰⁰⁰

Sur la scène internationale, la guerre devient de plus en plus inévitable. Hitler la souhaite et il en fixe les débuts au 1er septembre en attaquant la Pologne. Par ailleurs, la politique des Alliés demeure maladroite et la volte-face de l'U.R.S.S., qui signe un pacte de non-agression avec l'Allemagne le 23 août, confirme l'imminence du danger.¹⁰⁰¹

Mais, à Notre-Dame, on est bien loin de se douter de la gravité des événements. Le 3 juillet 1939, Édouard Hudon est élu commissaire d'école pour un terme de trois ans.¹⁰⁰²

Le même jour, c'est la question du dépotoir qui préoccupe les conseillers municipaux. On décide d'acheter de Rémi Côté, un terrain d'environ 150 x 175 pieds, au bout du chemin appelé "Le passage", et borné au ruisseau du côté est, pour le prix de \$65.00. Il est entendu que le projet sera exécuté après avoir reçu l'approbation de l'Unité Sanitaire du comté. Puis, apprenant que Xavier Giguère refuse d'accepter la charge d'officier de paix, on le remplace par Alfred Roy.¹⁰⁰³

Le 16 juillet, les paroissiens élisent André Côté, Pierre Toupin et Amédée Trottier comme syndics chargés d'administrer le projet de construction de l'église.

Le 9 août, Noël Pellerin est élu président de la commission scolaire. Puis, le siège d'Oliva Côté étant devenu



Maison d'Amédée Trottier.

vacant, on choisit Adrien Champoux pour le combler.

Le 30 septembre, les paroissiens réunis dans la chapelle sont consultés afin de déterminer une fois pour toutes le montant que la paroisse est disposée à dépenser pour la construction de la nouvelle église et pour autoriser messieurs les syndics à accepter la soumission qui leur agréera et qui ne dépassera pas \$17,000.00, incluant les honoraires de l'architecte.¹⁰⁰⁴

Le 3 octobre, les paroissiens se réunissent de nouveau pour prendre connaissance des soumissions que les marguilliers ont consultées la veille. Or, elles dépassent toutes la somme maximum fixée. Toutefois, celles de Georges-H. Roberge de Sherbrooke, et de Gédéon Caron, d'Asbestos retiennent l'attention. La première de \$18,500.00 que l'entrepreneur baisse de \$200.00 et la seconde de Gédéon Caron de \$18,050.00. Comme l'assemblée entière est décidée à construire, on accorde le contrat à l'un des soumissionnaires.¹⁰⁰⁵ Après l'assemblée,

le curé Pépin écrit à Mgr Desranleau: "[...] Nous avons accordé l'entreprise à Monsieur Georges H. Roberge de préférence à Monsieur Gédéon Caron d'Asbestos, parce que le premier appartient à l'Association des Constructeurs des Cantons de l'Est. La soumission est de 18,300.00. Vous savez que des plans ne comportent que l'essentiel. Le prix est légèrement au-dessus de ce que nous avions projeté. La paroisse reconnaît qu'il faut construire et qu'attendre est un très mauvais calcul [...]"¹⁰⁰⁶

Le même jour, le contrat est signé entre les syndics et Georges H. Roberge, entrepreneur général, de Sherbrooke, qui s'engage à fournir tous les matériaux et à exécuter tous les travaux mentionnés aux devis préparés par l'architecte J.-Aimé Poulin. On ajoute cependant que s'il faut creuser dans le roc, on chargera un supplément.¹⁰⁰⁷

Lors des élections provinciales du 25 octobre 1939, dans le comté de Wolfe, le libéral Thomas-Hercule Lapointe brigue les suffrages contre le député en poste, Joseph-Jude-Henri Vachon de l'Union nationale. On compte un taux de participation de 87,5%. À l'issue du décompte des bulletins de vote, la victoire est accordée à M. Lapointe qui récolte 2,035 voix (52%) contre M. Vachon qui en reçoit 1,837 (47%). À Notre-Dame-de-Ham, on constate que le taux de participation est de 92%. L'opinion se partage entre 51 voix (55,4%) en faveur du candidat Lapointe et 41 (44,6%) pour le candidat Vachon.¹⁰⁰⁸

Le 5 novembre, les syndics chargés de s'occuper de la construction de l'église, sont réunis au bureau du notaire Edouard Boisvert, à Sherbrooke. Ils décident qu'Amédée Trottier sera le président de la corporation et que le curé

1000. Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 11 juin 1939, p. 220-221.

1001. Jacques LAÇOURSIERE, Jean PROVENCHER et Denis VAUGEOIS, op. cit., p. 517-538.

1002. C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 3 juillet 1939, vol. II, p. 229.

1003. Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 3 juillet 1939, vol. 4, p. 248-249. Alfred Roy est assermenté devant Bertrand Trottier le 11 juillet.

1004. Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 30 septembre 1939, p. 223-224.

1005. Id., 3 octobre 1939, p. 224-225. On peut lire: "Vu et approuvé, 27 octobre 1939, O. Z. Letenanc, p.d.V.G."

1006. Arch. de SHERBR., "Lettre d'Eugène Pépin à Mgr Philippe Desranleau, 3 octobre 1939", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Correspondance, doc. XIX C72, E 37-57.

1007. Id., "Contrat pour la construction de l'église, 3 octobre 1939", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Correspondance, doc. XIX C.72, E 17-58.

1008. Gouv. du Q., Rapport sur les élections générales de 1939 [...], p. 93.

Eugène Pépin en sera le secrétaire. Pendant ce temps, les paroissiens approuvent l'emprunt de \$20,000.00 qu'entraîne le projet.¹⁰⁰⁹

Deux jours plus tard, le conseil répond à une lettre de l'Hôpital Saint-Michel-Archange qui réclame des frais d'hospitalisation pour [...]. Il est décidé de ne reconnaître aucune responsabilité dans cette affaire, "Ce monsieur [...] n'étant pas sur le rôle d'évaluation et demeurant ici depuis peu; Notre corporation vous met au courant qu'elle n'a nullement l'intention de payer pour ce monsieur [...]."¹⁰¹⁰ Ensuite le conseil décide qu'à l'avenir, on achètera le gravier dont on aura besoin, à même la production locale, à la condition d'être de bonne qualité. Puis, comme le Bureau d'Hygiène approuve le terrain de Rémi Côté comme site d'enfouissement sanitaire, on décide de l'acheter pour un prix équivalent au gravillage de sa cour, soit de \$48.00.

Sur la scène nationale, le 8 novembre 1939 le conservateur Maurice Duplessis cède la place au libéral Joseph-Adélarde Godbout au poste de premier ministre de la Province.

À la mi-novembre, l'inspecteur d'école Cyrice Blanchet rédige son rapport: "Toutes les matières au programme sont enseignées. Bon classement, debuts satisfaisants [...] Il manque 1 thermomètre et 1 globe terrestre à l'école No 1. 1 Boulier compteur aux écoles #1-2-4. 1 Armoire bibliothèque à l'école #4. L'école de l'arrondissement #4 que vous avez ouverte cette année et qui était fermée depuis 1925 devrait être peinturée à l'intérieur et à l'extérieur. Un excellent moyen de contrôle pour les parents serait le bulletin mensuel il n'en est pas donné aux écoles No 2-3-4. Il n'y a pas de cloche ni de thermomètre à l'école #4 [...]."¹⁰¹¹

Peu après, les marguilliers règlent le problème de la dette de la Fabrique au moyen d'une émission d'obligations pour un montant total de \$20,000.00 payables à la Caisse Centrale Desjardins de Sherbrooke et à la Caisse Populaire de Notre-Dame-de-Ham, rachetables en dix ans. Le taux d'intérêts sera de 3,5% payables semi-annuellement.¹⁰¹²

Le 10 janvier 1940, Émile Toupin, Alfred Poisson et Auguste Sévigny sont élus conseillers aux sièges numéros 1, 2 et 3.

Au début de février, Théophile Lavigne est nommé pro maire. Puis, le conseil décide de louer pour \$3.00 par mois, la maison d'un citoyen, sur laquelle il est en mesure de faire valoir certains droits. Ensuite, on se penche sur la requête d'Auguste Côté qui demande de graver le rang 11 sur les lots 21B et 22. On demande aussi un octroi de \$1,500.00 au ministère de la Voirie, pour améliorer le rang 2 Sud sur le numéro 18, le rang 11 sur le lot numéro 2 et le rang 1 sur le lot numéro 24.¹⁰¹³

Entre temps, Théophile Lavigne est nommé marguillier.

Le 13, les commissaires d'école congédient les institutrices: Henriette Cantin de l'école numéro 2, Juliette Laurendeau Cantin de l'école numéro 3, Béatrice Bégin et Lucille L'Heureux de l'école numéro 1 et Esther Boucher de l'école numéro 4.

Le 15 février, le conseil discute des réparations à effectuer au pont du rang 1, sur le lot numéro 20, enjambant la rivière Nicolet et dont l'urgence continue de se faire sentir. On demande au ministère de la Colonisation les argents nécessaires pour ce faire, en soulignant qu'on en est à la troisième demande pour cette réparation de pont, la première

remontant au 3 novembre 1937 et la seconde au 6 février 1939. On en profite pour joindre à cette demande, une seconde requête afin d'obtenir des octrois pour améliorer le Chemin Saint-Philippe sur les lots numéros 24 à 27.

À cette époque, Donald Croteau gère le "Central du Téléphone" situé chez-elle, tout en s'occupant du secrétariat de l'Union des Cultivateurs Catholiques (UCC) et de la comptabilité de la fromagerie.¹⁰¹⁴



À gauche, l'hôtel et la fromagerie. En avant plan, Jacques Roy et sa soeur Bernadette.

Le 26 mars, le gouvernement canadien affronte l'électorat. Les électeurs inscrits sur la liste électorale du comté sont au nombre de 20,636; cependant, 12,961 personnes (62,8%) se rendent aux urnes. On enregistre alors 4,295 (33,1%) pour le candidat conservateur Joseph-Alexandre Goulet et 8,554 votes (66%) en faveur du candidat libéral J.-P. Mullins qui se voit confirmé dans un second mandat.¹⁰¹⁵ À Notre-Dame-de-Ham, 249 électeurs sont inscrits sur la liste électorale. Le taux de participation à cette élection est de 66,7% (166 voteurs).

1009. Par. N.-D.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 5 novembre 1939, p. 226-228. Il est indiqué "Vu et approuvé 8 nov. 1939, O.Z. Letendre, p.d.V.G."

1010. Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 7 novembre 1939, vol. 4, p. 265.

1011. C.S. de VU/CO, Registre des délibérations des commissaires [...], 19 novembre 1939, vol. II, p. 238.

1012. Par. N.-D.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 3 décembre 1939, p. 229-230. La résolution est "Vu et approuvé 5 déc. 1939, O.Z. Letendre, p.d.V.G."

1013. Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 5 février 1940, vol. 4, p. 276.

1014. François HUDON et France MC SWEEN, op. cit., p. 120.

1015. Pierre DROUILLE, op. cit., p. 245.

La population locale réitère son appui au député Mullins en lui accordant 141 voix (84,9%) contre 24 (14,5%) en faveur de son adversaire.¹⁰¹⁶

C'est à cette époque que le gouvernement provincial imite le gouvernement fédéral en accordant le droit de vote aux femmes.

Sur le plan agricole, les années 1940 ne sont pas bonnes pour le commerce du sucre d'érable, car les prix baissent trop. Ce phénomène provoque les efforts pour améliorer les produits et l'organisation de la vente.¹⁰¹⁷

À la fin d'avril, les syndic tiennent une assemblée pour convenir avec Georges-Henri Roberge, de la construction d'une salle, dans le soubassement de l'église, qui devra servir aux enfants de chœur. Ils proposent à Daniel Roberge fils, représentant autorisé de l'entrepreneur d'approuver cette construction et d'installer une fournaise. Le contrat est conclu et signé sur place.¹⁰¹⁸

À la même époque, les marguilliers décident que tous les bancs seront vendus à l'enchère, et on fixe un minimum de \$4.25 pour ceux de trois places, de \$5.60 pour ceux de quatre places et \$7.00 pour ceux de six places.

Au printemps, l'inspecteur Blanchet écrit: "[...] Je suis bien satisfait du résultat des examens. Vos institutrices remplissent consciencieusement leurs devoirs et la discipline est bonne partout. Vous voudrez bien effectuer aux écoles indiquées ci-après les réparations suivantes. Ecole #3: Réparer les sièges de quelques pupitres. Ecole #4: Noircir les tableaux. Ecole #4, manque de peinture à l'intérieur et à l'extérieur. Il y aurait avantage pour votre commission scolaire

de ne pas trop négliger cette école. Pour cette année, on pourrait au moins peindre ou blanchir l'extérieur. A l'École #3, il manque une carte de la Province de Québec et une carte de l'Amérique du Nord. Le congé de l'inspecteur a été fixé au lundi de Pâques [...]"¹⁰¹⁹

Le 5 mai 1940, le curé Pépin chante la première messe dans la nouvelle église.¹⁰²⁰ Le dimanche suivant, les marguilliers se réunissent et décident que le curé Tremblay remplacera l'abbé Pépin comme secrétaire de la Fabrique.

Le 14, les commissaires d'école délibèrent sur l'achat de quatre bancs supplémentaires pour l'école numéro 2 où on manque de places. Puis, on décide de ne pas accorder de prix d'assiduité, par contre il sera acheté des prix d'application. À cette fin, le secrétaire achètera un exemplaire de la Vie du Frère André par division, au prix de .50¢ l'exemplaire.¹⁰²¹

Deux jours plus tard, prend fin officiellement le terme d'Eugène Pépin à la cure de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham. Il est alors remplacé par Joseph-Arthur Tremblay.¹⁰²²

Le 19 mai, les marguilliers remboursent le curé Tremblay pour l'achat de l'ameublement de cinq chambres à coucher et d'un ensemble de salle à dîner.

Au début de juillet, le conseil municipal autorise le secrétaire à acheter un code de police ainsi qu'une insigne d'identification. Puis, le conseil demande au député Lapointe que les chemins de la municipalité soient acceptés par



J.-Arthur Tremblay.



Moulin de Willie Charest (deuxième en partant de la gauche) sur le rang 1 Nord, vers 1937.

1016. *Gouv. du CAN. Dix-neuvième élection générale [...]*, p. 308-309.

1017. *Région BLANCHARD, op. cit.*, p. 246.

1018. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique]*, 28 avril 1940, p. 233.

1019. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...]*, [entre le 13 février et le 14 mai] 1940, vol. II, p. 244.

1020. *Françoise HUDON et France MC SWEEN, op. cit.*, p. 52.

1021. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...]*, 14 mai 1940, vol. II, p. 245-246.

1022. *Tremblay, Joseph-Arthur. Né le 11 septembre 1886 à Saint-Siméon (Charlevoix), d'Henri Tremblay et de Félicité-Herméne Tremblay; études au Séminaire de Montréal, au Collège de Rigaud et au Séminaire Saint-Charles; ordonné par Mgr Alphonse-Osias Gagnon le 28 juin 1925 à la cathédrale de Sherbrooke; professeur au Séminaire (1925-1928); vicaire à Sacré-Coeur de Stanstead (1928-1929); professeur au Séminaire (1929-1934); curé de Sainte-Marguerite de Lingwick (1934-1940), de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham (1940-1947), de Saint-Adolphe de Dudswell (1947-1953) où il fit construire une salle paroissiale et curé de Saint-Gabriel-Lalonde de Windsor (1953-1966); retiré à Sherbrooke en 1966; décédé le 9 juillet 1966 à l'Hôpital d'Yorville de Sherbrooke; inhumé dans la crypte du Séminaire. Arch. de SHERBRO., Obituaire du clergé, 1874-1993, p. 124.*

l'ingénieur, ce qui ne s'est pas produit depuis 1935.¹⁰²³

À la même époque, les marguilliers nomment Alfred Roy et Xavier Giguère constables pour la Fabrique et on les autorise à maintenir l'ordre dans l'église, sur le terrain et d'empêcher toute détérioration des immeubles; "les dit nommés constables devront faire ce travail gratis pro Deo."¹⁰²⁴

Le 8 juillet 1940, le forgeron Noël Pellerin et Adrien Champoux sont élus commissaires d'école. La semaine suivante, Noël Pellerin est nommé président de la commission scolaire.



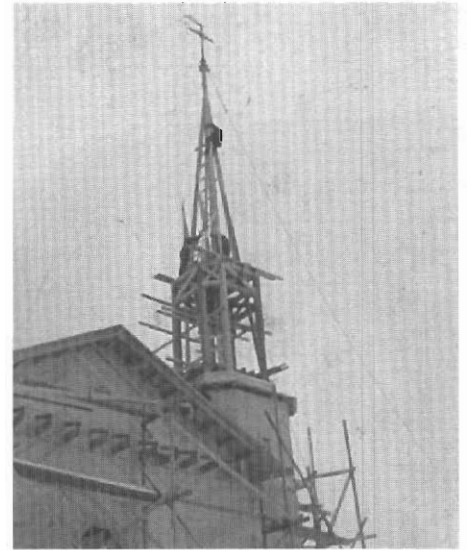
Pont du rang 2, vers 1940. De gauche à droite : Germaine Gauthier, Rita Côté (fille de Misaël), Noémie Boucher et Simon Smith.

Au même moment, les marguilliers vendent le garage de la Fabrique à Adrien Toupin, pour la somme de \$115.00.¹⁰²⁵ La somme ainsi recueillie sera probablement réinvestie dans la construction d'un nouveau garage.

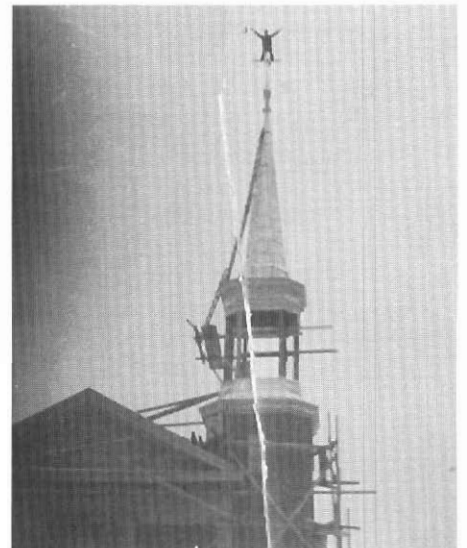
Le 21, le curé Tremblay demande à Mgr Desranleau de faire parvenir son approbation au député Lapointe concernant l'acquisition du lot numéro 24 du rang 2 par la Fabrique.¹⁰²⁶ Dès le 25, l'évêque écrit au député

Lapointe: "[...] Outre le service immédiat que cela rend à de bons paroissiens peu fortunés, cet octroi assure l'avenir. En Europe et aussi dans notre province, ce qui a le mieux permis à nos paroisses de passer à travers des temps difficiles, ça été la terre de Fabrique. Vous continuez donc là une bonne et belle tradition. Je vous en félicite et je vous en remercie. Ce que l'autorité civile fait dans ce sens mérite toute approbation. [...]"¹⁰²⁷ Le même jour, il rédige une lettre à l'attention du curé Tremblay: "Je trouve votre démarche bien opportune: toutes nos paroisses devraient avoir leur terre de fabrique. Il y a là un moyen de tenir dans les mauvais jours. Je viens d'écrire à

de clarifier sa position face à l'assistance publique. On n'entend pas venir en aide aux indigents étrangers qui viennent vivre dans les limites de la municipalité. C'est ce qu'on fait savoir à deux veuves concernées. Enfin, on doit tenir compte de plaintes envers l'Unité Sanitaire locale qui, selon certains contribuables, ne donne pas les services promis lors de sa formation. On décide alors d'aviser le bureau de la corporation du comté de



On achève la construction du clocher.



Joseph Côté, au sommet du clocher.

Monsieur Lapointe, député de Wolfe, tout mon contentement [...]"¹⁰²⁸

Entre temps, le conseil municipal décide de ne plus retenir les services du constable pour une question d'assurance. On étudiera le sujet et on décidera ensuite. La question tombe à propos puisque justement, on reçoit des plaintes qui lui parviennent pour tapage au magasin Bruno Hamel. Le conseil répond à ce dernier de voir à maintenir l'ordre chez lui. De plus, on prend des mesures afin

1023. Mun. N.-D.-E., *Registre des délibérations du conseil* [...], 2 juillet 1940, vol. 4, p. 294-295.

1024. Par. N.-D.-E.-H., [*Registre des délibérations de la Fabrique*], 7 juillet 1940, p. 237.

1025. *Id.*, 19 juillet 1940, p. 238.

1026. Arch. de SHERBR., "Lettre de J.-Arthur Tremblay à Mgr Philippe Desranleau, 21 juillet 1940", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Correspondance, doc. XIX-A-58/D.d.2 (1).

1027. *Id.*, "Lettre de Mgr Philippe Desranleau à Thomas Lapointe, 25 juillet 1940", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Correspondance, doc. XIX-A-58/D.d.2 (1).

1028. *Id.*, "Lettre de Mgr Philippe Desranleau à Arthur Tremblay, 25 juillet 1940", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Correspondance, doc. XIX-A-58/D.d.2 (1).



Heureux de voir le clocher terminé.

Wolfe, afin d'obtenir les vaccins nécessaires contre les maladies contagieuses sans distinction.¹⁰²⁸

Le 7 août, toute la paroisse est assemblée dans l'église afin d'assister à l'érection canonique du Chemin de Croix "art moderne, bronze". La cérémonie est d'autant plus intéressante qu'elle est présidée par Mgr Desranleau lui-même.¹⁰³⁰

Peu après, les commissaires d'école étudient les réparations à entreprendre à l'école numéro 4. Il faut rembrasser deux côtés de la maison d'école avec du papier et du bardeau, remplir les murs de "brin de scie" et peindre l'intérieur et l'extérieur. Pour ce faire, on demande une aide financière au Département de l'Instruction publique, car "cet arrondissement est bien pauvre et n'a que \$10,013.00 d'évaluation pour subvenir à son entretien."¹⁰³¹

Au début de septembre, le conseil municipal demande \$1,000.00 au ministère de la Voirie pour construire un chemin permanent à 50% dans le rang 1 Sud sur le lot numéro 18 dans le canton Ham, sur le lot numéro 2 des rangs 10 et

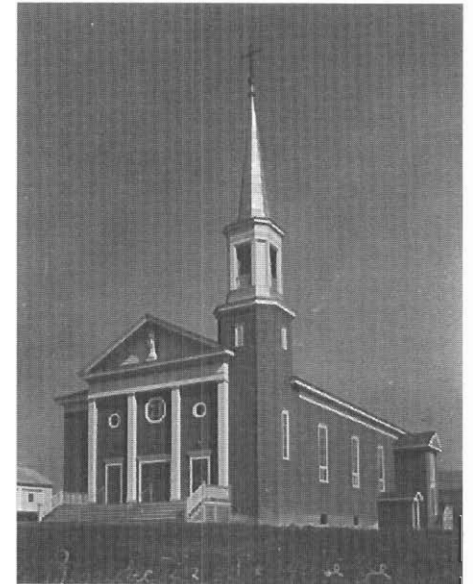
11 du canton Wolfestown, sur le lot numéro 21 du rang 2 de Ham et sur les lots numéros 25 et 26 dans le Chemin Saint-Philippe.

Par ailleurs, le commissaire Édouard Hudon met fin à une coutume locale, puisqu'il propose "qu'à l'avenir La journée d'exposition de Ham Nord ne sera plus conge pour nos écoles de la municipalité, par contre la journée d'exposition des fermières de Notre municipalité sera à l'avenir considéré conge toute la journée."¹⁰³²

Le 13 septembre, le conseil municipal évalue que le chemin sur le lot numéro 28 du rang 1 de Ham et le lot numéro 1 du rang 11 de Wolfestown n'est plus utile; on ne l'entretiendra plus. Le 7 octobre, cette fermeture devient un règlement municipal.

Entre temps, les abonnés du journal sherbrookoise Le Messenger peuvent lire un reportage sur la bénédiction de l'église. Après avoir rapporté son historique à partir de l'incendie de 1930, l'abbé H.-A. Simard écrit "L'église incendiée renaît de ses ruines [...] est plus belle que l'ancienne, par son architecture

et plus liturgique dans ses décorations. On peut dire sans exagération que cette nouvelle église, quoique modeste pour être selon les moyens des paroissiens, est un bijou d'église. [...] Ce qui n'est pas une petite cause de joie pour le village de Notre-Dame de Ham c'est que la nouvelle église est au milieu d'eux quand l'ancienne était sur une élévation trop éloignée du village [...]. Mais les vieil-



La nouvelle église.



Intérieur de l'église.

1028. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 5 août 1940, vol. 4, p. 296-299.*

1029. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 7 août 1940, p. 239.*

1031. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 20 août 1940, vol. II, p. 252-253.*

1032. *Id., 10 septembre 1940, vol. II, p. 255.*

lards du village qui voulaient, les dimanches et les jours de semaine, aller à l'église faire leur dévotions après avoir épuisé leurs forces pour gravir une pente longue et raide n'avaient plus de force pour contempler le beau panorama. Dans leur joie de n'avoir plus à gravir cette pente, les paroissiens se réjouissent [...].¹⁰³³ On a aussi transporté le presbytère sans accident.

À la même date, Mgr Desranleau écrit: "Nous soussigné, [...] avons béni sous le vocable de Notre-Dame-de-Lourdes une église en bois de cent quatorze pieds de long et de quarante huit de large, recouverte à l'extérieur d'une planche imitation de brique (Tusul Board) [?]. Les plans ont été préparés par Aimé Poulin architecte de Sherbrooke et les travaux ont été exécutés par M. G. H. Roberge de Sherbrooke. La première messe a été célébrée le cinq mai mil neuf cent quarante par Eugène Pépin, curé, qui a présidé à la construction et qui devait quitter la paroisse le sept du même mois pour les Saints-Anges de Ham Nord. Monsieur W. Carrier, ancien curé de Garthby remplissait les fonctions de prêtre assistant. Mrs Eugène Pépin de Ham Nord et Edouard Marcoux, curé de d'Israëli les fonctions de diacre et de sous diacre d'honneur, Mrs Charles Masson de St. Paul de Chester et Honorius Carlos de Weedon, agissaient comme diacre et sous-diacre d'office. Après lecture au prône de l'acte légal de la répartition et quelques mots de bienvenue adressés par M. le Curé actuel, nous avons donné le sermon. La Chorale locale diriger [sic] par l'Abbé Mance O'Bready du Séminaire St-Charles a exécuté le chant [...]."¹⁰³⁴ On retrouve les signatures de nombreux représentants des paroisses environnantes et d'ailleurs.

Le 6 octobre, les marguilliers décident de vendre la coupe de bois sur les lots numéros 24A et 24B dans le rang

2 de Ham-Sud "[...] dons accordés par le gouvernement de la province de Québec Lors de la bénédiction de l'église le 22 sept. 1940 [...]."¹⁰³⁵ Les acheteurs Ulric Tardif et Narcisse Goulet sociétaires des moulins Tardif & Goulet de Ham-Nord offrent la somme de \$4,000.00 dont \$3,000.00 comptant et la balance en juin 1941. La Fabrique se réserve le terrain comme propriété.

Le lendemain, le conseil municipal discute de la fermeture du chemin allant chez Georges Ramsay. Le maire, le secrétaire-trésorier et deux conseillers de Chester-Ouest assistent à l'assemblée. Le problème est qu'à Chester-Ouest, on vient d'adopter une résolution qui laisse ouverte la partie de chemin allant chez Georges Ramsay qui se trouve dans ses limites afin de laisser l'accès de ce chemin à Georges Ramsay, Philippe Nault et Armand Nault. En retour ces derniers se chargent de l'entretien du chemin et des clôtures. Après cet exposé, l'assemblée est ajournée à mercredi prochain, le 9 octobre.¹⁰³⁶ À ce moment-là, la discussion se termine tout de même par le décret de fermeture, malgré l'opposition d'Émile Toupin.¹⁰³⁷

Entre temps, l'inspecteur Blanchet inspecte les écoles de Notre-Dame-de-Ham. À ce moment-là, il se trouve 23 élèves en première année, 19 en deuxième, 16 en troisième, 22 en quatrième, 17 en cinquième, 15 en sixième, 12 en septième, 9 en huitième et 3 en neuvième, pour un total de 127. "[...] Les débuts de l'année sont bons dans chacun [sic] de vos écoles. Le classement est bien fait. Toutes les matières du programme sont enseignées et les livres en usage sont autorisés. Il y a un tableau de l'emploi du temps dans chaque classe. L'ordre et la discipline règnent partout. Tout laisse espérer une année de succès. On voudra bien faire aux écoles indiquées ci-après les améliorations suivantes: Ecole #2

Réparer la clenche de la porte Ecole #4 Réparer les sièges de quelques pupitres Ecole #1 Il manque une carte de la Province de Québec. Une mappemonde, un globe terrestre [sic] et un thermomètre Ecole #2 On devrait ajouter un autre tableau noir. Celui qu'on a présentement n'est pas de grandeur suffisante. Ecole #3 Il faudrait remplacer le poêle de la classe [...]."¹⁰³⁸

Le 4 novembre, le conseil reçoit le compte d'hospitalisation d'une citoyenne et, pour économiser, on décide de la faire ramener dans la municipalité et on lui fera obtenir sa pension de vieillesse. On examine aussi une demande en provenance de la compagnie Victoriaville Furniture à propos d'un droit de passage dans les limites de la municipalité pour le charroyage de billots en camion. On accepte, sans se tenir responsable des dommages et accidents qui pourraient survenir. Enfin, on demande une aide financière au ministère des Travaux Publics, pour réparer le pont sur lot numéro 20 du rang 1. On en est à la quatrième demande depuis 1936. La résolution spécifie que sur ce pont, "il y a un trafic très lourd."¹⁰³⁹

Le 2 décembre, le conseil prie le ministre de la Voirie d'entretenir 1,493 pieds gravelés dans le rang 2, 595 pieds dans le Chemin Saint-Philippe et 1,068 dans le rang 11.

Avant 1925, on avait la coutume d'élire les nouveaux marguilliers au mois de décembre. De 1925 à 1940, on avait changé cette façon de faire pour procéder à l'élection en janvier plutôt qu'en décembre. En 1940, on revient à la coutume de les élire en décembre plutôt qu'en janvier. Ainsi, en décembre 1940, on procède à l'élection d'Alfred Grenier comme troisième marguillier. Théophile Lavigne devient second marguillier et Norbert Sévigny, marguillier en charge

1033. H.-A. SIMARD, "Bénédictio de l'église N.-D. de Lourdes de Ham", in *Le Messager*, Sherbrooke, no. 130, 22 septembre 1940, p. 10-11. Une copie mutilée de cet article se trouve aux archives de l'Arch. de Sherbrooke, bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Correspondance, archives XVIII.

1034. Par. N.-D.-L.-É., [Registre des délibérations de la Fabrique], 22 septembre 1940, p. 239-240.

1035. *Id.*, 6 octobre 1940, p. 240-241.

1036. *Mun. N.-D.-L.-É.*, [Registre des délibérations du conseil [...]], 7 octobre 1940, vol. 4, p. 309-310.

1037. *Id.*, 9 octobre 1940, vol. 4, p. 312.

1038. C.S. de VICTO, [Registre des délibérations des commissaires [...]], 8 octobre 1940, vol. II, p. 238-259.

1039. *Mun. N.-D.-L.-É.*, [Registre des délibérations du conseil [...]], 4 novembre 1940, vol. 4, p. 316-318.

des comptes. Par la même occasion, la Fabrique décide que le montant de l'assurance de l'église passe de \$15,000.00 à \$20,000.00.¹⁰⁴⁰ En réalité, l'évaluation des biens meubles et immeubles de la Fabrique s'élève à \$35,014.00 que l'on assure pour une valeur de \$27,733.00.

Le 5 janvier 1941, la Fabrique tient une assemblée pour prendre des procédures légales contre deux jeunes gens. On leur fera parvenir une lettre d'avocat pour les aviser des procédures légales entreprises contre eux pour avoir troublé l'ordre et la paix à l'office religieux de la messe paroissiale au Jour de l'An 1941, selon le témoignage du surveillant en charge Alfred Roy. Toutefois, l'affaire ne va pas plus loin car les garnements signent une confession écrite accompagnée de leur repentir (!).¹⁰⁴¹

Le terme d'Amédée Trottier à la

mairie de Notre-Dame-de-Ham se termine lors des élections du 8 janvier 1941.



M. Ernest Sévigny et son épouse, Marie-Anne Lamontagne, dans le premier cimetière sur le rang 1 Sud.



Des bûcherons avec leurs chevaux.

1040. Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 22 décembre 1940, p. 241-242.

1041. Id., 5 janvier 1941, p. 243. Une première version de cette résolution est écrite dans le registre aux pages 242 et 243 dans laquelle on indique que les deux contrevenants sont majeurs et on désigne Roméo Provencher de Victoriaville, comme avocat à consulter pour entamer les procédures. Les transcriptions de la résolution fait probablement suite à la confession des deux jeunes gens.

Théophile Lavigne - 1941 (8 janvier) - 1945 (10 janvier)



Théophile Lavigne

Le 8 janvier 1941, Théophile Lavigne est élu maire par acclamation, comme les nouveaux conseillers Joseph Pouliot, André Côté et Omer Trottier aux sièges numéros 4, 5 et 6. En février, le conseil municipal engage Bertrand Trottier comme secrétaire-trésorier avec un salaire annuel de \$130.00, et nomme André Côté comme pro maire. Puis, on exige que l'épouse de [...] défraye le coût de \$17.46 pour les frais d'hospitalisation de son mari. Ensuite, on prépare un règlement pour exiger que tous les établissements publics soient fermés pendant la messe et au moins une demi-heure avant; on pourra ouvrir immé-

diatement après la messe pour la durée d'une heure. Sinon, le conseil appliquera la loi fédérale dans toute sa rigueur, en décrétant la fermeture pour toute la journée. Par ailleurs, on demande \$1,500.00 au ministère de la Voirie pour terminer les chemins permanents sur le lot numéro 18 du rang 1, le lot numéro 2 du rang 11 et le lot numéro 24 du rang 1. On s'adresse aussi au ministère de la Colonisation pour réclamer un octroi de \$500.00 afin de continuer les chemins permanents sur les lots numéro 18 du rang 1 et 21 du rang 2.¹⁰⁴²

Le 3 mars, l'invasion de la pyrale du maïs préoccupe tous les conseils

municipaux de la province qui sont invités à adopter un règlement afin de contrer le fléau. À Notre-Dame, on décrète que la semaine du 12 au 17 mai sera consacrée au nettoyage des champs de maïs. Il faudra ramasser soigneusement et détruire toutes les parties des plants non utilisés.

Le 11, la commission scolaire congédie ses institutrices Béatrice Bégin, Lucille L'Heureux, Émilienne Pellerin, Brigitte Leblanc, et Esther Boucher. Entre temps, l'inspecteur Blanchet se déclare très satisfait du résultat général des examens. "J'ai constaté un progrès marqué depuis ma première visite. Vos institutrices suivent fidèlement le programme et la plupart font preuve de beaucoup de savoir faire. Il me fait plaisir de vous les recommander pour l'année scolaire prochaine. A l'école No. 2, un tableau noir de plus trouverait bien sa place."¹⁰⁴³

En avril, le conseil municipal envisage d'élargir la rue de l'Église d'environ 400 pieds. Par ailleurs, on sert un sérieux avertissement à [...] pour le forcer à se conformer à l'avenir au règlement numéro 43, sinon on aura recours à la loi pour l'obliger à s'y soumettre.¹⁰⁴⁴ L'assemblée est alors ajournée au 15 avril où, après s'être penché sur la question de la taxe sur les chiens on passe à celle de la fabrication et de la vente illégale de boissons alcooliques. À ce propos, on décide de prendre les procédures nécessaires contre toute personne qui sera trouvée coupable de l'un ou l'autre délit.

Au début de juin, le conseil municipal revient sur la question des chiens qui deviennent un véritable problème, notamment en ce qui concerne l'élevage des moutons. On décrète alors l'obligation pour tous les propriétaires de chiens de se procurer une licence au coût de \$1.00 pour les mâles et à \$2.00 pour les femelles.

Le 5, Mgr Desranleau s'amène à

1042. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 3 février 1941, vol. 4, p. 328.*

1043. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], [probablement avant le 11 mars] 1941, vol. 11, p. 266.*

1044. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 7 avril 1941, vol. 4, p. 333-334.*

Notre-Dame-de-Ham pour y effectuer une visite pastorale. Après avoir confirmé 36 garçons et 35 filles, il écrit: “[...] Nous avons trouvé les établissements religieux en très bel état; l’église est particulièrement digne & pieuse. Nous demandons que l’organisation de l’Action Catholique soit préservée & dirigée selon les prescriptions du Souverain Pontife; il doit y avoir croisade dans les écoles; J.A.C. pour les jeunes agriculteurs, garçons & filles; et l’heure est venue de faire entrer dans ce mouvement les familles chrétiennes & pieuses [...]”.¹⁰⁴⁵

Le 21 juillet 1941, Auguste Côté est réélu commissaire d’école par acclamation pour un terme de trois ans. Il est assermenté lors de l’assemblée du 28 alors que Noël Pellerin est nommé président de la commission scolaire. Au même moment, Bertrand Trottier est de nouveau engagé comme secrétaire avec un salaire annuel de \$100.00. Ensuite, on accepte de verser \$100.00 pour aider deux familles pauvres.¹⁰⁴⁶

À cette époque, le gouvernement du Québec demande aux municipalités d’être vigilantes en ce qui concerne les bénéficiaires de pensions de vieillesse et de mères nécessiteuses. Le 4 août, après avoir délibéré longuement sur le sujet, le conseil municipal en vient à la conclusion que pour le moment on ne voit pas d’abus ici. Entre temps, on a reçu du ministère de la Santé, un état de compte au nom de [...], hospitalisée à Saint-Ferdinand-d’Halifax. Après un assez long débat sur la question, on décide que le maire et un conseiller se rendront à l’hôpital afin de se renseigner sur la santé de cette patiente, après quoi on délibérera pour l’hospitaliser ailleurs où le coût sera moins élevé.¹⁰⁴⁷

Le 5 août, la commission scolaire fixe la taxe générale à \$1.00 par \$100.00 d’évaluation à laquelle s’ajoute



Groupe de fermières après 1940.

une taxe spéciale s’élevant à .47¢ pour l’arrondissement numéro 1, à .50¢ pour l’arrondissement numéro 3 et à .13¢ pour l’arrondissement numéro 4. Quant aux locataires, ils devront déboursier la somme de deux sous et demi pour chacun des trois premiers enfants fréquentant l’école, les autres étant admis gratuitement; dans le cas des propriétaires, cette rétribution est de l’ordre de .40¢ et respecte la même formule.¹⁰⁴⁸

Le 12 septembre, en présence de J.A. Roulx, qui représente la Shawinigan Water & Power, le conseil fixe au 3 octobre prochain, le jour de la votation des contribuables en regard du règlement numéro 46 concernant l’électrification du village. Le projet concerne aussi l’éclairage de la partie du territoire où habite Alphonse Boutin, du côté de Saint-Paul et entre les résidences de Pierre Ayotte et Fernand Roy, sur la rue de l’Église. Le contrat couvrirait la période allant du 1er novembre 1941 jusqu’au 1er novembre 1946. On prévoit qu’une lampe de rue sera placée en avant de l’église et une devant la résidence de B. Trottier. On installera les six autres

devant les résidences de D. Charest, J.-O. Dosthie, Bruno Hamel, Oscar Côté, Noël Pellerin et la huitième “aux approches du pont”.¹⁰⁴⁹

On ignore le détail du vote populaire, mais le projet a été accepté par une majorité de contribuables puisque le 6 octobre, le conseil municipal adopte le règlement numéro 46.

À la même époque, le ministère de la Santé réclame la somme de \$816.68. Le conseil qui avait déjà résolu de rembourser le ministère à raison de \$25.00 par année, répond qu’il est maintenant incapable d’assumer cette responsabilité en plus de défrayer le coût d’entretien de [...].¹⁰⁵⁰

Le 28 décembre, Auguste Sévigny est élu marguillier.

Dans les écoles, à la fin de l’automne et au début de l’hiver 1941, on compte 16 enfants en première année, 24 en deuxième, 15 en troisième, 14 en quatrième, 19 en cinquième, 18 en sixième, 8 en septième et 4 en huitième, pour un

1045. Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 5 juin 1941, p. 244

1046. C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 28 juillet 1941, vol. II, p. 270-271.

1047. Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 4 août 1941, vol. 4, p. 344-346.

1048. C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 5 août 1941, vol. II, p. 275.

1049. Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 12 septembre 1941, vol. 4, p. 351-358.

1050. Id., 6 octobre 1941, vol. 4, p. 362.

total de 118. L'inspecteur Blanchet écrit: "Les débuts de l'année sont bons Dans chaque école le classement est bien fait et le programme des études est bien suivi. Il y a tout lieu d'espérer une année de succès."¹⁰⁵¹ Cependant, il suggère certaines améliorations; à l'école numéro 1, "L'Institutrice n'a pas tous les livres nécessaires pour sa classe; il faudrait les lui procurer. On devrait aussi ajouter un tableau noir dans chacune des deux classes."¹⁰⁵² De plus, il annonce que Lucille L'Heureux et Émilienne Pellerin, méritent chacune une gratification pour leurs succès remportés dans l'enseignement durant l'année scolaire 1940-41.

Lors des élections municipales du 14 janvier 1942, Émile Toupin, Alfred Poisson et Auguste Sévigny sont réélus conseillers aux sièges numéros 1, 2 et 3. Le 16 février, on délibère sur la coupe de bois pour la reconstruction du pont Trottier sur la rivière Nicolet. Comme on a obtenu la permission du ministère des Terres et Forêts pour 75 mille pieds sur les terres de la couronne, le conseil municipal nomme F.-X. Giguère et Moïse Côté pour visiter les lieux où ces bois seront coupés et en faire rapport au conseil.¹⁰⁵³

En mars, le conseil municipal décide de maintenir le règlement numéro 44 au sujet de la pyrale du maïs. Puis, suite à l'inspection du lieu de coupe de bois, on demande un permis au député Lapointe. À propos de la reconstruction du pont, on constate qu'il est un peu tard pour entreprendre les travaux et on décide de procéder à une réparation.¹⁰⁵⁴ Le 7, on demande au ministre de la Voirie d'entretenir une distance de 668 pieds dans la route du rang 1, 1,953 pieds dans le rang 2 Sud et 1,478 pieds dans les rangs 10 et 11 comme nouveaux chemins gravelés. De plus, le conseil accepte l'arrangement établi par le maire avec le

ministère de la Santé, à savoir, le paiement de \$165.00 immédiatement et la balance de \$700.00 devant se payer à raison de \$50.00 par année à partir de 1943. On demande aussi au ministère de la Voirie un octroi dans le but de terminer le rang 2, sur le lot numéro 15 et poursuivre les travaux du chemin du rang 11 de Wolfestown, sur les lots numéros 1 et 2. On espère obtenir ainsi la somme de \$1,000.00 soit la moitié du coût des travaux.

Comme les trottoirs ont été confectionnés en ciment bien avant le pavage des chemins, ils se trouvent plus bas que le chemin et deviennent inutilisables en temps de pluie. On demande un octroi au ministère de la Voirie afin de régler cette situation.

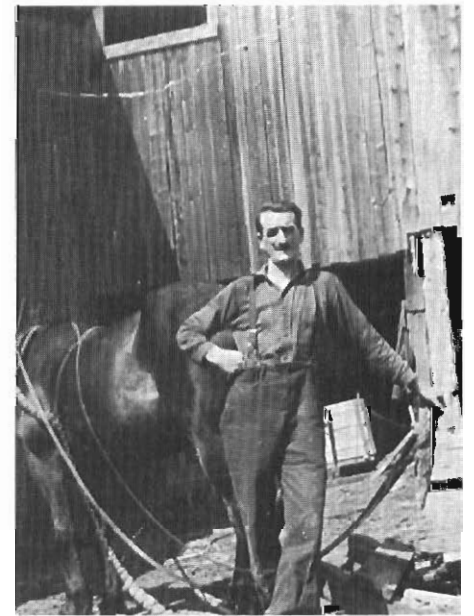
Au milieu d'avril, les commissaires d'école congédient toutes leurs institutrices: Béatrice Bégin, Lucille L'Heureux, Émilienne Pellerin et Brigitte Leblanc.¹⁰⁵⁵

À la même époque, le conseil municipal se réunit en session spéciale afin d'appuyer la demande de la Ligue pour la défense du Canada au sujet du plébiscite et qui incite à voter Non au plébiscite et Non à la conscription pour service outre-mer en rappelant la promesse faite par MacKenzie King de ne pas recourir à la conscription comme moyen de lever des hommes pour le service militaire outre mer. On adresse une copie de cette résolution au premier ministre du Canada, au premier ministre de la province de Québec ainsi qu'aux députés provincial et fédéral du comté.¹⁰⁵⁶

Le plébiscite se tient le 27 avril 1942, alors que tous les Canadiens sont invités à se prononcer sur la question: "Consentez-vous à libérer le gouvernement de toute obligation résultant d'en-

gagements antérieurs restreignant les méthodes de mobilisation pour le service militaire?" Dans le comté de Richmond et Wolfe, 20,124 électeurs ont la possibilité d'exprimer leur opinion sur cette question. Toutefois, 16,364 personnes (81,3%) accomplissent ce devoir. Les bulletins de vote dépouillés, on constate que 3,131 personnes (19,1%) se prononcent en faveur de la proposition tandis que 13,113 autres (80,1%) se montrent défavorables et rejettent l'appel du gouvernement.¹⁰⁵⁷ Dans l'ensemble, le Québec vote NON dans une proportion de 71,2% alors que dans les autres provinces, le OUI est majoritaire, ce qui donne, à l'échelle du Canada, un résultat de 63,7% en faveur du OUI et 36,3 pour le NON.¹⁰⁵⁸ Malgré que le Québec ait voté majoritairement NON, son opinion est minoritaire dans l'ensemble canadien. Le gouvernement s'empresse alors de voter la loi de la conscription dont le bill est déposé le 23 juillet.

Entre temps, le conseil municipi-



Joseph Durand, près du moulin de Pierre Toupin.

1051. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...], entre le 14 octobre 1941 et le 8 janvier 1942* 1941, vol. II, p. 278.

1052. *Id.*, p. 278.

1053. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 16 février 1942*, vol. 4, p. 378-379.

1054. *Id.*, 2 mars 1942, vol. 4, p. 379-380.

1055. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...], 15 avril 1942*, vol. II, p. 280-281.

1056. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 18 avril 1942*, vol. 4, p. 384-386.

1057. Pierre BROUILLY, *op. cit.*, p. 245.

1058. Jacques LAFOURSIÈRE, Denis VAUGEOIS et Jean PROVENCHER, *op. cit.*, p. 521-522.

pal approuve le projet du gouvernement du Québec de paver la route numéro 34. Puis, on délibère de nouveau sur le coût local de l'hospitalisation de certaines personnes. Ce fardeau pèse lourd sur le budget municipal. Aussi, on décide de rendre [...] responsable des dépenses occasionnées par sa mère; on lui réclamera la somme de \$450.00. Quant à la question des chiens, on décide de maintenir en vigueur le règlement numéro 45.¹⁰⁵⁹

Ayant reçu une demande de subvention de la part du cercle de Fermières local, au début de juin le conseil municipal décide de verser la somme de \$25.00 pour leur venir en aide à l'occasion de l'exposition inter-cercle qui aura lieu en septembre prochain à Notre-Dame-de-Ham.

La question des chiens préoccupe toujours le conseil. On donne à Arthur Boissonneau le mandat de passer par les rangs pour en faire la collection ou pour prendre le nom de ceux qui possèdent un chien et n'ont pas payé la taxe prévue. Puis, déçus comme la grande majorité des Québécois de la décision du gouvernement fédéral d'adopter la loi de conscription, les membres du conseil municipal, après une argumentation étouffée, font pression sur le gouvernement fédéral pour l'amener à renoncer à sa loi.¹⁰⁶⁰

À cette époque, le moulin à scie d'Amédée Trottier change de propriétaire. Ce moulin, construit sur le lot 20, devient la propriété de Bertrand Trottier alors qu'Émile Toupin acquiert celui de Pierre Toupin.

Le 6 juillet 1942, les commissaires Henri Poirier et Conrad Poisson sont déclarés réélus par acclamation. Entre temps, l'inspecteur Blanchet déclare: "Je suis bien satisfait du résultat

général des examens. Vos institutrices remplissent les devoirs de leur charge avec beaucoup de dévouement. Il me fait plaisir de vous les recommander pour la prochaine année scolaire. L'anglais est enseigné dans chacune de vos écoles et les résultats sont bons. D'après les âges du classement 33% de vos élèves doivent être considérés comme retardataires. Plusieurs élèves doublent leur classe très souvent, à cause d'absences trop fréquentes au cours de l'année scolaires. Je remarque que votre commission scolaire impose des cotisations spéciales, à chaque arrondissement en particulier pour l'entretien ordinaire des écoles. Il serait désirable que l'entretien ordinaire des écoles soit payé par tous les arrondissements en commun et non par chaque arrondissement en particulier."¹⁰⁶¹ Une semaine plus tard, après la lecture d'une circulaire du Département de l'Instruction publique, le salaire des institutrices est porté à \$400.00 par année à quoi on ajoute la somme de \$5.00 à chacune pour défrayer le coût du ménage.¹⁰⁶²

Au début d'août, l'état des chemins se laisse deviner par une plainte portée par W. Héon "courrier de Mail rurale", qui réclame \$6.00 pour dommage à son automobile, et le 11, on en reçoit deux autres. Entre temps, on discute encore de trois nouveaux cas d'hospitalisation de citoyens qui demandent des remboursements.¹⁰⁶³

Le 13 ou le 21 octobre, Noël Pellerin est élu président de la Caisse Populaire.¹⁰⁶⁴

Le 2 novembre, le conseil municipal appuie la requête des propriétaires des lots numéros 20 et 21 des rangs 2, 3 et 4 de Ham, demandant le creusage de la rivière Nicolet sur une longueur de deux milles et demi.

Peu après, les paroissiens décident de faire couvrir la partie Nord-Ouest de la salle paroissiale en tôle au coût d'environ \$125.00.¹⁰⁶⁵

Au début de décembre, le conseil reçoit du ministère des Terres et Forêts un permis de coupe pour 50 mille pieds de bois sur les lots 18 et 19 du rang 1A, du canton Ham-Sud. T. Lavigne et E. Toupin inspectent les lieux puis indiquent qu'ils ont jugé bon de vendre ce droit de coupe à messieurs Tardif et Goulet à raison de \$10.00 le 1,000 pieds.

Suite aux pressions du ministère des Munitions et Approvisionnements, la Compagnie Shawinigan Water & Power demande à la municipalité de diminuer de 20% l'éclairage des rues. On remplacera alors plusieurs ampoules de 100 watts pour des 60 watts. Par ailleurs, le Commissariat des incendies de la province prie le conseil municipal d'adopter un règlement pour rendre obligatoire le ramonage des cheminées. On décide d'aviser le secrétaire de la Compagnie d'Aqueduc de Notre-Dame-de-Ham de Ham de vérifier si les boyaux sont en état de servir et si les bornes fontaines fonctionnent bien. Puis, Léo Paquette demande au conseil un dédommagement pour la perte d'une brebis au paturage; mais comme on ne peut trouver exactement la cause de la mort de cette brebis, il est décidé de refuser la demande. Enfin, à la prochaine séance, le conseil amendera le règlement numéro 12 concernant l'entretien des chemins d'hiver à chacun son fronteau, alors que les routes resteront en commun. Cette proposition donne lieu à un long débat.¹⁰⁶⁶

Le 21 décembre, l'inspecteur Blanchet indique qu'il se trouve 20 enfants en 1ère année, 13 en 2e année, 23 en 3e année, 17 en 4e année, 23 en 5e année, 11 en 6e année, 9 en 7e année, 4

1059. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 4 mai 1942, vol. 4, p. 387-388.*

1060. *Id., 1er juin 1942, vol. 4, p. 390-394.*

1061. *C.S. de VICTO, Registre des délibérations des commissaires [...], [entre le 6 et le 13 juillet] 1942, vol. II, p. 286-287.*

1062. *Id., 13 juillet 1942, vol. II, p. 288-289.*

1063. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 2 août 1942, vol. 4, p. 399-400.*

1064. *Caisse Populaire de Notre-Dame-de-Ham, [désormais: C.P. de N.-D.-H.], Livre des minutes de l'assemblée générale annuelle, [non paginé].*

1065. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique], 8 novembre 1942, p. 245. Une copie de cette résolution a été collée sur la page 245 du registre, sur laquelle on peut lire "Vu et approuvé le 12 nov. 1942 Philippe, év. de Sherbrook."*

1066. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 7 décembre 1942, vol. 5, 1942-1953, p. 12-14.*

en 8e année et 2 en 9e année, pour un total de 122. Dans l'ensemble, l'inspecteur se déclare satisfait. "Vos élèves sont bien classés. Toutes les matières du programme sont enseignées et on fait usage d'un tableau de l'emploi du temps dans chaque classe. J'ai bon espoir que l'année sera fructueuse."¹⁰⁶⁷ À propos des manuels de classe, il affirme: "Il y a uniformité des livres dans votre municipalité et tous vos livres sont approuvés pour le moment. Cependant quelques-uns de vos manuels seront retirés de la liste des livres approuvés en juillet 1943. Il vous faudra dresser une nouvelle liste pour vos écoles l'an prochain, et je serai à votre disposition pour vous aider à faire le choix de ces manuels."¹⁰⁶⁸

Il suggère aussi certaines améliorations à apporter: "Il devrait y avoir un tableau noir de plus dans chaque classe à l'école du village. Il manque une carte de l'Amérique du Nord et une cloche d'appel à l'école No 3. Le grand ménage n'a pas été fait dans vos écoles. Le grand ménage doit être fait, au moins une fois par année, pendant les vacances d'été."¹⁰⁶⁹ Ensuite, il recommande l'achat du timbre de Guerre. "Le Département de l'Instruction publique fait un appel en faveur de l'Achat du Timbre de Guerre dans les écoles. Je compte sur le dévouement des institutrices et sur l'appui de M. M. les commissaires pour faire un succès de cette campagne dans vos écoles."¹⁰⁷⁰ Il termine son rapport en soulignant l'excellence du travail de Béatrice Bégin qui se mérite une gratification.

Le 27 décembre, Elzéard Langlois est élu marguillier.

Le 4 janvier 1943, le conseil municipal annule la résolution de la dernière réunion qui visait à confier à chacun des propriétaires l'entretien de

son bout de chemin de fronteau. Puis, le ministère de la Santé demande de défrayer le coût d'entretien de [...]. Il est décidé de refuser de payer pour l'entretien de cet indigent, car lors de son arrestation, il ne demeurait pas dans la municipalité. Ensuite, on présente une motion d'insatisfaction face aux services de la compagnie Shawinigan Water & Power "[...] pour manque de courant électrique lequel nous a été coupé pendant 53 heures; actuellement il y a encore des troubles sur les lignes; nous désirons que ceci s'améliore sans trop de délai."¹⁰⁷¹

La mise en nomination du maire et des conseillers pour les sièges numéros 4, 5 et 6 a lieu le 13 janvier. Théophile Lavigne est réélu maire par acclamation. D'ailleurs l'élection des trois conseillers ne soulève pas de vagues non plus puisque Henri Poirier, André Côté et Omer Trottier sont élus conseillers par acclamation.

À la fin du mois, les marguilliers tiennent une assemblée de Fabrique afin de décider l'achat des décorations pour les funérailles et les mariages en regard du nouveau tarif, et cela au montant d'environ \$100.00.¹⁰⁷²

Au début de février, le conseil municipal prend connaissance de la démission du conseiller Omer Trottier qu'on remplace par Noël Pellerin. Puis on discute à nouveau du cas de [...]. On décide de faire parvenir un avis à son épouse et au ministère de la Santé que ce compte sera étudié avant d'en faire le paiement. Par ailleurs, on projette de détourner la côte située sur le lot numéro 7 du rang 1 et on demande un octroi de \$500.00 au ministère de la Colonisation à quoi on ajoute une seconde demande d'octroi, cette fois au ministère de la Voirie, afin d'obtenir les fonds néces-

saïres pour continuer la route du rang 11 entre les lots numéros 1 et 2 et le chemin du rang 1 sur le lot numéro 18.¹⁰⁷³

Le 5, le diocèse de Sherbrooke modifie les tarifs alors en vigueur lors des funérailles et des mariages. Désormais, on offrira cinq classes de funérailles dont les prix s'échelonnent de \$60.00 pour la première classe à \$8.00 pour la cinquième. Quant aux mariages, les tarifs varient entre \$2.00 pour une première classe et \$40.00 pour une sixième.¹⁰⁷⁴

Au début de mars, après la nomination d'André Côté comme pro maire, le conseil municipal projette la remise en vigueur du règlement visant la destruction de la pyrale du maïs. À cette fin, la semaine du 17 au 24 mai a été choisie pour procéder au nettoyage des champs. Ensuite, on se penche sur une question sociale qui alimente les discussions partout au Canada: le travail des femmes en dehors du foyer. À ce sujet, Alfred Poisson, secondé par André Côté, propose que le conseil soutienne l'idéologie du clergé catholique qui prie le gouvernement de prohiber le travail de nuit aux femmes et aux jeunes filles, le travail à l'usine pour les femmes mariées ayant des enfants de moins de 16 ans, et de réglementer la journée de travail à huit heures et la semaine à quarante heures.

Par ailleurs, le conseil demande au ministre de la Justice de maintenir l'interdit qui frappe le Parti communiste et de prendre des mesures efficaces pour empêcher toute propagande communiste au Canada.¹⁰⁷⁵

La guerre n'étant pas encore terminée, la population est soumise à l'utilisation des "bons de rationnement" émis par le gouvernement. À Notre-Dame, le conseil municipal verse la somme de

1067. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 12 décembre 1942, vol. II, p. 293-295.

1068. *Id.*, 12 décembre 1942, vol. II, p. 293-295.

1069. *Ibid.*

1070. *Ibid.*

1071. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 4 janvier 1943, vol. 5, p. 15-16.

1072. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique]*, 24 janvier 1943, p. 246-247. Une copie manuscrite de cette résolution est collée sur la page 246 et sur laquelle on peut lire "Vu et approuvé 28 janv. 1943 Oz. Letendre, p.a.V.G."

1073. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 1er février 1943, vol. 5, p. 22-23.

1074. *Arch. de SHERBR.*, "Tarifs des funérailles, libéra et mariages, 5 février 1943", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Correspondance, chemise 5.

1075. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 1er mars 1943, vol. 5, p. 24-27.

\$1.00 à Omer Trottier pour location de salle “[...] lors de la livraison des carnets de rationnement.”¹⁰⁷⁶

Puis, on discute à nouveau de la question du relèvement des trottoirs du village. Après avoir rappelé que l’année dernière, il était question de paver les rues, on adressera une nouvelle demande au ministère de la Voirie afin d’obtenir un octroi qui permettrait de faire ces travaux.

En avril, le conseil municipal demande au ministère de la Voirie d’entretenir une distance de 622 pieds dans les chemins des rangs 10 et 11 ainsi qu’une distance de 695 pieds dans le rang 2 puisque ces deux bouts de chemin sont maintenant gravelés. Ensuite, le conseil est saisi d’une demande de A.-C. Béland afin d’établir un service de taxi entre Victoriaville et Garthby en desservant notre municipalité. Mais cette question demeure en suspens.¹⁰⁷⁷

Après avoir congédié les institutrices Lucille L’Heureux, Émillienne Pellerin et Brigitte Leblanc, les commissaires constatent que plusieurs élèves de l’arrondissement numéro 2 connaissent des problèmes d’éloignement et que, de toutes façons, ils sont trop nombreux. On projette alors la construction d’une nouvelle école sur le lot numéro 18. Pour en défrayer le coût, Conrad Poisson propose que la cotisation se fasse sur les biens fonds imposables de tous les arrondissements de la municipalité scolaire et qu’ainsi, à l’avenir toutes les dépenses de la dite municipalité soient en commun.¹⁰⁷⁸

Au printemps, l’inspecteur Blanchet écrit: “Tout va bien dans vos écoles. Vos institutrices remplissent consciencieusement les devoirs de leur

charge et font preuve de beaucoup de savoir-faire. Le programme des études est bien suivi et la discipline est bonne dans chaque classe. A l’école No 3, les succès seraient meilleurs si les élèves fréquentaient plus assidûment l’école.”¹⁰⁷⁹

Quant aux améliorations, il recommande: “Vous voudrez bien effectuer les améliorations suivantes aux écoles indiquées ci-après: Ecole No 2.: Réparer les portes et quelques pupitres Ecole No 3.: Réparer le solage et le perron. Cette école aurait aussi bien besoin de peinture à l’intérieur et à l’extérieur.”¹⁰⁸⁰

Au début de mai, le conseil municipal se préoccupe de nouveau de la question des chiens. On décide de charger Alfred Grenier de dresser la liste des propriétaires de chiens qui n’ont pas encore payé leur licence, il est aussi autorisé à appliquer la loi dans toute sa rigueur et d’exiger que tout propriétaire paye \$1.50 par licence.¹⁰⁸¹ En juin, le problème persiste et le conseil municipal accepte de défrayer le coût de \$51.30 à Léonia Ramsay pour un mouton dévoré par les chiens¹⁰⁸² et \$2.00 à Alfred Grenier et \$2.50 à Arthème Gagné pour l’inspection du mouton.

Enfin, quelques changements sont apportés au rôle d’évaluation, notamment dont l’un concerne la propriété de M. Théophile Lavigne, soit la fromagerie située sur le lot numéro 16A du rang 2 qui devient la propriété du Syndicat du 2e rang.¹⁰⁸³

Entre temps, l’évêque de Sherbrooke effectue une visite pastorale à Notre-Dame à l’occasion de laquelle il confirme 34 garçons et 25 filles. Le prêtre note: “Les édifices sont dans un bon état. Les finances s’améliorent, mais il faut être économe encore quelques années. L’Action Catholique fonctionne assez

bien. Les jeunes garçons ont les soins de la JAC. Les Fermières doivent quitter le Cercle des Fermières pour rejoindre l’Union Catholique des Fermières; ce point est urgent.”¹⁰⁸⁴

Au début de juillet, les commissaires d’école se réunissent en assemblée spéciale afin d’étudier la construction d’une nouvelle école dans l’arrondissement numéro 2. L’inspecteur du district est présent pour expliquer les avantages et les inconvénients de ce projet. On examine aussi la possibilité d’agrandir l’école du village pour y loger une troisième classe. On décide de conserver le projet de construction et on demande au Département de l’Instruction publique de faire parvenir les plans nécessaires pour une école d’environ 35 élèves. Enfin, on décide d’offrir aux institutrices un salaire annuel de \$500.00 pour l’année 1943-44.¹⁰⁸⁵

Les élections des commissaires d’école ont lieu le 5 juillet 1943, où Noël Pellerin et Adrien Champoux sont réélus par acclamation. Peu après, on demande au Bureau Sanitaire de visiter l’emplacement prévu pour la nouvelle école



Maison de Paul Lavigne. On y a fait la classe quelques semaines en attendant l’ouverture de l’école numéro 5.

1076. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, p. 27.

1077. *Id.*, 5 avril 1943, vol. 5, p. 29-30.

1078. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...]*, 12 janvier 1943, vol. II, p. 297-298.

1079. *Id.*, [entre le 12 janvier et le 8 juin] 1943, vol. II, p. 299.

1080. *Id.*, p. 299.

1081. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 3 mai 1943, vol. 5, p. 31.

1082. *Id.*, 7 juin 1943, vol. 5, p. 33.

1083. *Id.*, p. 33-34.

1084. *Françoise HUDON et France McSWEEN, op. cit.*, p. 52.

1085. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...]*, 2 juillet 1943, vol. II, p. 301.

numéro 5. Ensuite, on lance un appel d'offre; les soumissions seront ouvertes dans douze jours. Effectivement, le 24 juillet, les commissaires tiennent une session spéciale afin de prendre connaissance des soumissions. Toutefois, la séance est ajournée au lendemain midi afin de s'informer de quelques détails auprès de l'entrepreneur. Finalement, on accepte celle d'Omer Trottier au montant de \$3,800.00. Quant au financement, on empruntera la somme totale.

Au début d'août, le conseil municipal reçoit un nouveau compte de \$49.86 du ministère de la Santé, concernant [...]. On le retourne en spécifiant qu'il s'agit d'une erreur. Puis, on élabore le projet de construction d'une bâtisse d'environ 24 x 48 pieds afin d'entreposer la machinerie municipale.¹⁰⁸⁶

Le 10 août les commissaires d'école autorisent Noël Pellerin à signer avec Moïse Côté le contrat au sujet du terrain de l'emplacement de l'école numéro 5 dans le rang 2. Puis, le secrétaire-trésorier est nommé contrôleur d'absences.¹⁰⁸⁷ Désormais, ce travail fera partie de ses obligations.

Le 7 septembre, le conseil municipal charge J.-W. Smith de visiter les cheminées des maisons du village et d'ordonner aux propriétaires de faire les réparations nécessaires, s'il y a lieu, et en cas de refus de ces derniers, il est autorisé à faire faire ce travail et faire parvenir le compte aux récalcitrants.¹⁰⁸⁸

En septembre, Adrien Champoux étant parti de la municipalité, Ludger Côté est nommé commissaire pour le remplacer. À cette époque, la commission scolaire achète du bois de chauffage pour les écoles. Pour celle portant le numéro 1, on achète de Robert Ramsay, 10 cordes de 2 au prix de \$6.30

la corde et de Germain Toupin, 15 cordes de 16" de bois franc, à \$4.40 la corde. Pour l'école numéro 2 Nord, on fait affaire avec Auguste Côté de qui on achète 10 cordes de 16" de bois franc, à \$4.50 la corde. Pour l'école numéro 2 Sud, c'est de Moïse Côte qu'on se procure 20 cordes de 16", bois franc, au prix de \$4.50 la corde. Enfin, pour l'école numéro 3, Armand Nault vend 15 cordes de 16", bois franc, à \$4.50 la corde. "Tout le bois devra être rendu à l'école dans le cours de l'été 1943."¹⁰⁸⁹

Le 7 novembre a lieu la "criée", la vente des chemins d'hiver à la salle Omer Trottier, après la grand'messe. Le 10e rang est adjugé à Léonia Ramsay pour le prix de \$63.00; le 11e rang pour .60¢ de l'heure à Art. [?] Laliberté; le 1er rang Nord à Henri Poirier pour \$80.00; le 1er rang Sud à Ludger Côté pour .75¢ l'heure; le 2e rang Nord à Elphège Nolette pour \$70.00; le 2e rang Sud à Elzéar Langlois pour \$60.00 et la route Nationale à Charlemagne Boucher pour \$40.00.¹⁰⁹⁰

Avant le 14 décembre, l'inspecteur d'école Blanchet réaffirme sa satisfaction; "[...] Vos institutrices semblent encouragées et tout laisse espérer que l'année sera bonne. J'ai constaté que l'assiduité est très bonne dans vos écoles, sauf à l'arrondissement No 3. J'ose croire cependant qu'avec le bon travail du contrôleur d'absences, on parviendra à faire disparaître les absences illégales qui ont toujours été la cause du peu de succès de cette école."¹⁰⁹¹ Il fait toutefois certaines recommandations: "Ecole No 1: Un tableau noir additionnel pour chaque classe. Ecole No 2: Une carte de l'Amérique du Nord. Ecole No 3: Un tableau neuf est absolument nécessaire. [...] Ecole No 3: Le prerron a besoin d'être refait à neuf. Ecole No 1: Votre commission scolaire devra prendre les

mesures nécessaires pour améliorer le logement des institutrices dès les prochaines vacances d'été. Il faudra placer des fenêtres dans la cuisine et peindre le logement au complet. Conformément à l'article 231 A de la loi scolaire, l'examen général et l'examen radiologique sont exigés pour les titulaires qui n'ont pas subi ces examens. Mlles Lucienne Gagnon, Rachel Cantin et Lucienne Hamel n'ont pas subi ces examens [...]."¹⁰⁹²

Le 14 décembre, les commissaires visitent la nouvelle école numéro 5 et l'acceptent officiellement.

En décembre, André Côté est élu comme troisième marguillier. Elzéar Langlois devient alors second marguillier et Auguste Sévigny, marguillier en charge des comptes.

Lors de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 6 janvier 1944, on demande un octroi de \$4,000.00 représentant 50% des travaux à faire, qu'on répartira entre le chemin du rang 11 sur le lot numéro 2, la route du rang 10 entre les lots numéros 1 et 2, le chemin du rang 1 Sud sur le lot 17 et le chemin du rang 2 Nord sur le lot numéro 21.

Le 9, Alfred Grenier rend les comptes de la Fabrique. Les revenus pour 1943 ont été de \$3,944.52 et les dépenses de \$3,890.31, ce qui laisse un excédent de \$54.21.¹⁰⁹³

Aux élections municipales du 12 janvier, Philippe Nault est élu par acclamation au siège numéro 3 et Émile Toupin aussi par acclamation au siège numéro 1. Toutefois, Germain Toupin et Alfred Poisson briguent les suffrages pour le siège numéro 2. La secrétaire Rose Trottier décrète donc qu'il y aura élection le 17. À ce moment-là, 86 électeurs

1086. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 2 août 1943, vol. 5, 37-38.*

1087. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 10 août 1943, vol. II, p. 309.*

1088. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 7 septembre 1943, vol. 5, p. 39.*

1089. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], [?] 1943, vol. II, p. 313.*

1090. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], [7 novembre] 1943, vol. 5, p. 47.*

1091. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], [avant le 14 décembre 1943, vol. II, p. 315-316.*

1092. *Id., p. 315-316.*

1093. *Par. N. D.-L.-H. [Registre des délibérations de la Fabrique], 9 janvier 1944, p. 3-5.*

expriment leur opinion. Le décompte indique 38 bulletins en faveur de Germain Toupin et 48 pour Alfred Poisson qui est déclaré élu avec 10 voix de majorité.¹⁰⁹⁴ Le 23, le conseil municipal délibère sur la question de l'immigration des réfugiés d'Europe au Canada. La Ligue Nationale considère que le fait de permettre ainsi l'entrée au pays de réfugiés est non seulement une nouvelle brèche aux prérogatives du peuple mais sera l'origine de perturbations sociales pour le moment et pour l'après guerre. Aussi, elle demande l'appui des conseils municipaux. À Notre-Dame, on endosse une résolution pour s'opposer à un projet d'immigration différent de celui qui a prévalu jusqu'ici, et qui exige qu'aucune modification aux lois et règlements actuels régissant l'immigration, ne devrait être faite sans que le parlement ait eu l'occasion d'en discuter au cours de la prochaine session.¹⁰⁹⁵

Après la nomination d'André Côté comme pro maire, le conseil apprend que le gouvernement a levé l'embargo sur l'asphalte. Le conseil demande donc au ministère de la Voirie le pavage du chemin du village en asphalte et que les trottoirs soient haussés, parce qu'ils sont presque inutilisables en temps de pluie, depuis la construction de la route 34. De plus, on demande d'entretenir cette route pour qu'elle demeure ouverte pour la circulation des "machines" durant l'hiver. Enfin, on demande au ministère de la Voirie un certain montant d'argent pour continuer et, si possible, terminer le Chemin Saint-Philippe, le montant accordé serait le 100% du coût des travaux.¹⁰⁹⁶

Au début de mars, après avoir remis en vigueur le règlement concernant l'élimination de la pyrale du maïs, le conseil doit répondre à une lettre de l'avocat Jules Poisson, qui réclame, au nom de

son client Rolland Hamel, la somme de \$52.50 plus \$12.50 de frais d'avocat et \$20.00 d'amende pour dommages subis dans les chemins de la municipalité à cause du mauvais entretien. Après avoir délibéré, les conseillers décident de rencontrer Rolland Hamel pour en venir à un arrangement. Mais ce dernier n'est pas le seul à se plaindre car une demande est présentée par Alphonse Poirier, Courrier Postal de Saint-Adrien, de voir à améliorer l'entretien des chemins. Le conseil réagit et avise les entrepreneurs de mettre leur chemin en bonne condition, d'y faire les rencontres nécessaires et d'y poser des balises, dans les huit jours, sinon on se chargera de faire faire ce travail à leurs frais.¹⁰⁹⁷

Lors de la même réunion, on discute de nouveau du cas de [...]. Il semble que le malentendu persiste entre le ministère de la Santé et le conseil municipal. Puis, Noël Pellerin annonce sa démission comme conseiller. Enfin, le conseil accepte la demande de J.-O. Dosthie d'installer une table de pool dans son commerce.

Le 1er mai, le conseil municipal décide que la taxe des chiens pour l'année 1944 sera de .50¢. Puis, après la nomination d'Henri Proulx pour remplacer Noël Pellerin, on aborde la question de l'assistance publique; il faut rappeler à l'un de remplir ses obligations envers la municipalité et s'occuper du cas de [...] dont on persiste à refuser de payer l'entretien.

Le 9, les commissaires d'école rejettent une demande de l'Association des Institutrices rurales concernant une convention collective. Puis, on congédie les institutrices Lucienne Gagnon, Emilienne Pellerin, Esther Boucher, Lucienne Hamel et Rachel Cantin.

Au début de juin, le conseil municipal revient sur le sujet de [...].

Émile Toupin est alors chargé de s'informer auprès de Roland Provencher, avocat du curateur, afin d'éclaircir cette affaire.¹⁰⁹⁸

Durant l'été, l'inspecteur Blanchet, toujours satisfait des écoles de Notre-Dame, observe: "[...] L'école No 3 est la plus faible. L'assiduité fait encore défaut dans cette classe. C'est une des raisons du peu de progrès de ces élèves. Le journal d'appel est bien tenu à l'exception de l'école No 3."¹⁰⁹⁹ Quant aux recommandations, elles se résument à l'école numéro 3 qui a besoin de réparations. "Les fondations sont défectueuses et le perron est à refaire. Il faudrait aussi peindre l'intérieur et l'extérieur. Vous voudrez bien effectuer ces travaux au cours des prochaines vacances."¹¹⁰⁰

Le 3 juillet 1944, Auguste Côté est réélu commissaire d'école par acclamation.

Le même jour, le conseil municipal demande au ministère de la Voirie de prendre en charge une distance de 2,380 pieds gravelée dans le rang 1 Sud et 2,019 pieds dans le rang 11 Ouest. Ensuite, on prend les grands moyens afin d'amener tous les propriétaires de chiens à munir leurs animaux d'une licence. Il est décrété qu'un avis leur soit envoyé que si dans huit jours cette taxe n'a pas été payée, on enverra quelqu'un pour faire tuer ces chiens et les frais seront chargés aux propriétaires.

Par ailleurs, le conseil a reçu une demande de A.-C. Béland pour l'obtention d'un permis d'opérer un système de transport en commun reliant Garthby à Victoriaville. On demandera au contrôleur des transports ainsi qu'à la Régie des services publics d'émettre un permis de services d'autobus.¹¹⁰¹

Et puis, la vente des boissons

1094. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 17 janvier 1944, vol. 5, p. 52-53. Alfred Poisson, Émile Toupin et Philippe Nault sont assermentés le 7 février.*

1095. *Id., 23 janvier 1944, vol. 5, p. 54-55.*

1096. *Id., 7 février 1944, vol. 5, p. 58-59.*

1097. *Id., 6 mars 1944, vol. 5, p. 62.*

1098. *Id., 5 juin 1944, vol. 5, p. 68.*

1099. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], [entre le 13 juin et le 3 juillet] 1944, vol. II, p. 323.*

1100. *Ibid.*

1101. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 3 juillet 1944, vol. 5, p. 72.*

alcoolisées le dimanche n'a pas cessé. On avisera les propriétaires de magasin, qu'à l'avenir ils devront s'abstenir de toute vente le dimanche, tel que demandé par la loi fédérale, sans quoi le conseil se verra forcé de l'appliquer dans toute sa rigueur.

Le 10 juillet 1944, après avoir procédé à l'assermentation du commissaire Auguste Côté, on apprend que le Département de l'Instruction publique accorde une subvention de \$1,525.00 pour la construction de l'école numéro 5. Ensuite le salaire des institutrices est fixé à \$500.00. Une entente sera conclue avec chacune d'elles pour l'entretien de la classe pour le montant de \$8.00. Cependant, l'institutrice de l'école numéro 3 sera payé \$25.00 de plus à cause de la difficulté de situation de cette école. Enfin, Noël Pellerin est nommé président de la commission scolaire.¹¹⁰²

Le 16 juillet, les marguilliers décident de réparer l'église et de peindre l'extérieur. On estime le coût des travaux à \$500.00.¹¹⁰³

Le 7 août, les conseillers mettent leur menace à exécution et confient à Auguste Côté le mandat d'aller tuer les chiens pour lesquels le propriétaire n'a pas encore payé de taxe.¹¹⁰⁴

Le lendemain, c'est jour d'élections provinciales. Il s'agit encore d'une élection qui soulève l'enthousiasme puisque le taux de participation est de 88,1% à l'échelle du comté de Wolfe. L'issue du vote est extrêmement serré puisque le libéral Thomas Lapointe récolte 3,417 voix (45,7%) et Henri Vachon, de l'Union Nationale, 3,478 (46,5%), laissant 546 voix (7,3%) au tiers parti de Henri-Louis Roberge. À Notre-Dame-de-Ham, le taux de participation est de 85,8%. 109 électeurs (54,5%) accordent leur vote à Thomas Lapointe,

89 (44,5%) à Henri Vachon et 2 (1%) à Henri-Louis Roberge.¹¹⁰⁵

Le 30 août, ayant réussi à reprendre le pouvoir contre le libéral Joseph-Adélarde Godbout, Maurice Le Noblet Duplessis, représentant du nouveau parti de l'Union nationale, prête le serment qui fait de lui le nouveau premier ministre de la province.

En octobre, le conseil municipal est de nouveau saisi de cas d'assistance publique, mais on refuse pour la Xième fois d'endosser les frais de [...] qui s'élèvent cette fois à \$43.80. Par contre, on menace un citoyen de recourir aux tribunaux s'il ne rembourse pas la municipalité pour l'entretien de sa mère. De plus, on accorde \$2.50 par semaine pour aider un autre citoyen incapable de subvenir aux besoins de sa famille, à la suite d'un accident. Cet argent sera remis au curé Tremblay qui lui fera parvenir ce dont il aura besoin. Enfin, une nouvelle demande sera faite au ministère de la Voirie pour faire entretenir la route numéro 34 afin qu'elle demeure ouverte pour la circulation des "machines" durant l'hiver.¹¹⁰⁶

L'inspecteur d'école C. Blanchet effectue sa visite des écoles probablement en novembre. À ce moment-là, on dénombre 19 élèves en première année, 33 en deuxième, 15 en troisième, 18 en quatrième, 22 en cinquième, 15 en sixième, 8 en septième et 4 en huitième. Après avoir souligné sa satisfaction, l'inspecteur écrit: "[...] Tous les registres à l'usage des titulaires sont très bien tenus. L'assiduité est bonne et tous les enfants d'âge scolaire en état de fréquenter l'école vont en classe. L'institutrice de l'école No 3 manque de livres nécessaires pour sa classe."¹¹⁰⁷ En ce qui concerne les améliorations à apporter, il indique: "Ecole No 1: Un tableau noir additionnel

est absolument nécessaire pour chaque classe, ceux qu'on a présentement n'ont pas une surface suffisante. Ecole No 5. Il faudrait noircir les tableaux. L'école No 3 est en mauvais état. Les fondations surtout sont détériorées et auraient du être réparées au cours des dernières vacances. Comme il est trop tard pour faire ces réparations, je recommande à votre commission scolaire de faire rechausser le solage pour cet hiver et de prendre les mesures nécessaires pour que cette école soit restaurée l'an prochain."¹¹⁰⁸

Le 24 décembre, Norbert Sévigny est élu comme troisième marguillier. André Côté devient second marguillier et Elzéar Langlois, marguillier en charge des comptes. On profite aussi de l'assemblée pour porter le salaire du bedeau à \$25.00.¹¹⁰⁹

Le 2 janvier 1945, Théophile Lavigne préside la dernière assemblée du conseil municipal en tant que maire. La dernière résolution de son mandat consiste à accorder un montant de \$2.00 plutôt que \$2.50 au curé Tremblay pour subvenir aux besoins de la famille de [...].¹¹¹⁰ Son terme s'achève officiellement le 10 janvier 1945.



Pierre Ramsay, Hector, Gisèle et Oscar, et leur fils Florent. En haut, Alfred et Wilfrid Ramsay.

1102. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 10 juillet 1944, vol. II, p. 324-326.

1103. Par. N.-D.-L.-H., *(Registre des délibérations de la Fabrique)*, 16 juillet 1944, p. 7.

1104. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 7 août 1944, vol. 5, p. 73.

1105. Gov. du Q., *Rapport sur les élections générales de 1944 [...]*, p. 187.

1106. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 2 octobre 1944, vol. 5, p. 77.

1107. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, [entre le 1er novembre 1944 et le 14 février 1945], vol. II, p. 335.

1108. *Id.*, p. 335.

1109. Par. N.-D.-L.-H., *(Registre des délibérations de la Fabrique)*, 24 décembre 1944, p. 8.

1110. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 2 janvier 1945, vol. 5, p. 85.



Un groupe de paroissiens et de paroissiennes en pèlerinage à Notre-Dame-du-Cap.

Omer Trottier - 1945 (10 janvier) - 1949 (17 janvier)



Omer Trottier

Le 10 janvier 1945, Henri Poirier, Auguste Côté et Henri Proulx sont réélus par acclamation aux sièges numéros 4, 5 et 6 tandis qu'Omer Trottier est proclamé maire, aussi par acclamation. Trois jours plus tard, le conseil se réunit en assemblée spéciale pour discuter de l'aide à apporter à la famille en difficulté dont on avait déjà discuté il y a peu. Le curé Tremblay est d'avis que ces gens sont réellement très pauvres et de plus le père est malade suite à un accident. On offre à cet homme de payer son transport à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.¹¹¹¹ Plus tard, on décide de lui obtenir une carte d'Assistance publique.



Boutique d'Omer Trottier avant 1946.

Le 5 février, Auguste Côté est nommé pro maire, et Bertrand Trottier réengagé secrétaire-trésorier avec un salaire annuel de \$200.00. Ensuite, le conseil demande \$2,000.00 au ministère de la Voirie qui représente 50% du coût des travaux pour continuer le chemin sur les lots numéros 21 et 22 du rang 2 Nord et sur les lots numéros 1 et 2 du rang 11. On demande aussi un montant de \$1,000.00 qui serait le 100% des travaux.

Au début d'avril, les conseillers se penchent sur une question de moralité publique. Il semble que plusieurs personnes jouent à l'argent. On avisera la population qu'on appliquera la loi prévue contre quiconque sera pris en flagrant délit.¹¹¹²

Peu après, les commissaires congédient les institutrices, puis étudient la question de la vente de l'école numéro 4. On finit par la céder à Ernest Champoux pour la somme de \$150.00.¹¹¹³

Au printemps, l'inspecteur Cyrice Blanchet continue à être satisfait des écoles de Notre-Dame. "[...] Vos institutrices qui comptent pour la plupart plusieurs années d'expérience, accomplissent les devoirs de leur charge avec beaucoup de dévouement et de savoir-faire. À l'école No 3, j'ai constaté des progrès sen-

1111. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 13 janvier 1945, vol. 5, p. 89.*

1112. *Id.*, 3 avril 1945, vol. 5, p. 94.

1113. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 11 avril 1945, vol. 11, p. 337.*

sibles sur la tenue de cette classe. L'assiduité s'est aussi amélioré d'une façon notable. Je recommande à M. M. les Commissaires de faire les engagements de bonne heure et de réengager autant que possible toutes leurs institutrices diplômées.¹¹¹⁴ Quant aux améliorations, il souligne "Il faudrait ajouter un tableau noir dans chaque classe de l'école du village et renouveler ceux de l'école No 5."¹¹¹⁵

Le 7 mai, le conseil municipal prie le ministre de la Voirie d'entretenir une distance de 1,283 pieds de chemin gravelé dans le rang 11 et 2,192 pieds dans le rang 1. Puis, on accepte de payer les comptes parmi lesquels se trouve celui de \$3.30 pour les licences pour chiens, et \$6.00 pour 2 moutons à Auguste Sévigny, ainsi que celui de \$4.00 à Arthème Gagné pour inspection des moutons. Le conseil ne peut faire plus que de réitérer les menaces de faire tuer les chiens dépourvus de licence; on amende même la résolution afin de baisser le prix des licences à \$2.00 au lieu de \$3.00 afin qu'il n'y ait aucune excuse.¹¹¹⁶

La seconde guerre mondiale étant terminée, le conseil paye une grand'messe "pour remercier Dieu de la victoire et demander une paix basée sur la charité et la justice."¹¹¹⁷

Au début de juin, le conseil municipal appuie la demande de la Chambre de commerce de Victoriaville, pour que le gouvernement redresse et élargisse la section Victoriaville-Garthy de la route numéro 34 reliant Victoriaville à Woburn ou la jonction entre la route numéro 1 et la route numéro 5. Puis on demande un octroi de \$500.00 au ministère de la Voirie représentant 50% du coût de la continuation du chemin du rang 1 Sud.¹¹¹⁸

Sur la scène fédérale, le 11 juin 1945 on doit élire les députés. À cette occasion, 21,083 électeurs sont inscrits sur la liste électorale du comté de Richmond et Wolfe et 16,064 personnes (76,2%) s'acquittent de leur devoir de citoyen. Les résultats classent Roland Pelletier, candidat de l'Union des Électeurs au quatrième rang avec 1,147

voix (7,1%). En troisième position, on retrouve le candidat indépendant Arthur-H. Marcotte qui récolte 1,271 voix (7,9%). Pour sa part, le représentant du Bloc Populaire, J.-Émilien Lafrance, décroche la seconde place avec 5,088 voix (31,7%), ce qui confirme la réélection du candidat libéral James-Patrick Mullins qui entreprend alors son troisième mandat en récoltant 8,459 voix (52,7%).¹¹¹⁹ À Notre-Dame-de-Ham, 175 (66,8%) des 262 personnes inscrites sur la liste électorale s'acquittent de leur devoir d'électeur. Roland Pelletier recueille 2 voix (1,1%), Arthur-H. Marcotte 3 (1,7%), Émilien Lafrance 47 (26,9%) et James-Patrick Mullins 123 (70,3%).¹¹²⁰

Le lendemain, les commissaires cèdent à une requête des contribuables, et refusent l'engagement de Lucienne Gagnon.¹¹²¹

Le 9 juillet 1945, Moïse Côté et Léonidas Leblanc sont élus commissaires d'école et sont assermentés le soir même alors que se tient la première assemblée de la commission scolaire au cours de laquelle Auguste Côté est nommé président. Le salaire annuel des institutrices est porté à \$600.00. Puis, on annule la résolution concernant le congédiement de Lucienne Gagnon; elle est engagée avec Émélienne Pellerin pour enseigner à l'école numéro 1 alors qu'Esther Boucher s'occupera de l'école numéro 2, Béatrice Bégin de l'école numéro 5 et Jeanne-d'Arc Trottier de l'école numéro 3. Enfin, on décide de réparer l'école numéro 3 au coût de \$2,000.00 et pour laquelle on demande un octroi au Département de l'Instruction publique.

Lors de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 7 août, on demande \$1,500.00 au ministère de la Voirie pour continuer le chemin dans le rang 11, ce montant serait le 50% du coût des travaux.



La maison et la grange d'Omer Trottier, ainsi que sa manufacture reconstruite après l'incendie de 1946.

1114. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, [entre le 11 avril et le 12 juin] 1945, vol. II, p. 338.

1115. *Id.*, [entre le 11 avril et le 12 juin] 1945, vol. II, p. 338.

1116. *Mun. N.-D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil [...]*, 7 mai 1945, vol. 5, p. 95-96.

1117. *Id.*, p. 96.

1118. *Id.*, 4 juin 1945, vol. 5, p. 98-99.

1119. Pierre DROUILLY, *op. cit.* p. 245.

1120. *Gouv. du CAN.*, *Vingtième élection générale 1945 [...]*, p. 328-329.

1121. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 12 juin 1945, vol. II, p. 340.

Le 14, Oliva Côté assiste à l'assemblée des commissaires et explique qu'à cause de l'éloignement et du mauvais état des chemins, ses enfants ne peuvent fréquenter l'école. La commission scolaire demandera au Département de l'Instruction publique de lui accorder une subvention pour aider à défrayer le coût du transport de ces enfants. Cette demande porte fruit puisque le 11 septembre, on prend connaissance de la réponse du député Vachon. On répond que le coût global du transport est évalué à \$300.00 dont un montant de \$100.00 sera fourni par les familles intéressées et \$100.00 par la commission scolaire.

Le 1er octobre, le conseil appuie la demande de Rolland Hamel auprès de la commission des Prix et du Commerce afin qu'il obtienne un permis d'abattage et de livraison de viande au détail. En même temps, on avise le Bureau sanitaire du district concernant la surveillance des boucheries de la municipalité. À ce moment-là, la taxe municipale est fixée à \$2.00 par \$100.00 d'évaluation, ce qui devrait rapporter la somme de \$2,259.50.

Au début de novembre, Émile Toupin propose que Fernand Roy remplace Henri Proulx comme conseiller au siège numéro 6, car ce dernier a quitté la municipalité définitivement. Cependant, Auguste Côté propose plutôt la candidature de Germain Toupin. Philippe Nault ayant secondé cette dernière proposition, c'est donc Germain Toupin qui hérite du siège numéro 6. Par ailleurs, l'affaire [...] semble arriver à son terme puisque le ministère de la Santé accepte enfin de décharger la municipalité des comptes le concernant et dont le montant s'élève à \$302.61. De son côté, le ministère de la Voirie, met à la disposition de la municipalité un montant additionnel de \$200.00 pour graver la côte du rang 1, vis-à-vis le lot numéro 17.¹¹²²

Le 16 décembre, Eddy Morasse est élu marguillier. Norbert Sévigny

devient second marguillier et André Côté, marguillier en charge des comptes.

Un froid semble s'établir entre le conseil municipal et le curé Tremblay puisque le 7 janvier 1946 ce dernier menace de faire des frais à la municipalité si le compte présenté par lui au conseil de décembre n'est pas payé. Ce compte est cependant encore refusé. Un tout autre problème préoccupe les conseillers. En effet, on songe à faire l'achat d'une "machine à chemins". On s'informerait à Ham-Nord pour connaître le numéro de leur machine à chemins afin d'en commander une semblable à la Fonderie de Plessisville. La discussion se porte ensuite sur l'entretien de la route numéro 34 pour la circulation des camions et des automobiles. On argumente qu'à cause de l'éloignement de la municipalité des centres ferroviaires, l'entretien de cette route activera le commerce de Notre-Dame. On se dit prêt à souscrire un montant de \$100.00 pour cet entretien. Toutefois, Auguste Côté et Henri Poirier s'opposent en disant qu'un montant de \$75.00 serait suffisant.¹¹²³

Le 9, Émile Toupin et Conrad Poisson sont élus conseillers par acclamation aux sièges numéros 1 et 2. Par contre, Philippe Nault et Odias Morissette sont proposés pour le siège numéro 3. La secrétaire proclame donc qu'il y aura élection, lundi le 14 janvier. Cependant, Conrad Poisson refuse le siège numéro 2 "faute de qualification."¹¹²⁴ Odias Morissette accepte alors l'offre de prendre sa place et tout rentre dans l'ordre. En février, le conseil décide l'achat d'une niveleuse numérotée 1 [ou 7] à la Compagnie Forano de Plessisville. À ce moment-là, Paul Lavigne, Omer Trottier, Alphée Trottier, Rolland Langlois, Simon Smith, Hilarion Grenier et Ubald Lavigne, sont pompiers volontaires. On autorise le chef des pompiers Émile Toupin, à voir à ce que les bornes-fontaines soient en bon état.

À la fin de l'hiver, l'inspecteur

Blanchet visite les écoles de Notre-Dame-de-Ham et dénombre 23 élèves en première année, 21 en deuxième, 14 en troisième, 17 en cinquième, 21 en sixième, 9 en septième, 5 en huitième et 2 en neuvième. L'inspecteur constate "(a) À l'école No 3, le pourcentage des promotions est fort, mais les élèves sont faibles. (b) Les livres sont autorisés et il y a uniformité autant que possible; quelques élèves manquaient encore de livre lors de ma visite. (c) Le tableau de l'emploi du temps a été vu et approuvé dans chaque classe. (d) Les méthodes d'enseignement peuvent être améliorées. Lors de la conférence de septembre, nous avons demandé au personnel enseignant d'étudier, cette année, les nouvelles méthodes d'enseignement afin de pouvoir les mettre en application dès l'an prochain. Ces nouvelles méthodes qu'on appelle école active rendent les classes intéressantes et incitent l'élève au travail personnel [...]. (e) Aux écoles 1 & 5, les tableaux noirs, n'ont pas une surface suffisante. Il faudra en ajouter d'autres. Il manque un thermomètre à l'école No 1 et un globe terrestre à l'école No 3. À l'école No 3 les travaux de réparations n'étaient pas encore terminés lors de ma visite [...]."¹¹²⁵

L'été s'en vient et on parle de nouveau des ravages de la pyrale du maïs. Lors de l'assemblée du 4 mars, le conseil maintient en vigueur le règlement passé à ce sujet. Cette année, la semaine du 13 au 18 mai sera celle du nettoyage des champs.

Comme on désire parachever le chemin et la route du rang 11, sur les lots 3, 4 et 5 ainsi que le chemin du rang 2 Nord sur les lots 21 et 22, le conseil demande \$1,000.00 au ministère de la Voirie, représentant 50% du coût des travaux, un second \$1,000.00 qui couvrirait 100% des travaux, et aussi \$500.00 à 50% pour continuer et peut-être finir les travaux du rang 1 entre les lots 16 et 17. Puis, on autorise le maire et Émile

1122. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 5 novembre 1945, vol. 5, p. 109.*

1123. *Id., 7 janvier 1946, vol. 5, p. 114-115.*

1124. *Id., 4 février 1946, vol. 5, p. 119. Émile Toupin et Odias Morissette sont assermentés le 4 février*

1125. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], [entre le 8 janvier et le 12 mars] 1946, vol. II, p. 353-354.*

Toupin à s'informer au sujet du fonctionnement et de l'achat d'une pompe à incendie.¹¹²⁶

Le 1er avril, le conseiller Oliva Côté, nommé conseiller en février, qui n'a pas prêté le serment d'office dans les trente jours qui ont suivi sa nomination, ne peut occuper son siège. On le nomme de nouveau conseiller au siège numéro 2, et il prête le serment d'office séance tenante et tout rentre dans l'ordre. Ensuite, il est question d'une part de l'abolition du péage sur les ponts Jacques Cartier et Victoria et, d'autre part, d'un projet de construction d'un nouveau pont à Montréal, et enfin, de compléter la voie Sir Wilfrid Laurier suivant son plan original. Le conseil décide d'approuver la formation d'un comité temporaire de promotion de ces projets.

Le 13 mai, le conseil municipal accepte la démission du conseiller Émile Toupin. Puis, on avisera le Bureau de la Voirie à Cookshire que le pont sur la rivière Nicolet dans le rang 1 a besoin de réparations, après quoi on règle deux cas d'assistance publique.

Le 2 juin, le conseil prie le ministre de la Voirie d'entretenir une distance de 360 pieds dans le rang 1 Sud-Ouest et une autre de 325 pieds dans le Chemin Saint-Philippe qu'on a gravelé. Puis, Albert Perreault est nommé conseiller au siège numéro 1 afin de remplacer Émile Toupin.

Le 11, les commissaires engagent Jeanne-d'Arc Trottier pour enseigner à l'école numéro 3, ainsi que Lucienne Gagnon et Émilienne Pellerin pour l'école numéro 1. Il est convenu que chaque institutrice recevra la somme de \$20.00 pour l'entretien de sa classe. À cette époque, on commence à discuter de l'électrification des écoles.¹¹²⁷

Le 1er juillet, Louis-Philippe Hudon remplace Bertrand Trottier comme secrétaire-gérant de la Caisse Populaire.¹¹²⁸

Le 2, Moïse Côté est nommé conseiller au siège numéro 1 pour remplacer Albert Perreault qui refuse la charge.¹¹²⁹ Puis, on décide de dépenser le \$1,000.00 reçu du ministère de la Voirie, dans le chemin du rang 11 entre les lots numéros 3, 4 et 5. Ensuite, la municipalité décide aussi d'acheter le terrain appartenant à l'épouse de Pierre Toupin sur le lot numéro 20, si le prix ne dépasse pas \$35.00. On termine l'assemblée en demandant les services de l'ingénieur du Commissariat des Incendies pour l'installation de pompes à incendies dans le village.

Peu après, Édouard Hudon et Noël Pellerin sont élus commissaires d'école. Ils sont assermentés le 11 alors que la commission scolaire tient une assemblée au cours de laquelle Auguste Côté est nommé président pour l'année 1946-47. Lors de cette assemblée, Lucille Perreault est engagée comme institutrice à l'école numéro 5 et Esther Boucher à l'école numéro 2. Puis, on autorise Noël Pellerin à acheter une fournaise pour l'école numéro 1. Enfin, on décide de déménager l'école numéro 2.¹¹³⁰

À cette époque, l'inspecteur Blanchet écrit: "Depuis quelques années votre commission scolaire a l'avantage d'avoir à son service un personnel enseignant expérimenté et très dévoué. Quatre sur cinq de vos institutrices ont de 13 à 20 années d'expérience. On enseigne le cours complémentaire dans trois de vos écoles et les succès se maintiennent chaque année. L'école No 3 marche aussi très bien sous la direction de Mlle Jeanne d'Arc Trottier qui est à sa première année d'enseignement. Cette classe est plus faible que les autres mais je constate un

progrès sensible dans l'application des élèves. Je félicite donc toutes vos institutrices pour le bon travail qu'elles accomplissent et il me fait plaisir de vous les recommander fortement pour la prochaine année scolaire."¹¹³¹

Quant à l'état des maisons d'écoles, il remarque: "Des réparations considérables ont été faites à l'école No 3. Il manque cependant de la peinture à l'intérieur et à l'extérieur. Vous voudrez bien faire exécuter ces travaux au cours des prochaines vacances."¹¹³²

Les commissaires se réunissent de nouveau le 19 juillet 1946. On a entendu parler d'une nouvelle loi concernant le paiement des dettes des commissions scolaires et on décide de s'informer de la procédure à suivre en pareil cas. On discute aussi des cas d'Oliva Côté et de Ludger Côté qui exposent leur situation concernant le transport de leurs enfants à l'école, après quoi on demande au Département de l'Instruction publique d'accorder une subvention pour régler la situation.

Au début d'août, le conseil municipal annule l'achat du terrain de l'épouse de Pierre Toupin. Cette question suscite un débat qui se termine par un vote et même si Moïse Côté et Germain Toupin se déclarent opposés à la résolution, elle est tout de même adoptée à la majorité. Puis, on entreprend de s'informer des prix concernant les pompes à incendie et accessoires, auprès de la compagnie de Pierre Thibault de Pierreville. Le feu, tant en fonction de la maîtrise que de la prévention, devient un sujet de préoccupation important pour la municipalité; à titre d'exemple, des contribuables demandent au conseil d'aviser Henri Proulx de faire couper le foin dans les prairies proches des bâtisses du village parce que cela représente un danger pour les incendies. Quant au site d'enfouisse-

1126. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 4 mars 1946, vol. 5, p. 123.*

1127. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 11 juin 1946, vol. II, p. 359-360.*

1128. *C.P. de N.-D.-H., Livre des minutes du conseil d'administration, [non paginé].*

1129. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 2 juillet 1946, vol. 5, p. 132. Moïse Côté est assermenté le 21 juillet, id., p. 133.*

1130. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 11 juillet 1946, vol. II, p. 361-364.*

1131. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], [entre le 11 et le 19 juillet] 1946, vol. II, p. 364-365.*

1132. *Id., [entre le 11 et le 19 juillet] 1946, vol. II, p. 364-365.*

ment, dès que l'Unité Sanitaire du comté aura donné son accord, le conseil achètera un terrain appartenant à Émile Toupin.¹¹³³

Le 19, le conseil municipal décide que les conseillers se rendront à Pierreville pour acheter la "machine" [pompe à incendie] si les garanties offertes sont satisfaisantes. L'emprunt à faire sera de l'ordre de \$4,000.00.

Au début de septembre, le conseil organise une consultation populaire concernant l'éclairage du village. Il s'agit du règlement numéro 52 qui renouvelle l'entente déjà conclue avec la Shawinigan Power & Water, pour une nouvelle période de cinq ans, en conservant sensiblement les mêmes clauses du contrat passé en 1941.¹¹³⁴

Le 19, Mgr Desranleau émet un décret fixant la dime à 0.85¢ par \$100.00 dollars d'évaluation pour les propriétaires fonciers et les locataires de maisons et 0.75¢ par cent dollars d'évaluation pour les propriétaires habitant le village. Selon l'article 5, la dime ne doit pas être inférieure à \$5.00 dans tous les cas. L'article 6 stipule qu'un travailleur ou une travailleuse devra payer 0.40¢ par \$100.00 gagnés avec un minimum de \$2.00 per capita. La dime est due le 1er octobre, mais on tolère que les paroissiens s'en acquittent jusqu'à Pâques.¹¹³⁵

Lors de sa visite des écoles de l'automne 1946, l'inspecteur Blanchet compte 25 élèves en première année, 19 en deuxième, 22 en troisième, 23 en quatrième, 15 en cinquième, 10 en sixième, 15 en septième, 2 en huitième et 1 en neuvième. Il écrit: "Le nouveau programme des études est en vigueur, cette année, pour les trois premières années du

cours élémentaire. Vos titulaires tentent de le mettre en application dans leur classe, conformément aux directives qu'elles ont reçues à ce sujet. J'ai confiance en votre personnel enseignant et j'espère une année de progrès. [...] Je recommande un tableau noir additionnel pour chacune des écoles 3 et 5 et chacune des classes de l'école du village. Les tableaux qu'on a présentement n'ont pas une surface suffisante. [...] La classe des petits à l'école du village est trop nombreuse pour une seule institutrice. Si le nombre des élèves doit se maintenir, il faudra songer à organiser une troisième classe pour l'an prochain [...]."¹¹³⁶

Au début d'octobre, l'inspecteur du Bureau d'Hygiène rappelle au conseil que tout dépotoir doit se trouver à au moins à 1,800 pieds de toute habitation ou de toute source d'eau d'alimentation.¹¹³⁷ Puis, le conseil décide de déboursier sa cotisation de \$50.00 afin de faire partie de l'Association des chemins d'hiver pour l'entretien de la route 34.

À cette époque, après avoir pris connaissance des certificats médicaux des institutrices Esther Boucher et Lucille Perreault, les commissaires décident l'achat de quatre statues du Sacré-Coeur pour les écoles.¹¹³⁸

En novembre, on vient d'effectuer du gravelage dans le chemin du rang 11, sur les lots numéros 3, 4 et 5. On a acheté le matériaux sur place, de Noël Pellerin, soit 619 verges de gravelle à .10¢ chacune, grâce à une subvention équivalant à 50% des coûts.¹¹³⁹ Puis, on décide de faire parvenir au Commissariat des Incendies une copie de la facture de la pompe qu'on vient d'acheter au montant de \$2,000.00, en espérant que la subvention demandée arrivera plus rapidement,

car en attendant, il faut emprunter. Ensuite, on nomme Julien Trottier, Charles-E. Hudon, Charles-A. Hudon et Noël Pellerin pompiers volontaires; ils devront se mettre parfaitement au courant du fonctionnement de la pompe-remorque. Ils verront aussi à initier les autres pompiers volontaires et les préparer en cas d'incendie. Puis, on accorde un montant de \$24.00 par année à madame L. Hudon pour l'entreposage de la pompe. Peu après, le choix de l'entrepôt de madame Hudon ne semble pas satisfaire tout le monde et on cherche un endroit plus convenable.¹¹⁴⁰

Le 10 décembre, les institutrices des écoles numéro 1 et 2 demandant une augmentation de salaire. Après discussion, les commissaires décident d'accorder \$750.00 par année à Émilienne Pellerin, Lucienne Gagnon et Esther Boucher, \$625.00 à Jeanne-d'Arc Trottier et \$600.00 à Lucille Perreault. Toutefois, cette proposition suscite la discussion. Charles-Edouard Hudon et Noël Pellerin votent en faveur de la proposition tandis que Moïse Côté et Auguste Côté votent contre. La voix d'Auguste Côté étant prépondérante, la proposition n'est pas adoptée.¹¹⁴¹

Le 22, Omer Dosthie est élu comme troisième marguillier. Eddy Moras devient second marguillier et Norbert Sévigny, marguillier en charge des comptes.¹¹⁴²

Le 8 janvier 1947, Omer Trottier est réélu maire par acclamation, comme Auguste Côté et Germain Lavigne aux sièges numéros 5 et 6. Par contre, Auguste Sévigny et Philippe Nault se disputent le siège numéro 4. Bertrand Trottier décrète alors qu'il y aura une élection le 13. À ce moment-là, 109

1133. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 5 août 1946, vol. 5, p. 134-135.*

1134. *Id., 3 septembre 1946, vol. 5, p. 137-140.*

1135. Arch. de SHERBR., "Mgr Desranleau, Décret de dime, 19 septembre 1946", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Correspondance. Le prix des loyers de cette époque varient entre \$10.00 et \$30.00 par mois.

1136. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...], [automne] 1946, vol. II, p. 376-377.*

1137. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 7 octobre 1946, vol. 5, p. 143.* L'inspecteur du bureau d'hygiène cite ici le numéro 479 du chapitre 13 du code municipal en vigueur à l'époque.

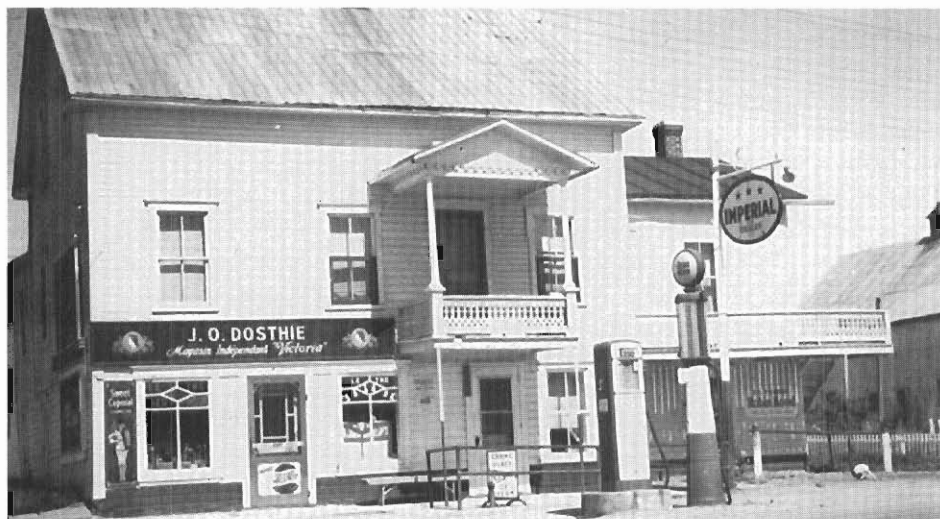
1138. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...], 8 octobre 1946, vol. II, p. 370-371.*

1139. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 4 novembre 1946, vol. 5, p. 146.* Ces travaux avaient été autorisés lors de l'assemblée du 2 juillet.

1140. *Id., 2 décembre 1946, vol. 5, p. 150.*

1141. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...], 10 décembre 1946, vol. II, p. 373-374.*

1142. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique, 1943-1992], p. 15.*



Magasin Dosthie, acheté en 1927.

électeurs viennent exprimer leur choix. La compilation des bulletins de vote donne la victoire à Auguste Sévigny qui récolte 64 voix tandis que son adversaire en obtient 45. Les nouveaux élus sont tous assermentés lors de l'assemblée du 3 février où on procède au réengagement de Bertrand Trottier comme secrétaire; son épouse Rose est investie des mêmes pouvoirs. Enfin, Auguste Côté est nommé pro maire pour un terme de deux ans.¹¹⁴³ Puis, le conseil doit prendre une décision à propos d'une demande de l'Hôtel-Dieu de Lévis qui espère que la municipalité défrayera les coûts de l'hospitalisation de [...] fils de [...]. Les conseillers sont d'avis que [...] ne résidant pas dans la municipalité depuis douze mois, il devra s'adresser à Victoriaville où il demeurerait avant de s'établir à Notre-Dame-de-Ham. D'ailleurs cette histoire n'est pas claire car on a aussi reçu une lettre du magistrat de Sherbrooke avisant qu'il est chargé d'enquêter à son sujet.

Ensuite, la Société canadienne de la Croix Rouge dépose une demande de fonds. Le conseil décide plutôt d'ajouter son offrande de \$3.00 à la quête faite pour le Pape. Puis, il demande un octroi de \$3,000.00 au ministère de la Voirie afin de continuer le gravelage dans le chemin du rang 11 et la route du rang

11 entre les lots numéros 3-4-5, dans le chemin du rang 2 Nord sur les lots numéros 21 et 22, et dans la route du rang 1 entre les lots numéros 16 et 17. Ces montants couvriraient 50% du coût des travaux. À propos de la location de la pompe-remorque, on décide qu'à l'avenir, on chargera \$100.00 pour la sortir et \$50.00 l'heure à partir de son entrepôt; et, autant que possible le conseil devra fournir trois hommes. Cette pompe devra être installée en permanence sur le bord de la rivière, près du pont.

Le 8 avril, le conseil municipal demande au ministère de la Voirie de faire élargir la route numéro 34, si possible durant l'été 1947.

En mai, le conseil municipal reçoit du député Vachon, un chèque au montant de \$1,635.00 pour l'organisation d'un système de lutte contre les incendies et un second du ministère de la Voirie au montant de \$896.33 pour graveler le chemin du rang 1 Sud-Ouest. Puis, à propos de la route 34, qui est très difficile à entretenir à cause du trafic trop lourd pour un chemin de gravelle, le conseil prie le ministre de la Voirie de faire travailler cette route en bitume dès cette année. Lors de la même assemblée, on

délibère sur l'achat d'une bâtisse pour remiser le matériel d'incendie, sans toutefois prendre de décision.¹¹⁴⁴

Le 13 mai, les commissaires décident de devenir membres de l'Association des commissaires d'école et payent leur cotisation de \$12.00. Puis, on avise Auguste Sévigny d'envoyer ses enfants à la classe régulièrement sinon on prendra les moyens nécessaires pour faire respecter la loi de la fréquentation obligatoire, qui impose une amende de \$20.00 à ceux qui refusent de s'y soumettre. Enfin, on examine une requête des contribuables de l'école numéro 2 demandant son déménagement plus au centre de l'arrondissement.¹¹⁴⁵

Au début de juin, les conseillers municipaux discutent à nouveau du cas de [...] qui détenait une carte d'assistance publique mentionnant son adresse à Notre-Dame-de-Ham lors de l'hospitalisation de son fils. On s'informerait de la date de son arrivée dans la paroisse et la carte devra être retournée s'il ne réside pas ici depuis douze mois.¹¹⁴⁶

Le 6, les commissaires étudient la question du déménagement de l'école numéro 2, car une contre requête est présentée à ce sujet. Finalement, on demande à Lucien Guertin, de Stoke Centre, de visiter les lieux afin d'évaluer le coût de l'opération. Le 24, on constate qu'effectivement, l'école numéro 2 n'est pas située au centre de l'arrondissement. Vu que les frais de déplacement seraient trop onéreux on opte plutôt pour la construction d'une nouvelle école pour laquelle on demande des plans au Département de l'Instruction publique. Puis, on décide d'effectuer les premières démarches pour la construction d'un couvent.

Le 7 juillet 1947, Auguste Côté et Arsène Nolette sont en lice pour obtenir le poste de commissaire. L'élection n'attire que 23 contribuables et

1143. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 3 mars 1947, vol. 5, p. 152-155.*

1144. *Id., 5 mai 1947, vol. 5, p. 160-161.*

1145. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 13 mai 1947, vol. II, p. 378-379.*

1146. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 2 juin 1947, vol. 5, p. 162.*



Bénédictin d'une croix de chemin au pied du mont Sévigny. De gauche à droite: John Ramsay, Norbert et Amédée Sévigny, curé Arthur Tremblay, Omer Trottier, Edgar Leclerc, [?] et Germain Toupin. On ignore le noms des enfants de chœurs.

Arsène Nolette l'emporte avec 16 votes, ce qui représente 7 voix de majorité sur son adversaire Auguste Côté qui en récolte 9.

Le même jour, le conseil municipal prie le ministère de la Voirie d'entretenir une distance de 1,548 pieds de chemin gravelé dans la route du rang 1 Sud-Ouest. La somme de \$1,000.00 qu'on vient d'obtenir du ministère de la Voirie, sera dépensée pour continuer le chemin du rang 11 sur les lots numéros 4 et 5.

La semaine suivante, les commissaires engagement Lucienne Gagnon et Esther Boucher pour enseigner à l'école numéro 1 et Charles-Édouard Hudon est nommé président de la commission scolaire pour l'année 1947-48. On prend aussi connaissance d'une lettre de Mlle Pellerin "[...] demandant la cause de son renvoi de la municipalité et les notes qu'elle a obtenue de M. l'Inspecteur pour son enseignement."¹¹⁴⁷ À la même époque, l'inspecteur Blanchet constate: "[...] Tout semble marcher très bien au point de vue discipline dans vos écoles. L'ordre existe aussi dans les registres des professeurs, le

bulletin des élèves et les cahiers de devoirs. [...] Il y a un tableau de l'emploi du temps dans chaque classe. Ce tableau est assez bien rédigé et les institutrices semblent en tenir compte dans leur enseignement. [...] Je suis très satisfait de ma visite dans vos écoles. En général vos classes sont fortes Dans les écoles 1 et 2 surtout; le résultat des examens que j'ai fait subir a été très bon [...] Rien n'est négligé pour donner une bonne éducation à vos élèves. Le cahier de préparation de classe révèle tout le soin que l'on prend pour donner une bonne formation religieuse. Les institutrices suivent aussi de près l'application des élèves en classe et le travail à domicile [...] Les institutrices des écoles 1 et 2 font preuve de beaucoup de dévouement et savoir faire Les succès qu'elles remportent dans leur classe méritent d'être soulignés. Ce sont des institutrices d'expérience qui se tiennent au courant des mouvements pédagogiques et qui cherchent à améliorer leurs méthodes d'enseignement. Les autres institutrices sont aussi très dévouées, mais elles ne peuvent réussir aussi bien faute d'expérience."¹¹⁴⁸

Au début d'août, après avoir

décidé que les assemblées se tiendront désormais dans le "sous-bassement" de l'église, le conseil municipal demande \$1,000.00 au ministère de la Voirie pour l'amélioration de la route du rang 11 entre les lots numéros 1 et 2. Ensuite, on constate qu'il est urgent de recouvrir le pont sur la rivière Nicolet et on se tourne du côté du ministère des Travaux Publics afin d'obtenir une subvention pour réaliser ces réparations.¹¹⁴⁹

Le 7, chez les commissaires d'école, l'atmosphère s'électrifie car l'institutrice Mlle Pellerin entend bien obtenir des explications et se présente à l'assemblée. Rose Trottier consigne l'incident: "M. Pellerin ayant dit à l'assemblée précédente que le sec adj. avait dit que M. l'Inspecteur avait même conseillé aux institutrices de démissionner; le sec adj. consulte les personnes présentes lors de cette assemblée: deux Commissaires présents disent n'avoir pas entendu ces paroles mais qu'ils n'ont pas toujours porté attention, six contribuables attestent de leurs signature n'avoir pas entendu ces paroles mais bien celles que le sec adj. le leur rappelle. Après discussion M. Pellerin ajoute: Faites ce que vous voudrez celles que vous avez dites sont pires. Le sec. adj. se déclare satisfait car ajoute elle, je n'ai jamais renié mes paroles qu'elles qu'elles soient [...]"¹¹⁵⁰ L'assemblée ne semble pas comporter d'autres points à l'ordre du jour!

Le 2 septembre, le conseil municipal cherche toujours un endroit où loger la pompe à incendie. On finit par lorgner du côté de la Compagnie d'Aqueduc à qui on offre d'acheter un terrain avec bâtisse ainsi que tous les accessoires qu'elle possède et qui peuvent servir en cas d'incendie comprenant les bornes-fontaines, le tout pour la somme de \$300.00.

Le semaine suivante, la commission scolaire demande des soumissions concernant la construction de la nouvelle

1147. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 14 juillet 1947, vol. II, p. 389.

1148. *Id.*, [14 juillet?] 1947, vol. II, p. 386-387.

1149. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 4 août 1947, vol. 5, p. 167.

1150. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 7 août 1947, vol. II, p. 390-391.

école dans l'arrondissement numéro 2 après quoi on engage Jeanne d'Arc Giguère à l'école numéro 5 au salaire de \$750.00 par année et Lorraine Charest à l'école numéro 3 pour \$725.00. La réunion se termine sur l'autorisation accordée au président d'acheter une fournaise pour l'école numéro 1.¹¹⁵¹

Le 14 septembre, la Fabrique décide d'acquérir le poulailler du curé pour la somme de \$50.00.¹¹⁵²

Le 23, les commissaires d'école ouvrent les trois soumissions reçues concernant la construction de l'école du rang 2. Omer Trottier de Notre-Dame-de-Ham s'offre à faire les travaux pour la somme de \$6,300.00, Raymond Morin de Ham-Nord demande \$5,200.00 et M. Roberge de Sherbrooke, \$6,500.00. Après délibérations, la commission scolaire accepte la soumission de Raymond Morin de Ham Nord. On spécifie qu'à l'article concernant l'isolant, on demande

de poser "[...] de la laine de roche au lieu de laripes sur le plafond et entre le colombage."¹¹⁵³ Puis, on engage Philippe Hudon comme secrétaire-trésorier avec un salaire annuel de \$150.00.

Le 28, le curé Jos.-Arthur Tremblay dépose son administration. On constate que les revenus ont été de \$4,928.02 et les dépenses de \$3,202.28, ce qui laisse un excédent de \$1,725.74.¹¹⁵⁴ Puis, il est remplacé par Ubald Poulin.¹¹⁵⁵ Ce dernier prête alors le serment qui officialise son titre de curé de la paroisse Notre-Dame-de-Ham.¹¹⁵⁶

Le 6 octobre, le ministère de la Santé réclame \$7.50 pour [...] hospitalisé à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Le compte est de nouveau refusé. Entre temps, le conseil échange un terrain acquis de Noël Pellerin pour un autre appartenant à Bertrand Trottier. Ce nouveau terrain mesurant 35 pieds de long à partir du pont Trottier en longeant le chemin en allant du côté nord, par 30 pieds de profondeur du chemin public jusqu'à la rivière, servira à construire une bâtisse servant à abriter la pompe à incendie et ses accessoires. Par ailleurs, on achète de Noël Pellerin, un autre terrain qui aboutit aussi à la rivière, pour remettre à Bertrand Trottier. Ensuite, on nomme Alphée Trottier, Auguste Hudon, Réal Dosthie, J.-W. Smith, Simon Smith, J.-Georges Pellerin, Roméo Landry, Alfred Roy, Philippe Proulx, Rosaire Ayotte et Paul Trottier pompiers volontaires, Noël Pellerin chef du Service d'Incendie et Charles-Édouard Hudon sous-chef.

Le 24, les commissaires acceptent l'emplacement que l'inspecteur d'hygiène a visité sur le lot numéro 25A et qu'Eddy Morasse fournit gratuitement,

comme site de la nouvelle école.¹¹⁵⁷ Le 3 novembre, comme tout est en ordre, on autorise un emprunt de \$5,200.00 qui sera remboursée en partie par un octroi de \$4,200.00 du Gouvernement, par la vente de la vieille école et par les revenus des taxes scolaires.

Le même jour, le conseil municipal discute de la question du fils de [...]. On décide d'écrire au juge lui-même pour lui expliquer qu'il n'était pas domicilié dans la municipalité depuis un an lors de son admission à l'hôpital de Lévis.¹¹⁵⁸

Le 25 novembre, les commissaires d'école se réunissent en assemblée spéciale afin de décider de l'adhésion de la commission scolaire à l'Association des commissions scolaires du diocèse de Sherbrooke. En réalité, on ne fait que suivre l'exemple de ce qui se passait dans le diocèse de Chicoutimi depuis le 12 octobre 1945. À Notre-Dame-de-Ham, c'est le président Charles-Édouard Hudon qu'on délègue au conseil de district de Sherbrooke de la section rurale de l'association.¹¹⁵⁹ Entre temps, on a reçu l'évaluation de l'électrification de l'école du village. Selon l'entrepreneur Caron, électricien de Victoriaville, il en coûterait au plus \$125.00. Les commissaires décident de demander à la commission Municipale de Québec la permission d'emprunter ce montant pour mener ce projet à terme.¹¹⁶⁰

Au début de décembre, le maire suggère de demander une subvention au ministère de la Voirie afin de paver les rues du village en bitume. L'assemblée se termine sur une discussion à propos du local servant aux séances du conseil. Le problème vient de ce que "[...] la salle



Ubald Poulin.

1151. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 9 septembre 1947, vol. II, p. 392-394.

1152. Par. N.-D.-L.-H., *Registre des délibérations de la Fabrique, 1943-1992*, p. 16.

1153. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 23 septembre 1947, vol. II, p. 394-395.

1154. Par. N.-D.-L.-H., *Registre des délibérations de la Fabrique, 1943-1992*, p. 18-19.

1155. Poulin, Joseph-Omer-Ubald. Né le 18 juillet 1907 à Saint-Joseph de Beauce, d'Ubald Poulin et d'Exilia Grégoire; études au Séminaire Saint-Charles et au Grand Séminaire de Montréal; ordonné par Mgr Alphonse-Osias Gagnon le 10 juillet 1932 à la cathédrale de Sherbrooke; professeur au Séminaire (1932-1947), chapelain de l'Hôpital civique de Sherbrooke (1934-1947) et aumônier du Cercle catholique des voyageurs de commerce (1938-1944); curé de Notre-Dame-de-Ham (1947-1951); désigné le 7 juillet 1951 à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska; inhumé dans la crypte du Séminaire. Arch. de SHERBR., *Annuaire Diocésain*, 1954, p. 43. Aussi Arch. de SHERBR., *Obituaire du clergé*.

1156. Par. N.-D.-L.-H., *Registre des délibérations de la Fabrique, 1943-1992*, p. 17. Voir aussi: Archives de l'Arch. de SHERB., "Prise de possession canonique et serment", bte N.D.L.H., XIX A.58, dossier *Prise de possession canonique et serment*.

1157. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 14 octobre 1947, vol. II, p. 397.

1158. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 3 novembre 1947, vol. 5, p. 175.

1159. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 25 novembre 1947, vol. III, p. 7-8-9.

1160. *Id.*, 9 décembre 1947, vol. III, p. 9-10.

actuelle n'est pas acceptée par le Département des Services publics, ne trouvant aucune solution, la chose est remise à plus tard.¹¹⁶¹

Le 9, puisque la commission Municipale de Québec accorde un octroi de \$4,200.00, les commissaires d'école décident d'emprunter à la Caisse Populaire locale la somme de \$5,200.00 au taux de 4% pour la construction de l'école numéro 2. Le remboursement se fera dans une période de 12 mois. Par ailleurs, après avoir constaté qu'il se trouve 26 élèves en première année, 23 en deuxième, 20 en troisième, 16 en quatrième, 22 en cinquième, 13 en sixième, 10 en septième, 6 en huitième et 1 en neuvième pour un total de 137 élèves, le 13 décembre, l'inspecteur Blanchet écrit: "[...] Des efforts très louables sont faits par vos institutrices pour la mise en opération du nouveau programme. Une institutrice seulement (école no 5) n'a pas encore tenté l'essai. Il faut dire aussi que cette institutrice a une classe très nombreuse comprenant 9 divisions [...] celles qui ont commencé à le mettre en application dans leur classe le trouvent très intéressant et qu'elles ne semblent pas avoir trop de difficulté.

[...] Le français & l'arithmétique sont enseignés selon les directives recommandées. On a un peu plus de difficulté en religion parce qu'on n'a pas encore tous les livres nécessaires à la préparation des leçons. Il y a encore du travail à faire pour ce qui regarde les autres matières. A l'école du village, il se fait de l'initiation à la musique d'après le programme. [...] La discipline est bonne dans chaque de vos écoles. [sic] [...] Il manque un thermomètre aux écoles 1 & 5, un globe terrestre, aux écoles 3 & 5. Je recommande l'organisation de bibliothèques scolaires pour chacune de vos écoles. Votre com. scolaire peut obtenir l'aide du Dept. de l'instruction publique si on en fait la demande.

[...] Une institutrice n'est pas diplômée. Cependant, vous avez été heureux dans votre choix et j'ai confiance qu'elle réussira. Les autres institutrices sont toutes bien qualifiées et deux ont même plusieurs années d'expérience. Les débuts de l'année sont très bons à l'école No 1. et bons dans les autres écoles. Une institutrice (No 5) ne fait pas une préparation écrite de sa classe. Je lui ai recommandé d'en faire une. Je suis fier du bel esprit de travail qui anime votre personnel et j'ai bon espoir que l'année sera fructueuse. [...] Les tableaux noirs n'ont pas une surface suffisante aux écoles 1 et 5. A l'école No 5, les pupitres des élèves ne sont pas proportionnés à la taille des élèves. Il faudrait remédier à cet état de chose parce que c'est très fatigant pour les élèves.

Je recommande l'installation de l'éclairage électrique à l'école du village. Cette amélioration s'impose. C'est le désir de l'honorable secrétaire de la Province que la lumière électrique soit installée dans les écoles partout où il y a un service d'électricité à proximité. Ce point est considéré lorsqu'il s'agit d'une demande d'octrois pour des constructions ou des réparations. [...] Pour le plus grand bien de leurs enfants, il importe que les parents s'intéressent de plus en plus à l'école. Le travail des élèves ne sera vraiment efficace que si les parents collaborent avec les institutrices. Je fais donc appel aux parents en ce sens et je suggère, si la chose est possible, qu'un soir de temps à autre au cours de l'année, les parents soient invités à se rendre à l'école pour visiter les classes, s'entretenir avec l'institutrice et examiner les travaux des élèves. Je prie la commission scolaire de bien vouloir favoriser ces rapprochements [...].¹¹⁶²

Le 28 décembre, Odias Morissette est élu comme troisième marguillier. Omer Dosthie devient second marguillier et Eddy Moras, marguillier en charge des comptes. Quant au bilan

démographique, on constate qu'il s'est effectué 32 baptêmes, 20 mariages et 5 sépultures. Pour la dernière année, la paroisse dénombre 30 baptêmes et plus. Désormais, ce nombre ne sera plus atteint. C'est aussi la dernière année où l'accroissement naturel atteint ou dépasse 20.

Le 5 janvier 1948, le conseil municipal reçoit un compte de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour l'hospitalisation des deux fils de [...]. Le secrétaire s'informerà à nouveau de cette histoire.

Lors des élections municipales du 14 janvier, Lionel Plante, Théodore Langlois et Odias Morissette sont élus conseillers aux sièges numéros 1, 2 et 3, tous par acclamation. Le 2 février, le conseil accepte de payer le compte de \$71.34 réclamé par l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour les soins des enfants de [...]. Ensuite on constate qu'il y a d'importantes réparations à effectuer et pour lesquelles on demande \$3,000.00 à 50%, qui serviront à continuer le grave-lage dans le rang 11, sur le lot numéro 4, la route du rang 11 entre les lots numéros 1 et 2 et la route du rang 1 sur les lots numéros 16 et 17.

Le 10 février, comme la Shawinigan Water Power s'affaire à installer l'électricité dans le voisinage de l'école numéro 2, la commission scolaire demande à la commission Municipale l'autorisation d'emprunter la somme de \$130.00 afin d'électrifier l'école. Cinq jours plus tard, les commissaires approuvent la construction de cette école, à la condition de terminer le système d'aqueduc, poser trois portes, peindre le vestibule, noircir les tableaux et les boiseries extérieures, finir les coins du toit, faire des carreaux dans les fenêtres doubles, poser le tuyau de ventilation sur le toit et finir les armoires dans la cuisine.¹¹⁶³ Le conseil municipal songe à acheter la vieille école afin de la transformer en salle de réunions; on demandera l'avis de la

1161. *Mus. H., D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 1er décembre 1947, vol. 5, p. 179.*

1162. *C.S. de VICTO, Registre des délibérations des commissaires [...], 13 décembre 1947, vol. III, p. 19-23.*

1163. *Id., 15 février 1948, vol. III, p. 18.*

commission Municipale de Québec.¹¹⁶⁴ Finalement, le 11 mai, on la vend à l'enchère.¹¹⁶⁵

Entre temps, Auguste Sévigny est nommé pro maire et le conseil réclame \$100.00 au conseil de Ham-Nord pour l'utilisation de la pompe remorque.¹¹⁶⁶ Le 3 mai, on apprend que les enfants de [...] sont rendus à l'orphelinat de Nicolet; le secrétaire est chargé d'obtenir plus d'informations.. On charge le secrétaire d'obtenir plus d'informations sur le sujet. Puis, on discute de l'achat d'une niveleuse à chemins dont la commande est placée depuis assez longtemps auprès de la Maison Forano de Plessisville. On décide alors d'annuler la commande vu que la municipalité a très peu de chemin de terre et que depuis deux ans on se débrouille autrement. Ensuite, on appuie Robert Côté dans sa demande auprès du ministère de l'Agriculture, de drainer la rivière Nicolet, sur les lots numéros 20 A [?] et 21 B du rang 2. On appuie aussi celle d'Ernest Morasse qui espère obtenir une licence pour faire du transport général.¹¹⁶⁷

Le 7 juin, lors de l'assemblée du conseil, la délibération se porte beaucoup sur les deux enfants de [...] placés à l'orphelinat du Christ-Roi de Nicolet, par jugement de la cour. Le secrétaire avisera le bureau des allocations familiales et l'office de l'assistance aux mères nécessiteuses pour que les argents que donne le gouvernement profitent aux enfants en premier lieu; ainsi, le conseil aura moins à déboursier pour leur entretien. Puis, on demande au ministère de la Voirie d'entretenir le chemin du rang 11 qu'on a gravelé sur une première distance de 1,230 pieds et une autre de 1,167 pieds. Ensuite, comme le conseil de Ham-Nord trouve la facture de \$100.00 un peu élevée vu que la pompe n'a pas été en opération

lors de cette sortie, on n'exigera que \$75.00. Finalement le secrétaire remet sa démission pour "une raison connue de tous."¹¹⁶⁸

Le lendemain, les commissaires d'école décident de faire peindre l'intérieur de l'école du village, durant les vacances. "Actuellement les murs et plafonds sont sales et manquent de peinture, ce n'est pas un luxe de les rafraîchir."¹¹⁶⁹ Puis, on offre aux institutrices le salaire minimum, soit \$700.00 par année avec une augmentation de \$25.00 par année d'expérience jusqu'à concurrence de \$850.00.¹¹⁷⁰

L'inspecteur Blanchet rédige son rapport de Disraéli, le 14 juin. Il note les efforts déployés pour rendre l'enseignement actif à l'école du village, ce qui n'est pas le cas dans les autres écoles. "[...] A l'école No 5, la 1^e année ne sait pas lire et les premières notions des nombres ne sont pas sues. Dans les autres divisions, c'est faible en français et en arithmétique. [...] Vos élèves reçoivent une bonne formation morale et religieuse. Vos institutrices attachent beaucoup d'importance à la préparation des leçons de religion. Tous les vendredis, il se fait de la lecture dirigée dans vos écoles. C'est un excellent moyen de cultiver le goût de la lecture chez les élèves. Une chose manque cependant; une bibliothèque dans chaque école.

Le programme d'enseignement ménager est assez bien appliqué. Quelques filles ont exécuté des travaux intéressants. Je ne peux pas en dire autant des garçons pour leurs travaux manuels. Cet enseignement semble négligé. A l'école du village, les enfants apprennent le solfège et le chant. La culture physique est une matière au programme, mais elle ne se fait pas réguliè-

ment. Pourtant quelques mouvements de gymnastique faits chaque jour feraient du bien aux élèves. [...] Les deux institutrices du village sont des personnes sérieuses et qui travaillent sans cesse à améliorer leurs méthodes. Les autres sont encore au début de leur carrière. L'expérience manque. L'institutrice de l'arrondissement No. 5 ne prépare pas suffisamment sa classe. [...] L'école du village aurait besoin de peinture à l'intérieur et à l'extérieur. Je félicite votre commission scolaire pour la grande amélioration qu'on a apporté à deux de vos écoles par l'installation de l'éclairage électrique."¹¹⁷¹

Le 1^{er} juillet, à 11 heures du matin, C.-E. Hudon se rend sur le terrain de l'école numéro 2 qui lui est adjugée par l'encanteur, pour la somme de \$500.00.

Quatre jours plus tard Odias Morissette et Gloria Plante sont élus commissaires d'école par acclamation pour un terme de trois ans.¹¹⁷² Le 12 Charles-Édouard Hudon est de nouveau nommé président. Puis, on amende la résolution de juin dernier concernant les salaires des institutrices et on inscrit jusqu'à concurrence de \$900.00, au lieu de \$850.00.¹¹⁷³

Des élections provinciales ont lieu le 28 juillet 1948. Dans le comté de Wolfe, le taux de participation à cette élection est de 91,5%, ce qui dénote un engouement certain. Henri Vachon, du Parti de l'Union nationale, remporte de nouveau la victoire avec 4,205 voix (52,1%) en sa faveur alors que 3,300 (40,9%) vont au libéral Ernest-Omer Gingras et 513 (6,4%) pour Henri-Louis Lapierre. À Notre-Dame-de-Ham, le taux de participation atteint 93,3%, ce qui indique un intérêt marqué pour cette

1164. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 1^{er} mars 1948, vol. 5, p. 190.*

1165. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 11 mai 1948, vol. III, p. 26.*

1166. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 1^{er} mars 1948, vol. 5, p. 187-188.*

1167. *Id., 5 mai 1948, vol. 5, p. 191-193.*

1168. *Id., 7 juin 1948, vol. 5, p. 194-196.*

1169. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 8 juin 1948, vol. III, p. 27.*

1170. *Id., p. 27. En marge du document: "Cette proposition a été changée le 12 juil. 48".*

1171. *Id., 14 juin 1948, vol. III, p. 34-37.*

1172. *Id., 5 juillet 1948, vol. III, p. 31. Odias Morissette et Gloria Plante sont assermentés le 12 juillet.*

1173. *Id., 12 juillet 1948, vol. III, p. 33.*

élection. 123 électeurs (55,4%) accordent leur voix à Henri Vachon, 94 (42,3%) à Ernest-Omer Gingras et 5 (2,3%) à Henri-Louis Lapierre.¹¹⁷⁴

L'assemblée des commissaires du 10 août a lieu au local du secrétaire-trésorier à cause des travaux de peinture qu'on effectue à l'école du village. Denise Moras est alors engagée comme institutrice à l'école numéro 2, et Doris Trottier à l'école numéro 3. La semaine suivante, on prépare le budget pour l'année 1948-49 où on prévoit des revenus de \$5,464.1 et des dépenses de \$6,109.50. Le déficit sera donc de \$645.39.¹¹⁷⁵ qu'on demandera au Département de l'Instruction publique de combler.

Le 24 août, l'inspecteur régional J.-H. Bessette déplore le manque d'enseignants masculins qu'il classe au premier rang des déficiences de l'éducation des enfants des campagnes. Il accuse même cette situation d'être en partie responsable de la désertion des campagnes. Le second rang serait détenu par le retard des écoles normales à former des enseignants et des enseignantes aptes à former des campagnards, à transmettre le goût de la terre aux jeunes qui semblent plus enclins à émigrer vers les villes. À propos des immeubles, l'inspecteur écrit "Certaines municipalités scolaires ne reculent pas devant les difficultés et les sacrifices pour donner aux enfants des locaux convenables. Malgré le coût élevé des matériaux, la rareté et la cherté de la main-d'oeuvre, elles ont construit de belles écoles meublées de mobiliers modernes." Et il cite en exemple dix-huit (18) localités dont Notre-Dame-de-Ham.¹¹⁷⁶

Peu après, les commissaires demandent l'autorisation de retenir les services de Germaine Gagnon vu qu'elle n'est pas diplômée. Puis, on décide de graver la cour de l'école du village.¹¹⁷⁷ À la mi-novembre, on demande un permis

pour l'engager à l'école Sainte-Cécile.¹¹⁷⁸

Entre temps, la Ligue du Sacré-Coeur de Notre-Dame demande au conseil de faire respecter le dimanche en exigeant la fermeture des magasins, ce qui laisse croire qu'on néglige de respecter la loi.¹¹⁷⁹

Au début de septembre, l'inspecteur Blanchet écrit: "[...] J'insiste auprès des titulaires pour que l'on fasse une étude plus approfondie du nouveau programme et que l'on porte une attention plus grande aux suggestions pratiques que vous offre l'Enseignement primaire. Pour l'enseignement de la religion, il a amélioré chez la plupart des titulaires dans l'emploi des méthodes. Les leçons sont plus vivantes, et plus intéressantes. En arithmétique, c'est généralement Bien. Quant à l'application du nouveau programme pour les autres matières, les titulaires tâchent d'en tirer le meilleur parti possible avec les manuels qu'elles ont actuellement entre les mains.

[...] La discipline semble bonne dans chaque classe. [...] Vous voudrez bien pourvoir vos écoles du matériel suivant: Ecole no 5, dictionnaires français et anglais pour l'institutrice; Ecoles nos 1 et 2, un thermomètre pour chaque classe; écoles 2 et 3, un globe terrestre; école no 2, une carte de la Province de Québec et une carte du Canada. Il serait nécessaire aussi d'ajouter un tableau noir à chaque classe tout particulièrement à l'école du village.

[...] Les deux institutrices de l'école du village sont des personnes qui ont plusieurs années d'expérience dans l'enseignement et qui font preuve d'initiative au point de vue pédagogique. L'institutrice de l'école no 3 donne aussi une très belle éducation à ses élèves. Toutes préparent soigneusement leur classe et se montrent très dévouées. Une n'est pas diplômée et n'a pas l'autorisation d'enseigner. M. M. les commissaires voudront bien demander cette autorisation à M. le Surintendant dans le plus bref délai possible. [...] Je félicite votre



Maison d'Omer Trottier qu'il a construit lui-même.

1174. *Gouv. du Q., Rapport sur les élections générales de 1948 [...]*, p. 213.

1175. *C.S. de VIREO, Registre des délibérations des commissaires [...]*, 16 août 1948, vol. III, p. 38-41.

1176. *Gouv. du Q., Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'année 1947-1948*, p. 117.

1177. *Id.*, 31 septembre 1948, vol. III, p. 42.

1178. *Id.*, 16 novembre 1948, vol. III, p. 44.

1179. *Mrs. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 4 octobre 1948, vol. 5, p. 201.

commission scolaire pour la belle toilette qu'elle a fait faire à l'intérieur de l'école du village. C'est une grande amélioration. Toutes vos autres écoles sont en bon état. J'invite MM. les commissaires à visiter leurs classes souvent afin d'encourager leurs institutrices dans leur travail et, aussi afin de se rendre [p. 50] compte des progrès réalisés par les élèves [...].¹¹⁸⁰

À ce moment-là, on retrouve 27 élèves en première année, 24 en deuxième, 22 en troisième, 19 en quatrième, 15 en cinquième, 17 en sixième, 12 en septième, 1 en huitième et 2 en neuvième.

Au début de décembre, l'affaire [...] occupe encore l'attention du conseil qui a reçu une lettre du ministère de la Santé au sujet d'un de ses enfants, mais le secrétaire ne consigne aucune autre information.¹¹⁸¹

Le lendemain de Noël, Gloria Plante est élu comme troisième marguillier. Odias Morissette devient second marguillier et Omer Dosthie, marguillier en charge des comptes.

Le bilan démographique pour l'année 1948 indique 26 baptêmes, 20 mariages et 7 sépultures. Pour la première fois l'accroissement naturel de la paroisse n'atteint pas 20 personnes et ne l'atteindra plus à l'avenir.

Le 3 janvier 1949, Louis-Philippe Hudon est assermenté comme secrétaire-trésorier municipal, et on fixe son salaire à \$200.00 par année.¹¹⁸²

Lors de la mise en nomination du 12 janvier 1949, Omer Trottier ne se représente pas. Son terme prend fin de façon officielle lors de l'élection qui a lieu le 17 janvier, mettant en lice Auguste Côté et Moïse Côté.



Les élèves de l'école Sainte-Cécile, rang 2 Sud.



École Sainte-Cécile, rang 2 Sud.

1180. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 27 novembre 1948, vol. III, p. 48-51.

1181. *Id.*, 6 décembre 1948, vol. 5, p. 205.

1182. *Id.*, 3 janvier 1949, vol. 5, p. 205-206. Le maire Omer Trottier, qui reçoit l'assermentation écrit 1948 au lieu de 1949.

Moïse Côté - 1949 (17 janvier) - 1953 (20 juillet)



Moïse Côté

Le 12 janvier 1949, Auguste Côté et Moïse Côté s'affrontent pour accéder au poste de maire, Arsène Nolette et Wilfrid Leblond se disputent le siège numéro 5, et Germain Toupin et Alfred Roy le siège numéro 6, alors qu'au siège numéro 4, Auguste Sévigny est élu par acclamation. Le secrétaire Louis-Philippe Hudon, décrète une votation pour lundi le 17. À ce moment-là Moïse Côté récolte 91 voix contre 60 pour son adversaire au poste de maire; Arsène Nolette l'emporte avec 76 voix contre 67 pour Wilfrid Leblond et

Alfred Roy remporte la victoire avec 85 voix contre 64 pour Germain Toupin.¹¹⁸³ Au début de février, on étudie la plainte d'une personne du village qui demande "de faire fermer les débits de boisson". Puis, après la nomination d'Auguste Sévigny comme pro maire, le conseil demande un octroi de \$150.00 du mille, pour l'entretien de la route 34 étant donné que ce montant est déjà accordé pour les routes qui longent les chemins de fer. Trois autres demandes sont aussi adressées au ministère de la Colonisation pour obtenir \$1,000.00 pour refaire la

côte Cyprien Moras, \$500.00 pour améliorer le lot numéro 24 dans le rang 2 et pour continuer le chemin dans la route 11, entre les lots numéros 1 et 2 et \$600.00 pour continuer le chemin commencé l'an dernier entre les lots numéros 4 et 5 dans la route du rang 11. Enfin, on demande aussi \$1,000.00 au ministère de la Voirie pour refaire le chemin à partir de la route 34 en montant dans le rang 2, sur le lot numéro 21B.¹¹⁸⁴

Quatre jours plus tard, la Fabrique décide l'achat d'un orgue électrique d'une valeur de \$1,500.00.¹¹⁸⁵ Le 13 février, fête de la patronne de la paroisse, on inaugure le nouvel orgue.¹¹⁸⁶ Ce jour-là, les travailleurs de la Canadian Johns-Manville Co. Ltd débrayent à Asbestos. Le 19, 150 policiers entrent dans la ville.¹¹⁸⁷

Au début d'avril, le conseil refuse la demande de l'épouse de [...] qui souhaite que la municipalité défraye le compte du Dr. F. Beaubien; comme il possède des propriétés, on juge qu'il n'est pas indigent à ce point. On avertit aussi l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska que le conseil ne se porte pas responsable non plus des dettes d'hospitalisation contractées par l'épouse d'un autre citoyen. Enfin on autorise Georges Fortier à distribuer du lait à domicile dans le village, pour une année.¹¹⁸⁸

Le 12, les commissaires d'école étudient une plainte de certains parents contre Germaine Gagnon, au sujet des punitions qu'elle inflige aux élèves. On l'avise de l'article du code qui défend les punitions trop sévères. Trois semaines plus tard on décide de faire étendre quelques voyages de gravier sur le terrain de l'école du village.¹¹⁸⁹

Au début de juin, l'inspecteur d'école Blanchet commente sa visite des écoles de Notre-Dame: "[...] En général, j'ai trouvé une belle éducation dans cha-

1183. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 17 janvier 1949, vol. 5, p. 210-211. Moïse Côté et Alfred Roy sont assermentés le 22 janvier, Arsène Nolette le 28 et Auguste Sévigny le 7 février.*

1184. *Id., 7 février 1949, vol. 5, p. 214-216.*

1185. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique, 1943-1992], p. 26.*

1186. *Francine HUDON et France Mc SWÉEN, op. cit., p. 52. L'orgue sera béni le 22 avril.*

1187. *Jacques LACOURSIERE, Jean PROVENCHE et Denis VAUGEOIS, op. cit., p. 539-540.*

1188. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 4 avril 1949, vol. 5, p. 219-220.*

1189. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 10 mai 1949, vol. III, p. 56.*

cune de vos classes. Il y a de l'ordre partout et les élèves sont polis. [...] A l'école No 3, il serait bien à propos de remplacer les toilettes extérieures par un système de toilettes hygiéniques placées à l'intérieur de l'école [...].¹¹⁹⁰ Le 14, les commissaires reçoivent une subvention de \$2,196.60 du Département de l'Instruction publique qui servira à répondre à cette dernière suggestion.¹¹⁹¹ Enfin, on engage Doris Trottier comme institutrice à l'école numéro 2, et les demoiselles Gagnon et Boucher à l'école du village.

Le 7 juin, Germain Leclerc signe le procès-verbal de l'assemblée générale de la Caisse Populaire en tant que vice-président alors que Noël Pellerin signe comme secrétaire-gérant.¹¹⁹² Pourtant, le 3 juillet, ce dernier porte le titre de président et Louis-Philippe Hudon celui de secrétaire-gérant.¹¹⁹³

Le 27 juin 1949, les Canadiens se rendent dans les bureaux de scrutin. Dans le comté de Richmond et Wolfe, 26,181 électeurs sont inscrits dont 20,230 (77,3%) se prévalent de leur droit de vote. La population accorde 2,493 voix (12,3%) à Roland Pelletier du Parti de l'Union des électeurs, 3,990 voix (19,7%) à J.-Gustave Nadeau du Parti Progressiste-Conservateur et 13,621 voix (67,3%) en faveur d'Ernest-Omer Gingras du Parti libéral.¹¹⁹⁴ À Notre-Dame, on retrouve 250 noms d'électeurs inscrits sur la liste électorale. Par contre, 186 (%) personnes se présentent au bureau de scrutin. Le dépouillement du scrutin indique que 10 électeurs (5,4%) ont voté en faveur de Roland Pelletier, 32 (17,2%) pour J.-Gustave Nadeau et 144 (77,4%) pour Ernest-O. Gingras.¹¹⁹⁵

Le 4 juillet, Charles-Édouard Hudon et Robert Leblanc sont élus commissaires d'école par acclamation pour un terme de 3 ans.¹¹⁹⁶ La semaine suivante, Charles-Édouard Hudon est désigné comme président de la commission scolaire. On fixe alors le salaire des institutrices du village à \$900.00 et celui des institutrices de la campagne à \$800.00, sauf si ces dernières ont plus de quatre années d'expérience, ce qui leur assurerait le même qu'à l'école du village.¹¹⁹⁷

En prévision de la tombola qui aura lieu à Notre-Dame les 4, 5 et 6 août,¹¹⁹⁸ le conseil municipal assermente Émilien Couture, constable à Ham-Nord, comme constable spécial pour la circonstance.¹¹⁹⁹ Ensuite, on demande au département des Travaux publics, un octroi en vue de la construction d'un pont dans le 1er rang, sur le lot numéro 16.

Le 9 août, les commissaires engagent Cécile Boucher comme institutrice à l'école Sainte-Cécile, Élisabeth Perreault à l'école numéro 2, Lucienne Gagnon à l'école des grands au village et Esther Boucher à la classe des petits. Ensuite, on fixe la taxe scolaire à \$3.00 par \$100.00 d'évaluation.

À cette époque, l'évaluation imposable s'élève à un total de \$117,650.00. Toutefois, ce chiffre représente 35% de la valeur réelle.¹²⁰⁰ C'est tout de même sur ce calcul que Mgr Desranleau applique son décret de dime qu'il fixe à \$1.00 par \$100.00 d'évaluation municipale. Les salariés sont imposés de \$5.00 si leur salaire excède \$1,000.00 par année.¹²⁰¹

Au début de septembre, le conseil municipal refuse à [...] une carte d'Assistance publique de l'Hopital St-Vincent de Paul de Sherbrooke, car si on admet qu'il n'est pas riche, ses garçons travaillent et peuvent l'aider. À la même assemblée, la taxe municipale est fixée à \$3.00 par \$100.00 plus .10¢ pour l'électricité.¹²⁰²

À la mi-septembre, on engage l'épouse d'Ubaldo Lavigne pour enseigner à l'école du rang 11.¹²⁰³

Le 9 octobre, la Fabrique vote l'emprunt de \$6,000.00 pour rembourser certains débiteurs.

Deux jours plus tard, le secrétaire Louis-Philippe Hudon avise les commissaires de voir à se trouver un autre secrétaire, car même avec les honoraires de la commission scolaire, de la Corporation Municipale et de la Caisse Populaire, il ne peut réaliser un salaire convenable pour demeurer à Notre-Dame.¹²⁰⁴ Une assemblée spéciale est donc convoquée pour le 20 où on accepte sa démission et où on engage Noël Pellerin pour le remplacer, avec un salaire minimum de \$180.00 par année, plus \$3.00 par mois comme contrôleur d'absence. Le même jour, le conseil municipal est aussi réuni en assemblée spéciale afin d'accepter la démission de Louis-Philippe Hudon et pour engager Noël Pellerin au salaire de \$200.00 par année à partir du 1er novembre.¹²⁰⁵

Le 21, le conseil d'administration de la Caisse Populaire accepte la démission de Noël Pellerin comme président qu'on remplace par Théophile Lavigne alors que Noël Pellerin occupera

1190. C.S. de VICTO, *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 2 juin 1949, vol. III, p. 57-61.

1191. *Id.*, 14 juin 1949, vol. III, p. 62.

1192. C.P. de N.-D.-H., *Livre des minutes de l'assemblée générale*, [non paginé].

1193. C.P. de N.-D.-H., *Livre des minutes du conseil d'administration*, [non paginé].

1194. *Phéma D'ROUILLY*, *op. cit.*, p. 245.

1195. *Gouv. du CAN*, *Vingt et unième élection générale 1949 [...]*, p. 332-333.

1196. C.S. de VICTO, *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 4 juillet 1949, vol. III, p. 64-66. Charles-Édouard Hudon et Robert Leblanc sont assermentés le 11 juillet.

1197. *Id.*, 11 juillet 1949, vol. III, p. 66.

1198. *Francine HUDON et Françoise McSWEEN*, *op. cit.*, p. 53.

1199. *Mun. N.-D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil [...]*, 1er août 1949, vol. 5, p. 225.

1200. *Arch. de SHERBR.*, "Décret de dime, 2 septembre 1949", *br N.D.L.H.*, XIX A 58, dossier *Correspondance*.

1201. *Id.*, "Mgr Philippe Desranleau, Décret de dime, 2 septembre 1949", *br N.D.L.H.*, XIX A 58, dossier *Correspondance*.

1202. *Mun. N.-D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil [...]*, 6 septembre 1949, vol. 5, p. 227.

1203. C.S. de VICTO, *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 13 septembre 1949, vol. III, p. 70.

1204. *Id.*, 23 septembre 1949, vol. III, p. 72.

1205. *Mun. N.-D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil [...]*, 20 octobre 1949, vol. 5, p. 230-231. Noël Pellerin est assermenté le 7 novembre.

le rôle de secrétaire-gérant en remplacement de Louis-Philippe Hudon.¹²⁰⁶

Au début de novembre, les commissaires demandent un octroi au Département de l'Instruction publique pour acheter et installer une toilette "hydro septique" au coût de \$312.88. Ensuite, on accepte l'offre de Jean Toupin pour installer l'électricité à l'école Sainte-Cécile pour la somme de \$35.00 pour 5 ampoules.¹²⁰⁷

Vers la même époque, l'inspecteur Blanchet fait parvenir son rapport aux commissaires. "[...] La discipline est bonne dans chaque classe. [...] A l'école no 3, il y a plusieurs doubleurs. [...] Il n'y a pas de bibliothèque scolaire dans vos classes. Ce matériel serait bien a propos pour donner le goût de la lecture aux élèves. [...] Vos trois écoles situées à proximité du réseau d'électricité bénéficient de l'éclairage électrique. Je félicite votre commission scolaire pour avoir fait installer des toilettes hygiéniques à l'école No 3, Ainsi, toutes vos écoles sont bien organisées sur ce point. [...] J'ai suggéré que les titulaires organisent de temps à autre des réunions de parents à leur école. Ces réunions fourniraient l'occasion aux parents de se renseigner auprès des institutrices sur la conduite et le travail de leurs enfants [...]."¹²⁰⁸ À cette époque, on compte 28 élèves en première année, 19 en deuxième, 22 en troisième, 34 en quatrième, 17 en cinquième, 9 en sixième, 9 en septième, 1 en huitième et 1 en neuvième, pour un total de 140.

Le 5 décembre, la Ligue du Sacré-Coeur de Notre-Dame-de-Ham renouvelle sa demande au conseil municipal, de faire fermer les débits de boissons sans licence.

Le 18, Bernard Boucher est élu

comme troisième marguillier. Gloria Plante devient second marguillier et Odias Morissette, marguillier en charge des comptes.

Le 8 janvier 1950, la Fabrique décide l'achat d'un "frigorifère" électrique au coût de \$350.00.

Le 11, Lionel Plante et Philippe Nault sont élus par acclamation respectivement aux sièges numéros 1 et 3. Par contre, Théodore Langlois et Wilfrid Leblond se disputent le siège numéro 2. Le secrétaire décrète donc qu'il y aura élection le 16. Toutefois, la veille de l'élection, Wilfrid Leblond remet sa démission par écrit et Théodore Langlois est aussitôt proclamé élu par acclamation. Le 7 février, Noël Pellerin est engagé comme secrétaire au prix de \$200.00 par année. Puis, imitant la commission scolaire, la municipalité accepte de payer un loyer de \$15.00 par année à la Caisse Populaire afin d'y conserver ses livres et ses fonds. De plus, on demande trois octrois de \$1,000.00 chacun au ministère de la Voirie afin de confectionner un chemin sur les lots numéros 21A et 21B du rang 2, et un autre entre les lots numéros 1 et 2 de la route du rang 11 et aussi pour travailler le chemin des lots numéros 4 et 5 AB du rang 11. Ensuite, on discute des débits de boissons sans licences. On avisera le député Vachon ainsi que le Procureur général pour leur demander de faire respecter la loi.¹²⁰⁹

Le 6 mars, le conseil municipal demande au département des Travaux Publics de voir à la réparation du pont Proulx du rang 2. Puis, on demande à la Shawinigan Water & Power d'ajouter une lumière au bout du village du côté de Ham-Nord.¹²¹⁰

En avril, les commissaires font

clôturer le terrain de l'école du village.¹²¹¹ Vers la même époque, l'inspecteur Blanchet écrit aux commissaires: "[...] J'ai rencontré quelques élèves qui aiment la lecture, mais il leur manque des livres. Une bonne bibliothèque dans chaque classe, est un matériel indispensable pour donner le goût de la lecture aux élèves. [...] Toutes vos institutrices sont animées du désir de réussir et elles font toutes partie du cercle d'études de Ham-Nord. Quelques unes font aussi des études spéciales au cours des vacances. [...] Toutes vos écoles sont propres. [...] Deux classes sont surchargées cette année. Pour soulager ces classes, il serait peut-être à propos pour votre commission scolaire de passer une résolution pour retarder l'admission à l'école de tous les enfants qui n'auront que cinq ans au mois de septembre [...]."¹²¹²

À la mi-juin, Odias Morissette n'ayant pas assisté aux trois dernières séances de la commission scolaire, est remplacé par Auguste Sévigny pour terminer son terme.¹²¹³ Le 3 juillet 1950, Elphège Nalette est élu par acclamation commissaire pour un terme de 3 ans. Il est assermenté lors de l'assemblée du 10, en même temps qu'Auguste Sévigny. À cette occasion, Noël Pellerin est réengagé comme secrétaire au prix de \$25.00 par mois et comme contrôleur d'absences au prix de \$8.00 par mois "moins les deux mois de vacance."¹²¹⁴ Ensuite, on accepte la démission de Mme Ubald Lavigne comme institutrice à l'école numéro 3.

Peu après, Germain Leclerc est élu président de la Caisse Populaire pour remplacer Théophile Lavigne.¹²¹⁵

Le 7 août, le conseil municipal accorde à Alfred Roy le mandat de maintenir l'ordre dans la paroisse; l'habit et les accessoires lui seront fournis. Par

1206. C.P. de N.-D.-H., *Livre des minutes du conseil d'administration*, [non paginé].
1207. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 8 novembre 1949, vol. III, p. 74.
1208. *Id.*, novembre ?, vol. III, p. 75-77.
1209. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 7 février 1950, vol. 5, p. 237-238.
1210. *Id.*, 6 mars 1950, vol. 5, p. 239.
1211. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 11 avril 1950, vol. III, p. 80.
1212. *Id.*, [mai?] 1950, vol. III, p. 81-84.
1213. *Id.*, 14 juin 1950, vol. III, p. 85.
1214. *Id.*, 10 juillet 1950, vol. III, p. 87-88.
1215. C.P. de N.-D.-H., *Livre des minutes du conseil d'administration*, [non paginé].

ailleurs, la Ligue du Sacré-Coeur continue de presser le conseil de s'occuper de la vente illégale des boissons dans la paroisse, mais on refile de nouveau le problème au député Vachon et au Procureur général.¹²¹⁶

La semaine suivante, les commissaires d'école décident de se servir de l'évaluation municipale des municipalités de Saint-Paul et de Saint-Adrien plutôt que d'en faire une nouvelle. Puis, on accepte la démission de l'institutrice Cécile Boucher.¹²¹⁷ Le 12 septembre, on engage Jeanne-d'Arc Trottier et Bernadette Roy comme institutrices.

Au début d'octobre, le secrétaire signale au conseil que dans le cas des municipalités dont la population dépasse 500 personnes, la loi du salaire minimum prévoit un salaire de \$35.00 par mois

pour le secrétaire municipal et ce, à partir du 1er juillet 1950. On convient alors de se conformer à la loi.¹²¹⁸

À cette époque, l'inspecteur Blanchet fait parvenir aux commissaires un nouveau rapport de visite des écoles de Notre-Dame. "[...] Aucune classe ne fait usage des nouveaux manuels recommandés pour l'enseignement du français et de l'Anglais on a encore entre les mains des livres qui sont retranchés de la liste des livres approuvés [...] Vos maisons d'écoles sont en bon état, cependant le mobilier laisse à désirer aux écoles 3 et 5, [...]."¹²¹⁹

En décembre, le conseil municipal autorise le secrétaire à percevoir la taxe d'amusement à compter du 1er décembre. Puis, on réorganise le service de protection contre les incendies.

Charles-Auguste Hudon devient chef des pompiers et Omer Trottier surveillant de tout le système. Charles-Édouard Hudon, Émile Toupin, Alphée Trottier, Gérard Côté, Wilfrid Pépin, Théodore Ayotte et Bertrand Trottier sont nommés comme pompiers volontaires. "À l'avenir ceux qui transporteront les hausses en cas de feu et qui replaceront ces hausses et Autre après un feu soit payé selon les troubles ou l'ouvrage qu'il auront fait."¹²²⁰ Puis, la Ligue du Sacré-Coeur demande de nouveau la fermeture des débits de boissons non licenciés. Cette fois, on vise expressément les hôteliers Donat Chainey et Émile Filteau. Le conseil décide alors "[...] que tous les citoyens désireux de voir régner l'ordre dans cette paroisse d'appuie la demande de la ligue du Sacré-Coeur et prendre les moyens nécessaires pour faire fermer ses hôtels [...]."¹²²¹

Peu après, le conseil tient une session spéciale, le 15 décembre, dans le but d'engager un chef de police et un juge de paix. Après discussion, Émile Toupin est engagé comme chef de police et il entre en fonction immédiatement. De



Retraite des hommes. 1- Léo Paquette, 2- [...?] Lavigne, 3- Arthur Pellerin, 4- Moïse Côté, 5- [...?], 6- Bernard Boucher, 7- Calixte Ayotte, 8- père Rédemptoriste, 9- Willie Côté, 10- Edgar Moras, 11- Théodore Martineau, 12- Auguste Côté, 13- Henri Poirier, 14- Germain Leclerc, 15- [...?], 16- Gérard Côté (fils de Napoléon), 17- Fernand Poirier, 18- [...?], 19- [...?], 20- [...?], 21- [...?], 22- [...?] Pellerin (Saint-Adrien-de-Ham), 23- Georges Pellerin (fils de Noël), 24- [...?], 25- Alfred Roy, 26- Elzéard Langlois, 27- Joseph Pouliot, 28- Ubald Lavigne, 29- [...?], 30- [...?], 31- Charles-Édouard Hudon, 32- [...?], 33- [...?], 34- [...?], 35- Euclide Moras, 36- [...?], 37- Germain Toupin, 38- [...?], 39- [...?], 40- [...?], 41- Joseph Roy (frère d'Alfred), 42- Napoléon Côté (père de Willie), 43- [...?] Morasse, 44- Léo Goudreau, 45- [...?], 46- Edgard Leclerc, 47- [...?], 48- Réal Côté, 49- Edmond Côté, 50- Réal Dosthie (fils d'Omer), 51- Jean-Louis Morasse, 52- [...?], 53- Omer Trottier, 54- Napoléon Côté [ou Albert Dubois].



Forge de Wilfrid Pépin.

1216. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil* [...], 7 août 1950, vol. 5, p. 244.
 1217. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires* [...], 15 août 1950, vol. III, p. 90.
 1218. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil* [...], 2 octobre 1950, vol. 5, p. 288-289.
 1219. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires* [...], [novembre] 1950, vol. III, p. 93-95.
 1220. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil* [...], 4 décembre 1950, vol. 5, p. 252.
 1221. *Id.*, p. 252-253.

plus, Henri Poirier, Norbert Sévigny et Paul Trottier sont nommés constables. Pour sa part, Omer Trottier devient juge de paix.

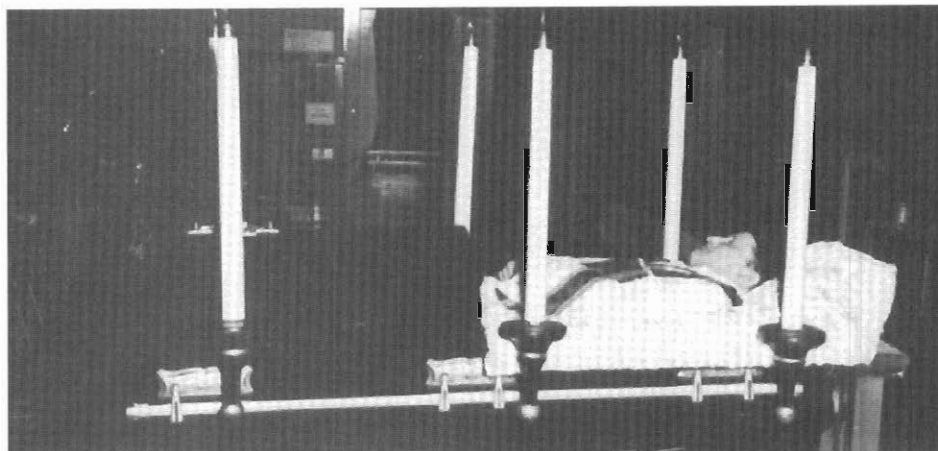
Le 31, Conrad-Edgar Ramsay est élu comme troisième marguillier. Bernard Boucher devient second marguillier et Gloria Plante, marguillier en charge des comptes. Les revenus de la Fabrique ont été de \$6,742.73 et les dépenses de \$6,086.74, d'où un excédent de \$655.99.¹²²² À cette époque, les registres paroissiaux indiquent que, durant l'année 1950, on a effectué 25 baptêmes, 4 mariages et 10 sépultures. C'est la dernière année où on dénombre 20 baptêmes ou plus.

Lors de l'assemblée du 2 janvier 1951, le conseil adopte le règlement numéro 53 qui décrète l'interdiction de stationner de chaque côté de la rue entre chez Amédée Trottier et chez Donat Leblanc, sous peine de \$2.00 d'amende.¹²²³ Ensuite, on autorise le chef de police Émile Toupin à faire une cellule chez lui dans sa cave.

Le 10, Auguste Sévigny, Arsène Nolette et Alfred Roy sont réélus conseillers aux sièges numéros 4, 5 et 6, alors que Moïse Côté est confirmé dans son poste de maire, tous par acclamation.

Le 25 février, les marguilliers détruisent par le feu les débetures que la Fabrique a remboursées avec l'emprunt de \$6,000.00 qu'elle a effectué le 9 octobre.

Au début de mai, l'inspecteur Blanchet visite les écoles de Notre-Dame et rédige son rapport. "[...] La culture physique est une matière plutôt ignorée. Quant à l'application du programme d'initiation à la musique (solfège) on se contente de faire apprendre quelques chants aux élèves [...] Vos institutrices s'efforcent d'inculquer de bons principes à leurs élèves. J'ai trouvé partout un assez



Dépouille mortelle du curé Ubald Poulin, décédé le 7 juillet 1951.



Funérailles du curé Ubald Poulin à Notre-Dame-de-Ham.

bon esprit de travail chez les élèves. Ils se montrent assez respectueux pour leur professeur et charitables pour leurs petits compagnons [...].¹²²⁴

Le 5 juin, le policier Norbert Sévigny démissionne de son poste. Puis, J.-W. Smith signale que le site d'enfouissement des ordures n'est pas situé sur le terrain acheté par la municipalité. On avisera l'inspecteur de clôture de faire faire une affiche pour interdire de jeter des déchets n'importe où ailleurs qu'à l'endroit désigné, sous peine d'amende. Enfin, on autorise Émile Toupin à voir à ce que les magasins et les restaurants soient fermés le dimanche pendant les offices religieux.

Le 3 juillet, l'inspecteur Gagnon avise le conseil que la salle de réunions est formellement condamnée et ne peut être utilisée pour les assemblées; on devra chercher un autre endroit. Puis, comme Émilien Caron persiste à ouvrir son magasin pendant les offices religieux, on l'avisera qu'il s'expose à une amende si la situation continue. Enfin, on demande un octroi au département de la Voirie afin de graveler le chemin sur les lots numéros 26, 27 et 28 du rang 2.

Le 7 ou le 9 juillet 1951, Auguste Sévigny est réélu commissaire par acclamation.¹²²⁵

1222. *Proc. N.-D.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique, 1943-1992], p. 32-33.*

1223. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 2 janvier 1951, vol. 5, p. 255.*

1224. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], [mai-juin?] 1951, vol. III, p. 97-100.*

1225. *Ibid., 7 [ou 9] juillet 1951, vol. III, p. 101. Auguste Sévigny et Elzéar Langlois sont assermentés le 16 juillet.*

Le 29, J.-A. Aubert¹²²⁶ prend officiellement possession de la cure de la paroisse Notre-Dame-de-Ham.¹²²⁷

Le 6 août, le conseil municipal



J.-A. Aubert.

adopte le règlement numéro 54 par lequel il est décrété que la municipalité se rend responsable du coût de l'éclairage des rues et renouvelle son contrat avec la Shawinigan Water & Power. Le 27, peu de contribuables se proconcent sur ce projet. Toutefois, les neuf propriétaires présents donnent leur accord. Le 4 septembre, le conseil officialise le règlement numéro 54 et on prépare le contrat dans les mêmes termes que celui de 1946, qui le liera à la Shawinigan Water & Power pour une durée de cinq ans.

Le 11 septembre, les commissaires engagent les institutrices Georgette Leblanc, Lucienne Gagnon, Bernadette Roy et Jeanne-d'Arc Trottier. À la même époque, l'inspecteur Blanchet rédige son rapport de visite. "[...] Il serait bien a propos aussi de pourvoir chacune de vos ecoles d'une bibliotheque scolaire. Vos élèves ne prendront le gout de la lecture que s'ils ont a leur disposition des livres interessants et bien appropriés a leur âge.

Le Departement aide les commissions scolaires qui desirent organiser de ces bibliotheques et il en coûte tres peu pour faire beneficier les élèves d'un materiel indispensable dans toute ecole bien organisée. [...] Vos maisons d'ecole sont en bon etat. Cependant, a l'ecole No 3, le mobilier laisse a desirer [...]."¹²²⁸

À la mi-novembre, les commissaires autorisent Charles-Édouard Hudon à faire graveler la cour de l'école du village.¹²²⁹

Le 18, la Fabrique autorise le conseil municipal à tenir ses assemblées dans la salle paroissiale qu'elle lui loue \$50.00 par année.

Le 3 décembre, le conseil municipal annule l'évaluation de la propriété où se trouvaient les bâtisses du Syndicat dans le rang 11 qui ont été démolies en juin dernier. Puis, on décide qu'à l'avenir, les assemblées se tiendront à la salle paroissiale et on paiera à la Fabrique, un loyer annuel de \$50.00 qui s'engage à chauffer et éclairer le local. Ensuite, on demande au ministère de la Voirie de faire accepter les chemins terminés dans le rang 2, sur les lots numéro 21B et 22A, 26, 27, 28, A, C, C. Enfin, on se prévaut de l'article 402 du code municipal pour adopter un règlement de prohibition. Le règlement numéro 55 décrète donc qu'à compter de son entrée en vigueur, et jusqu'à son abrogation, "[...] toutes infractions a ce reglement sera passible d'une amende (\$50.00) cinquante piastres et que le chef de police de cette municipalité soit autorisé a faire observer ce règlement."¹²³⁰

Le 6 janvier 1952, Lionel Plante est élu comme troisième marguillier. Conrad-Edgar Ramsay devient second



Le magasin Hudon & Frère.

1226. Aubert, Joseph-Thomas-Alfred. Né à Saint-Pierre-de-Broughton le 18 décembre 1900, de Joseph Aubert et d'Amanda Fortier; études au Séminaire Saint-Victor de Beauce, au Collège Sainte-Marie de Montréal et au Grand Séminaire de Montréal; ordonné par Mgr Alphonse-Osias Gagnon le 11 juin 1933 à la cathédrale de Sherbrooke; vicaire à Saint-Aimé d'Asbestos (1933-1937); au diocèse de Timmins: curé de Sainte-Agnès de Bellecombe (1937-1945); dans notre diocèse: curé de Notre-Dame-du-Saint-Rosaire de Sawyerville (1945-1951), de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham (1951-1956), de Saint-Gabriel de Starford (1956-1960) où il fit consacrer l'église en 1957 et de Saint-Claude (1960-1961); aumônier de l'hôpital Sainte-Catherine Labouré de Coaticook et desservant de la mission de Notre-Dame-de-la-Salette de Baldwin's Mills (1961-1964); vicaire à Saint-Aimé d'Asbestos (1964-1965); dans l'Ouest canadien: curé de Saint-Paul d'Alberta (1968-1971); retiré à Sherbrooke (1971); décédé à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul de Sherbrooke le 23 janvier 1984; inhumé au cimetière Saint-Michel de Sherbrooke. Arch. de SHERBR., Obituaire du clergé, 1874-1993, p. 176.

1227. Arch. de SHERB., "Prise de possession canonique et serment", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Prise de possession canonique et serment.

1228. C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 24 septembre 1951, vol. III, p. 105-108.

1229. Id., 12 [ou 13] novembre 1951, vol. III, p. 108.

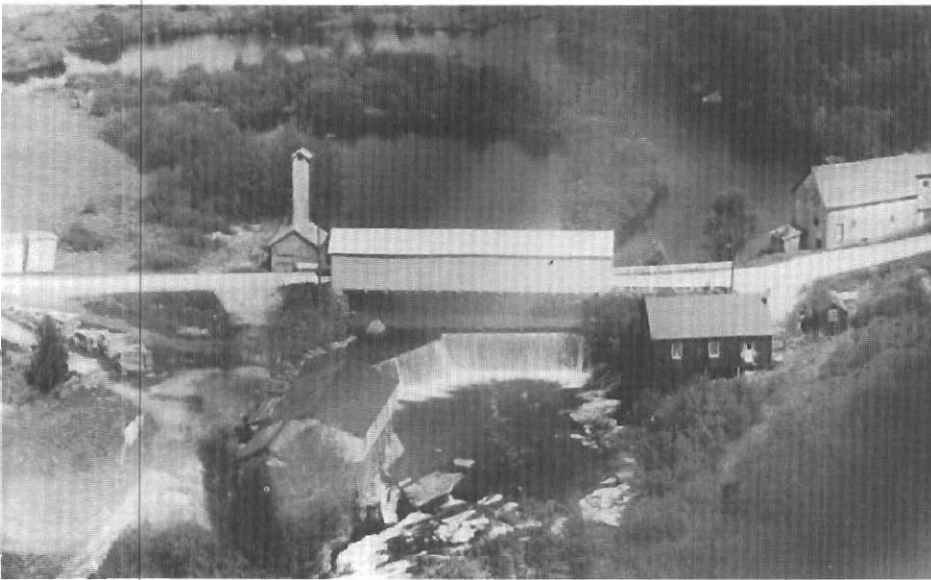
1230. Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 3 décembre 1951, vol. 5, p. 273-275.

marguillier et Bernard Boucher, marguillier en charge des comptes. Le bilan financier de la Fabrique indique des revenus de \$6,761.25, des dépenses de \$5,591.64 et un excédent de \$1,169.76.

Le lendemain, la question des moutons dévorés recommence à préoccuper le conseil. Norbert Sévigny et Paul Trottier sont nommés pour enquêter sur ces cas.¹²³¹

Deux jours plus tard, Lionel Plante, Armand Trottier et Philippe Nault sont réélus par acclamation respectivement aux sièges numéros 1, 2 et 3.¹²³² Au début de mars, on décide de ne pas s'opposer à la régie des transports afin que Charles-Édouard Dugré puisse obtenir un permis de location de véhicules automobiles de promenade.¹²³³

En avril, la commission scolaire décide pour la première fois que les livres des élèves seront fournis gratuitement.¹²³⁴



Pont couvert du rang 1. À l'arrière-plan, le poste d'incendie avec la tour pour le séchage des boyaux d'arrosage.

À la même époque, le conseil autorise le maire Côté à signer un contrat avec l'Association des chemins d'hiver de Ham-Nord, représentée par le président Willy Guertin et le secrétaire Marcel Giguère concernant l'entretien de la route 34 et de la rue de l'Église en partant du magasin Dosthie jusqu'à la route 34. Puis, on demande au ministère des Travaux Publics de refaire le pontage du pont du village, d'élargir celui de la rivière Morasse sur la route 34 et d'en construire un aussi sur la rivière Morasse, sur le lot numéro 1 du rang 11.¹²³⁵

Peu après, l'inspecteur Blanchet écrit aux commissaires: "[...] En general, vos classes marchent bien, j'ai trouvé des progrès marqués surtout dans la classe des grands au village et à l'école No 5. L'enseignement est bien donné dans chacune de ces classes. Il y a de l'activité chez les élèves et, en general, on a bien réussi mes examens [...]. À l'école No 3 c'est faible en general. Plusieurs élèves

devront doubler leur année. Cette classe est très nombreuse 39 élèves. [...] Toutes vos institutrices s'efforcent de donner une belle éducation à leurs élèves. Partout, j'ai trouvé un bel esprit de travail chez les élèves particulièrement dans la classe des grands, au village, et à l'école No 5, seules, les écoles 2 et 5 ont fait des travaux d'arts ménagers et des travaux manuels. Les autres classes devraient s'intéresser davantage à cette forme de culture. Il se fait un peu de chant, mais pas assez de culture physique. [...] je garde une bonne impression de l'intérêt que vous portez au progrès de vos écoles."¹²³⁶

En mai, le conseil municipal décide la confection d'un trottoir à partir du pont de la fromagerie jusque chez Noël Pellerin.¹²³⁷

À cette époque, la Fabrique projette le déménagement du cimetière et l'évêque autorise le curé Aubert à entreprendre les démarches en ce sens.¹²³⁸ Le 25, on décide l'achat d'un terrain d'environ deux arpents de largeur par un arpent et un demi de profondeur, appartenant à Paul Trottier pour le prix de \$350.00. Il faut aussi compter environ \$500.00 pour l'aplanissement du terrain, la clôture et la confection d'un chemin central. Le projet est approuvé par l'archevêque le 9 juin.¹²³⁹

Entre temps, les commissaires d'école demandent à la commission Municipale de Québec l'autorisation de vendre l'école du rang 1 sur lot 14A de Saint-Adrien qui est fermée "et qui ne sera jamais ouvert."¹²⁴⁰

Le 2 juin, le conseil municipal porte l'évaluation du Syndicat du village comprenant la fromagerie et les annexes à

1231. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil* [...], 7 janvier 1952, vol. 5, p. 276.

1232. *Id.*, 9 janvier 1952, vol. 5, p. 276-277. Armand Trottier est assermenté le 29 janvier, Philippe Nault le 3 février et Lionel Plante le 4.

1233. *Id.*, 3 mars 1952, vol. 5, p. 278-279.

1234. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires* [...], 4 avril 1952, vol. III, p. 110.

1235. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil* [...], 7 avril 1952, vol. 5, p. 280.

1236. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires* [...], 15 avril 1952, vol. III, p. 111-113.

1237. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil* [...], 5 mai 1952, vol. 5, p. 281.

1238. Arch. de l'HERBR., "Lettre de G. Cauchon ptre. à Albert Aubert, 7 mai 1952", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Cimetière.

1239. *Id.*, "Extrait d'une résolution des marguilliers concernant l'achat d'un terrain pour le nouveau cimetière, 25 mai 1952", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Cimetière. Le document porte la signature de 35 paroissiens. Voir aussi: Par. N.-D.-L.-H., [*Registre des délibérations de la Fabrique, 1943-1992*], p. 39. Voir aussi: Par. N.-D.-L.-H., [*Registre des délibérations de la Fabrique, 1943-1992*], p. 39-41.

1240. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires* [...], 11 mai 1952, vol. III, p. 114.

\$1,250.00 qu'on transfère au nom de Joseph Groleau qui en a fait l'acquisition. Puis, on demande à la Shawinigan Water & Power de continuer la ligne électrique pour desservir les cultivateurs du 10^e et 11^e Rang de Wolfestown.¹²⁴¹ Puis, Norbert Sévigny et Paul Trottier ayant enquêté chez Léo Ramsay déclarent qu'il s'agit d'une moutonne effectivement dévorée par des chiens. Le conseil dédommage les dégâts pour une somme de \$22.61 et Jean-Baptiste Proulx pour la somme de \$42.66 aussi pour deux moutons dévorés.

Le 8 juin 1952, le Département de l'Instruction publique permet aux commissaires de vendre l'école du rang 1 de Saint-Adrien de gré à gré au prix de \$100.00. Le 7 juillet 1952, Wilfrid Leblond et Charles-Édouard Hudon sont réélus commissaires d'école par acclamation.

Durant l'été, la Shawinigan Water & Power termine l'installation de 43 poteaux sur les lots 25 A, 26 B, 26 C, 27 A, 27 B, et 1 A dans le rang 1 Nord.¹²⁴²

C'est le 13 juillet que la Fabrique prend la décision de procéder au déménagement des corps de l'ancien cimetière. Lors de la même assemblée, on fixe à \$2.00 les honoraires de l'organiste pour les mariages et les sépultures.

Le 16 juillet 1952 ont lieu des élections provinciales. Dans l'ensemble du comté de Wolfe, un vote très serré porte le libéral Gérard Lemieux¹²⁴³ au pouvoir avec 3,995 voix (50,4%) contre 3,929 (49,6%) en faveur d'Henri Vachon de l'Union nationale. Le taux de participation est de 92,3%. À Notre-Dame, 247 personnes sont inscrites sur la liste élec-

torale, mais 222 (89,9%) se prévalent de ce droit. Les résultats indiquent que la population accorde 112 voix (50,4%) à Gérard Lemieux et 110 (49,6%) à Henri Vachon.¹²⁴⁴

Le 27, les commissaires engagent Noëlla Pellerin et Monique Leclerc comme institutrices. Puis, Charles-Édouard Hudon est nommé président de la commission scolaire.

Au début d'août, le conseil municipal accepte la forme des chemins construite dans le rang 10 sur le lot 1A et celle du rang 2 sur les lots numéros 24, 25 et 26. On demande au ministère de la Voirie d'y épandre du gravier.¹²⁴⁵

Le 14 septembre, les commissaires vendent l'école du rang 1 de Saint-Adrien à Claude Marchand de Saint-Rémi pour \$210.00. Puis, Gertrude Bergeron est engagée comme institutrice à l'école du village pour la classe des grands, l'épouse d'Ubaldo Lavigne pour l'école numéro 5 et Céline Roy pour l'école numéro 3, chacune pour un salaire annuel de \$1,000.00. Ensuite, on prépare le budget dans lequel on prévoit des revenus de \$8,920.37 et des dépenses de \$7,372.25.

Entre temps, dès le 1^{er} septembre, on commence la translation des corps de l'ancien au nouveau cimetière que le curé Aubert bénit officiellement le 28.¹²⁴⁶

En octobre, le conseil municipal demande au ministère de la Voirie de graveler le chemin dont la forme a été faite au frais de la municipalité sur les lots 1A du rang 10 et sur les lots 24 et 25 du rang 2.¹²⁴⁷

Au début de novembre, le conseil municipal refuse de signer une carte d'Assistance publique à [...] qu'on juge capable de payer, comme on avait fait pour un autre citoyen le mois dernier. Ensuite, on ajuste le coût des licences pour chiens qu'on fixe à \$2.00 pour le premier, \$5.00 pour le second et autant pour le troisième. Enfin, on défrayera la somme de \$79.00 au lieu de \$42.66 telle que prévu à Jean-Baptiste Proulx pour dommages causés à ses moutons.¹²⁴⁸

Le 1^{er} décembre, le conseil adopte le règlement numéro 55 qui décrète qu'à l'avenir, les taxes foncières seront adoptées au moyen de simples résolutions.

Le 31 décembre, le curé constate que durant l'année 1952, il s'est effectué 18 baptêmes, 22 mariages et 8 sépultures. C'est la dernière année où le nombre de mariages s'élève à plus de 20.

Le 6 janvier 1953, Charles-Auguste Hudon est alors élu comme troisième marguillier. Lionel Plante devient second marguillier et Conrad-Edgar Ramsay, marguillier en charge des comptes. Les revenus ont été de \$5,367.43 et les dépenses de \$6,242.21. On accuse ainsi un déficit de \$874.78.

Le 14, Moïse Côté est réélu maire par acclamation, comme Germain Toupin au poste de conseiller pour le siège numéro 6. Par contre, Ubaldo Duchesne et Conrad-Edgar Ramsay se disputent le siège numéro 4 tandis qu'Eddy Morasse et Robert Côté se présentent au siège numéro 5. Noël Pellerin décrète donc qu'il aura votation au scrutin secret lundi le 19. À ce moment-là, 133 contribuables exercent

1241. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil* [...], 2 juin 1952, vol. 5, p. 282.

1242. Francine HUDON et France McSWEEN, *op. cit.*, p. 27.

1243. Gérard Lemieux, fils de Joseph-Pierre-Cyrénus Lemieux, médecin, et d'Orpha Deveau naît à Weedon le 11 août 1908. Il fait ses études à l'académie du Sacre-Coeur à Weedon, au séminaire de Québec et à l'université Laval à Québec où il est reçu médecin en 1933. Il exerce sa profession à Weedon de 1933 à 1963. Il est directeur et président de la Compagnie de téléphone de Weedon pendant quinze ans et vice-président de l'Association des médecins de langue française des Cantons-de-l'Est. Il est membre de l'Association médicale du Québec, de la Chambre de commerce de Weedon et du Club de réforme de SHERB.. Échevin de Weedon-Centre du 12 janvier 1938 au 14 juin 1951, il est élu député libéral dans Wolfe en 1952. Défait en 1956, il est réélu en 1960. Nommé adjoint parlementaire du ministre du Bien-être social le 8 novembre 1960, il est déjant en 1962. Il décède à Québec le 10 juin 1985, âgé de 76 ans et 9 mois. Une cérémonie religieuse a lieu à Sherbrooke, dans l'église du Perpétuel Secours, le 15 juin 1985. Le 22 juin 1938, il avait épousé à Sherbrooke, Françoise Bachand, fille de Charles-Émile Bachand, protonotaire à la Cour supérieure, et d'Émilie Codère. *Dictionnaire des parlementaires du Québec 1792-1992*, p. 462.

1244. Gov. du Q., *Rapport sur les élections générales de 1952* [...], p. 243.

1245. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil* [...], 4 août 1952, vol. 5, p. 285-286.

1246. Francine HUDON et France McSWEEN, *op. cit.*, p. 53.

1247. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil* [...], 6 octobre 1952, vol. 5, p. 288.

1248. *Id.*, 3 novembre 1952, vol. 5, p. 289-290.

leur droit. Au siège numéro 4, Ubald Duchesne reçoit 74 voix et Conrad-Edgar Ramsay 56. Ubald Duchesne est donc élu avec une majorité de 18 voix. Quant au siège numéro 5, Robert Côté remporte la victoire avec 47 voix contre 41 pour son adversaire Eddy Morasse, ce qui lui laisse une majorité de 6 voix.¹²⁴⁹

À cette époque, les commissaires décident de faire partie de l'Association des commissions scolaires et de payer la cotisation de \$20.00 pour officialiser la situation.¹²⁵⁰ Entre temps, l'inspecteur Blanchet dénombre 28 élèves en première année, 17 en deuxième, 28 en troisième, 20 en quatrième, 18 en cinquième, 16 en sixième, 15 en septième et 2 en huitième, pour un total de 144. Il déplore qu'on utilise encore beaucoup d'anciens livres retranchés de la liste des livres approuvés. "[...] A l'école No 3, l'institutrice n'est pas diplômée. Il lui faudra étudier beaucoup le programme pour pouvoir l'appliquer convenablement et je me demande quel succès elle pourra obtenir avec sa classe de 43 élèves en 7 divisions. Cette classe est beaucoup trop nombreuse pour une seule institutrice. [...] Vos titulaires montrent de la bonne volonté, et elles sont animées du désir de réussir. J'invite MM. les commissaires à aller visiter leur écoles souvent pour encourager titulaires et élèves dans leur travail [...]."¹²⁵¹

Lors d'une seconde visite, il ajoute: "[...] La discipline semble un peu relâchée à l'école No 2. Cette classe est dirigée par une jeune institutrice qui commence et qui ne sait pas encore organiser son travail. A l'école No 3, l'ordre laisse à désirer [...] Vos classes ne sont pas fortes. Les écoles 2, 3 et 5 surtout sont très faibles. A l'école No 2, la première année ne marche pas. Tout est à recommencer. Le calcul est nul en 3e et 4e années. A l'école No 3, l'orthographe est médiocre en 3e année, 4e et 5e. A l'école No 5, c'est faible

en général. Il y a du gros travail à faire dans toutes les classes pour améliorer le langage. En général, les élèves ont de la difficulté à s'exprimer et ils parlent très bas, il existe, je crois, un abus de l'enseignement fait par écrit. Plus d'exercices oraux favoriseraient la culture de la pensée et du langage. [...] Au point de vue intellectuel, Je déplore le manque de lecture chez les élèves. Ici une bibliothèque scolaire rendrait de grands services. Il ne faudrait pas oublier, non plus, que l'enseignement ménager, les travaux manuels, la culture physique et le chant sont des matières au programme. Il se fait très peu dans ce domaine. [...] La classe de l'école No 3 est beaucoup trop nombreuse pour une seule institutrice. Il y aurait moyen de décharger cette classe en transportant une douzaine des élèves de cet arrondissement à l'école de l'arrondissement No 2. La distance n'est pas forte et le transport pourrait s'effectuer très facilement."¹²⁵²

Le 2 février, le conseil demande au ministère de la Voirie un octroi de \$5,000.00 pour couvrir la totalité du coût de confection des chemins. À l'issue de l'assemblée, Auguste Côté est engagé comme secrétaire-trésorier au prix de \$35.00 par mois. Toutefois, cette proposition de Philippe Nault que seconde Ubald Duchesne n'est pas partagée par Lionel Plante et Armand Trottier qui votent contre. Le maire devra donc trancher la question.

Le 2 mars, après l'assermentation d'Auguste Côté comme nouveau secrétaire municipal, le conseil approuve les travaux réalisés sur les chemins du rang 10, 2 Nord ainsi que dans la grande ligne.

En avril, le conseil municipal est saisi de la démission du conseiller Lionel Plante qu'on remplace par Ludger Côté. Pour sa part, Philippe Nault est nommé pro maire. Ensuite, le maire est autorisé à

signer les cartes d'Assistance publique de [...] qui a été hospitalisée.¹²⁵³

Le 12., les commissaires d'école décident de vendre l'emplacement de l'ancienne école de l'arrondissement numéro 2 dont le terrain fait partie du lot numéro 21A, à la Caisse Populaire locale, pour le prix des frais légaux que cette vente implique.¹²⁵⁴

Les 10 et 11 mai, l'évêque est à Notre-Dame pour effectuer sa visite pastorale. À cette occasion, il confirme 32 garçons et 28 filles.¹²⁵⁵

Au début de juin, le conseil municipal décide de faire la forme du chemin dans le rang 11 à partir de chez Ubald Duchesne jusqu'à la route de Ham comprenant environ 15 arpents et la forme du chemin du rang 2 en partie sur les lots numéros 22, 23 et 24.¹²⁵⁶

Le 6 juillet, Elphège Nalette est élu commissaire d'école par acclamation. La semaine suivante, Charles-Édouard Hudon est nommé président de la commission scolaire.

Le même jour, le conseil municipal demande au ministre de la Voirie d'entretenir une distance de 276 pieds qu'on vient de graver dans le chemin du rang 2 Nord. Puis, le conseil accepte la démission de Moïse Côté comme maire.¹²⁵⁷ Le 20 juillet 1953, les conseillers se réunissent en assemblée spéciale afin de déterminer qui prendra la succession de Moïse Côté à la mairie.

1249. Moïse Côté, Germain Toupin, Ubald Duchesne et Robert Côté sont assermentés le 2 février.

1250. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 8 janvier 1953, vol. III, p. 122.

1251. *Id.*, [non daté], vol. III, p. 122-124.

1252. *Id.*, vol. III, p. 124-126.

1253. *Mun. N. D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil [...]*, 7 avril 1953, vol. 6, 1953-1964, p. 1-2.

1254. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 12 avril 1953, vol. III, p. 127.

1255. *Arch. de SHERBR.*, *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents*, vol. 17, p. 151.

1256. *Mun. N. D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil [...]*, 2 juin 1953, vol. 6, p. 7.

1257. *Id.*, 6 juillet 1953, p. 9.



En août 1948, Bertrand Trotier et ses deux enfants, Gontran et Lise, près de la tombe de leur mère, décédée le 25 mai 1948.

Germain Toupin - 1953 (20 juillet) - 1957 (9 janvier)



Germain Toupin

Le 20 juillet 1953, les conseillers municipaux nomment Germain Toupin pour remplacer le maire Moïse Côté démissionnaire. Comme il n'y a pas d'opposition, ce dernier est immédiatement assermenté. Peu après, on fixe à .65¢ l'heure le salaire d'un homme seul, à .85¢ pour un homme et un cheval et à \$1.00 pour un homme avec deux chevaux. On va même jusqu'à \$2.50 pour un tracteur.¹²⁵⁸ Puis, comme Germain Toupin occupe le siège de maire, Gérard Côté est nommé conseiller pour le remplacer au siège numéro 6.

Le 10 août, le gouvernement

fédéral requiert les 28,114 électeurs inscrits sur la liste électorale du comté de Richmond et Wolfe de se prévaloir de leur droit de vote afin d'élire leur représentant à la chambre des communes. C'est 20,564 personnes (73,1%) qui répondent à l'appel. La compilation des bulletins de vote aboutit à la confirmation du Parti libéral au pouvoir et de son représentant Ernest-Omer Gingras qui reçoit 13,006 voix (63,2%), suivi du progressiste-conservateur Albert Nicol qui en récolte 7,254 (35,3%). Quant au représentant du Parti Ouvrier progressiste, il doit se contenter de 133 voix (0,6%)¹²⁵⁹. À Notre-Dame, le taux de par-

ticipation à l'élection est de 69,8%, c'est-à-dire que sur les 252 électeurs inscrits sur la liste électorale, 176 se présentent au bureau de scrutin. Le décompte des bulletins de vote donne comme résultat: 2 voix (1,1%) à Hubert Rhéaume, 49 (27,8%) pour Albert Nicol et 125 (71%) à E.-O. Gingras.¹²⁶⁰

Le 27 août, les commissaires d'école décident de demander à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de vendre à la Caisse Populaire le terrain où était située autrefois l'école numéro 2 pour le prix du coût de la transaction. Par la même occasion, Monique Leclerc est engagée comme institutrice.

Au début de septembre, le conseil municipal demande au ministère de la Voirie, un octroi de \$700.00 qui équivaut à la moitié du coût de confection des formes faites au cours du mois d'août sur les lots numéros 23 et 24 du rang 2 Nord et sur les lots numéros 4C, 5ABCD du rang 11. Puis, on constate que le chemin menant au terrain d'enfouissement sanitaire est encombré de déchets de toutes sortes; "Il y en a tellement que le passage en est obstrué de manière qu'il est devenu impossible de se rendre au bout du terrain." Pour remédier à la situation, le conseil décide de construire une barrière avec cadenas. On décrète qu'à l'avenir, il n'y aura qu'une demi-journée par semaine, soit le vendredi après-midi pour y déposer les déchets. Gérard Côté en aura la surveillance et une amende de \$5.00 sera chargée à toute personne qui laissera ses déchets dans le chemin. Enfin, on fixe le taux de la taxe foncière à \$2.10 par \$100.00 d'évaluation.¹²⁶¹

Peu après, les commissaires demandent au Département de l'Instruction publique l'autorisation de vendre au ministère de la Voirie une lisière de terrain appartenant à la commission scolaire dans le rang 2, sur le lot

1258. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 20 juillet 1953, vol. 6, p. 11.*

1259. *Pierre DROUÏLLY, op. cit., p. 339.*

1260. *Gouv. du CAN., Vingt-deuxième élections générale 1953 [...], p. 356-358.*

1261. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 8 septembre 1953, vol. 6, p. 15-17.*

numéro 21A pour le prix de \$10.00.¹²⁶² Puis, on engage les institutrices Laurette Plante pour l'école numéro 2 (Sainte-Thérèse) et Céline Roy pour l'école numéro 3. À la mi-octobre, on engage aussi l'épouse d'Ubald Lavigne pour enseigner à l'école numéro 5 (Sainte-Cécile) ainsi que Lucienne Gagnon pour l'école des grands au village. Le cas de cette dernière est complexe, car pour lui offrir un salaire de \$1,750.00, plusieurs contribuables doivent se cotiser; ainsi, Donat Chainey, Arthur Hébert et Arsène Nolette défrayeront chacun la somme de \$40.00 et les frères Hudon \$80.00. Enfin, on fixe la taxe scolaire à \$2.40 par \$100.00 d'évaluation.¹²⁶³

Au début de novembre, le conseil municipal refuse la demande d'une citoyenne, de se faire reconnaître comme indigente, alléguant qu'elle a quitté la paroisse depuis un mois et demi. Puis, on décide de donner suite à une demande de plusieurs contribuables, pour recourir aux services d'un inspecteur pour le système de lutte contre les incendies, dans l'espoir que les compagnies d'assurances réajustent les primes à la baisse.¹²⁶⁴

Après avoir accepté le compte d'André Taschereau, au montant de \$9.00 pour avoir nettoyé la "dompe" avec son bulldozer, on achemine une demande d'octroi au ministère de la Voirie au montant de \$125.00 du mille pour l'entretien de l'arrondissement du rang 2 Nord. À ce propos, la municipalité offre un salaire de \$1.00 l'heure pour les journaliers chargés de l'entretien des chemins d'hiver et la corporation municipale fournit la machinerie.

Les 9 et 10 novembre, le nouvel inspecteur d'école A.-L. Mailhot, rédige son premier rapport. "[...] Je rends hommage à votre bon travail, M.M. les Commissaires. Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à vos écoles. [...] Ecole No 1: (petits) les débutants sont un peu en retard; ceux des autres cours vont bien et pourront suivre le programme de



Gabrielle Payeur a tenu le central téléphonique d'octobre 1942 à septembre 1953.



Famille Médard Charest réunie autour du monument d'Eusèbe Charest, en octobre 1952, dans le nouveau cimetière.

leur cours. (grands) quelques élèves en 5e et 6e années sont mal classés, comme il est un peu tard pour procéder à un nouveau classement, j'ai conseillé à l'institutrice d'en tirer le meilleur parti possible; on y verra plus tôt l'an prochain Ecoles #2 et 3: la plupart des élèves de ces 2 écoles sont dans un cours trop avancé pour leur capacité: Les institutri-

ces ont promu les enfants pour satisfaire les parents; inutile de dire que le principe est condamnable. Si les élèves ne sont pas dans le cours où réellement ils pourront progresser, on ne peut attendre de résultats satisfaisants d'eux. Mlle Laurette Plante devrait obtenir du succès avec ses élèves bien que ces derniers soient très faibles.

1262. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 13 septembre 1953, vol. III, p. 132.

1263. *Id.*, 11 octobre 1953, vol. III, p. 133-134.

1264. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 3 novembre 1953, vol. 6, p. 20.

A l'école No 3, plusieurs élèves perdront leur année; J'admets que l'institutrice se devoue; les élèves sont trop nombreux pour que l'institutrice puisse faire un travail efficace; tous les élèves de cette école sont très arriérés. Je suggère qu'on prenne les moyens nécessaires pour décongestionner cette école en septembre prochain. A l'école No 5: élèves forts en Arithmétique, faibles en français, Prononciation mauvaise, Etude a la maison insuffisante, Progès lents. [...] J'ai conseillé a Madame Lavigne de changer la disposition des bancs des élèves afin que ces derniers n'aient pas la lumiere d'une fenêtre en face d'eux. Vos maîtresses, M.M. les commissaires, me paraissent interesees a leur travail scolaire; si les enfants et leurs parents veulent leur donner la collaboration necessaire, l'année devrait être bonne dans la pluspart des classes [...].¹²⁶⁵

Le 22 novembre, la Fabrique alloue \$700.00 pour l'achat d'un amplificateur avec micros et haut-parleurs pour l'église. A la même assemblée, on décide aussi d'investir \$150.00 dans la construction d'un charnier dans le cimetière.

Le 7 décembre, Conrad, Robert et Oscar Ramsay demandent au conseil municipal d'entretenir le chemin du rang 11 à partir de chez Conrad Ramsay par le rang 11 via Ham-Nord, afin de le rendre carrossable pour les automobiles, sur une longueur approximative de 2,25 milles. Pour ce faire, le 7 décembre, on demande au ministère de la Voirie un octroi de \$125.00 du mille plus \$100.00 du mille afin de répondre à une demande semblable déposée par Moïse Côté et Lionel Plante à propos du chemin qui part du village par les rangs 1 et 2 via Saint-Adrien soit une longueur 2,70 milles.

La semaine suivante, l'ins-

pecteur A.-L. Mailhot assiste à l'assemblée des commissaires. Lors de cette session, la commission scolaire décide de faire signer une servitude pour l'eau fournie par Robert Ramsay à l'école numéro 3 (Saint-Joseph). Ce document implique la location au coût de \$1.00 par année et un droit de passage sur le terrain de Robert Ramsay en cas de réparation de cet aqueduc aussi longtemps qu'il s'y trouvera une école.¹²⁶⁶

Le 6 janvier 1954, Léonidas Leblanc est élu comme troisième marguillier alors que Charles-Auguste Hudon devient second marguillier et Lionel Plante, marguillier en charge des comptes. Les recettes ont été de \$5,256.39 et les dépenses de \$6,055.17. Le déficit s'établit donc à \$798.78.¹²⁶⁷

Par ailleurs, le 13, Ludger Côté, Norbert Sévigny et Philippe Nault sont élus par acclamation respectivement aux sièges numéros 1, 2 et 3. Le 1er février, le conseil accorde le montant de \$50.00 à Henri Dubois de Ham-Nord pour entretenir la rue de l'Église. Puis, comme représentant de la ligue antituberculeuse du comté, Charles-Édouard Hudon demande au conseil d'accorder "quelques deniers" afin d'aider l'Association à dépister la tuberculose dans la province et le pays. Le conseil fait un don de \$20.00. Enfin, suite à la demande de la Ligue du Sacré-Coeur de la paroisse, de faire cesser tout débit de boissons dans la municipalité, le conseil décide de tenir une séance à huis clos n'impliquant que le maire, les conseillers et le chef de police Émile Toupin, le 8 février prochain.¹²⁶⁸ À cette occasion, on autorise Émile Toupin à avertir les hôteliers ou tous autres vendeurs de cesser le commerce de boissons alcooliques. On en profite pour demander une aide financière au département de la Voirie afin de payer une part

des frais de la police municipale "[...] qui doit a maintes reprises s'occuper de la circulation des automobiles et vehicules de toutes sortes vu que les officiers de circulation ont beaucoup a faire et parfois ne peuvent intervenir dans plusieurs cas d'accidents [...]."¹²⁶⁹ Enfin, on demande au procureur général de la province d'accorder à Émile Toupin l'autorisation de pouvoir procéder à des perquisitions, saisies, arrestations etc. en ce qui concerne le trafic et le commerce des boissons alcooliques dans notre municipalité à cause de l'éloignement du chef-lieu du district.

Entre temps, les commissaires d'école demandent au Département de l'Instruction publique \$546.67 pour installer un aqueduc à l'école numéro 3 (Saint-Joseph).¹²⁷⁰ À cette époque, l'inspecteur Mailhot écrit: "[...] Les progrès sont marqués aux écoles # 1, 2 et 5. Cependant les élèves de ces classes devront besogner ferme pour couvrir les matières au programme d'une manière convenable. A l'école #3, malgré le dévouement de l'institutrice, les progrès sont peu accentués: beaucoup trop d'absences anormales et élèves trop nombreux. On devra à l'avenir exercer une surveillance plus étroite sur la fréquentation scolaire dans cet arrondissement. Au besoin, envoyer des avis aux parents réfractaires à la loi de la fréquentation obligatoire."¹²⁷¹

Le 1er mars, le conseil municipal demande au ministère de la Voirie de graveler les formes de chemins construites dans le rang 11 et le rang 2 Sud.¹²⁷² Puis, on demande à Émile Toupin de présenter son compte comme chef de police, à chaque mois "[...] afin que le conseil soit au courant de ses activités."¹²⁷³

1265. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 9-10 novembre 1953, vol. III, p. 137.

1266. *Id.*, 13 décembre 1953, vol. III, p. 137-138.

1267. Par. N., D.-L.-H., *Registre des délibérations de la Fabrique, 1943-1992*, p. 47-48.

1268. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 1er février 1954, vol. 6, p. 28-29.

1269. *Id.*, 8 février 1954, vol. 6, p. 30-31.

1270. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 7 février 1954, vol. III, p. 139.

1271. *Id.*, 8 mars 1954, vol. III, p. 139-141.

1272. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 1er mars 1954, vol. 6, p. 32.

1273. *Id.*, 1er mars 1954, vol. 6, p. 33.

Au début d'avril, Auguste Côté est engagé comme secrétaire municipal avec un salaire de \$35.00 par mois.¹²⁷⁴

À la mi-juin, la commission scolaire offre aux institutrices un salaire de base de \$1000.00 à quoi on ajoute la somme de \$25.00 par année d'expérience jusqu'à concurrence de \$1,250.00. Chaque commissaire s'occupe d'engager son institutrice.¹²⁷⁵



Nicole Hudon, reine des sports, 1955. En avant-plan, M. Émile Toupin, policier.

Le 2 juillet, Hector Ramsay remplace Noël Pellerin comme secrétaire-gérant de la Caisse Populaire. La même résolution nomme son épouse (Bernadette Roy) comme assistante-secrétaire.¹²⁷⁶

Le 4, la Fabrique investit \$460.00 dans l'achat de quatre urnes et quatre pieds en marbre. Le 18, on vote la somme de \$5,000.00 pour réparer les murs extérieurs.¹²⁷⁷

À cette époque, le curé Aubert

écrit que la population s'élève à 707 personnes.¹²⁷⁸

Lors des élections scolaires du 5 juillet 1954, Ludger Côté et Léo Ramsay sont élus commissaires sans opposition. La semaine suivante, Charles-Édouard Hudon est nommé président de la commission scolaire.¹²⁷⁹

Les 23 et 24 juillet, c'est la fête. L'O.T.J. organise un festival "En hom-

pages à nos chers parents". Le programme indique des jeux d'équipes, un souper pique-nique pour les jeunes, une parade, le couronnement de la reine des sports 55, une soirée, de la danse dans les rues à la lueur d'un feu de joie et une fin de soirée où on peut déguster un spaghetti! Le dimanche, une messe solennelle chantée par la chorale de Saint-Norbert, un dîner communautaire et un affrontement à la balle molle a lieu entre les Forestiers de Saint-Norbert et les Étoiles de Notre-Dame. Le tirage d'un grille-pain sera effectué entre les deux parties.¹²⁸⁰

Au début d'août, le conseil municipal demande à l'ingénieur Gérard Malo de venir mesurer une partie de chemin gravelé dans le rang 11 sur le lot numéro 4, qui ne paraît pas avoir été accepté quoiqu'il soit terminé depuis cinq ans. De plus, l'O.T.J. de Notre-Dame-de-Ham, association formée par les jeunes, demande de l'aide au conseil municipal afin de créer un terrain de jeu dans le village. Pour ce faire, on s'adresse au ministère de la Jeunesse de bien vouloir approuver cette initiative et d'y donner suite. Par ailleurs, plusieurs contribuables font pression auprès du conseil municipal qui finit par accepter de poursuivre la confection du chemin dans le rang 1 Sud, notamment sur les lots numéros 16C et 17A jusqu'à l'entrée de cours chez Ernest Coté, soit une longueur d'environ 5,5 arpents.¹²⁸¹

Le 12 septembre, les commissaires engagent les institutrices Lucienne Gagnon au prix de \$1,800.00; \$1,250.00 comme salaire de base et \$550.00 fournis par les parents des élèves de 8 et 9e année. On engage aussi Monique Leclerc pour l'école des petits du village, Cécile Leclerc pour l'école numéro 2, Claire Leblanc Boutin pour l'école numéro 3 avec son mari Gérard Boutin pour l'aider, et Bériza Devin pour l'école numéro 5. La semaine suivante, l'inspecteur Mailhot écrit aux commissaires: "[...] J'estime heureuse la solution de votre problème de l'école No 1; le classement et le partage des élèves presentaient de grandes difficultés: vous vous en êtes bien tirés. Merci à M. le Curé de l'aide apportée en la circonstance. A l'école No 3, les élèves retireront quelque profit de leur année scolaire a la Condition d'être séparés en deux groupes, dans des locaux différents. J'espère, M.M. les Commissaires, que vous ne reculerez pas en face d'une minime dépense additionnelle pour favoriser les élèves de cette école dont le besoin est pressant. [...] Vos deux institutrices

1274. *Id.*, 5 avril 1954, vol. 6, p. 34.

1275. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 13 juin 1954, vol. III, p. 144.

1276. C.P. de N.-D.-H., *Livre des minutes du conseil d'administration*, [non paginé].

1277. Par. N.-D.-L.-H., [*Registre des délibérations de la Fabrique, 1943-1992*], p. 50.

1278. Arch. de SHERBR., *Annuaire Diocésain, 1954*, p. 43.

1279. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 12 juillet 1954, vol. III, p. 146-147.

1280. *Programme Souvenir du Festival de l'OTJ [...]*.

1281. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 3 août 1954, vol. 6, p. 40-42.

du village méritent des félicitations; elles ont fait des sacrifices de part et d'autres pour en arriver à une entente satisfaisante [...].¹²⁸²

Au début d'octobre, le conseil reçoit un compte du ministère de la Santé au montant de \$97.93 pour l'hospitalisation de trois indigents. Le secrétaire est chargé de s'informer des détails de ce compte. Puis, Arthur Hamel est nommé conseiller pour remplacer Gérard Côté au siège no 6.¹²⁸³

Le 9, Mgr Georges Cabana émet un nouveau décret de dime qui la fixe à \$1.00 par \$100.00 d'évaluation, cette dernière étant d'environ le tiers de la valeur réelle. Les locateurs et les locataires devront payer 0.75¢ du \$100.00 d'évaluation. Chaque famille devra payer une dime minimum de \$5.00. Quant aux salariés, il déboursent 0.40¢ par cent dollars de salaire avec un minimum de trois piastres par tête.¹²⁸⁴

Lors de l'assemblée du conseil le 2 novembre, la Ligue du Sacré-Coeur réitère sa demande de fermer les débits de boissons dans la paroisse. Le conseil fait savoir qu'il prend tous les moyens possibles pour y donner suite. Il y a aussi les contribuables du rang 2 Nord qui insistent pour que le conseil voit à l'entretien de leurs chemins. Le conseil demande au ministère de la Voirie un octroi de \$125.00 du mille plus \$100.00 du mille pour donner suite à une autre requête concernant les chemins du rang 1 Sud à partir du village. Quant à l'entretien de la rue de l'Église, on propose le contrat à Henri Dubois de Ham-Nord à qui on offre la somme de \$75.00. Enfin, Welly Fillion demande au conseil de considérer une requête signée par un bon nombre de contribuables en faveur de la tenue d'un référendum sur la question de la vente des boissons alcooliques et de la bière avec permis. Le conseil souligne qu'on tient à mieux s'informer avant de prendre

une décision finale. Norbert Sévigny, secondé par Philippe Nault, propose "[...] que pour le plus grand bien de la paroisse et de ses concitoyens la dite requête présentée soit rejetée."¹²⁸⁵

Le 6 décembre, le conseil municipal prend connaissance d'une lettre de la Ligue du Sacré-Coeur demandant le respect du dimanche. Ensuite, des contribuables du rang 11 de Wolfestown demandent au conseil de voir à son entretien. Le conseil investira \$50.00 le mille et demande au ministère de la Voirie de couvrir les frais.

Le 12, les commissaires d'école décident de demander une subvention spécialement pour dispenser le cours complémentaire de huitième, neuvième et dixième années au village.

Le 9 janvier 1955, les commissaires amendent la résolution adoptée le 13 juin 1954 qui établissait le salaire des institutrices à \$1,000.00 avec augmentation de \$25.00 par année d'expérience, pour fixer le plafond à \$1,250.00. Puis, l'épouse de Ludger Côté qui enseigne à l'école numéro 5, remet sa démission; on la remplace par l'épouse d'Ubaldo Lavigne.

Le même jour, Moïse Côté est élu comme troisième marguillier. Léonidas Leblanc devient second marguillier et Charles-Auguste Hudon, marguillier en charge des comptes. Les recettes de l'année 1954 s'élèvent à \$9,817.09 et les dépenses à \$8,015.52. L'excédent atteint donc \$1,801.57.¹²⁸⁶

Le 12, Germain Toupin est réélu au poste de maire tandis que Conrad-Edgar Ramsay, Wilfrid Leblond et Arthur Hamel sont réélus conseillers respectivement aux sièges numéros 4, 5 et 6, tous par acclamation. Le 7 février, on prend connaissance du rapport financier du 31 décembre 1954 indiquant un revenu de \$5,386.15 et des dépenses de \$5,065.17, ce

qui laisse un surplus de \$320.98 et une balance en caisse de \$1,911.03. Puis, Auguste Côté est engagé comme secrétaire au prix de \$35.00 par mois. Ensuite, on demande au ministère de la Voirie des octrois de \$2,000.00 pour graveler une forme de chemin déjà faite sur le lot 22B, 23 AB et 24A du rang 2 Nord et de \$1,500.00 pour celle d'une partie du lot 4 et 5AB du rang 10 [ou 2?]. Ensuite, on discute de la demande de la Ligue du Sacré-Coeur concernant la fermeture des magasins le dimanche. On est d'avis que les portes de tels établissements devront être fermées 10 minutes avant la messe et, après l'office, elles pourront réouvrir pour fermer de nouveau au moment de l'angelus.

Le 8 mars, le conseil municipal approuve le projet d'asphaltage de la route 34 reliant Arthabaska à Garthby. On enverra une copie de cette résolution au secrétaire du comité, Alfred Comtois de Ham-Nord. Puis, on décide de faire faire une gratte pour l'entretien des chemins d'été. Enfin, le conseil adopte le règlement numéro 54 qui décrète l'annulation de tout document concernant la route du rang 2 sur les lots numéros 16 et 17. Il est statué et ordonné qu'à l'avenir ce chemin sera fermé pour la circulation au public tant en hiver qu'en été, et le terrain du chemin retournera au propriétaire Gloria Plante.¹²⁸⁷

Entre temps, l'inspecteur Mailhot rédige un rapport sur les écoles de Notre-Dame qu'il a visitées les 2, 3 et 4 février. "[...] Ecole #1: (classe des petits) Les élèves sont bien nombreux à cette classe; les résultats seraient meilleurs en 1^{ère} et 2^e années avec un nombre d'élèves plus limité. Les élèves de 3^e année assimilent normalement les matières qui leur sont enseignées. [...] Une élève de 9^e année a été promue en 10^e année sans avoir au préalable obtenu la permission de l'inspecteur; désormais je ne tolérerai plus semblable irrégularité.

1282. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 18 septembre 1954, vol. III, p. 151.

1283. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 4 septembre 1954, vol. 6, p. 45-46. Arthur Hamel est assermenté le 3 novembre.

1284. *Arch. de SHERBR.*, "Mgr Georges Cabana, Décret de dime, 9 octobre 1954", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Correspondance.

1285. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 2 novembre 1954, vol. 6, p. 47-49.

1286. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique, 1943-1992]*, p. 51-53.

1287. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 8 mars 1955, vol. 6, p. 60-62.

Ecole #2 [...] tres peu d étude chez les élèves; Je n'ai pu obtenir une seule reponse complète en cathéchisme des eleves des 4e, 5 et 6e années; Arithmetique et orthographe très faible en 5e et 6e années. J'ai suggéré a l'institutrice l'usage plus frequent des techniques d'emulation: tableaux d'honneur, affichage des meilleurs travaux, récompenses, appréciation elogieuse de l'effort de l'enfant, etc.. Ecole No 5: [...] Lecon non étudiées par plusieurs élèves certains cahiers de devoirs a domicile font grandement pitié... travaux faits a la course parce que la veille on a consacré la soirée aux programmes de la T.V.. Les parents de cet arrondissement devront se montrer plus fermes sans quoi ils s'exposent a voir leurs enfants doubler leur cours.¹²⁸⁸

Le 4 avril, le conseil municipal autorise la signature d'une carte d'Assistance publique au nom de [...] hospitalisé à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, mais refuse une demande semblable de [...] qui lui, est hospitalisé à l'Hôpital Saint-Vincent-de-Paul de Sherbrooke.

Au début de mai, les entrepreneurs qui s'occupent de l'entretien des chemins d'hiver se plaignent de ce que les octrois gouvernementaux ne sont pas suffisamment élevés. Le conseil achemine cette plainte en demandant d'augmenter les subventions de \$50.00 du mille. Ensuite, on avise la municipalité de Saint-Fortunat de s'occuper d'une famille dont les enfants sont "dans une misère extrême". Enfin, les conseillers sont unanimes pour limiter la vitesse du trafic automobile à 30 milles à l'heure dans le village. Les contrevenants seront passibles d'une amende minimum de \$5.00. Le chef de police Émile Toupin est autorisé à faire respecter la loi.¹²⁸⁹

À la fin de mai, l'inspecteur

Mailhot informe les commissaires de sa visite des écoles: "[...] Mes examens ont donné d'excellents resultats. Je rends hommage a M. et Mme Gerard Boutin pour leur bon travail; d'abord le problème du classement a été solutionné a la grande satisfaction des parents et des élèves, Les progrès sont très marquées. Encore 2 ou 3 ans d'un tel rendement et je puis vous assurer que les élèves de ces deux classes figureront avec honneur parmi les autres de votre paroisse. [...] Je sais MM. les Commissaires que vous songez a améliorer davantage cette ecole afin de la rendre plus confortable pendant la froide saison; je vous félicite de cette disposition heureuse. Je sais également que vous donnerez justice a ces deux titulaires en les rémunérant davantage, ce qui d'ailleurs les encouragera a poursuivre leur excellent travail dans cet arrondissement."¹²⁹⁰

Le 14 juin, Edgar Leclerc signe le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la Caisse Populaire à titre de président.¹²⁹¹

Le 4 juillet, le conseil municipal émet un avis de motion concernant un règlement à adopter demandant un référendum sur la loi des liqueurs. Mais cette idée ne reçoit pas l'assentiment de tous les conseillers. Si Arthur Hamel et Ludger Côté s'affirment en faveur de la motion, Norbert Sévigny, Philippe Nault et Wilfrid Leblond votent contre. Elle est donc rejetée par la majorité. Puis, on adopte le règlement numéro 55 qui décrète qu'un pouvoir exclusif est accordé à Charles-Édouard Dugré et Réal Côté de faire le transport des voyageurs dans les limites de la municipalité. Le permis leur coûtera \$10.00 par année. Le règlement interdit à toute autre personne de les concurrencer. Le règlement entrera en vigueur deux semaines après sa promulgation.¹²⁹² Entre temps, on a fait faire

une forme de chemin d'environ quatre arpents dans la route du rang 11.¹²⁹³

Lors de l'assemblée des électeurs, le 4 juillet 1955, on doit renouveler le mandat d'un commissaire. Or, trois candidats se présentent. On doit donc procéder à une élection à l'issue de laquelle Émile Toupin obtient 10 voix, Charles-Édouard Hudon 19 et Wilfrid Leblond 20. Ces deux derniers sont déclaré élu à la majorité, et sont assermentés le 11.¹²⁹⁴

Le même jour, Robert Côté est nommé commissaire pour remplacer Elphège Nalette qui remet sa démission, puisqu'il quitte la municipalité.¹²⁹⁵ Ensuite, les commissaires acceptent la demande du couple Gérard Boutin qui souhaitent loger dans l'école numéro 3, pendant les vacances; toutefois, ils devront payer l'électricité et le bois dont ils auront besoin. À la mi-août, on reconsidère la résolution touchant les salaires offerts et on constate que décidément, la commissions scolaire n'a pas les moyens de rencontrer de telles exigences. On supprime donc la clause spécifiant la somme de \$25.00 par année d'expérience. On engage alors Laurette Plante pour l'école numéro 2 (Sainte-Thérèse) et Monique Leclerc pour l'école des petits du village.¹²⁹⁶

Le lendemain, à la demande d'Arthur Hamel et de Ludger Côté les conseillers tiennent une séance spéciale dans le but de demander le référendum pour permis de vente d'alcool dans la municipalité. Arthur Hamel, Wilfrid Leblond et Ludger Côté se déclarent contre la proposition alors que Norbert Sévigny, Philippe Nault et Conrad Ed. Ramsay votent en faveur. "Les votes etant trois contre trois le vote du maire donne la majorité pour la proposition."¹²⁹⁷ Finalement, un avis de motion est donné

1288 C.S. de VICTO, *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 20 mars 1955, vol. III, p. 157-159.

1289 *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 2 mai 1955, vol. 6, p. 68-69.

1290 C.S. de VICTO, *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 29 mai 1955, vol. III, p. 159-161.

1291 C.P. de N.-D.-H., *Livre des minutes du conseil d'administration, (non paginé)*. On ignore la date exacte de l'élection. Il s'agit ici de l'école numéro 3.

1292 *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 4 juillet 1955, vol. 6, p. 72-74.

1293 *Id.*, 6 juin 1955, vol. 6, p. 70.

1294 C.S. de VICTO, *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 11 juillet 1955, vol. III, p. 159-161.

1295 *Id.*, vol. III, p. 162. Robert Côté est assermenté le même jour.

1296 *Id.*, 14 août 1955, vol. III, p. 164-165.

1297 *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 15 août 1955, vol. 6, p. 74-75.

qu'à la prochaine séance régulière du conseil il sera passé un règlement pour accorder des permis et vente de boissons alcooliques dans la municipalité. Lors de la prochaine assemblée, on reparlera de cette proposition adoptée sur division.

Le 16 août, les commissaires engagent Lucienne Gagnon pour enseigner à l'école des grands du village pour un salaire de \$1250.00 plus \$50.00 par élève de 8e année et \$100.00 pour chaque élève de 9e et 10e année. Les parents s'engagent à cotiser la somme de \$2.00 par mois pour chaque enfant qui suivra les cours de huitième année, et \$4.00 pour ceux qui seront en neuvième ou en dixième. Il est entendu que ces sommes seront payables chaque mois à l'institutrice ou au secrétaire, et que les commissaires se réservent le droit de refuser les élèves des autres arrondissement s'il manque de place dans la classe. On engage aussi Lucille Perreault-Lavigne pour l'école numéro 5 (Sainte-Cécile) au salaire de \$1,250.00.¹²⁹⁸

Le 6 septembre, le conseil municipal est de nouveau saisi d'une requête de la Ligue du Sacré-Coeur lui demandant de s'opposer fermement à la vente de liqueurs alcooliques dans la municipalité. Ensuite, le débat reprend à propos du règlement numéro 56 concernant la prohibition de la vente des liqueurs alcooliques et l'octroi de permis pour cet objet. Un nombre égal de conseillers votent contre et en faveur du règlement. Le maire Toupin doit donc se prononcer, et il le fait en défaveur. La motion est donc rejetée par une voix de majorité. On décide alors qu'il sera soumis aux électeurs municipaux le 4 octobre à la salle paroissiale.¹²⁹⁹

Au milieu du mois, l'inspecteur Mailhot rédige un nouveau rapport sur

les écoles de Notre-Dame. "[...] Le choix de vos titulaires me paraît fort judicieux; il prouve l'intérêt que vous portez à vos enfants. Les débuts de l'année laissent espérer des progrès marqués si l'élan des premiers jours se maintient. [...] Mlle Gagnon entreprend une tâche formidable avec ses 6 élèves de 10ème année en plus de ceux des autres cours. Je la félicite chaleureusement d'avoir réussi à inculquer à ses élèves le goût des études plus avancées. Le cas de 3 élèves promues en 10ème année sans avoir subi les examens de 9ème est présentement à l'étude. [...] Je vous félicite, M.M. les commissaires, de la toilette faite aux deux classes de l'école du village de même qu'à l'école No 5 [...]."¹³⁰⁰

Le 19 septembre, le curé Aubert écrit à Mgr Cabana: "Un Monsieur Gérard Boutin, marié, enseigne avec son épouse dans une école double de ma paroisse. Madame Boutin enseigne aux plus avancés et le mari aux plus jeunes. Les deux classes sont dans la même école. Y voyez-vous des inconvénients. C'est un couple exemplaire."¹³⁰¹ L'archevêque demande de s'assurer que ce couple a des diplômes d'École Normale et que le surintendant accepte cet arrangement. Il ajoute: "Si ces gens mariés font bien, c'est mieux que de ne pas en avoir du tout."¹³⁰²

À la demande de Fernand Vaillancour, agent d'assurance qui pratique au village, le 3 octobre, le conseil municipal demande aux compagnies d'assurance feu qui font affaire ici de réduire leurs taux d'assurance sur les bâtisses du village "[...] vu que nous avons un bon système d'incendie [!!!] qui donne un service efficace."¹³⁰³

Le 5 octobre, le curé Aubert commente de nouveau la situation à

l'école numéro 3. "Au sujet de l'instituteur Gérard Boutin, professeur marié, il ne possède pas de diplôme d'École Normal, mais c'est un ancien frère qui a enseigné de nombreuses années et il enseigne dans la même école que son épouse et se sont tous deux des gens très distingués. Il possède un certificat de l'Instruction publique et il est accepté par le Département à Québec. De plus il n'enseigne que la première et deuxième années. Les institutrices à la campagne sont rares."¹³⁰⁴ Ce à quoi l'archevêque accorde sa permission.

Quatre jours plus tard, les commissaires demandent aux institutrices du village d'acquiescer à la réclamation de plusieurs parents qui souhaitent que l'ouverture des écoles, au lieu de se faire à neuf heures soit avancée d'un quart d'heure.¹³⁰⁵

Le 6 janvier 1956, Noël Pellerin est élu comme troisième marguillier. Moïse Côté devient second marguillier et Léonidas Leblanc, marguillier en charge des comptes. Les revenus s'élèvent à \$4,938.48 et les dépenses à \$5,360.38, ce qui laisse un déficit de \$421.90.¹³⁰⁶

Le 11, Gloria Plante est élu conseiller au siège numéro 1 et Philippe Nault au siège numéro 3, tous deux par acclamation. Par contre, Paul Trottier et Arsène Nolette se disputent le siège numéro 2. Les élections auront lieu le 16. Mais, entre temps, Paul Trottier remet sa démission et Arsène Nolette est alors déclaré élu par acclamation au siège numéro 2.¹³⁰⁷

Le 22, la Fabrique prévoit restaurer l'intérieur de l'église en faisant peindre la voûte et les murs, décorer la voûte, peindre le vestibule et la sacristie, vernir les boiseries de la sacristie, les

1298. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 16 août 1955, vol. III, p. 165.

1299. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 6 septembre 1955, vol. 6, p. 76-78.

1300. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 14 septembre 1955, vol. III, p. 170-171.

1301. Arch. de SHERBR., "Lettre de J.-A. Aubert à Mgr G. Cabana", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Affaires scolaires.

1302. *Ibid.*

1303. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 3 octobre 1955, vol. 6, p. 79-80.

1304. Arch. de SHERBR., "Lettre de J.-A. Aubert à Mgr G. Cabana", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Affaires scolaires.

1305. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 9 octobre 1955, vol. III, p. 169.

1306. Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique, 1943-1992], p. 54-55.

1307. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 13 janvier 1956, vol. 6, p. 87. Gloria Plante, Philippe Nault et Arsène Nolette sont assermentés le 6 février.

autels et les boiseries du sanctuaire. On évalue le tout à la somme de \$1,500.00.¹³⁰⁸

À cette époque, l'inspecteur Mailhot écrit aux commissaires: "[...] Une visite prolongée dans chacune de vos classes m'a permis d'apprécier le dévouement de vos titulaires et l'application de leur élèves. Dans toutes les classes, une vie nouvelle a été infusée dans l'enseignement des matières; les titulaires se sont attachés à rendre celui-ci plus vivant et plus productif; ils ont multiplié les centres d'intérêts et les procédés intuitifs. Les écoles sont devenues des ruches débordantes d'activité où le maître, délaissant le rôle sévère et rigide de surveillant, provoque, dirige et soutient l'activité de ses élèves. Certaines institutrices n'ont pas hésité à individualiser leur enseignements permettant ainsi à chaque enfant de donner leur plein rendement. [...] Je vous conseillerais également de légaliser l'engagement de Mlle Gagnon pour ne pas avoir d'ennuis avec les parents et les Autorités du Département de l'instruction publique [...]."¹³⁰⁹

Le 30, le constable Paul Trottier démissionne. Au début de février, le conseil accepte cette démission. Puis, on désigne Arsène Nolette comme pro maire.¹³¹⁰ Au début de mars, le conseil municipal décide qu'Émile Toupin n'est plus réengagé comme police, sous prétexte qu'on n'a plus besoin de personne pour faire observer les lois et règlements existants. Les objets à son service devront être remis au secrétaire.¹³¹¹

Entre temps, on termine les travaux de décoration et de peinture à l'église, juste à temps pour que le 26 février, Florian Dosthie puisse célébrer sa première messe dans l'église de Notre-Dame-de-Ham, sa paroisse natale.¹³¹²

Le 11 mars, les commissaires

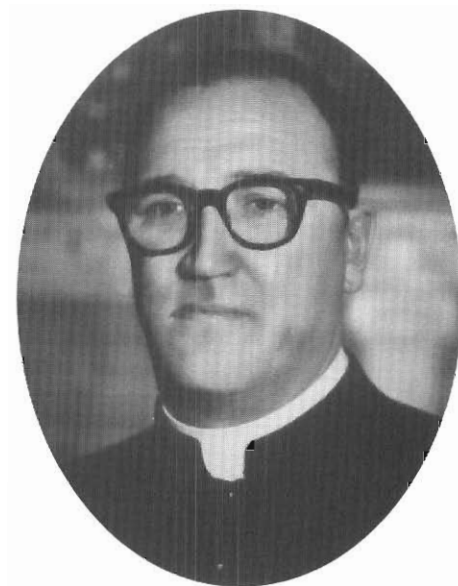
d'école appuient la recommandation de Lucienne Gagnon afin qu'elle obtienne la décoration de l'Ordre du Mérite scolaire.

Au début de mai, le conseil municipal refuse la demande de carte d'Assistante publique à [...] hospitalisé à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Ensuite, on accorde à Germain Toupin, un privilège d'exclusivité pour "passer du lait" dans le village en autant qu'il se conforme aux exigences du bureau d'hygiène de l'Unité Sanitaire. "[...] Ce lait devra être vendu à un prix raisonnable et le dit M. Germain Toupin ne devra pas abuser de ce privilège pour vendre le lait à un prix exorbitant."¹³¹³ Toutefois, le conseil se réserve le droit de mettre fin à ce privilège en cas de raison valable. Mais on revient sur la décision et on l'annule.

Après avoir constaté que l'école du village ne répond plus aux besoins actuels, qu'il est difficile de trouver des enseignantes légalement qualifiées et que la population désire voir s'établir des religieuses dans le village, Charles-Édouard Hudon propose d'adresser au Département de l'Instruction publique une demande pour construire une école d'au moins 5 classes avec logement pour religieuses. Ceci permettrait de fermer 2 écoles de rang. Les commissaires chargent le curé d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de ces religieuses enseignantes.¹³¹⁴

Lors de sa visite pastorale, le représentant de l'archevêque confirme 28 garçons et 29 filles. Le prélat écrit: "Nous souhaitons que les commissaires réussissent à obtenir des religieuses pour leur école. Il faut continuer le travail pour l'assainissement de la littérature et contre l'alcool et l'immoralité sous toutes ses formes. Les Cercles Lacordaire et Jeanne-d'Arc ont fait un grand bien. La JAC est organisée."¹³¹⁵

Des élections provinciales ont lieu le 20 juin 1956. Le comté de Wolfe compte alors 44 sections de votes ou "poles", dont le 18e est situé à Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham. Dans le comté de Wolfe la proportion de voteurs atteint 92,4% du nombre inscrit sur la liste électorale. Les résultats sont extrêmement serrés puisque Joseph-Henri Vachon du Parti de l'Union nationale l'emporte sur son adversaire avec 4,058 voix (49,8%) contre 4,008 (49,2%) pour le libéral Joseph-Gérard Lemieux. À Notre-Dame-de-Ham, 254 noms apparaissent sur la liste des électeurs. Cette élection suscite un vif intérêt puisque 229



Gabriel Morin.¹³¹⁴

personnes (90,1%) se prévalent de leur droit de vote. La faveur populaire va aussi à Joseph-Henri Vachon à qui 129 électeurs (56,3%) accordent leur voix alors que 100 autres votent pour Joseph-Gérard Lemieux (43,7%); une personne a annulé son vote ou avait présenté un bulletin mal rempli.¹³¹⁶ Henri Vachon occupe le poste de député du comté de Wolfe pour un quatrième mandat.

1308. Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique, 1943-1992], p. 56.

1309. C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 31 janvier 1956, vol. III, p. 173-175.

1310. Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 6 février 1956, vol. 6, p. 90.

1311. *Ibid.*, 5 mars 1956, vol. 6, p. 92.

1312. Francine HUDON et France McSWEEN, *op. cit.*, p. 53.

1313. Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 7 mai 1956, vol. 6, p. 94.

1314. C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 27 mai 1956, vol. III, p. 178.

1315. Francine HUDON et France McSWEEN, *op. cit.*, p. 53.

1316. *Gouv. du Q., Rapport sur les élections générales de 1956 [...]*, p. 260-261.

Le 9 juillet, la candidature de Robert Côté comme commissaire d'école, est rejetée par le président d'élection car Théodore Ayotte, le secondeur de la proposition n'a pas "les qualification requise comme secondeur". Wilfrid Leblond retire alors sa proposition. Comme il n'y a aucune autre proposition, Arsène Nolette est déclaré réélu par acclamation. Le 16, Charles-Édouard Hudon est nommé de nouveau président de la commission scolaire.

En août, les commissaires engagent Gérard Boutin et son épouse pour enseigner à l'école numéro 3. On engage aussi Laurette Plante pour les petits de l'école du village, Françoise Leclerc pour l'école Sainte-Cécile et Denise Morasse-Dubois pour l'école Sainte-Thérèse. Cette dernière s'engage à enseigner la 8e année.¹³¹⁷

Le 23 août, Eddy Morasse est élu président de la Caisse Populaire pour remplacer Edgar Leclerc.¹³¹⁸

Au début de septembre, le conseil municipal renouvelle le contrat de la Shawinigan Water & Power pour une durée de cinq années c'est-à-dire à partir du 1er octobre 1956 expirant le 30 septembre 1961 pour le prix de \$16.00 par lampe.¹³¹⁹

Le 10, les commissaires demandent au secrétaire de la Province, l'ouverture d'une classe de français et d'arithmétique, suivant la réglementation régissant "L'École du Soir". Ensuite, on procède à l'engagement de Lucienne Gagnon pour l'école des grands du village et elle devra enseigner jusqu'à la 11e année du cours complémentaire, ce pour quoi elle recevra un salaire de \$2,300.00 pour l'année ainsi qu'une rétribution mensuelle de \$4.00 par mois pour les élèves de la 11e

année.¹³²⁰ Vers la même époque, l'inspecteur Mailhot écrit: "L'année debute bien partout. Les titulaires depioient une activité très louable et les élèves semblent animés du desir de faire un réel succès de la presente année scolaire. [...] J'ai été très heureux de constater l'ouverture d'une classe de 11e année, ce qui, en plus de sauver des années d'études à l'extérieur, constituera une precieuse invitation aux plus jeunes a se créer un idéal de poursuite d'études plus avancées [...] Je rappelle que les enfants qui désirent aider leurs parents à l'époque des travaux de la ferme les plus pressants, doivent se munir d'un permis écrit du Contrôleur d'absences [...]."¹³²¹

Au début de décembre, le conseil municipal adopte un règlement concernant la fermeture de la route appelée "côte croche" à partir de chez Fernand Poirier sur le lot numéro 26 jusqu'au chemin du

rang 2 Nord, une partie du lot numéro 2 du rang 10, jusqu'à la limite de Ham-Nord, et le rang 1 Sud à partir de chez Ernest Côté partie du lot 16C jusqu'à la limite de Saint-Adrien qui ne seront pas entretenus du 1er janvier au 1er avril 1957.¹³²²

Le 6 janvier 1957, Léo Paquette est élu comme troisième marguillier. Noël Pellerin devient second marguillier et Moïse Côté, marguillier en charge des comptes. À cette époque, le curé Alfred Aubert est remplacé par Gabriel Morin.¹³²³

L'état financier de la Fabrique indique des recettes de \$4,899.84 et des dépenses de \$6,079.34. On accuse donc un déficit de \$1,179.50.¹³²⁴

Le mandat de Germain Toupin à la mairie se termine le 9 janvier 1957.



C'était un beau tracteur "dans le temps". On reconnaît à l'extrême gauche, Anna Côté et à droite, Ernest Côté avec de la visite.

1317. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 14 août 1956, vol. III, p. 181-182.

1318. C.P. de N.-D.-H., *Livre des minutes du conseil d'administration*, p. 50.

1319. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 5 septembre 1956, vol. 6, p. 99-100.

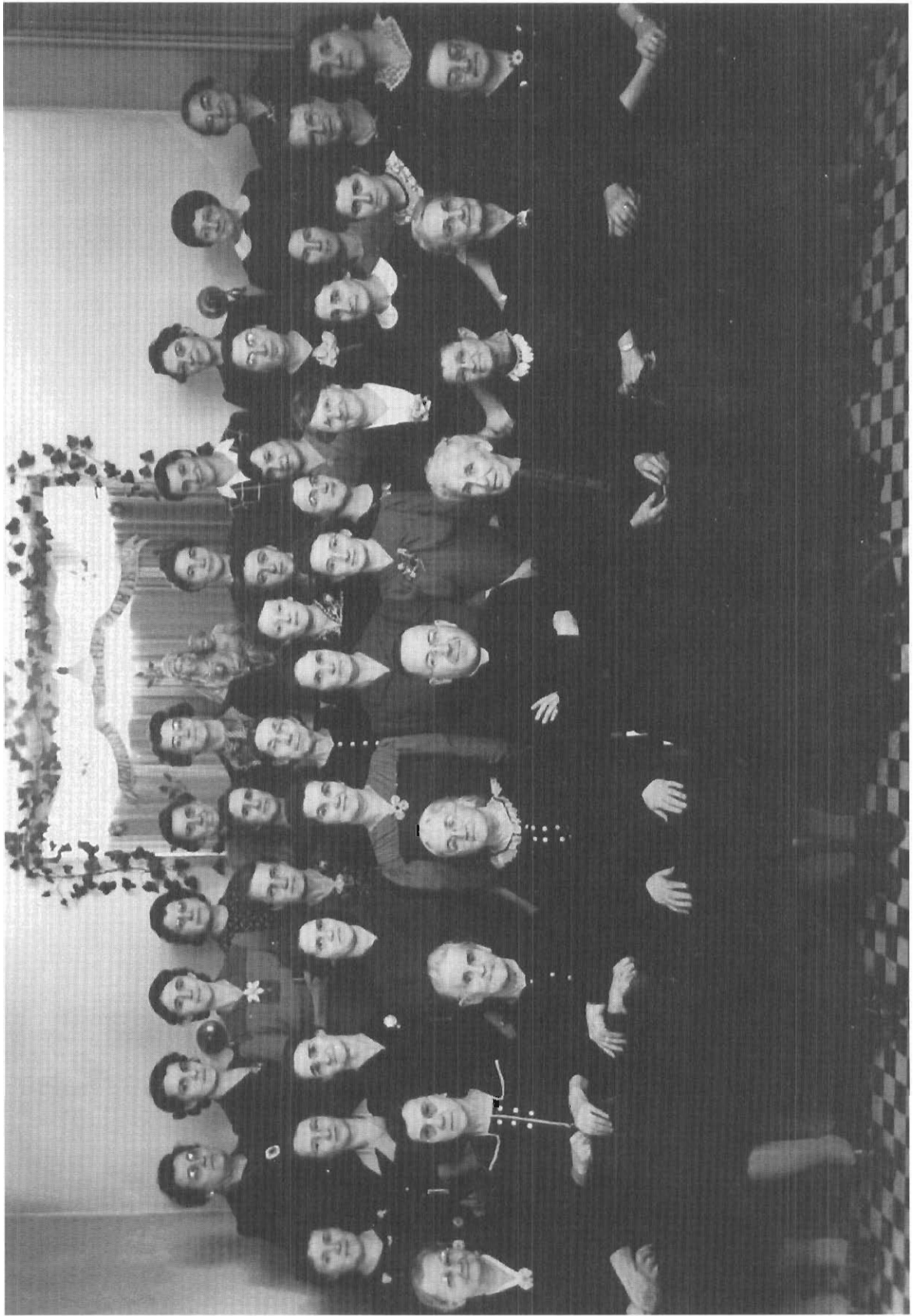
1320. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 10 septembre 1956, vol. III, p. 183-184.

1321. *Id.*, [??] 1956, vol. III, p. 185-186.

1322. Mun. N.-D.-H., *Registre des délibérations du conseil [...]*, 3 décembre 1956, vol. 6, p. 166.

1323. Morin, Joseph-Hormisdas-Louis-Gabriel. Né le 20 mars 1911 à Bromptonville, de Joseph Morin et d'Albertine Marchand; études au Séminaire Saint-Charles; ordonné par Mgr Philippe Desranleau le 29 juin 1942 à la cathédrale de Sherbrooke; professeur au Séminaire (1942-1956); vicaire à Saint-Aimé d'Asbestos (1956); curé de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham (1956-1959) et de Notre-Dame de Bonsecours (1959-1962); aumônier du juvénat Champagnat de Rock Forest (1962-1963); décédé le 15 décembre 1963 à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke; inhumé au cimetière de Bromptonville. Arch. de SHERBR., *Obituaire du clergé, 1874-1993*, p. 121.

1324. Par. N.-D.-L.-H., *Registre des délibérations de la Fabrique, 1943-1992*, p. 61-62.



Plusieurs femmes de la paroisse en retraite.

Moïse Côté - 1957 (9 janvier) - 1957 (6 juin)



Moïse Côté

Le 9 janvier, Moïse Côté est élu sans opposition et les conseillers Armand Nault, Wilfrid Leblond et Paul Trottier sont réélus par acclamation respectivement aux sièges numéros 4, 5 et 6.¹³²⁵

Au début de février, Auguste Côté est réengagé comme secrétaire municipal avec un salaire de \$35.00 par mois. Puis, le conseil demande au ministère de la Voirie un octroi de \$3,000.00 pour faire un bout de chemin dans la route du rang 11, entre les lots numéros 1 et 2 du canton Wolfestown, un second de

\$5,000.00 pour des travaux de construction de chemin sur les lots numéros 19, 20 et 21 du rang 2 Nord et un troisième au montant de \$2,000.00 pour construire un chemin sur les lots numéros 23 et 24 du rang 2 Nord.¹³²⁶

Le 9, l'inspecteur Mailhot rédige son rapport dans lequel il déplore le trop grand nombre d'élèves à l'école du village chez les petits et souligne l'excellence du travail de la titulaire des grands. Il reproche aux élèves de l'école numéro 2 de ne pas étudier suffisamment à la maison. Quant à l'école numéro 3, l'in-

specteur se dit édifié du changement radical chez les élèves des deux classes depuis quelques années. Il termine en soulignant la confiance qu'il a en l'avenir de mademoiselle Leclerc comme institutrice; à l'école numéro 5, "Elle a réalisé un bon travail en profondeur".¹³²⁷

Le lendemain, la Fabrique décide d'entreprendre la restauration de l'intérieur du presbytère, en commençant par le premier étage qui comprend le bureau, la grande salle, la chambre à coucher, la chambre de bain, la salle à dîner et la cuisine. "Le bureau et la "grande salle" seront revêtus de "bois plaqué" (Veneer) et le plafond de tuile "acoustique"; les autres appartements recevront du "tentest". Le deuxième étage sera aussi restauré sauf deux chambres qui ne servent pratiquement pas. Toutes les chambres du deuxième étage seront revêtus de "Ten-test".¹³²⁸ On prévoit la somme de \$4,500.00 pour ces travaux.

Le 4 mars, le conseil demande le parachèvement de la route 34 par un recouvrement en asphalte, afin qu'elle devienne plus facile à entretenir et plus carrossable pendant l'hiver.¹³²⁹

À la mi-avril, les commissaires d'école demandent au Département de l'Instruction publique un octroi spécial pour compenser le salaire de Lucienne Gagnon étant donné qu'elle enseigne le cours Supérieur jusqu'à la 11e année et que la commission scolaire lui paye un salaire de \$2,100.00 pour l'année 1956-57 au lieu de \$1,250.00.¹³³⁰

Au printemps, on décide de souligner le 60e anniversaire de la paroisse lors de la Saint-Jean-Baptiste. En avril, le curé Morin écrit à l'archevêque: "Comme notre paroisse a atteint son 60ème, rien ne serait plus agréable aux paroissiens de Notre-Dame que de voir décoré un de ses plus illustres

1325. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 9 janvier 1957, vol. 6, p. 110-111. Moïse Côté, Armand Nault, Wilfrid Leblond et Paul Trottier sont assermentés le 4 février.*

1326. *Id., 4 février 1957, vol. 6, p. 115.*

1327. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 9 février 1957, vol. III, p. 188-190.*

1328. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique, 1943-1992], p. 58.*

1329. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 4 mars 1957, vol. 6, p. 116-117.*

1330. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 14 avril 1957, vol. III, p. 191.*

fil, Monsieur Omer Trottier. Les services qu'il a rendus à la paroisse ne se comptent plus. Qu'il me suffise de mentionner qu'il chante les messes le matin depuis 52 ans. Serait-il possible d'obtenir cette décoration pour le 24 juin? [...].¹³³¹

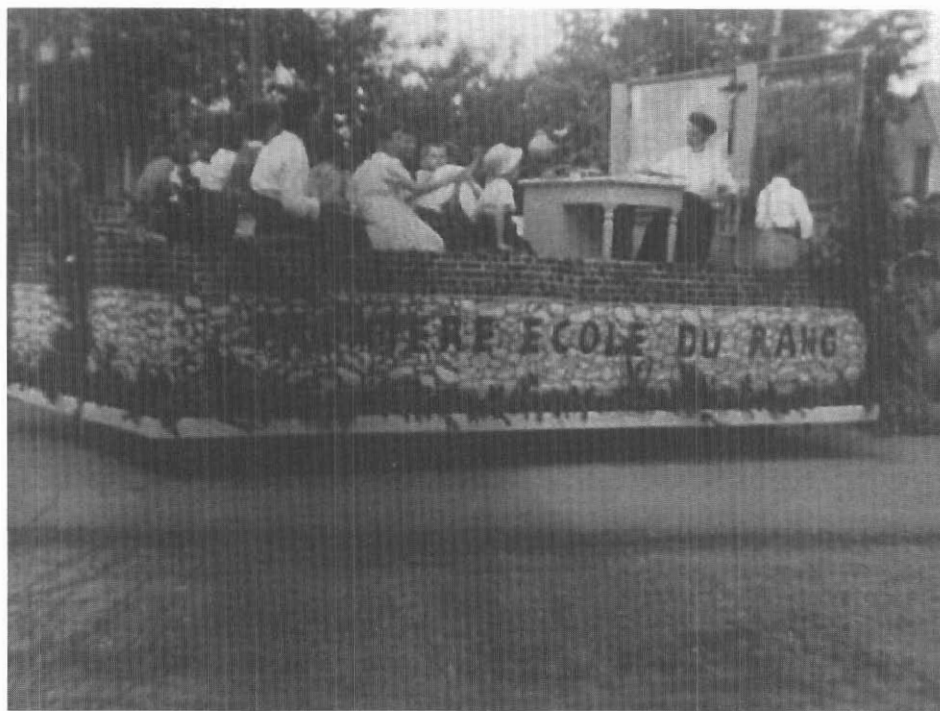
À la fin de mai, Bertrand Trottier est assermenté comme secrétaire municipal.¹³³² Il remplace ainsi Auguste Côté qui doit s'absenter quelques temps. Le 3 juin, les conseillers prennent aussi connaissance de la lettre de démission de Moïse Côté comme maire.¹³³³



Procession de la fête Dieu sur la rue Principale.



M. et Mme Omer Trottier (Marie-Louise Côté), le jour de leur 50e anniversaire de mariage en août 1955.



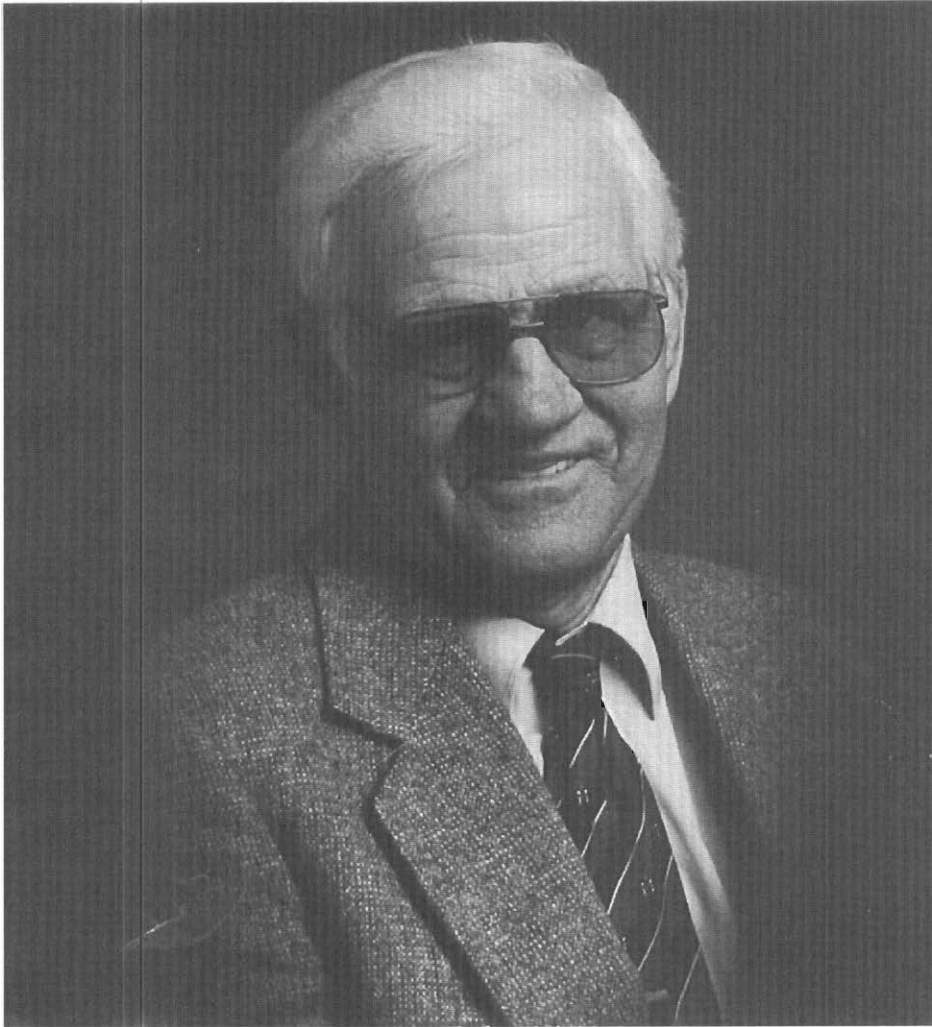
Char allégorique à la parade du 60e anniversaire de la paroisse. L'institutrice, Françoise Trottier et à droite sur le tracteur, Ernest Côté.

1331. Arch. de SHERBR., "Lettre de Gabriel Morin à Myr Georges Cubana, [s.d.] 1957", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Correspondance.

1332. Mun. N-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 21 mai 1957, vol. 6, p. 120.

1333. Id., 3 juin 1957, vol. 6, p. 121. Moïse Côté n'assiste pas à cette réunion du conseil municipal.

Arsène Nolette - 1957 (11 juin) - 1959 (14 janvier)



Arsène Nolette

Lors de l'élection fédérale du 10 juin 1957, trois candidats briguent les suffrages populaires. Le libéral indépendant J.-Raymond Noël qui se classe troisième dans la course, récolte 4,508 voix (20,2%) alors que le libéral Ernest-Omer Gingras est porté au pouvoir avec 10,300 voix (46,3%) suivi du progressiste-conservateur Albert Nicol qui en obtient 7,243 (32,5%). Cette élection attire 76,6% des électeurs inscrits sur la liste électorale. À Notre-Dame, 189 (82,5%) électeurs sur 229 inscrits se rendent aux urnes. Le vote populaire va incontestablement à Ernest-Omer Gingras puisque 105 (55,6%) personnes lui

accordent leur confiance. Par contre, Jean-Raymond Noël se classe au deuxième rang avec 43 (22,8%) votes tandis que Albert Nicol doit se contenter de la troisième place avec 38 voix (20,1%). Les électeurs de Notre-Dame-de-Ham représentent à ce moment-là 0,79% de l'électorat du comté.¹³³⁴

Le même jour, le curé Morin informe Mgr Cabana qu'Omer Trottier est âgé de 75 ans, que son épouse Marie-Louise Côté est décédée le 9 mars 1956 et qu'il est père de dix enfants: Claire, Manèse (soeur Marie-Eugène-Omer, Hospitalière de Saint-Joseph¹³³⁵), Lucille, Paul, Léo, Judes, Julien, Florent, Alphée et Sylvio. Ce dossier vise la remise de la décoration de l'Ordre du Mérite diocésain à Omer Trottier.¹³³⁶ Le prélat accorde une réponse positive à ce projet.

Le lendemain, le conseil municipal se réunit en assemblée spéciale afin de régler la succession du poste de maire laissé vacant par la démission de Moïse Côté. Arsène Nolette ayant été suggéré, il donne sa démission comme conseiller et accepte la nouvelle charge. On s'entend pour qu'il y ait une assemblée spéciale le 18 afin de nommer un conseiller pour le remplacer. Puis, Arsène Nolette est assermenté comme maire.¹³³⁷ Le 18, c'est



Famille Omer Trottier - Marie-Louise Côté. Première rangée, de gauche à droite: Claire, Omer, Manèse, Marie-Louise, Lucille. Deuxième rangée: Sylvio, Alphée, Florent, Julien, Judes, Léo et Paul.

1334. *Couv. du CAN., Vingt-troisième élection générale 1957, [...], p. 390-392.*

1335. *Il semble que le curé Morin fasse erreur; il s'agirait plutôt de la congrégation des Soeurs du Saint-Nom de Jésus-Marie*

1336. Arch. de SHERBR., "Lettre de Gabriel Morin à Mgr Georges Cabana, 10 juin 1957", bte N.D.L.H., XIX A 58; dossier Correspondance.

1337. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 11 juin 1957, vol. 6, p. 123-124.*

Joseph Pouliot qui est nommé conseiller au siège numéro 2.¹³³⁸

Le jour de la Saint-Jean-Baptiste, des fêtes spéciales marquent le soixantième anniversaire de fondation de la paroisse.¹³³⁹ Pour l'occasion, on a recours à un corps de policiers temporaires qui, ce matin-là, prêtent leur serment d'office: "[...] Nous soussigné M.M. Emile Toupin et Ovide Morin étant dument nomme constables spéciaux pour maintenir l'ordre à la fête de St Jean Batiste, Juront solennellement que nous remplirons les devoirs de notre charge et de nos capacité [...]."¹³⁴⁰ Le 25, une messe solennelle et une parade soulignent l'événement.

Durant l'été, on déménage une troisième classe au village en transformant le second étage de la maison d'Ubald Lavigne.¹³⁴¹

Au début de juillet, les commissaires procèdent à l'engagement du personnel enseignant: Claire Leblanc-Boutin et Gérard Boutin pour l'école Saint-Joseph, Nicole Hudon pour l'école Sainte-Thérèse, Louise Leclerc à l'école du village pour les petits et Lucienne Gagnon pour l'école des grands.¹³⁴² Le 8, Léonidas Leblanc et Armand Trottier sont élus commissaires par acclamation. La semaine suivante, les commissaires engagent Françoise Leclerc comme institutrice à l'école Sainte-Cécile (numéro 5). Après quoi Noël Pellerin est engagé comme secrétaire au salaire de \$30.00 par mois et comme contrôleur d'absences au prix de \$60.00. La taxe scolaire est fixée à \$2.40 par \$100.00 d'évaluation. Les revenus sont évalués à \$10,687.00 et les dépenses à \$11,491.99, ce qui laissera un déficit de \$804.99. Enfin, Charles-Édouard Hudon est nommé président de



École Saint-Joseph, au coin de la route et du rang 11 de Wolfestown, en 1951.

la commission scolaire.¹³⁴³ Puis, à la toute fin du mois, le Département de l'Instruction publique l'informe d'une requête de la municipalité de Saint-Adrien demandant de détacher de la municipalité scolaire de Notre-Dame-de-Ham les lots numéros 10 à 16 inclusivement du rang 1 afin de les annexer à la municipalité scolaire de Saint-Adrien. Les commissaires refusent le projet.¹³⁴⁴

Le 7 juillet, la Fabrique vote l'acquisition d'une tondeuse à pelouse au prix de \$117.50 provenant de la Fonderie Universel Enr. de Victoriaville.¹³⁴⁵ Lors de la même assemblée, on vote l'emprunt de \$2,000.00 pour couvrir une partie des frais de rénovation du presbytère.

Le lendemain, le conseil municipal décide de faire construire la forme du chemin dans la route sur le lot numéro 28 du rang 2, à l'aide du bulldozer d'André Taschereau.¹³⁴⁶ Puis, au début de

septembre, on fixe la taxe foncière à \$2.00 par \$100.00 d'évaluation.¹³⁴⁷

Peu après, le curé et l'inspecteur Mailhot assistent à l'assemblée des commissaires d'école du 5 septembre, car il est question de la fermeture de l'école Sainte-Cécile (numéro 5) et du transport des élèves au village, ce qui entraîne l'ouverture d'une troisième classe. Par contre, on réalisera ainsi l'économie d'un salaire d'institutrice. Il ne reste plus qu'à demander un octroi au Département de l'Instruction publique pour défrayer le coût du transport de la clientèle.¹³⁴⁸ Peu après, les commissaires engagent Lucille Perreault-Lavigne comme institutrice pour enseigner à la 4e, 5e et 6e année ce qui regroupe environ 17 élèves. On lui offre un salaire de \$1,200.00 pour l'année et elle devra fournir le local gratuitement.¹³⁴⁹ Le 13, les commissaires d'école fixent la taxe scolaire d'abord à \$2.40 par \$100.00 d'évaluation puis à \$2.70.

Le 7 octobre, le conseil municipal ordonne les travaux de construction de chemin dans la route du rang 11 entre les lots numéros 1 et 2.¹³⁵⁰ Puis, au début de novembre, une requête portant les signatures de 75% des propriétaires de la municipalité demande l'entretien des chemins d'hiver pour la circulation des voitures automobiles. On décide alors de tenir une assemblée spéciale le 8, afin d'adopter un règlement en ce sens.¹³⁵¹

Le 12 novembre, les commissaires estiment à \$302.38 le coût des travaux à effectuer chez Ubald Lavigne en vue de transformer le second étage en salle d'école. On demande au Département de l'Instruction publique de couvrir ces frais. En attendant, la com-

1338. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 18 juin 1957, vol. 6, p. 125-126. [Joseph Pouliot est assermenté le 23 juin.]

1339. Francine HUDON et France Mc SWEEN, *op. cit.*, p. 55. et 86.

1340. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 24 juin 1957, vol. 6, p. 125.

1341. Francine HUDON et France Mc SWEEN, *op. cit.*, p. 62.

1342. C.S. de VICTO, *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 3 juillet 1957, vol. III, p. 192-193.

1343. *Id.*, 15 juillet 1957, vol. III, p. 195-196.

1344. *Id.*, 30 juillet 1957, vol. III, p. 196.

1345. *Par. N.-D.-L.-H., [Registre des délibérations de la Fabrique, 1943-1992]*, p. 62.

1346. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 8 juillet 1957, vol. 6, p. 127.

1347. *Id.*, 3 septembre 1957, vol. 6, p. 130.

1348. C.S. de VICTO, *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 5 septembre 1957, vol. III, p. 197-198.

1349. *Id.*, [ap. le 9] septembre 1957, vol. III, p. 198.

1350. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 7 août 1957, vol. 6, p. 132.

1351. *Id.*, 4 novembre 1957, vol. 6, p. 134.

mission scolaire accepte de payer un loyer de \$20.00 par mois aux propriétaires de ce local.

Deux jours plus tard, les conseillers municipaux se réunissent en assemblée spéciale pour adopter le règlement numéro 58 qui décrète que dorénavant le coût d'entretien des chemins municipaux pour la circulation des automobiles pendant l'hiver, sera défrayé en commun par toute la municipalité. Le règlement s'applique partout sauf sur le rang 1 Sud entre chez Ernest Côté et les limites de Saint-Adrien, la route de la "côte croche" entre chez Fernand Poirier et le chemin du rang 2 Nord, tout le rang 10 et la grande ligne excepté entre chez Gaston Martineau et Amédée Poirier.¹³⁵²

Le 7 décembre, l'inspecteur Mailhot rédige un rapport de la visite des écoles de Notre-Dame-de-Ham. "[...] Toute vos institutrices font preuve d'un dévouement très appréciable. Leurs classes se caractérisent par une organisation pédagogique au point. Plusieurs multiplient les moyens d'émulation afin d'obtenir le meilleur rendement possible des élèves. J'ai insisté dans chacune de vos classes en faveur d'un langage plus soigné, d'un vocabulaire plus étendu. Si nos élèves s'adonnaient quelque peu à la lecture! Hélas, trop peu ouvrent un livre en dehors des manuels scolaires, aussi on déplore une grande pauvreté de vocabulaire [...] Vos écoles, celles des rangs en particulier, malgré la bonne volonté des titulaires, n'assurent certainement pas à vos enfants la formation qui leur permettra d'affronter une vie dont les exigences se font de plus en plus nombreuses et compliquées. Il est grandement temps de songer à une organisation plus adéquate."¹³⁵³

Le 6 janvier 1958, Armand Trottier est élu comme troisième mar-

guillier. Léo Paquette devient second marguillier et Noël Pellerin, marguillier en charge des comptes.

Le 8, Gloria Plante, Fernand Poirier et Oscar Ramsay sont élus conseillers par acclamation respectivement aux sièges numéros 1, 2 et 3.¹³⁵⁴ Le rapport de l'audition des livres indique qu'au 31 décembre 1957, les recettes étaient de \$8,969.66 et les dépenses de \$6,949.62 laissant en caisse un montant de \$2,020.04. Le 3 février, on demande au département de la Voirie les octrois nécessaires en vue de graver les parties de chemin dont la forme a été faite par le conseil, entre les lot numéros 1 et 2 du rang 11 sur une longueur approximative de 20 arpents et dans la route entre la municipalité de Ham-Nord et celle de Notre-Dame sur le lot numéro 28 du rang 2 côté Nord. On espère aussi parachever le chemin situé sur la partie des lots numéros 19 et 20 du rang 2 Sud. Enfin, il faudrait refaire le chemin du rang 1 Nord à partir de la route 34 en montant. Au début de mars, Wilfrid Leblond est nommé pro maire.¹³⁵⁵

Entre temps, Gérard Boutin remet sa démission comme instituteur aux commissaires, pour raison de santé. On engage alors l'épouse de Wilfrid Ramsay pour le remplacer.¹³⁵⁶

Le 17 mars, l'inspecteur Mailhot écrit aux commissaires: "[...] Le local loué au village demeure une solution temporaire au manque d'espace; ce local ne donne pas aux enfants le nombre de pieds cubes d'air ni l'éclairage suffisant. Cette situation ne doit pas s'éterniser. Comme je vous le conseillais l'automne dernier, vous devez songer à une organisation scolaire plus au point si vous tenez à procurer à vos enfants l'instruction et la formation qui leur permettront de faire un succès de leur vie. Je crois qu'il y

aurait profit de vous entendre avec Mm. les commissaires de Ham Nord pour avantager vos élèves des cours supérieurs sans avoir à retenir les services d'une institutrice pour quelques élèves seulement [...]."¹³⁵⁷

L'assemblée des commissaires du 30 mars porte essentiellement sur le rapport de l'inspecteur et du projet d'une école centrale.

Le 31 mars 1958, la population canadienne doit de nouveau procéder à l'élection de ses représentants à la chambre des communes. Dans le comté de Richmond et Wolfe, on dénombre 29,305 personnes inscrites sur la liste électorale. Toutefois, 23,990 électeurs et électrices (81,9%) se prévalent de leur droit de vote. Pour la première fois depuis 1930, la population brise la série de députés libéraux et élit V.-Florent Dubois du Parti progressiste-conservateur, en lui accordant 11,984 voix (50%). Le libéral Ernest-Omer Gingras, député sortant reçoit tout de même l'appui de 11,299 personnes (47,1%). Quant au créditiste Lucien Bachand, il doit se contenter de 560 voix (2,3%).¹³⁵⁸ À Notre-Dame, 80,4% (180) des 224 électeurs inscrits se rendent aux urnes. On accorde alors 3 voix (1,7%) pour Lucien Bachand, 86 (47,8%) à V.-Florent Dubois et 90 (50%) à Ernest-Omer Gingras.¹³⁵⁹

Le 17 avril, le curé Morin demande à Mgr Cabana l'autorisation de chanter une messe à la grotte aussi souvent que ce sera utile, à l'occasion de l'"Année de Lourdes".¹³⁶⁰ Le prélat acquiesce à sa demande. Mais, à cette époque, il semble qu'il ne reste plus que des vestiges de la grotte érigée par le curé Couillard en 1916, car le curé Morin procède à sa reconstruction.¹³⁶¹

1352. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 14 novembre 1957, vol. 6, p. 135-136.

1353. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...]*, 7 décembre 1957, vol. IV, p. 3-4.

1354. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...]*, 8 janvier 1958, vol. 6, p. 139. Gloria Plante, Fernand Poirier et Oscar Ramsay sont assermentés le 3 février.

1355. *Id.*, 3 mars 1958, vol. 6, p. 142-144.

1356. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...]*, 12 février 1958, vol. IV, p. 5.

1357. *Id.*, 17 mars 1958, vol. IV, p. 6-8.

1358. Pierre DROUILLY, *op. cit.*, p. 339.

1359. *Gouv. du CAN., Vingt-quatrième Session générale [...]*, p. 402.

1360. Arch. de SHERBR., "Lettre de Gabriel Morin à Mgr Georges Cabana, 17 avril 1958", bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Correspondance, chemise 10.

1361. Francine HUDON et France McSWEEN, *op. cit.*, p. 48.



École du village en 1959.

Le 3 mai, le conseil approuve les plaintes portées contre les débits de boissons clandestins, par l'Association des Hôtelliers du comté de Wolfe. Puis, Alfred Roy est nommé pour remplacer le conseiller Paul Trottier au siège numéro 6.¹³⁶² Au début de juin, n'étant pas satisfait, on annule le contrat entre la municipalité et Ovide Morin à propos de l'entretien des chemins d'hiver. Enfin on accepte la demande de Léo Gaudreau de Ham-Nord à propos d'un droit de passage et d'un permis d'arrêter au village pour le transport des voyageurs.¹³⁶³

Le 7 juin, Albert Gravel fait paraître dans le *Messenger de Saint-Michel* un article sur la fondation de Notre-Dame-de-Ham que les abonnés lisent probablement avec beaucoup d'intérêt.¹³⁶⁴

Dix jours plus tard, les commissaires engagent Nicole Hudon pour enseigner de la première à la septième année inclusivement, à l'école Sainte-Thérèse (numéro 2), Louise Leclerc pour les niveaux de la première à la quatrième année inclusivement à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (numéro 1), Rita Hébert pour enseigner de la pre-

mière à la septième année incluse à l'école Sainte-Cécile (numéro 5). Chacune d'elles recevra un salaire annuel de \$1,200.00. Enfin, Lucienne Gagnon enseignera à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (numéro 1) aux élèves de huitième, neuvième, dixième et onzième années pour un salaire de \$2,500.00. Pour couvrir une partie des frais, les

commissaires décident d'imposer une rétribution mensuelle de \$6.00 par mois aux élèves de 10e et 11e années.¹³⁶⁵

Le 7 juillet 1958, Wilfrid Leblond et Alfred Roy sont déclarés élus commissaires d'école par acclamation.

Le même jour, le conseil municipal prie le ministre de la Voirie d'entretenir le chemin du rang 2 Nord, gravelé sur une distance de 5,169 pieds. Pour sa part, François Hudon adresse au conseil une demande de financement concernant une fête pour le raliement de la jeunesse, qui sera célébrée le 20 juillet à Notre-Dame-de-Ham. Le conseil nomme Robert Côté, Alphée Trottier et Hector Ramsay constables, et accorde \$20.00 pour l'impression du programme de la journée à l'occasion de laquelle on prévoit la présentation de la clef de la municipalité par le maire à un invité d'honneur. Enfin, on acquiesce à la demande de Germain Toupin pour obtenir un permis de vente de lait puisque ce dernier fait valoir qu'il détient un certificat du ministère de la Santé.¹³⁶⁶



25e anniversaire de la Caisse Populaire. Assis, de gauche à droite: Auguste Côté, Eddy Morasse et Noël Pellerin. Debout: Hector Ramsay, Bernadette Roy-Ramsay et Louis-Philippe Hudon.

1362. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 13 mai 1958, vol. 6, p. 147. Le conseil prend connaissance de la démission de Paul Trottier le 14 avril. Alfred Roy est assermenté le 2 juin.*

1363. *Id., 2 juin 1958, vol. 6, p. 150.*

1364. *Arch. de SHÉRBR., "Mgr Albert Gravel, "Echos des archives", in Le Messenger, de SHÉRBR., 7 juin 1958, p. 5, bte N.D.L.H., XIX A 58, dossier Correspondance.*

1365. *C.S. de VICTO., Registre des délibérations des commissaires [...], 17 juin 1958, vol. IV, p. 10-11*

1366. *Mun. N.-D.-H., Registre des délibérations du conseil [...], 7 juillet 1958, vol. 6, p. 151-153.*

Le 12 juillet, on souligne le vingt-cinquième anniversaire de fondation de la Caisse Populaire.

Le 14 juillet, Noël Pellerin est réengagé comme secrétaire de la commission scolaire au prix de \$30.00 par mois et contrôleur d'absences pour la somme de \$60.00 pour l'année. Puis on accepte la démission de Gérard Boutin et de son épouse comme enseignants, et on engage Pauline Boucher pour enseigner aux grands de l'école numéro 3. Enfin, Arsène Nolette est nommé président des commissaires.

Le 4 août, sur la proposition d'Oscar Ramsay, secondé par Alfred Roy, le conseil municipal demande au lieutenant-gouverneur en conseil de changer le nom de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham en celui de municipalité de Massabielle.

Le 15, les commissaires constatent que l'école du village ne répond plus aux besoins actuels, car elle nécessite un nouveau système de chauffage ainsi que des réparations importantes. De plus, on éprouve beaucoup de difficultés pour trouver des institutrices qualifiées et il semble bien que la population souhaite l'établissement de religieuses pour prendre la direction des études au village. Devant la situation, les commissaires demandent au Département de l'Instruction publique la construction d'une école d'au moins cinq classes avec logement pour les religieuses. Ceci permettra de fermer deux écoles de rang. On charge le curé Morin d'obtenir des religieuses enseignantes. Cependant, cette résolution ne fait pas l'unanimité. Si Armand Trottier, Wilfrid Leblond et Alfred Roy se montrent en faveur, Arsène Nolette et Léonidas Leblanc votent contre.

Le 10 septembre, on engage les institutrices Paulette Boucher,

Marguerite Trottier, Jeanne-Mance Nolette, l'épouse d'Ubalde Lavigne et Louise Leclerc. La semaine suivante, les commissaires étudient le projet d'une école centrale. Arsène Nolette et Léonidas Leblanc reviennent sur leurs décisions et se rallient aux autres commissaires. Armand Trottier est alors chargé d'entreprendre les démarches auprès du Département de l'Instruction publique pour mettre le projet sur pied.¹³⁶⁷ À la fin du mois, le curé reçoit une lettre du surintendant de l'Instruction publique l'avisant de la demande de construction du couvent.¹³⁶⁸

À la même époque, l'inspecteur Mailhot rédige un rapport de sa visite des écoles. "[...] J'ai fortement insisté à chacune de vos classes sur un enseignement de la lecture plus accéléré, afin d'assurer un lendemain à nos assises pédagogiques du 15 septembre dernier. J'ai noté que la majeure partie des enfants des écoles des rangs s'en tiennent aux seules techniques d'élocution en lecture; on ne comprend guère ce qu'on lit. Il faudra donner une plus grande attention à la lecture silencieuse et à la lecture expliquée [...] Les fonds perçus des contribuables pour couvrir les dépenses de l'Instruction peuvent provenir de la taxe foncière et de la rétribution mensuelle; cette dernière ne peut excéder \$1. par mois par enfant; or je remarque que chez-vous à la classe des grands du village, cette rétribution mensuelle atteint \$6. ce qui n'est pas légal. [...] J'espère que vos institutrices suivront mes directives en se réunissant tous les mois afin d'étudier conjointement toutes les questions relatives à leurs classes, surtout celles se rapportant à la lecture. Je remercie M.M. les commissaires de nous avoir honorés de leur présence lors de notre réunion pédagogique à Weedon, le 15 septembre dernier [...]"¹³⁶⁹

Le 5 octobre, les marguilliers tiennent une assemblée afin de décider la vente d'un terrain à la commission sco-

laire dans le but de construire un couvent.

Le 28, la commission Municipale de Québec refuse le projet de budget 1958-59 passé en résolution à l'assemblée des commissaires le 15 août et qui insiste pour que le budget soit "balancé". Il n'y a plus qu'une solution: fixer une taxe scolaire de manière à couvrir tous les frais, ce qui la porte à \$3.25 par \$100.00 d'évaluation.

Peu après, le club des éleveurs de Holstein des Bois-Francs demande aux conseils municipaux du comté d'Arthabaska, Wolfe et Mégantic de former une zone de brucellose. Le 3 novembre, le conseil se montre d'accord avec ce projet. À l'issue de l'assemblée, on autorise le secrétaire à payer au ministère des Affaires Municipales la somme de \$11.07 pour faire paraître le changement de nom de la municipalité dans la gazette officielle.¹³⁷⁰

Entre temps, le Département de l'Instruction publique a accepté le projet de construction de la nouvelle école. Le 20 novembre, la commission scolaire demande à la Fabrique de lui vendre un terrain pour y ériger l'école, puisqu'elle a obtenu l'autorisation de l'évêque de vendre ce terrain mesurant environ 50,000 - 55,000 pieds carrés.¹³⁷¹ Puis, on demande au surintendant de l'Instruction publique de recommander au lieutenant-gouverneur en conseil de changer le nom de la municipalité scolaire de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham-Nord en celui de Massabielle.

Le 9 décembre, le conseil municipal discute d'une faille dans les lois puisque de nombreuses municipalités comprennent des parties de chemins qui ne devraient pas être entretenues l'hiver parce qu'elles ne sont habitées par personne ou les propriétaires demeurent ailleurs, ce qui représente une dépense

1367. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 17 septembre 1958, vol. IV, p. 18.

1368. Francine HUDON et France Mc SWEEN, *op. cit.*, p. 54.

1369. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 27 septembre 1958, vol. IV, p. 18-19.

1370. *Mun. N.-D.-H.*, *Registre des délibérations du conseil [...]*, 3 novembre 1958, vol. 6, p. 159.

1371. C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 20 novembre 1958, vol. IV, p. 21-22. Selon Francine HUDON et France Mc SWEEN, *op. cit.*, p. 54, cette cession daterait du 5 octobre.

supplémentaire et inutile. C'est à l'unanimité que le conseil demande au gouvernement de Québec d'adopter une loi pour accorder aux municipalités le droit de fermer ces chemins à partir du 1er décembre jusqu'au 1er avril.

Dix jours plus tard, le surintendant de l'Instruction publique avise les commissaires d'école qu'il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil par arrêté en conseil en date du 10 décembre 1958, de changer le nom de la municipalité scolaire de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham-Nord, en celui de "Massabielle". Ce changement prendra effet le 28 décembre 1958.¹³⁷² À partir du 28 décembre, la commission scolaire fonctionne sous le nouveau nom.

Le 6 janvier 1959, Émile Toupin est élu comme troisième marguillier. Armand Trottier devient second marguil-

lier et Léo Paquette, marguillier en charge des comptes.

Aux élections municipales du 14 janvier 1959, Arsène Nolette n'est pas réélu au poste de maire.



La grotte en 1958.



Église actuelle, presbytère et une partie du village.

¹³⁷². C.S. de VICTO., *Registre des délibérations des commissaires [...]*, 19 décembre 1958, vol. IV, p. 23.